



RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL  
Un peuple – Un but – Une foi



MINISTÈRE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITÉS  
LOCALES

REGION DE SAINT-LOUIS  
CONSEIL REGIONAL

# PLAN REGIONAL DE DEVELOPPEMENT INTEGRE (PRDI) 2013- 2017

## DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE REGIONAL

*Version finale*



*Avec le soutien financier*



<b>ABREVIATIONS, ACRONYMES ET SIGLES</b> .....	<b>5</b>
<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>12</b>
Contexte et justification.....	12
Cadre institutionnel.....	12
Commande politique.....	13
Démarche méthodologique.....	13
<b>I. PRESENTATION GENERALE DE LA REGION</b> .....	<b>15</b>
<b>1.1. Situation géographique et administrative</b> .....	<b>15</b>
<b>1.2. Milieu physique</b> .....	<b>15</b>
1.2.1. Climat.....	15
1.2.2. Sols.....	16
1.2.3. Eaux.....	16
1.2.4. Faune.....	16
1.2.5. Flore.....	16
<b>II. BILAN DIAGNOSTIC</b> .....	<b>18</b>
<b>2.1. DEMOGRAPHIE</b> .....	<b>18</b>
2.1.1. Etat de la population.....	18
2.1.2. Structure de la population.....	18
2.1.3. Dynamique de la population.....	18
<b>2.2. SECTEURS SOCIAUX</b> .....	<b>19</b>
2.2.1. Education et formation.....	19
2.2.1.1. Développement intégré de la petite enfance (DIPE).....	19
2.2.1.2. Enseignement élémentaire.....	20
2.2.1.3. Enseignement moyen.....	22
2.2.1.4. Enseignement secondaire.....	23
2.2.1.5. Formation professionnelle et technique.....	24
2.2.1.5.1. Situation du sous-secteur.....	24
2.2.1.5.2. Gestion du sous-secteur.....	25
2.2.1.6. Education non formelle.....	26
2.2.1.7. Enseignement supérieur.....	26
2.2.2. Santé et nutrition.....	28
2.2.2.1. Offre de services sanitaires.....	28
2.2.2.2. Couverture en personnel.....	29
2.2.2.3. Couverture assurance maladie.....	30
2.2.2.4. Situation épidémiologique.....	31
2.2.2.5. Gestion des structures sanitaires.....	31
2.2.2.6. Nutrition.....	32
2.2.3. Eau potable et assainissement.....	33
2.2.3.1. Offre en eau potable.....	34
2.2.3.2. Qualité du service.....	35
2.2.3.3. Gestion du service.....	35
2.2.3.4. Situation de l'assainissement.....	36
2.2.4. Urbanisme, habitat et cadre de vie.....	37
2.2.4.1. Communes.....	38
2.2.4.2. Villages et hameaux.....	39
2.2.5. Culture.....	40
2.2.5.1. Le patrimoine matériel.....	40
2.2.5.2. Le patrimoine immatériel.....	41
2.2.5.3. Activités culturelles.....	42
2.2.6. Sports et loisirs.....	43
2.2.6.1. Sports.....	44

2.2.6.2.	Loisirs.....	45
2.2.6.3.	Genre et protection sociale .....	46
2.2.6.4.	Offre de structures et équipements sociaux.....	47
2.2.6.5.	Prise en charge des groupes vulnérables.....	47
<b>2.3.</b>	<b>ENVIRONNEMENT ET RESSOURCES NATURELLES .....</b>	<b>51</b>
2.3.1.	Environnement.....	51
2.3.2.	Rressources naturelles.....	53
2.3.2.1.	Ressources végétales.....	53
2.3.2.2.	Ressources fauniques.....	54
2.3.2.3.	Mode de gestion des ressources naturelles.....	54
<b>2.4.</b>	<b>SECTEURS D'APPUI A LA PRODUCTION.....</b>	<b>58</b>
2.4.1.	Poste et télécommunications .....	58
2.4.1.1.	Poste .....	58
2.4.1.1.1.	Mouvements financiers.....	59
2.4.1.1.2.	Stratégies de positionnement face à la concurrence .....	59
2.4.1.2.	Télécommunications.....	60
2.4.1.2.1.	Téléphonie.....	60
2.4.1.2.2.	Internet.....	61
2.4.1.2.3.	Radio.....	61
2.4.1.2.4.	Télévisions .....	62
2.4.1.2.5.	Presse écrite.....	62
2.4.2.	Transports.....	64
2.4.2.1.1.1.1.	Réseau routier .....	64
2.4.2.2.	Réseau aéroportuaire .....	66
2.4.2.3.	Réseau fluviomaritime.....	67
2.4.2.4.	Réseau ferroviaire .....	67
2.4.3.	Système financier .....	68
2.4.3.1.	Offre de services financiers.....	68
2.4.3.2.	Qualité des services.....	69
2.4.4.	Energie.....	70
2.4.4.1.	Electricité.....	70
2.4.4.2.	Carburant.....	71
2.4.4.3.	Gaz.....	72
2.4.4.4.	Ligneux.....	72
<b>2.5.</b>	<b>SECTEURS ECONOMIQUES.....</b>	<b>74</b>
2.5.1.	Agriculture .....	74
2.5.1.1.	Culture irriguée.....	74
2.5.1.1.1.	Analyse des spéculations.....	76
2.5.1.1.1.1.	Riz .....	76
2.5.1.1.1.2.	Tomate.....	76
2.5.1.1.1.3.	Oignon.....	77
2.5.1.1.1.4.	Canne à sucre .....	78
2.5.1.1.1.5.	Mais.....	78
2.5.1.1.1.6.	Sorgho.....	79
2.5.1.1.1.7.	Patate douce.....	79
2.5.1.1.1.8.	Gombo.....	80
2.5.1.1.1.9.	Arachide .....	81
2.5.1.1.1.10.	Pastèques .....	81
2.5.1.1.2.	Impacts de la culture irriguée .....	82
2.5.1.1.2.1.	Impacts des barrages et de l'exploitation des ressources hydriques.....	82
2.5.1.1.2.2.	Impacts des aménagements hydro-agricoles .....	82
2.5.1.1.3.	Les acteurs .....	83
2.5.1.2.	Culture de décrue.....	84
2.5.1.3.	Culture sous pluie.....	85
2.5.2.	Elevage.....	86
2.5.2.1.	Potentialités et infrastructures d'appui à l'élevage.....	86
2.5.2.2.	Cheptel .....	87
2.5.2.3.	Production animale.....	88

2.5.2.3.1.	Production de viande.....	88
2.5.2.3.2.	Production des peaux et cuirs.....	89
2.5.2.3.3.	Production de lait.....	89
2.5.2.4.	Santé animale.....	90
2.5.2.5.	Mouvements de commercialisation du bétail.....	90
2.5.2.6.	Aviculture.....	90
2.5.2.7.	Acteurs.....	91
2.5.3.	Pêche.....	92
2.5.3.1.	Pêche maritime.....	93
2.5.3.1.1.	Potentialités et infrastructures d'appui.....	93
2.5.3.1.2.	Débarquements.....	94
2.5.3.1.3.	Mareyage des produits frais et transformation.....	94
2.5.3.1.3.1.	Mareyage.....	94
2.5.3.1.3.2.	Transformation.....	95
2.5.3.1.4.	Acteurs.....	96
2.5.3.2.	Pêche continentale.....	97
2.5.3.3.	Aquaculture.....	98
2.5.4.	Artisanat.....	100
2.5.4.1.	Infrastructures et services d'encadrement.....	100
2.5.4.2.	Profil de l'artisanat.....	101
2.5.5.	Commerce.....	103
2.5.5.1.	Offre d'infrastructures.....	103
2.5.5.2.	Profil des unités de commerce.....	105
2.5.6.	Transports.....	106
2.5.6.1.	Transport automobile.....	106
2.5.6.2.	Transport hippomobile.....	107
2.5.6.3.	Transport fluviomaritime.....	108
2.5.6.4.	Transport aérien.....	108
2.5.7.	Tourisme.....	109
2.5.7.1.	Offre en infrastructures et produits touristiques.....	109
2.5.7.2.	Principaux acteurs.....	111
2.5.8.	Industrie et PMI-PME.....	113
2.5.8.1.	Offre de PMI-PME.....	114
2.5.8.2.	Entreprises agroalimentaires.....	115
2.5.9.	Mines.....	116
2.5.9.1.	Potentialités en matériaux de construction.....	116
2.5.9.2.	Sel de cuisine.....	118
2.5.10.	Exploitation forestière.....	119
2.5.10.1.	Exploitation des ressources forestières.....	120
2.5.10.2.	Exploitation des ressources cynégétiques.....	120
2.5.10.3.	Acteurs.....	121
2.5.10.4.	Gestion des ressources.....	121
	Tableau 74 : Synthèse des atouts et des contraintes du secteur de l'exploitation forestière.....	122
<b>2.6.</b>	<b>DECENTRALISATION, GOUVERNANCE LOCALE ET TERRITORIALE.....</b>	<b>122</b>
2.6.1.	Profil des conseils élus.....	122
2.6.2.	Budget des collectivités locales.....	124
2.6.3.	Financement du développement local.....	127

## **ABREVIATIONS, ACRONYMES ET SIGLES**

<b>ACEP</b>	Alliance de Crédit et d'Épargne pour la Production	<b>BCI</b>	Budget Consolidé d'Investissement
<b>GDS</b>	Grands Domaines du Sénégal	<b>BFEM</b>	Brevet de Fin d'Études Moyennes
<b>ADM</b>	Agence de Développement Municipal	<b>BICIS</b>	Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie du Sénégal
<b>ADRAO</b>	Association pour le Développement du riz en Afrique de l'Ouest	<b>BIT</b>	Bureau International du Travail
<b>AECID</b>	Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement	<b>BM</b>	Banque Mondiale
<b>AEMO</b>	Action Educative en Milieu Ouvert	<b>BOAD</b>	Banque Ouest Africaine de Développement
<b>AEP</b>	Adduction en Eau Potable	<b>BSV</b>	Boucherie Salée Vert
<b>AFD</b>	Agence Française de Développement	<b>BT</b>	Brevet Technique
<b>AGERROUTE</b>	Agence des Travaux et de Gestion des Routes	<b>BTP</b>	Bâtiment et Travaux Publics
<b>AGR</b>	Activités Génératrices de Revenus	<b>CAF</b>	Classe d'Alphabétisation Fonctionnelle
<b>AICHA</b>	Appui aux Initiatives des Collectivités Locales pour l'Hydraulique et l'Assainissement	<b>CAP</b>	Certificat d'Aptitude Préparatoire
<b>AMP</b>	Aires Marines Protégées	<b>CARITAS</b>	Secours Catholiques
<b>ANA</b>	Agence Nationale de l'Aquaculture	<b>CARPLAS</b>	Association des Artistes Plasticiens
<b>ANCAR</b>	Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural	<b>CBAO</b>	Compagnie Bancaire de l'Afrique Occidentale
<b>ANDH</b>	Association Nationale pour le Développement de l'Horticulture	<b>CDAF</b>	Centre Départemental d'Assistance et de Formation
<b>ANSD</b>	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie	<b>CDFP</b>	Centre Départemental de Formation Professionnelle
<b>APC</b>	Approche Par Compétence	<b>CDIG</b>	Convention pour le Développement intégré de Guet Nadar
<b>APE</b>	Association des Parents d'Elèves	<b>CDSMT</b>	Cadre de Dépense Sectoriel à Moyen Terme
<b>APILG</b>	Aires du Patrimoine Inter régional du Lac de Guiers	<b>CEAP</b>	Certificat d'Étude et d'Aptitude Professionnelle
<b>APIX</b>	Agence Nationale chargée de la Promotion de l'Investissement et des Grands Travaux	<b>CEDEAO</b>	Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest
<b>APOV</b>	Association des Producteurs d'Oignon de la Vallée	<b>CEM</b>	Collège d'Enseignement Moyen
<b>APROSI</b>	Agence de Promotion des Sites Industriels	<b>CEPRAOM</b>	Cellule de Partenariat Rhône-Alpes et Régions d'Afrique de l'Ouest et de Madagascar
<b>ARCAS</b>	Association pour la Rénovation et la Conservation de l'Architecture de Saint-Louis	<b>CEPS</b>	Cercle des Écrivains et Poètes de la région de Saint – louis
<b>ARD</b>	Agence Régionale de Développement	<b>CETF</b>	Centre d'Enseignement Technique Féminin
<b>ARIMF</b>	Association Régionale des Institutions de Micro Finance	<b>CFEE</b>	Certificat de Fin d'Études Élémentaires
<b>ASESCAW</b>	Amicale Socio- Economique Sportive et Culturelle des Agriculteurs du Walo	<b>CFPEFS</b>	Centre de Formation Professionnelle en Economie Familiale et Sociale
<b>ASUFOR</b>	Association des Usagers de Forages	<b>CHU</b>	Centre Hospitalier Universitaire
<b>ASUREP</b>	Association des Usagers du Réseau d'Eau Potable	<b>CIFA</b>	Centre Interprofessionnel pour la Formation aux métiers de l'Agriculture
<b>AUMN</b>	Association des Unions Maraîchères des Niayes	<b>CILSS</b>	Comité Inter États de Lutte contre la Sécheresse au Sahel
<b>BAD</b>	Banque Africaine de Développement	<b>CIMEL</b>	Centre d'Impulsion pour la Modernisation de l'Élevage

<b>CIV</b>	Comité Inter villageois	<b>ENF</b>	Education Non Formelle
<b>CL</b>	Collectivité Locale	<b>EQJA</b>	Education Qualifiante des Jeunes et des Adultes
<b>CLM</b>	Cellule de Lutte Contre la Malnutrition	<b>ESIS</b>	Enquête Sénégalaise sur les Indicateurs de Santé
<b>CLPA</b>	Comité Local de Pêche Artisanale	<b>ETFP</b>	Enseignement Technique et Formation Professionnelle
<b>CM</b>	Coefficient Multiplicateur	<b>FAFS</b>	Fédération des Associations Féminines du Sénégal
<b>CMS</b>	Crédit Mutuel du Sénégal	<b>FEM</b>	Fonds pour l'Environnement Mondial
<b>CNCAS</b>	Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal	<b>FENAGIE</b>	Fédération Nationale des Groupements d'Intérêt Economique des pêcheurs
<b>CNES</b>	Confédération Nationale des Employeurs du Sénégal	<b>FESNAC</b>	Festival National des Arts et Cultures
<b>CNFTI</b>	Comité National Interprofessionnel de la Filière Tomate Industrielle	<b>FNUAP</b>	Fonds des Nations Unies pour la Population
<b>COMASEL</b>	Compagnie Maroco - Sénégalaise d'Electrification rurale	<b>FONDEF</b>	Fonds pour l'Education et la Formation
<b>COMPACT</b>	Protection et Conservation des Aires par les Organisations Communautaires	<b>GES</b>	Gaz à Effet de Serre
<b>CPI</b>	Counterpart International Sénégal	<b>GIC</b>	Groupement d'Intérêt Communautaire
<b>CPN</b>	Consultation Prénatale	<b>GIE/ CETOM</b>	Groupement d'Intérêt Economique pour la Collecte l'Evacuation et le Traitement des Ordures Ménagères
<b>CPRS</b>	Centre de Promotion et de Réinsertion Sociale	<b>GIRE</b>	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
<b>CR SRAT/PRDI</b>	Commission Régionale d'Aménagement du Territoire et de Réactualisation du Plan Régional de Développement Intégré	<b>GP</b>	Groupe Pédagogique
<b>CRFP</b>	Centre Régional de Formation Professionnelle	<b>GRN</b>	Gestion des Ressources Naturelles
<b>CRFPE</b>	Centre Régional de Formation des Personnels de l'Education	<b>HQE</b>	Haute Qualité Environnement
<b>CSS</b>	Compagnie Sucrière Sénégalaise	<b>IA</b>	Inspection d'Académie
<b>CTR</b>	Comité Technique Restreint	<b>IDA</b>	Association Internationale Développement
<b>DALN</b>	Direction de l'Alphabétisation et des Langues Nationales	<b>IDD</b>	Initiative pour le Développement Durable
<b>DECAM</b>	Stratégie d'Extension de la Couverture Maladie	<b>IDEN</b>	Inspection Départementale de l'Education Nationale
<b>DIPE</b>	Développement Intégré de la Petite Enfance	<b>IMF</b>	Institution de Micro Finance
<b>DIRFEL</b>	Directoire Régional des Femmes en Elevage	<b>INTAC</b>	projet d'Intégration de l'Adaptation aux Changements climatiques pour un développement durable
<b>DLI</b>	Développement Local Inclusif	<b>IPM</b>	Institut de Prévoyance Maladie
<b>DPES</b>	Document de Politique Economique et Sociale	<b>IREF</b>	Inspection Régionale des Eaux et Forêts
<b>DRDR</b>	Direction Régionale du Développement Rural	<b>ISRA</b>	Institut Sénégalais de Recherche Agricole
<b>DSRP</b>	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté	<b>IST</b>	Infection Sexuellement Transmissible
<b>ECB</b>	Ecole Communautaire de Base	<b>ITA</b>	Institut de Technologie Alimentaire
<b>EDB</b>	Education de Base	<b>JICA</b>	Agence Japonaise de Coopération Internationale
<b>EDS</b>	Enquêtes Démographiques et de Santé	<b>LPS</b>	Lettre de Politique Sectorielle

<b>LPSE</b>	Lettre de Politique du Secteur de l'Environnement et des Ressources Naturelles		
<b>LT</b>	Long Terme	<b>PLB</b>	Produit Local Brut
<b>LTAP</b>	Lycée Technique André Peytavin	<b>PLD</b>	Plan Local de Développement
<b>MAEE</b>	Ministère des Affaires Etrangères et Européennes	<b>PME</b>	Petite et Moyenne Entreprise
<b>MCA</b>	Millenium Challenge Account	<b>PMI</b>	Petite et Moyenne Industrie
<b>MECROPAS</b>	Mutuelle d'Epargne et de Crédit des professionnels de la Pêche artisanale au Sénégal	<b>PNAT</b>	Plan National d'Aménagement du Territoire
<b>NEPAD</b>	New Partnership for Africa's Development	<b>PNDL</b>	Programme National de Développement Local
<b>OCB</b>	Organisation Communautaire de Base	<b>PNLB</b>	Parc National de la Langue de Barbarie
<b>OEV</b>	Orphelins et Enfants Vulnérables	<b>PNOD</b>	Parc National des Oiseaux du Djoudj
<b>OMD</b>	Objectifs du millénaire pour le Développement	<b>PNUD</b>	Programme des Nations Unies pour le Développement
<b>OMS</b>	Organisation Mondiale de la Santé	<b>POAS</b>	Plans d'Occupation et d'Affectation des Sols
<b>OMVS</b>	Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal	<b>PODES</b>	Plan d'Orientation pour le Développement Economique et Social
<b>ONG</b>	Organisation Non Gouvernementale	<b>PRAO</b>	Projet Régional des Pêches en Afrique de l'Ouest
<b>ONU</b>	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel	<b>PRDI</b>	Plan Régional de Développement Intégré
<b>PACR</b>	Programme d'Appui aux Communautés Rurales de la vallée	<b>PRP</b>	Programme de Réduction de la Pauvreté
<b>PAER</b>	Plan d'Action Environnemental Régional	<b>PTB</b>	Produit Territorial Brut
<b>PAIS/Etat</b>	Programme d'Alphabétisation Intensif/ Etat du Sénégal	<b>PTF</b>	Partenaires Techniques et Financiers
<b>PAM</b>	Programme Alimentaire Mondial	<b>PTIP</b>	Programme Triennal d'Investissement Public
<b>PAR</b>	Plan Action Régional	<b>RBTDSE</b>	Réserve de Biosphère Transfrontalière du Delta du Fleuve Sénégal
<b>PDEF</b>	Plan Décennal de l'Education et de la Formation	<b>RGPH</b>	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
<b>PDMAS</b>	Programme de Développement des Marchés Agricoles du Sénégal	<b>RNC</b>	Réserve Naturelle Communautaire
<b>PEPAM</b>	Programme Eau Potable et Assainissement du Millénaire	<b>RSFG</b>	Réserve Spéciale de Faune de Geumbeul
<b>PEQT</b>	Projet Education de Qualité pour Tous	<b>RTS</b>	Radio et Télévision Sénégalaise
<b>PGIAPAO</b>	Projet de Gestion Intégrée des Adventices Aquatiques Proliférantes en Afrique de l'Ouest	<b>SAED</b>	Société Nationale d'Aménagement et d'Exploitation des terres du Delta du Fleuve Sénégal et des vallées du Fleuve Sénégal et de la Falémé
<b>PGIES</b>	Programme de Gestion Intégrée des ressources en Eau du Sénégal	<b>SCL</b>	Société de Culture Légumière
<b>PGIRE</b>	Projet de Gestion Intégrée des Ressources en Eaux au Sénégal	<b>SDC</b>	Service du Développement Communautaire
<b>PIAR</b>	Programme d'Investissement et d'Actions Régional	<b>SDE</b>	Sénégalaise des Eaux
<b>PIB</b>	Produit Intérieur Brut	<b>SENELEC</b>	Société Nationale d'Electricité
<b>PIC</b>	Plan d'Investissement Communal	<b>SES</b>	Situation Economique et Sociale
<b>PIDEL</b>	Programme Intégré de Développement Economique Local	<b>SGBS</b>	Société Générale de Banques au Sénégal

<b>SIDA</b>	Syndrome d'Immunodéficience Acquise	<b>TIC</b>	Technologies de l'Information et de la Communication
<b>SN HLM</b>	Société Nationale des Habitations à Loyer Modéré	<b>TVA</b>	Taxe sur la Valeur Ajoutée
<b>SNDES</b>	Stratégie Nationale de Développement Economique et Social	<b>UBT</b>	Unité de Bétail Tropical
<b>SOCAS</b>	Société de Conserves Alimentaires du Sénégal	<b>UCAD</b>	Université Cheikh Anta Diop de Dakar
<b>SOCOCIM</b>	Société de Commercialisation du Ciment	<b>UEMOA</b>	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
<b>SODISA</b>	Société des Domaines Industriels de Saint-Louis	<b>UFR</b>	Unité de Formation et de Recherche
<b>SOGAS</b>	Société de Gestion des Abattoirs du Sénégal	<b>UGB</b>	Université Gaston Berger
<b>SONATEL</b>	Société Nationale des Télécommunications	<b>UICN</b>	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
<b>SPCRS</b>	Société de Promotion et de Commercialisation du Riz Sénégalais	<b>UNESCO</b>	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
<b>SRAS</b>	Service Régional de l'Action Sociale	<b>UNFPA</b>	Fonds des Nations Unies pour la Population
<b>STD</b>	Services Techniques Décentralisés	<b>UNICEF</b>	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
<b>STS</b>	Société de Tomate Séchée	<b>USAID</b>	Agence des États-Unis pour le Développement International
<b>TACC</b>	Approche Territoriale pour l'intégration de l'adaptation aux Changements Climatiques	<b>VCE</b>	Valeur Commerciale Estimée
<b>TBN</b>	Taux Brut de Natalité	<b>VIH</b>	Virus de l'Immunodéficience Humaine
<b>TBPS</b>	Taux Brut de Préscolarisation	<b>VRD</b>	Voiries et Réseaux Divers
<b>TBS</b>	Taux Brut de Scolarisation	<b>ZAC</b>	Zone d'Aménagement Concertée



## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Effectif de la population selon le sexe et la densité par département en 2011.....	18
Tableau 2: Effectifs Enseignement élémentaire en 2011 .....	21
Tableau 3 : Effectifs des établissements publics et privés en 2011 .....	23
Tableau 4 : Evolution des effectifs du secondaire selon le sexe de 2010 à 2011 .....	24
Tableau 5 : Synthèse des contraintes du secteur Education et Formation .....	27
Tableau 6 : Répartition des structures sanitaires par département.....	28
Tableau 7 : Synthèse des contraintes du secteur de la santé .....	33
Tableau 8 : Répartition des infrastructures hydrauliques .....	34
Tableau 9 : Synthèse des atouts et contraintes du secteur de l'eau potable et de l'assainissement .....	37
Tableau 10 : Proportion des villages selon le rang-taille en 2002 .....	39
Tableau 11 : Synthèse des atouts et contraintes du secteur Urbanisme et habitat .....	40
Tableau 12 : répartition du patrimoine matériel par département .....	41
Tableau 13 : Situation des infrastructures culturelles par département en 2011 .....	42
Tableau 14 : Agenda culturel régional.....	42
Tableau 15 : Synthèse des atouts et contraintes du secteur de la culture .....	43
Tableau 16 : Répartition des infrastructures sportives par département .....	44
Tableau 17 : Synthèse des atouts et contraintes du secteur du Sport et loisirs .....	46
Tableau 18 : Situation des « Daaras » et des effectifs selon le Département .....	48
Tableau 19 : Synthèse des atouts et contraintes du secteur genre et protection sociale.....	50
Tableau 20 : Situation des aires protégées et zones aménagées par département en 2010 .....	56
Tableau 21 : Synthèse des atouts et contraintes du secteur de l'environnement et GRN.....	58
Tableau 22 : Evolution des mandats émis et .....	59
Tableau 23 : Taux de Couverture des villages officiels en téléphone par département en 2010.....	60
Tableau 24 : Situation des organes radiophoniques et localisation des radios et correspondants .....	62
Tableau 26 : Situation des organes de la presse écrite .....	63
Tableau 25 : Situation des organes de.....	62
Tableau 27 : Synthèse des atouts contraintes du secteur Poste et Télécommunications.....	64
Tableau 28 : Répartition du réseau routier (Km) en 2010.....	65
Tableau 29 : Evolution des rotations globales (vols-arrivée et vols-départ) de 2006 à 2010.....	66
Tableau 30 : Evolution du trafic des passagers entre 2008 et 2010.....	67
Tableau 31 : Synthèse des principaux atouts et contraintes du secteur Transports.....	68
Tableau 32 : Synthèse des principales contraintes du secteur finance .....	70
Tableau 33 : Situation des prix du gaz selon la.....	72
Tableau 34 : Synthèse des atouts et contraintes du secteur de l'Energie .....	73
Tableau 35 : Potentiel en terres irrigables et évolution des superficies aménagées.....	75

Tableau 36 : Superficies exploitées par département .....	75
Tableau 37 : Superficies, rendements et production du riz de 2006 à 2010 .....	76
Tableau 38 : Superficies, rendements et production de la tonne de 2006 à 2010 .....	77
Tableau 39 : Superficies, rendements et production de l'oignon de 2006 à 2010.....	78
Tableau 40 : Superficies, rendements et production de la canne à sucre de 2006 à 2010 .....	78
Tableau 41 : Superficies, rendements et production du maïs de 2006 à 2010 .....	79
Tableau 42 : Superficies, rendements et production du sorgho de 2006 à 2010 .....	79
Tableau 43 : Superficies, rendements et production de la patate douce de 2008 à 2010 .....	80
Tableau 44 : Superficies, rendements et production du gombo de 2008 à 2010 .....	80
Tableau 45 : Superficies, rendements et production de l'arachide de 2008 à 2010.....	81
Tableau 46 : Superficies, rendements et production des pastèques de 2008 à 2010.....	81
Tableau 47 : Structures d'appui et partenaires techniques.....	84
Tableau 48 : Principales contraintes et solutions de l'agriculture irriguées .....	84
Tableau 50 : Infrastructures d'appui à l'élevage en 2011 .....	87
Tableau 51 : Evolution des effectifs au cours des 3 dernières années.....	88
Tableau 52 : Répartition des effectifs par département en 2011 .....	88
Tableau 53 : Répartition des abattages contrôlés selon l'espèce par département .....	89
Tableau 54 : Production de peaux et cuirs par département en 2011 .....	89
Tableau 55 : Evolution de l'aviculture par département .....	91
Tableau 56 : Synthèse des principaux atouts et contraintes du secteur de l'élevage.....	92
Tableau 57 : Evolution des Mises à terre 2006 à 2010 .....	94
Tableau 58 : Synthèse des principaux atouts et contraintes du secteur de la Pêche.....	100
Tableau 59 : Répartition des entreprises artisanales selon le type en 2010 .....	101
Tableau 60 : Synthèse des principaux atouts et contraintes du secteur de l'Artisanat.....	103
Tableau 61 : Situation des marchés.....	103
Tableau 62 : Entreprises commerciales par département entre 2009 et 2010 .....	105
Tableau 63 : Principaux atouts et contraintes du secteur .....	106
Tableau 66 : Evolution du trafic des passagers entre 2009 et 2010.....	108
Tableau 67 : Répartition des réceptifs hôteliers et de la capacité d'accueil par zone .....	109
Tableau 68 : Répartition des arrivées.....	110
Tableau 69 : Principaux atouts et contraintes du secteur Tourisme .....	113
Tableau 70 : Répartition Géographique des Industries et PME/PMI en 2002.....	114
Tableau 71 : Principaux atouts et contraintes du secteur des PMI-PME .....	116
Tableau 72 : Evolution de l'exploitation minière par département .....	117
Tableau 73 : Synthèse des atouts et contraintes du secteur Mines.....	119
Tableau 74.....	122

Tableau 75 : Effectif des élus par ordre de collectivité locale.....	123
Tableau 76 : Evolution des Budgets des CL de la région 2008 à 2010 .....	124
Tableau 77 : Evolution de la fiscalité locale .....	125
Tableau 78 : Evolution de l'exécution des budgets .....	126
Tableau 80 : Synthèse des principales contraintes de la Décentralisation, gouvernance locale et territoriale .....	128

### **LISTE DES GRAPHIQUES**

Graphique 1 : Pyramide des âges en 2011 .....	19
Graphique 2 : Structure du PLB Régionale en 2011.....	74
Graphique 3 : Répartition financement par secteur.....	127

### **LISTE DES CARTES**

Carte 2 : Découpage administratif et territorial .....	15
Carte 3 : Zones écogéographiques .....	17
Carte 4 : Taux de couverture école élémentaire des Communautés rurales .....	20
Carte 5 : Taux de couverture sanitaire des communautés rurales.....	29
Carte 6 : taux de couverture en eau potable des communautés rurales .....	34

## INTRODUCTION

### Contexte et justification

A l'heure où les Collectivités locales sont fortement attendues dans les initiatives d'éradication de la pauvreté et l'impulsion de dynamiques territoriales favorables à l'émergence de pôles de croissance économique, la planification stratégique devient un enjeu fondamental de la gouvernance décentralisée.

L'institution récente de la double planification pour promouvoir une politique économique et sociale mieux articulée aux préoccupations nationales et locales, consacre la région comme pôle territorial intermédiaire le plus pertinent pour matérialiser cette démarche.

Dans le système national de planification actuel, le Plan Régional de Développement Intégré (PRDI) offre le cadre établissant les liens nécessaires entre les documents nationaux tels que l'Etude prospective, le PNAT, le PODES, la SNDES, etc. et les documents de planification locale comme le PRDI et ses instruments opérationnels (PAR, PIC, PLD). Ainsi, tout en valorisant les ressources et spécificités locales, le PRDI indique le positionnement stratégique dévolu à la région à travers ses différents sous ensembles territoriaux dans le sens d'apporter une contribution significative à la réalisation des objectifs nationaux.

La décision de réactualiser le PRDI, traduit la volonté politique du Conseil régional de Saint-Louis d'engager l'ensemble des acteurs dans une réflexion stratégique autour des enjeux locaux, territoriaux, nationaux voire mondiaux. Son aboutissement permet de fonder un large consensus sur une vision et les stratégies les plus pertinentes à mettre en œuvre pour la réalisation des ambitions en valorisant les atouts et potentialités dont recèle la région.

Avec le PRDI, la région dispose d'un instrument de pilotage, de coordination et de mise en synergie des projets de développement. Il fait office cadre de référence et de porte d'entrée à l'ensemble des acteurs intervenant dans le développement régional au premier rang desquels figurent l'Etat, les Collectivités locales, les partenaires de la coopération, les opérateurs privés, les ONG et les associations de développement.

Conçu pour un horizon temporel de 05 ans (2013-2017), le PRDI repose sur une vision à moyen et long termes pour promouvoir une gouvernance territoriale porteuse d'un développement régional harmonieux, soutenu, durable et inclusif aux plans « économique, social, culturel, éducatif, scientifique et technique ».

### Cadre institutionnel

Pour le pilotage politique et technique de l'élaboration du PRDI, il a été mis en place un dispositif organisationnel conformément aux lois 96-06 et 96-07 du 22 mars 1996 portant respectivement code des collectivités locales et transfert de compétences.

Ainsi, en vertu du décret d'application 96-1133 du 27 décembre 1996 relatif à la compétence en matière de planification, il a été créé une Commission Régionale chargée de l'élaboration<sup>1</sup> du PRDI (CR/PRDI) présidée par le 1er Vice-président du Conseil régional.

La CR/PRDI s'est dotée d'un Comité Technique Restreint (CTR), coordonné par le Directeur de l'Agence Régionale de Développement (ARD). Ce comité a en charge la préparation et l'animation des réunions, le suivi et l'exécution du chronogramme des activités d'élaboration des documents.

Au plan opérationnel, le CTR s'appuie sur une Task-force érigée en cheville ouvrière pour l'élaboration des différents produits devant constituer le PRDI.

---

<sup>1</sup> Voir l'arrêté N° 012 /CRSL/PR/SG du 8 avril 2012 pour le détail sur les missions, la composition et le fonctionnement

## **Commande politique**

En réalisant le PRDI, le Conseil régional de Saint-Louis cherche à définir une vision partagée afin que sa mise en œuvre puisse impliquer l'Etat du Sénégal, les Partenaires de la coopération au développement, les collectivités locales de base, les opérateurs économiques, la société civile, etc.

Ainsi, devant être le cadre de référence de tous les acteurs intervenant dans le développement régional, son élaboration doit reposer sur une démarche pleinement participative.

Considérant le fort potentiel et les atouts importants dont dispose la région, le PRDI devrait définir une vision optimiste et réaliste et proposer les stratégies appropriées pour ériger le territoire en pôle émergent conformément à l'option de l'Etat déclinée à travers la SNDES 2013-2017.

En outre, le PRDI devrait d'une part consolider certains acquis du Conseil régional notamment en matière de développement inclusif et des changements climatiques entre autres et d'autre part, prendre en charge les politiques prioritaires et engagements internationaux de l'Etat

## **Démarche méthodologique**

L'élaboration du PRDI s'est effectuée suivant un processus itératif et participatif, impliquant toutes les catégories d'acteurs aussi bien sur la phase de diagnostic que sur celle relative à la définition des orientations stratégiques.

L'approche bottom-up utilisée est basée sur des consultations au niveau local, départemental et régional permettant une production d'informations et de données aux plans sectoriel et institutionnel. Les dispositifs de suivi ont été mis à profit pour l'approfondissement de la réflexion et la validation des informations et produits. Ainsi, quatre principes directeurs ont guidé cette démarche :

- ✓ une approche participative et inclusive avec l'implication de tous les groupes d'acteurs (élus, techniciens, secteur privé, population dans toutes ses composantes, organisations de producteurs et organisations communautaires, etc.) ;
- ✓ une démarche itérative avec des restitutions au niveau des départements, de la région et des instances de validation mises en place par le Conseil régional (CT, CR/PRDI, etc.) ;
- ✓ une mise à profit du Schéma régional d'Aménagement du Territoire: le déroulement simultané de la réflexion sur le SRAT a fourni les éléments de base nécessaires pour appréhender les dynamiques d'occupation et d'organisation de l'espace aux fins de guider les politiques régionales en faveur d'un développement régional plus équilibré et mieux intégré.
- ✓ une vision intégratrice avec une prise en compte des thématiques porteuses et émergentes tels que l'environnement et les changements climatiques, le développement inclusif et le Genre, ainsi que le développement économique territorial.

## **PHASE 1 : Préparation**

La mise en route du processus s'est déroulée avec l'installation officielle de la commission régionale qui a fixé les contours de la commande politique. Les activités réalisées à cette étape ont porté sur l'élaboration des TDR, la confection des outils de collecte, la sélection des consultants et des personnes ressources, l'acquisition des équipements et du matériel de travail ainsi que l'organisation d'ateliers d'habilitation et de la cérémonie de lancement.

## **PHASE 2 : Bilan diagnostic composé de deux étapes :**

- le diagnostic externe avec la réalisation de la revue documentaire, la collecte de données de seconde main, les productions de synthèses sectorielles (statistiques et grilles d'analyse) ainsi que la préparation des ateliers départementaux de diagnostic participatif.
- le diagnostic participatif marqué par l'organisation des ateliers départementaux, la rédaction des rapports, la validation des études thématiques, la confection des cartes thématiques ainsi que la rédaction et le partage du rapport diagnostic régional.

## **PHASE 3 : Orientations et perspectives**

Dans cette phase très importante, qui part de l'analyse de la situation de référence, établit les forces et faiblesses de la région en matière de développement, des orientations articulées à une vision, des stratégies et des perspectives ont été retenues. Les aspects liés à la mise en œuvre, à la communication et au suivi évaluation ont fait l'objet de propositions.

Elles découlent des rencontres d'échange aux niveaux régional et départemental avec les élus, les opérateurs économiques, les techniciens, les personnes ressources et la société civile.

## **PHASE 4 : Validation, adoption, approbation et vulgarisation**

Après l'élaboration du PRDI sous sa forme préliminaire par la Task force, les documents (Bilan diagnostic et Perspectives) sont présentés successivement aux instances suivantes pour appréciation :

- au CTR élargi au Président du CR/PRDI et aux personnes pour validation,
- à la CR/PRDI élargie aux autorités administratives et aux personnes ressources, donnant le caractère provisoire au PRDI élaboré,
- au Conseil régional en session ordinaire pour adoption, conférant au PRDI son caractère semi définitif,
- au Gouverneur (transmission) en tant que représentant de l'Etat pour approbation, consacrant le caractère définitif du PRDI.

La vulgarisation porte sur le partage du PRDI avec tous les acteurs concernés pour son appropriation et son adoption en tant que cadre de référence pour tous les intervenants. Cette activité sera assurée par le Conseil régional au plan politique et par l'ARD au plan technique.

# I. PRESENTATION GENERALE DE LA REGION

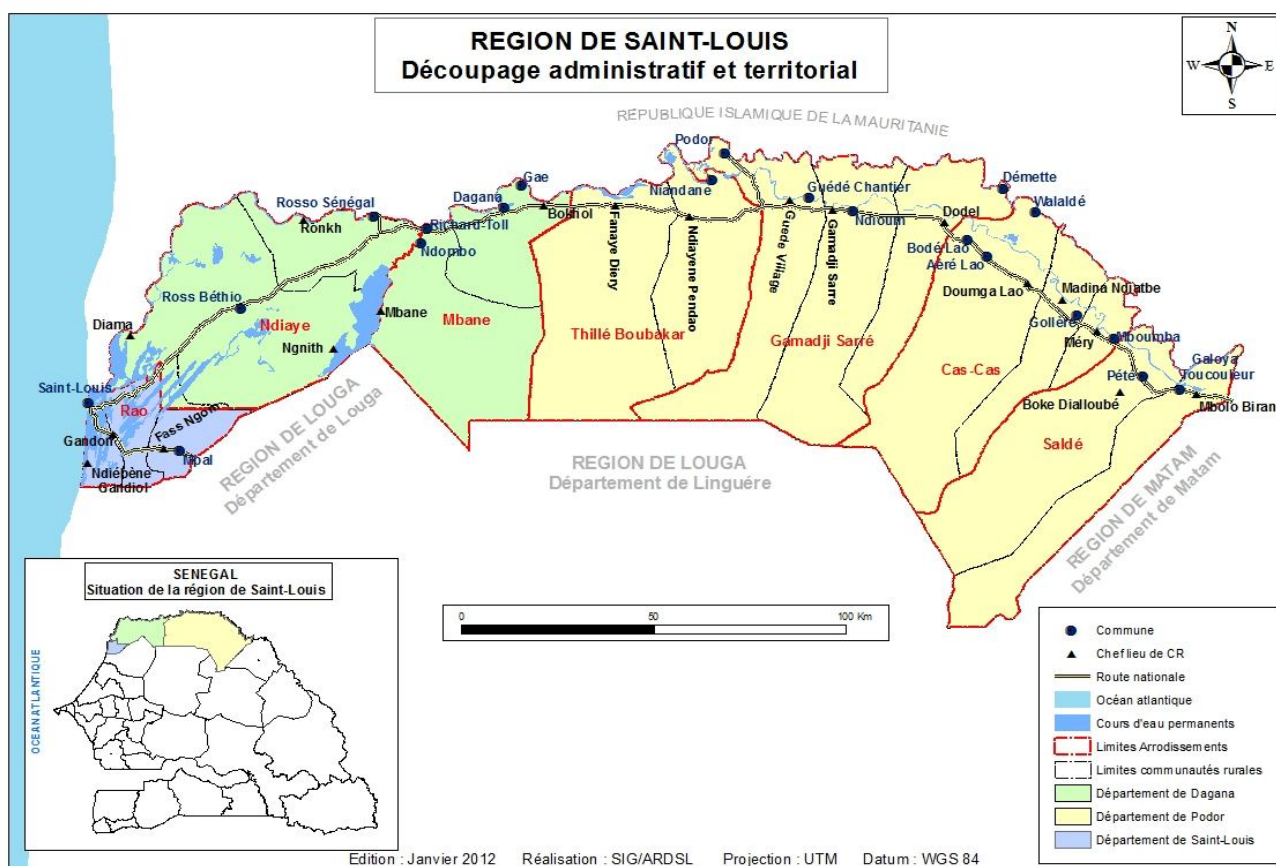
## 1.1. Situation géographique et administrative

Située dans la partie septentrionale du Sénégal, la région de Saint-Louis est limitée au Nord par le Fleuve Sénégal qui constitue la frontière avec la République Islamique de la Mauritanie. A l'Ouest, elle est limitée par l'Océan Atlantique, à l'Est et au Sud respectivement par les régions de Matam et de Louga. Elle couvre une superficie de 19 034 Km<sup>2</sup>, soit environ 10% du territoire national.

Au plan de l'organisation administrative, la région de Saint-Louis renferme 3 départements et 7 arrondissements. Ce découpage découle de la loi n°2002-02 du 15 Février 2002 qui a scindé l'ancienne région de Saint-Louis en deux : Saint-Louis et Matam.

Suite à la dernière réforme intervenue en 2011, la région de Saint-Louis compte désormais 39 collectivités locales avec la Région, 20 communes et 18 communautés rurales regroupant près 640 villages officiels.

Carte 1 : Découpage administratif et territorial



## 1.2. Milieu physique

### 1.2.1. Climat

Le climat de la région de Saint-Louis est essentiellement de type sahélien, caractérisé par des alizés continentaux chauds et secs, ou Harmattan. Au niveau du Walo (zones inondable) et du Jeeri, les températures sont relativement élevées et peuvent atteindre parfois 40°C en saison chaude, particulièrement dans le département de Podor. Cependant, on enregistre des températures plus basses, marquées par l'influence des alizés maritimes à l'ouest du Delta dans la zone du Gandiolais.

Les vents dominants sont : *i*)-les alizés issus de l'anticyclone des Açores qui affectent particulièrement la zone côtière, *ii*)-l'harmattan ou alizés continentaux, vent chaud et sec de direction Nord-est, provenant du Sahara et *iii*)-la mousson, issue de l'anticyclone de Sainte-Hélène, qui amène l'humidité et la pluie.

Sur le plan de la pluviométrie, la région de Saint-Louis se situe entre les isohyètes 200 et 500 mm avec des grandes variabilités. L'hivernage dure en moyenne 2 à 3 mois avec un cumul dépassant rarement 30 jours de pluie.

L'insolation reste très importante dans la vallée et du Jeeri avec une durée moyenne journalière de 8 à 9 heures, soit près de 3 000 heures d'ensoleillement par an, ce qui constitue un atout considérable pour le développement de l'énergie solaire dans la région. L'humidité, relativement forte à l'ouest dans la zone côtière, est sous l'influence des variations pluviométriques et thermiques dans le Jeeri et le Walo.

Ces variations climatiques, caractérisées par de fortes températures et l'insolation, favorisent une évapotranspiration assez élevée dans la région, avec des amplitudes annuelles variant entre 1 800 et 2 500 mm.

### **1.2.2. Sols**

Les sols se présentent sous trois grands types géomorphologiques constitués par le Walo (moyenne vallée et delta), le Jeeri et les Niayes. Dans le Walo, les sols sont d'origine alluvionnaire plus ou moins argileux, caractéristiques des zones inondables. Les sols du Jeeri, essentiellement de type Dior sablonneux et plus ou moins dégradés, contiennent 80 à 90% de sable. Dans les Niayes, les sols sont dominés par la présence de dunes, tandis que dans le Delta, ils sont de type halomorphe contenant des sels solubles.

### **1.2.3. Eaux**

La région recèle d'importantes ressources en eau. Les eaux de surface forment un réseau relativement dense constitué par le fleuve Sénégal et ses défluent, le lac de Guiers ainsi que les nombreux marigots et mares temporaires qui font leur apparition pendant l'hivernage. Les eaux souterraines sont constituées des nappes phréatiques peu profondes et du Maestrichtien dont la profondeur varie entre 50 mètres au Nord à 500 mètres au Sud-Est. Ces eaux sont sujettes par endroit à la salinisation.

### **1.2.4. Faune**

La région accueille une importante avifaune (plus de 365 espèces) qui est constituée pour l'essentiel d'oiseaux migrateurs du Paléarctique et d'Afro-tropicaux. Leur présence est rendue possible grâce à l'existence de zones humides dont 3 ont une reconnaissance internationale par la Convention de Ramsar. Il est à signaler la présence de la faune mammalienne avec les antilopes saharo-sahéliennes (Réserve de Geumbeul), le lamantin, le chacal, le singe patas mais aussi des reptiles avec le crocodile du Nil, les tortues, le boa et les varans. Ce qui constitue un atout majeur pour les activités d'écotourisme et cynégétique pour la région.

### **1.2.5. Flore**

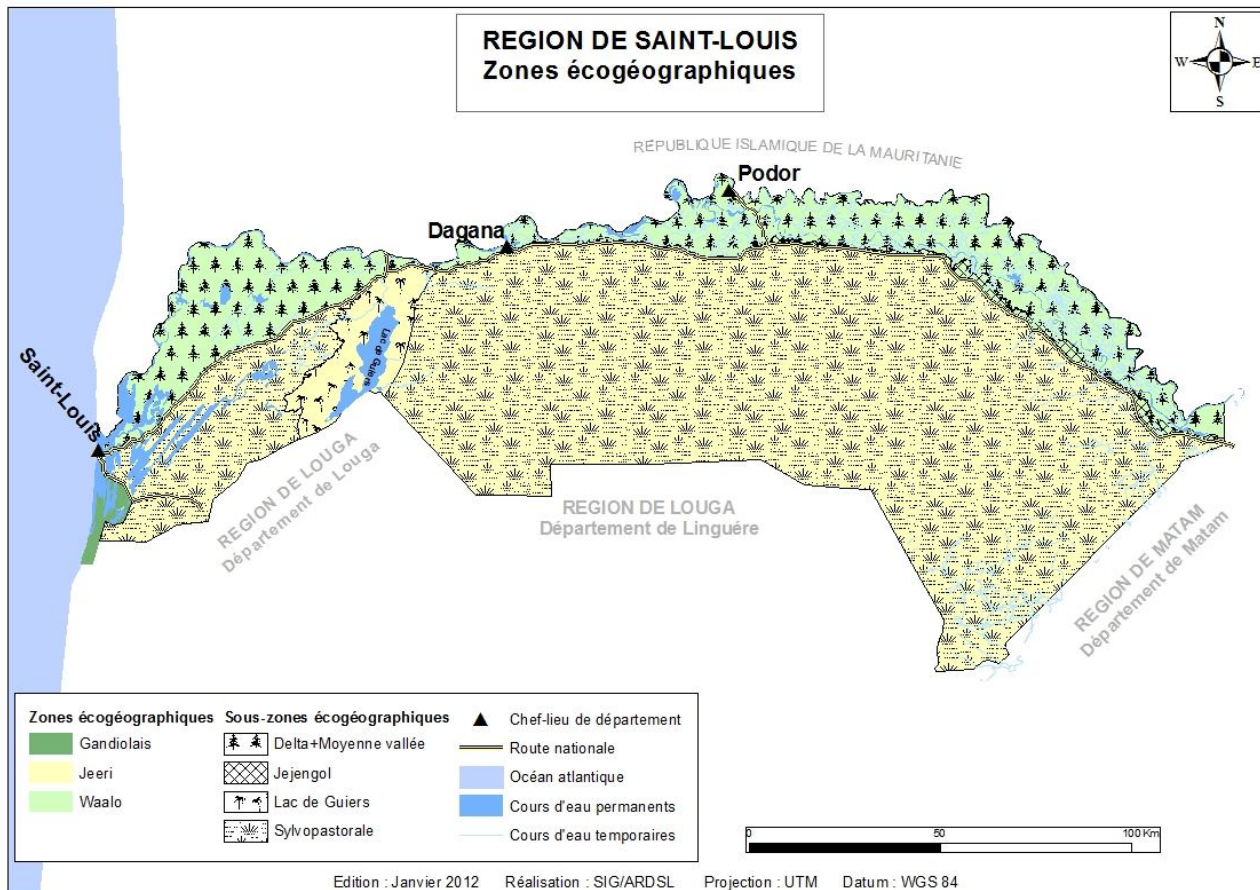
La présence d'écosystèmes arides et semi-arides reflète la spécificité des zones éco géographiques en fonction desquelles varient les formations naturelles, essentiellement constituées de steppes arbustives et arborées dominées par des épineux.

Le Walo se caractérise par une végétation dominée par la savane clairsemée, tandis que dans la majeure partie du Jeeri, on retrouve des pseudo-steppes arbustives et arborées.



Les principales formations forestières de la zone du Delta et du Lac de Guiers sont constituées essentiellement par la *gonakeraie* et des *acacias* divers avec une prolifération de *prosopis* dans le Delta. On note également la présence de la steppe arbustive sur les dunes vives. Sur les surfaces pénéplaines qui jouxtent la steppe arborée, se distingue une steppe arbustive à l'ouest du Lac de Guiers.

**Carte 2 : Zones écogéographiques**



## II. BILAN DIAGNOSTIC

### 2.1. DEMOGRAPHIE

#### 2.1.1. Etat de la population

Avec une population résidente estimée en 2011 à 925 930 habitants, soit 7% du total national, la densité de la région est de 49 habitants au km<sup>2</sup>. La population est inégalement répartie par département avec 279 427 habitants, soit 30% pour Saint-Louis, 246 957 habitants, soit 27% pour Dagana et 399 546 habitants, soit 43% pour Podor.

On remarque également des différences importantes entre les densités par département avec 318 habitants/km<sup>2</sup> pour Saint-Louis, 47 habitants/km<sup>2</sup> pour Dagana et 31 habitants/km<sup>2</sup> pour Podor. La densité très élevée de Saint-Louis est due à l'étroitesse de sa superficie (5%) et à l'importance de la population de la ville de Saint-Louis, ce qui traduit une pression foncière très forte.

**Tableau 1 : Effectif de la population selon le sexe et la densité par département en 2011**

Nom localité	Effectif 2002			Effectif 2011			Superficie (km <sup>2</sup> )	Densité (habitants/km <sup>2</sup> )
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total		
Région	335 758	358 475	694 233	454 011	471 919	925 930	19 034	49
Dép. Dagana	96 115	96 529	192 644	125 058	121 899	246 957	5 208	47
Dép. Podor	135 725	152 231	287 956	190 961	208 585	399 546	12 947	31
Dép. St-Louis	103 918	109 715	213 633	137 992	141 435	279 427	879	318

Source : RGP III, Projections démographiques

#### 2.1.2. Structure de la population

Au niveau régional, on note un équilibre quasi parfait entre les sexes (49 hommes pour 51 femmes), un taux d'urbanisation de 44%, une jeunesse de la population (57%) et une proportion de 2% de personnes en situation de handicap. La population est constituée de trois principaux groupes ethniques : Peulh (54%), Wolof (39) et maures (4%). Les 3% restants concernent les autres ethnies du Sénégal et les étrangers.

Au niveau départemental, les mêmes tendances sont observées concernant la répartition entre les sexes et la structure par âge. Par contre, des différences appréciables sont notées sur les taux d'handicap avec 2,1% pour Podor qui est suivi de Dagana (1,7%) et de Saint-Louis (1,3%).

Au plan ethnique, les Peulh fortement majoritaires dans le Podor (plus de 70%), viennent en deuxième position après les Wolofs dans les départements de Saint-Louis et de Dagana.

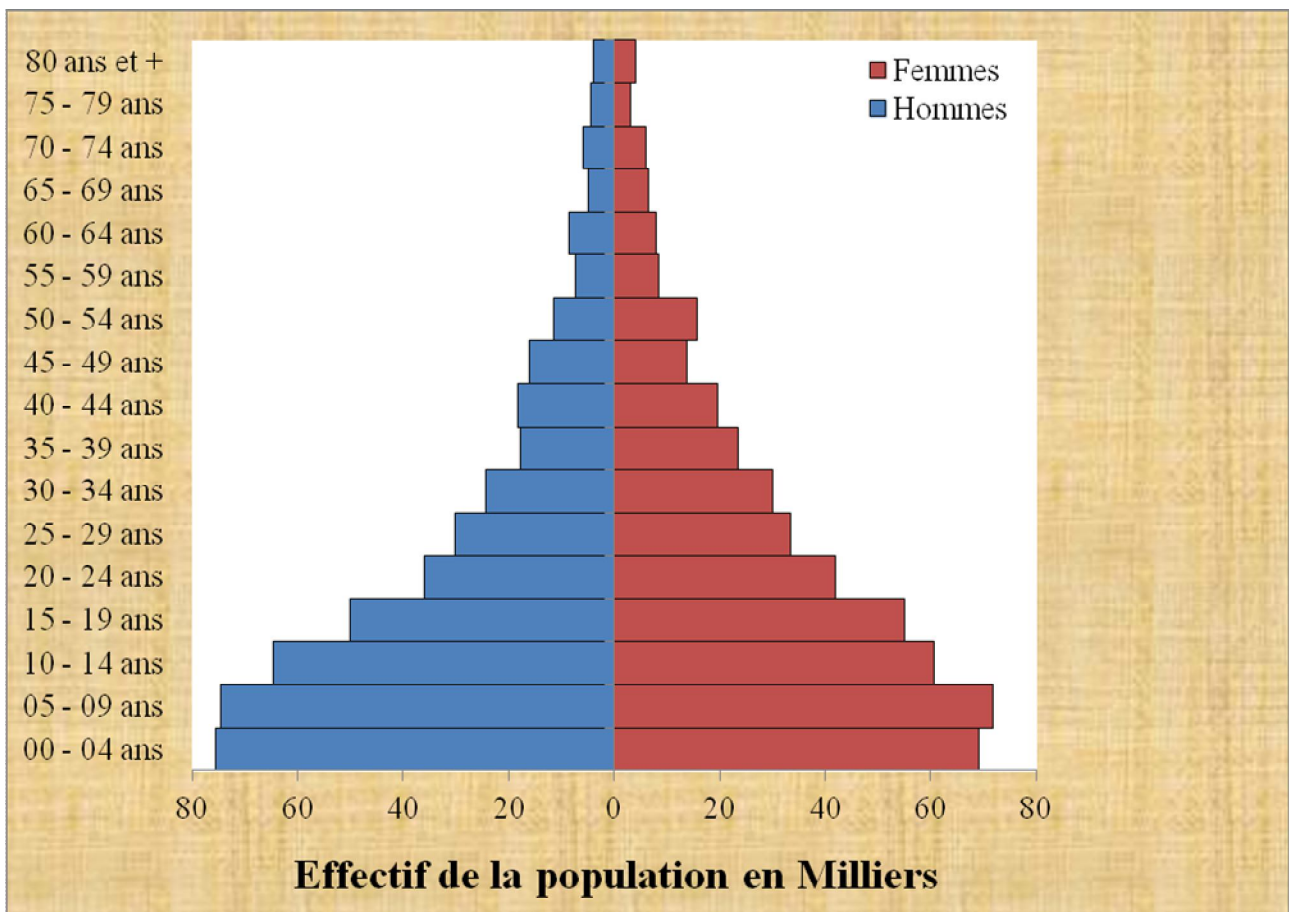
Concernant l'urbanisation, on note de très fortes disparités entre les départements avec un taux de 77% pour Saint-Louis contre 45% pour Dagana et 21% pour Podor.

#### 2.1.3. Dynamique de la population

La croissance de la population est déterminée par les naissances et les décès (mouvements naturels) et la migration. Selon l'ANSD, la croissance démographique de la région s'est établie depuis 2002 à un taux de 3,4% contre 2,7 % pour le niveau national. Cette forte croissance est due à une légère baisse de la natalité liée au mariage des femmes de plus en plus tardif, mais également à une baisse significative de la mortalité induite par l'amélioration des conditions sanitaires. Il s'y ajoute un solde migratoire positif avec le développement de l'UGB, des opportunités d'emploi dans l'agriculture et des conditions de vie appréciables en particulier dans la commune de Saint-Louis et ses environs.

De ce point de vue, la croissance démographique pourrait être différenciée par département, en l'occurrence pour Podor où la mise en valeur des ressources et les conditions de vie ne sont pas améliorées pour autant.

**Graphique 1 : Pyramide des âges en 2011**



Source : SRDS

## 2.2. SECTEURS SOCIAUX

### 2.2.1. Education et formation

Le système éducatif sénégalais est structuré autour de 7 sous-secteurs : Développement Intégré de la Petite Enfance, Enseignement Elémentaire, Enseignement Moyen, Enseignement Secondaire Général, Education Non Formelle, Formation Professionnelle et Technique et Enseignement Supérieur. L'objectif final assigné à l'Education est de « former des hommes et des femmes capables de travailler efficacement à la construction du pays ». La priorité est de réaliser en 2015 l'éducation de base universelle (élémentaire et moyenne).

#### 2.2.1.1. Développement intégré de la petite enfance (DIPE)

Le DIPE cible la tranche d'âge 3-6 ans estimée en 2010 à 110 827 enfants assez bien répartis entre les deux sexes : 55 864 garçons et 54 933 filles. Quant à la répartition spatiale, elle est marquée par un déséquilibre en faveur du département de Podor qui concentre 43% de l'effectif total, le reste étant réparti entre Saint-Louis (30%) et Dagana (27%).

Au plan de l'offre éducative, la région de Saint-Louis compte 128 centres DIPE en 2011. Ce réseau est composé de 45 écoles privées, 29 publiques et 54 communautaires, ce qui montre l'importance de la contribution des populations à l'effort d'éducation.

Les effectifs du préscolaire sont passés de 8 167 en 2010 à 8 605 élèves en 2011, avec des taux bruts de préscolarisation respectifs de 7,3% et 7,8%. Si l'on peut se féliciter d'une égalité de genre, légèrement en faveur des filles (1.2), il faut noter l'inégale performance des départements dans le TBPS de 2011 : Podor 3%, Dagana 6%, Saint-Louis 16%. D'autre part, le score régional est en deçà de la valeur cible de 13% fixée pour 2011 et suscite des doutes quant à la possibilité de la région d'atteindre l'objectif assigné par le PDEF pour l'horizon 2015, à savoir un TBPS de 15%.

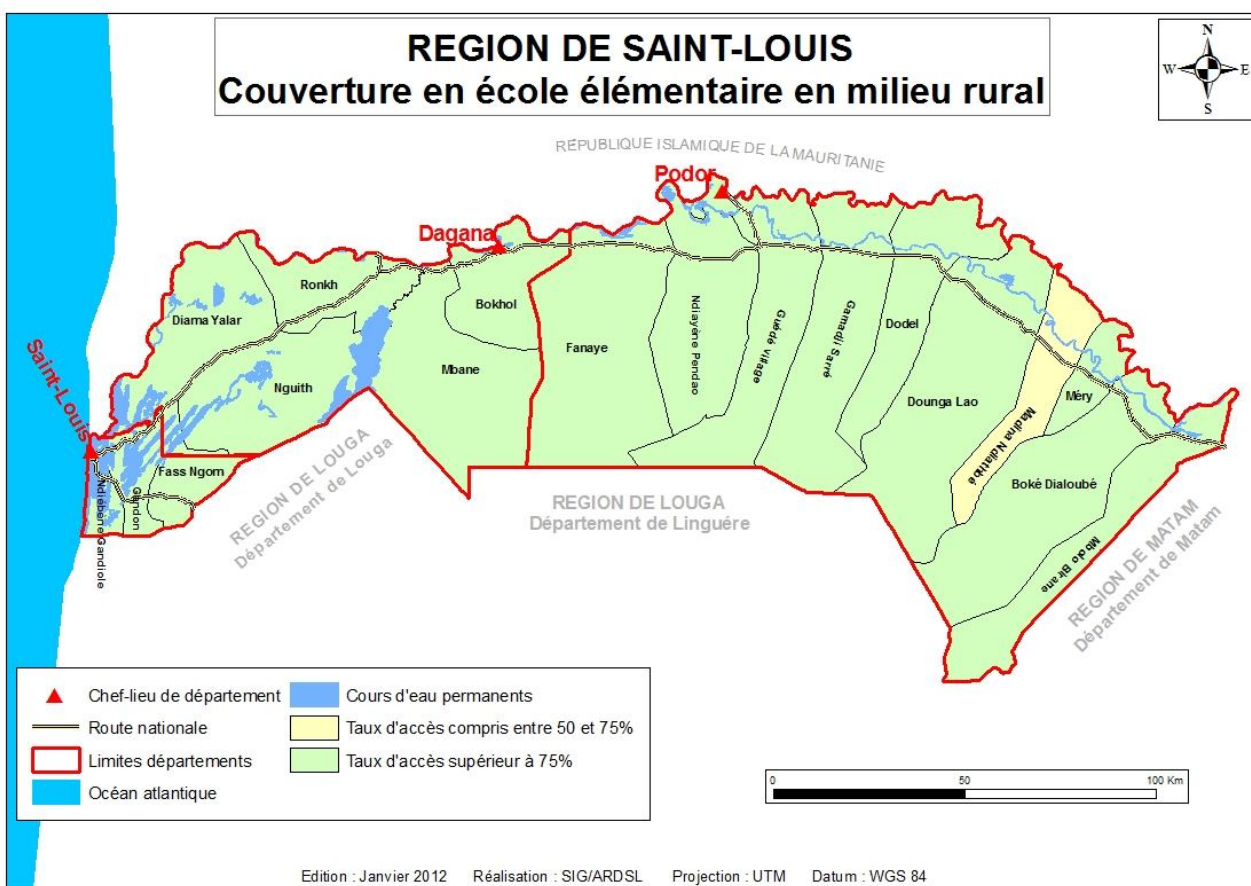
Les contre-performances de la préscolarisation tiennent à la faible présence de structures DIPE en zone rurale, principalement dans le département de Podor, et à la sous-fréquentation des structures imputable, en partie, à l'inadéquation de l'offre.

### 2.2.1.2. Enseignement élémentaire

L'élémentaire cible la tranche d'âge 7 - 12 ans, ce qui correspond pour la région à une population totale de 132 453 enfants (51% de garçons et 49% de filles) répartie comme suit : Dagana : 32 326; Podor : 57 156 ; Saint-Louis : 39 972.

Au plan de l'offre, la région abrite 675 écoles dont 11 du privé laïc, 2 du privé catholique, 4 du public franco-arabe. Le département de Podor concentre 283 écoles soit 42%, Dagana et Saint-Louis se retrouvent avec respectivement 215 écoles (32%) et 177 écoles (26%).

**Carte 3 : Taux de couverture école élémentaire des Communautés rurales**



Cela donne une distribution assez équilibrée des structures par rapport à la demande potentielle d'éducation. A titre d'exemple, le département Podor qui compte 43% des effectifs scolarisables regroupe 42% des établissements scolaires.

Au plan de la capacité d'accueil, on recense 4 811 salles de classe dont 514 en abris provisoires (11%). L'IDEN de Saint-Louis Département enregistre la plus grande proportion d'abris provisoires (19%), suivi de Podor (12%) et de Dagana (8%).

A propos de l'accessibilité des locaux, on dénombre seulement 101 salles de classe pourvues de rampes pour Handicapés, ce qui montre l'effort à faire pour mieux adapter les structures d'accueil à la spécificité des élèves en situation de handicap. Il faut noter l'effort déjà important fait dans ce sens par les collectivités locales dans le cadre du renforcement de l'offre avec l'appui de leurs partenaires comme le Programme National de Développement Local et ceux de la coopération décentralisée (SYCOVAL, COMMERCY-REZE, Département du Nord, etc.).

Il faut aussi révéler que le pourcentage des écoles à cycle incomplet reste très élevé (47%). Le département de Podor est concerné par 127 écoles, soit 45% du total de ces établissements, celui de Dagana pour 106 écoles (49%) et celui de Saint-Louis pour 81 écoles (46%). Pour ce dernier département, il faut noter que sur les 81 écoles à cycle incomplet, les 75 sont situées dans l'IDEN de Saint-Louis Département.

Par ailleurs, les effectifs recensés en 2011 s'élèvent à 122 921 élèves dont 66 659 filles (54%). La répartition des effectifs par département se présente comme suit : 37% à Podor, 35% à Saint-Louis et 28% à Dagana.

**Tableau 2: Effectifs Enseignement élémentaire en 2011**

Dépts	Urbain			Rural			Total Général		
	G	F	Total	G	F	Total	G	F	Total
<b>Dagana</b>	4 493	4 590	9 083	12 305	13 002	25 307	16 798	17 592	34 390
<b>Podor</b>	2 652	4 052	6 704	15 211	23 178	38 389	17 863	27 230	45 093
<b>St-Louis</b>	8072	7684	15756	13619	14263	27682	21691	21747	43438
<b>Région</b>	15 217	16326	<b>31 543</b>	41 135	50 243	<b>91 378</b>	<b>56 352</b>	<b>66 569</b>	<b>122 921</b>

Source : Annuaire statistique IA Saint-Louis, 2011

Le nombre total de groupes pédagogiques s'élève à 4019, soit un ratio de 31 élèves/GP, ce qui cache de grandes disparités avec une amplitude allant de 20 élèves/GP dans le Jeeri à plus de 100 élèves/GP dans certaines écoles de la commune de Saint-Louis en particulier dans le quartier de Sor.

De même, la distribution du stock de capital laisse apparaître une plus grande pression sur les salles de classe en milieu urbain, d'où la nécessité de mieux orienter les programmes de réhabilitation et de construction en faveur de cette zone.

Le Taux Brut de Scolarisation (TBS) de la région est de 93% en 2011 avec un indice de parité en faveur des filles (103,8% contre 82,8% pour les garçons). Même si le gain est minime par rapport à 2010 (0,5 point), la région a atteint l'objectif intermédiaire (92,9%) assigné pour 2011.

Au plan de la qualité, l'environnement des apprentissages se présente comme suit : sur 675 écoles, 405 disposent d'un point d'eau, soit un taux d'accès de 60%. Il reste donc 270 établissements sans points d'eau répartis comme suit par département :

- Dagana : 122 ;
- Podor : 86 ;
- Saint-Louis : 62.

Les Collectivités locales présentant les plus faibles taux d'accès à l'eau en milieu scolaire sont Ngnith (16%), Mbane (24%), Bokhol (37%) et Fass Ngom (41%).

Concernant l'électricité, 393 établissements ne sont pas desservis (165 à Podor, 146 à Dagana et 82 à Saint-Louis).

On note également que 356 établissements (147 à Podor, 142 à Dagana et 67 à Saint-Louis) ne disposent pas de murs de clôture, ce qui pose un problème de sécurisation de l'espace scolaire, principalement dans les Collectivités locales à fort taux d'écoles sans clôture comme Méry (54%), Mbane (49%) ou Dodel (47%).

Pour les latrines, le taux de couverture est relativement satisfaisant avec 627 blocs recensés pour les 675 établissements élémentaires que compte la région. Cependant, il faut noter que les bonnes pratiques en matière d'hygiène ne sont toujours pas respectées. La situation précaire des systèmes d'assainissement en place peut favoriser l'absentéisme et les déperditions scolaires surtout chez les filles.

En ce qui concerne la nutrition, il faut se féliciter de l'implantation massive de cantines par le projet *CounterPart* qui a contribué à améliorer les conditions d'apprentissage, surtout dans la zone du Jeeri où la mobilité des populations tend à rallonger les aires de recrutement des écoles.

Le ratio manuels/ élève est de 2, d'où la nécessité de renforcer l'existant pour atteindre la valeur cible de 2011 qui est de 3 manuels/élève.

Le personnel enseignant s'élève à 4 117 maîtres dont 3 221 titulaires d'un diplôme professionnel (CAP ou CEAP), soit 78% de l'effectif. Les corps émergents (maîtres contractuels et volontaires réunis) représentent 69% de l'effectif total du personnel. A propos de l'encadrement, on dénombre 18 inspecteurs pour 4 117 maîtres, soit un ratio de 228 maîtres/inspecteur, ce qui ne favorise pas un suivi rapproché et efficace.

Au chapitre de l'efficacité externe, il faut se féliciter des bons résultats à l'Entrée en sixième où les performances avoisinent les 75%. Par contre, avec un taux de réussite de 56,13%, les résultats au CFEE restent en deçà des objectifs assignés à la région pour l'année 2011 (67%).

Les organes de gestion sont au nombre de 381 (163 comités de gestion à Podor, 101 à Dagana et 117 à Saint-Louis). Par ailleurs, il a été recensé 534 Associations de Parents d'Elèves (APE) actives et fonctionnelles (240 à Podor, 175 à Dagana et 119 à Saint-Louis).

### **2.2.1.3. Enseignement moyen**

Les cibles de l'enseignement moyen dont l'âge est compris entre 13 et 16 ans, sont estimées à un effectif de 84 698 (50% de garçons et 50% de filles) selon l'annuaire statistique de l'IA de 2011.

Au plan de l'offre, la région compte 101 établissements d'enseignement moyen dont 15 privés (12 à Saint-Louis, 3 à Dagana). La répartition géographique de ces collèges montre que 47 sont localisés à Podor, 32 à Saint-Louis et 22 à Dagana. On compte au total 553 salles de classes réparties comme suit : 232 à Podor, 153 à Dagana et 168 à Saint-Louis.

En rapportant ces salles de classes aux 937 groupes pédagogiques recensés, on obtient un taux d'occupation de 1,6 GP/classe, avec des disparités selon les départements : 1,5 pour Dagana, Podor et IDEN Saint-Louis Département ; 2,4 à Saint-Louis Commune.

**Tableau 3 : Effectifs des établissements publics et privés en 2011**

Départements	Public			Privé			Total Général		
	G	F	TOTAL	G	F	TOTAL	G	F	TOTAL
Dagana	6 019	5 371	11 390	330	319	649	6 349	5 690	12 039
Podor	7 013	9 575	16 588	0	0	0	7 013	9 575	16 588
Saint-Louis	8602	8272	16874	962	874	1836	9564	9146	18710
<b>Région</b>	<b>21 634</b>	<b>23 218</b>	<b>44 852</b>	<b>1 292</b>	<b>1 193</b>	<b>2 485</b>	<b>22 926</b>	<b>24 411</b>	<b>47 337</b>

*Source : IA Saint-Louis, 2011*

Les effectifs sont passés de 37 875 en 2010 à 47 337 élèves en 2011, soit une évolution de 25%. Les garçons représentent 48,4%, contre 51,6% pour les filles. La répartition géographique des effectifs se présente comme suit : 49% dans le département de Saint-Louis, 35% à Podor et 26% à Dagana.

L'enseignement privé compte 2 485 élèves, soit 5,2% du total régional alors que le PDEF prévoit 11% des effectifs dans cette composante du système éducatif.

Le taux brut de scolarisation dans l'enseignement moyen est de 55,9% en 2011, contre 45,9% en 2010, soit une augmentation de 10 points qui s'explique par l'ouverture massive de collèges de proximité, particulièrement dans le département de Podor. Le TBS atteint 58,9% chez les filles contre 53% chez les garçons, soit un indice de parité fille/garçon de 1,1.

Le département de Saint-Louis constitue la locomotive de la scolarisation dans le sous-secteur de l'enseignement moyen avec 73% de TBS, suivi de Dagana (53%) et de Podor (45%). Des efforts restent à faire au niveau de ce dernier département, particulièrement chez les garçons où le TBS n'est que de 38% en 2011.

Au plan de la qualité, la situation de l'environnement scolaire reste marquée par le fort taux d'écoles sans clôture (33%) et sans électricité (23%). Une douzaine de CEM, situés principalement dans l'IDEN de Podor, sont encore sans latrines et sans points d'eau.

Le taux de réussite au BFEM en 2011 est de 58,6%, ce qui place la région au-dessus de la moyenne nationale qui est de 53,2%. Mais par rapport à l'objectif fixé pour 2011, à savoir un taux de réussite de 60%, la région accuse un gap d'environ 2 points. D'autre part, le taux de réussite est meilleur chez les garçons : 63,8% contre 53,7% pour les filles. Cette faiblesse de la performance des filles pourrait être liée aux pesanteurs sociales et culturelles dont elles sont victimes (travaux ménagers, mariages et grossesses précoces, etc.).

Au plan de la gestion, seuls 23 CEM sur les 101 disposent d'un projet d'établissement (PE) : 11 PE à St-Louis, 8 à Podor et 4 à Dagana.

Le budget de fonctionnement annuel des CEM s'élève à un peu plus de 107 millions de FCFA. Il est en moyenne par collège de 2 millions de FCFA à Saint-Louis commune, de 1,5 million de FCFA à Saint-Louis département, de 1,3 million de FCFA à Dagana et de 900 000 de FCFA à Podor.

#### **2.2.1.4. Enseignement secondaire**

L'enseignement secondaire cible les jeunes et adolescents âgés de 17 à 19 ans, ce qui correspond à une population de 59 468 individus (51% garçons et 49% de filles).

Au plan de l'offre, la région compte 15 lycées dont 6 à Saint-Louis, 5 à Podor et 4 à Dagana. L'émergence de collèges à second cycle devrait permettre à moyen terme d'implanter des lycées de proximité dans plusieurs collectivités locales de la région.

L'effectif global des élèves du secondaire est de 12 572 en 2011 avec une répartition de 52% à Saint-Louis, 28% à Dagana et 20% à Podor. On note presque une parité entre garçons et filles pour les départements de Saint-Louis et de Podor, contrairement à Dagana où les filles représentent 40% des effectifs.

**Tableau 4 : Evolution des effectifs du secondaire selon le sexe de 2010 à 2011**

Département	Sexe	2009/2010	2010/2011
Dagana	Filles	1029	1 395
	Garçons	1323	2 097
	<b>Total</b>	<b>2352</b>	<b>3 492</b>
Podor	Filles	806	1 300
	Garçons	1240	1 311
	<b>Total</b>	<b>2046</b>	<b>2 611</b>
Saint-Louis	Filles	3577	3 094
	Garçons	3115	3 375
	<b>Total</b>	<b>6692</b>	<b>6 469</b>
Région	Filles	5412	5 789
	Garçons	5678	6 783
	<b>Total</b>	<b>11090</b>	<b>12 572</b>

Source : IA Saint-Louis

Le taux brut de scolarisation du secondaire est de 21% en 2011, ce qui est en deçà de l'objectif de 25% fixé par le PDEF. Le département de Podor détient le plus faible TBS (10%), alors qu'il est de 36% à Saint-Louis et de 22% à Dagana. La participation globale est plus faible chez les filles avec un TBS de 20% contre 22,1% pour les garçons, soit un indice de parité de 0,90 avec toutefois une légère avance des filles dans le département de Podor.

A propos des enseignants, la structure du personnel révèle un bon profil académique, puisque 42% des professeurs ont le niveau de la Licence ou plus, même s'il faut remarquer que cette élite est concentrée dans les établissements de la ville de Saint-Louis. Par contre, le taux de qualification devrait être amélioré puisque 58% de ces professeurs n'ont pas encore acquis de diplôme professionnel.

Le ratio manuels/élève est évalué à 0,9, ce qui est faible par rapport à la norme idéale de 5 manuels/élève.

Le taux de réussite au Baccalauréat en 2011 est de 52%, alors que les objectifs du PDEF fixent ce taux à 58% en 2011 et 64% en 2015.

Au plan de la gestion, on note que 08 lycées sur 15, soit 53%, disposent d'un projet d'établissement.

## **2.2.1.5. Formation professionnelle et technique**

### **2.2.1.5.1. Situation du sous-secteur**

La formation professionnelle et technique, dans sa nouvelle vision, a pour objectif d'offrir des compétences en adéquation avec les besoins du marché du travail permettant une meilleure compétitivité et une performance accrue des économies locales.

Au plan de l'accès, la région compte 13 établissements publics de formation professionnelle et technique dont 07 sont localisés à Saint-Louis alors que Dagana et Podor en abritent 3 chacun.



Ce réseau d'établissements offre une carte de filières de formation relativement variée. L'enseignement technique est seulement présent dans la commune de Saint-Louis avec un lycée technique et deux structures privées pour un effectif total de 511 élèves dont 221 filles (43%). La part des structures privées reste négligeable avec moins de 1% (29 élèves au total).

Au total 1 694 jeunes (dont 45% de filles) ont été formés dans les centres de formation technique et professionnelle. Le département de Saint-Louis est concerné par 58% des effectifs contre 12 % pour Podor et 30% pour Dagana.

Les formations enseignées sur la base d'un référentiel de formation en Approche Par les Compétences (APC) sont répertoriées comme suit :

CRFP ET CDFP	CRETf ET CETf
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Métier d'électricien bâtiment</li> <li>• Métier de mécanicien automobile</li> <li>• Métier de maçon</li> <li>• Métier de froid-climatisation</li> <li>• Métier de menuiserie bois</li> <li>• Métier de menuisier métallique</li> <li>• Métier d'habillement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Métier d'agent de développement local</li> <li>• Métier d'agent de santé communautaire</li> <li>• Métier de coiffeur</li> <li>• Métier de couturier modéliste</li> <li>• Métier d'horticulteur</li> <li>• Métier de cuisinier</li> <li>• Métier de serveur</li> <li>• Métier en transformation des produits agricoles et halieutiques</li> </ul>

D'autres programmes validés sont en attente d'implantation. Il s'agit des métiers d'éleveur, de céramiste, de fabricant mécanicien, de comptable et de teinturier sérigraphie.

Dans l'ensemble, on dénombre 295 formateurs pour 1 665 élèves, soit un ratio moyen de 6 élèves par formateur. Ce qui montre la faiblesse du niveau de fréquentation des structures de formation techniques et professionnelles.

La région a enregistré un bon score (62%) tous examens confondus (BAC technique, Brevet Technique, Certificat d'Aptitude Professionnelle, Diplômes d'Infirmiers et Sages-femmes d'Etat).

L'insertion des sortants du système de formation professionnelle et technique est un indicateur essentiel pour la mesure de l'efficacité du système. Ainsi, les missions de ces établissements sont élargies à l'appui à l'insertion. Beaucoup de structures et d'institutions ont apporté leur concours dans ce domaine mais les résultats obtenus sont insuffisants à cause de la faiblesse des opportunités d'emplois et des débouchés pour la promotion de l'auto emploi.

#### 2.2.1.5.2. Gestion du sous-secteur

L'ETFP est une priorité de premier ordre pour favoriser l'emploi des jeunes et la promotion économique des territoires. A ce titre, il bénéficie d'une grande attention de la part de l'Etat et des Collectivités locales. On note à Saint-Louis un nombre important de partenaires intervenant dans les domaines de la diversification de l'offre, de l'amélioration des conditions de formation, de la gestion participative des établissements (implication du secteur privé) et de l'appui à l'insertion des sortants.

Ainsi, à côté du Conseil régional qui a réalisé des projets d'implantation de filières (froid et climatisation, électrotechnique et bobinage, etc.) et d'insertion (CREJ, comité régional d'appui à l'insertion, etc.), se sont distinguées la coopération luxembourgeoise, les institutions du système des Nations Unies travaillant dans l'insertion (BIT, PNUD, UNFPA), l'USAID, le FONDEF et les

ONG (CONCEPT). Cependant, les résultats enregistrés restent en deçà des attentes et il convient d'assurer une meilleure coordination des interventions.

### **2.2.1.6. Education non formelle**

L'éducation non formelle (ENF) vise à doter les enfants âgés de 9 à 14 ans ayant quitté l'école très tôt ou n'ayant pas été scolarisés, de connaissances fondamentales et de compétences de vie courante dans une perspective d'insertion socio-économique. L'offre d'ENF est constituée des Ecoles Communautaires de Base (ECB), des daaras, des Ecoles de troisième type et de l'Education Qualifiante des Jeunes et des Adultes (EQJA).

Ces structures, estimées (excepté les daaras) à 149 en 2011, sont en grande partie situées dans le département de Dagana (56%), suivi de Saint-Louis (27%) et Podor (17%). Par contre, le département de Podor concentre la quasi-totalité des effectifs : 5583 sur les 7327 apprenants recensés, soit 76%.

Quant à la participation par genre, elle reste marquée par une présence féminine massive (77% de femmes).

Le volet alphabétisation revêt un intérêt particulier pour les collectivités locales. C'est à ce titre que les stratégies d'intervention du PDEF sont axées sur le renforcement du transfert de compétences aux collectivités locales et aux structures déconcentrées en matière de planification et de supervision de l'exécution des programmes d'alphabétisation. Ainsi, le Conseil régional de Saint-Louis pilote un important programme d'alphabétisation dans le cadre du PAIS/Etat, avec une ouverture annuelle de 50 classes d'alphabétisation dans la région. Les langues choisies sont : le Pulaar, le Wolof, le Sérère et le Soninké.

Selon les sources de la Direction de l'Alphabétisation et des Langues Nationales (DALN), le taux d'analphabétisme de la région de Saint-Louis est de 59,03% avec des disparités en départements: Podor : 63,70% ; Dagana : 59,30% ; Saint-Louis : 54,10%. Conformément aux priorités du PDEF, l'alphabétisation se fixe comme objectif de réduire de moitié, d'ici à 2015, le stock d'analphabètes de la région estimé à environ 240 000 personnes en 2010.

Compte tenu du faible rythme d'enrôlement des programmes mis en œuvre, il faudrait alphabétiser près de 24 000 personnes dont 80% au moins de femmes par an pour atteindre cet objectif.

Toutefois, ce sous-secteur reste confronté à deux problèmes majeurs relatifs au retrait des projets d'Alphabétisation et à la réduction des financements publics.

Pour enrôler l'effectif recensé par les collectivités locales, la région doit bénéficier d'appui pour ouvrir 4 922 CAF réparties comme suit : Saint-Louis : 2 608 ; Podor : 1 307 et Dagana : 1 007, cela se traduisant par un besoin de 278 740 manuels.

### **2.2.1.7. Enseignement supérieur**

Avec l'implantation de l'Université Gaston Berger (UGB), Saint-Louis est le second pôle de l'enseignement supérieur après Dakar. L'UGB a fait une montée en puissance par l'augmentation de ses capacités d'accueil, la diversification de ses filières de formation, l'impulsion de dynamiques de développement en rapport avec son milieu.

Avec un effectif de 450 étudiants en 1991, l'UGB accueille 5 916 étudiants en 2011. Les enseignements sont organisés en UFR renfermant des sections de formation professionnelle, des unités de recherches multidisciplinaires et des laboratoires.

Avec un personnel administratif et technique de 243 salariés permanents, l'UGB contribue à la promotion de l'emploi dans la région. Elle a signé des conventions avec les villages environnants pour le recrutement de jeunes garçons et de femmes pour les activités de nettoyage et de jardinage. L'UGB, à chaque opportunité, ne cesse d'exprimer sa disponibilité à participer aux initiatives de développement. Dans ce cadre, elle entretient de bonnes relations avec les collectivités locales dans les domaines du renforcement de capacité, de la réflexion stratégique, de l'élaboration des outils de planification, du développement économique des territoires, de la recherche-action, etc.

Pour illustrer, on peut évoquer l'organisation de formations sur la gestion foncière et la planification entre autres dédiés aux élus et aux personnels techniques locaux. Les filières de formation sur la gouvernance territoriale, le développement local, l'agronomie, etc. viennent de démarrer. Une convention de partenariat est signée avec la commune de Niandane pour l'implantation d'unité de fabrication de concentré de tomate et une ferme agricole fonctionnelle est en service sur le site de l'université depuis 2 ans. Les Collectivités locales et les autres acteurs locaux sont attendus pour saisir toutes ces opportunités que leur offre l'université.

**Tableau 5 : Synthèse des contraintes du secteur Education et Formation**

Principaux atouts/opportunités	Principales contraintes (problèmes)	Solutions envisagées
Présence relativement dense de tous les ordres d'enseignement	Vétusté de certaines infrastructures scolaires au niveau du préscolaire, élémentaire, secondaire technique.	Réhabilitation et /ou constructions des infrastructures– Systématisation de l'entretien préventif
	Déficit en équipements et en outillage au niveau, de l'enseignement secondaire et de la formation professionnelle.	Renforcement en équipements et en outillage des laboratoires et des ateliers et des instructeurs
Evolution substantielle de structures de formation professionnelle avec une diversité d'offres	Déficit de la couverture en services et équipements annexes des écoles	Dotation suffisante en équipements et services annexes des écoles
	Nombre élevé d'abris provisoires (élémentaire, moyen, ECB)	Construction de salles de classes dans l'élémentaires, le moyen et dans les ECB
Présence diversifiée des Partenaires d'appui technique et financier	Déficit en équipements (matériels didactiques, tables bancs, armoires, bureaux et chaises)	Renforcement des équipements de l'élémentaire et du MSG
	Absence de structures de prise en charge des Personnes en situation de handicap	Création de structures spécialisées et adaptées
Participation remarquable des CL et des populations	Faible formation pédagogique du personnel d'encadrement (préscolaire, moyen, ECB)	Redynamisation des structures de formation des formateurs; Renforcement des organes de formation d'encadrement et de suivi de la qualité.
	Insuffisante couverture de la zone du Jeeri en structures éducatives	Construction de structures éducatives adaptées dans les zones défavorisées
	Difficulté d'obtention des pièces d'état-civil (surtout en milieu rural)	Sensibilisation pour les déclarations effectives ; Informatisation de l'état civil des collectivités locales ;
	Faible fonctionnalité et absence de débouchés de l'alphabétisation ; Absence de prise en charge institutionnelle et matérielle des daaras	Renforcement de l'équipement et de la formation des acteurs des sous secteur, Renforcement de l'appui institutionnel et matériel des daaras

## 2.2.2. Santé et nutrition

Le droit à la Santé est reconnu par la Constitution Sénégalaise qui dispose en son article 14 que « L'Etat et les Collectivités publiques ont le devoir social de veiller à la santé physique, morale et mentale de la famille ». Ainsi, l'Etat et les collectivités locales doivent contribuer à l'objectif d'assurer « un état complet de bien-être physique, mental et social, pas seulement l'absence de maladies »<sup>2</sup>.

Les orientations en vigueur de la politique de santé sont axées sur la réduction de la mortalité maternelle, la réduction de la mortalité infantile et juvénile, le contrôle des IST/SIDA et des maladies endémiques (paludisme, bilharziose, onchocercose, drépanocytose et tuberculose).

Le système de santé du Sénégal se présente sous forme d'une pyramide de trois niveaux, comprenant les échelons : *i*)-périphérique (qui correspond au district sanitaire), *ii*)-régional (correspondant de la région médicale) et *iii*)-central.

La population cible du secteur de la santé dans la région est estimée en 2011 à 925 930 habitants dont 185 000 enfants de 0 à 5 ans (20%), 217 000 femmes en âge de procréer (23%), 55 500 personnes du 3<sup>ème</sup> âge (6%). La population rurale est estimée à 518 500 individus (56%).

### 2.2.2.1. Offre de services sanitaires

La carte sanitaire de la région est bâtie autour de la région médicale, qui compte 5 districts sanitaires (Saint-Louis, Dagana, Richard-Toll, Podor et Pété), 5 centres de santé, 3 centres hospitaliers, 107 postes de santé, 155 cases de santé et 9 cabinets privés. Les structures privées, faiblement représentées, ont été recensées uniquement à Saint-Louis et à Dagana.

**Tableau 6 : Répartition des structures sanitaires par département en 2010**

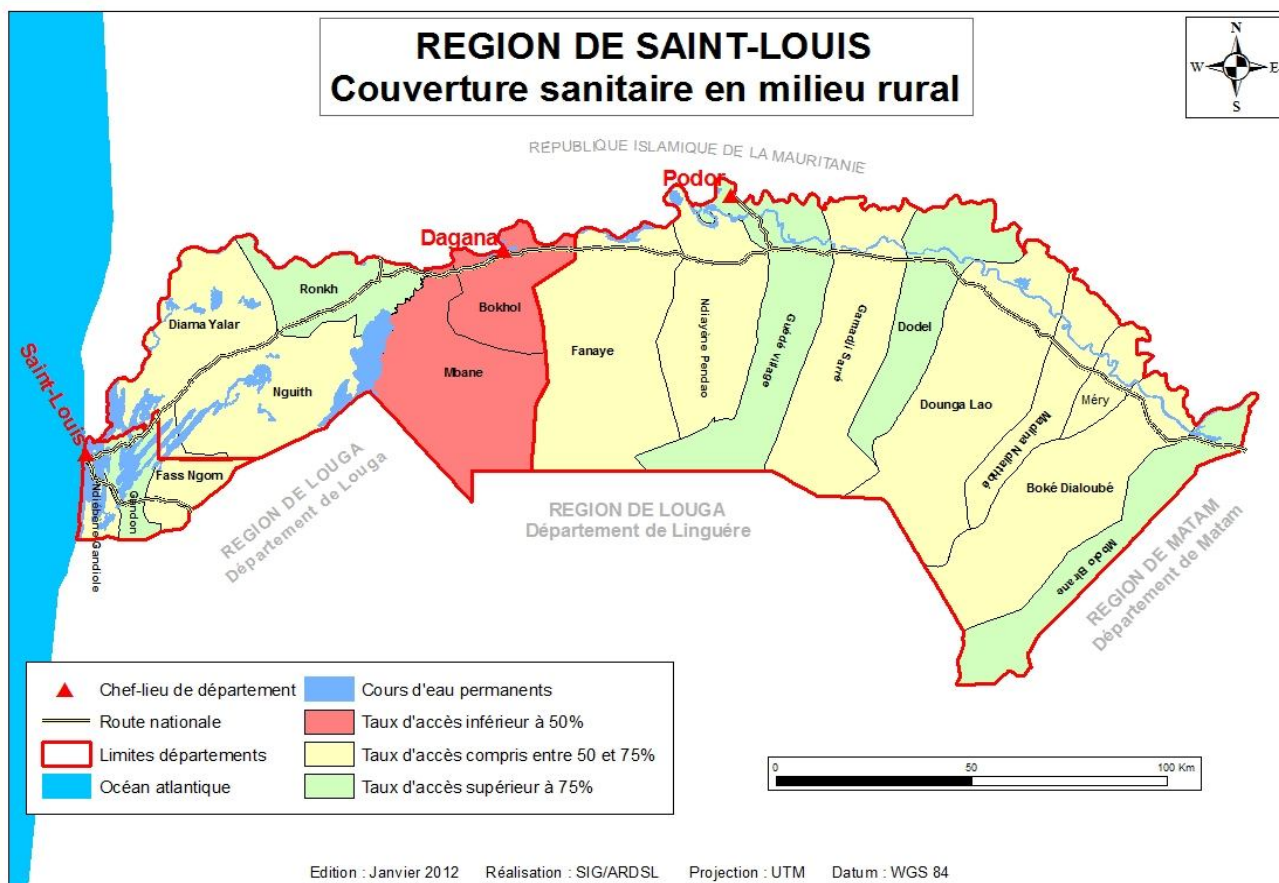
Départements	Structures sanitaires						Total
	Centre Hospitalier	Districts	Centres de santé	Postes de santé	Cases de santé	Cabinets privés	
Saint-Louis	1	1	1	17	49	5	76
Dagana	1	2	2	32	38	4	77
Podor	1	2	2	58	68	-	126
<b>Total région</b>	<b>3</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>107</b>	<b>155</b>	<b>9</b>	<b>279</b>

*Source : RM, 2010*

Cette carte sanitaire confirme le classement de la région au second rang après Dakar avec une couverture géographique en infrastructures sanitaires globalement équilibrée entre les départements. Podor, qui est le plus peuplé, concentre 45% des structures, le reste étant réparti quasi équitablement entre Dagana (28%) et Saint-Louis (27%). De même, on retrouve dans chaque département les différents niveaux de structures constitutifs de la pyramide sanitaire de la région.

<sup>2</sup> définition que l'OMS donne de la Santé

**Carte 4 : Taux de couverture sanitaire des communautés rurales**



Avec un hôpital pour 308 000 habitants et 1 poste de santé pour 8 600 habitants, la région présente une situation de couverture relativement satisfaisante si on se réfère aux normes de l’OMS qui se situent à 1 hôpital pour 150 000 à 300 000 habitants et 1 poste de santé pour 5 000 à 10 000 habitants. Cependant, avec un centre de santé pour 185 000 habitants en moyenne, la région reste bien loin de la norme de l’OMS qui est de 50 000 habitants par centre de santé.

L'analyse de la couverture sanitaire laisse apparaître une pression démographique sur les structures sanitaires en milieu urbain, surtout dans les départements de Saint-Louis et de Dagana, alors qu'en milieu rural, et particulièrement dans le Jeeri, c'est la dispersion et la faible taille des établissements humains qui constituent les facteurs contraignants dans la répartition des infrastructures.

Pour les centres hospitaliers, les capacités d'accueil sont relativement faibles avec 280 lits pour Saint-Louis, 120 lits pour Ndioum et 44 lits pour Richard-Toll.

D'une manière générale, les paquets de services offerts concernent essentiellement les soins de santé primaire, la santé de la reproduction et le programme de vaccination.

La prise en compte des besoins spécifiques des personnes vivant avec un handicap, aussi bien en terme d'accès aux infrastructures (disponibilité de rampes, chariots, etc.) que d'offre de services spécialisés, reste encore une préoccupation à tous les niveaux, malgré les résultats déjà obtenus dans ce domaine.

#### **2.2.2.2. Couverture en personnel**

Le personnel sanitaire, recensé en 2010 dans la région, est composé de 1 765 agents médicaux et paramédicaux répartis comme suit entre les trois départements : Dagana 702 agents, 574 à Saint-

Louis et 489 à Podor. Toutefois, le district de Saint-Louis (centre hospitalier régional et centre de santé) mobilise 67,3% des médecins spécialistes, 30% des généralistes, 35% des infirmiers et 23% des sages-femmes d'Etat.

D'une manière générale, la situation de la couverture en personnel qualifié se présente comme suit :

- 1 médecin pour 38 580 habitants ;
- 1 chirurgien pour 185 186 habitants ;
- 1 pédiatre pour 184 436 habitants ;
- 1 gynécologue pour 54 357 habitants ;
- 1 infirmier pour 4 899 habitants ;
- 1 sage-femme d'Etat pour 3 345 femmes en âge de procréer.

Cette situation révèle un déficit important en matière de couverture en personnel qualifié au regard des normes de l'OMS qui recommandent 1 médecin pour 10 000 habitants, 1 infirmier pour 3 000 habitants et 1 sage-femme pour 300 femmes en âge de procréer.

En plus du déficit global en personnel qualifié, on note des disparités énormes dans la couverture des départements, et entre milieu rural et milieu urbain.

Cette situation ajoutée au manque d'équipements constaté dans les hôpitaux, les centres de santé et dans les postes de santé, explique la faiblesse du plateau technique des établissements sanitaires de la région.

L'ouverture récente de l'UFR des Sciences de la Santé à l'UGB et l'érection de l'hôpital de Saint-Louis en CHU devront contribuer pour beaucoup à l'amélioration des services de santé.

### **2.2.2.3. Couverture assurance maladie**

Dans le cadre de la mise en œuvre nationale de protection sociale, le Sénégal s'est doté d'une Stratégie Nationale d'Extension de la Couverture du Risque Maladie dont l'objectif est de porter le taux de couverture à au moins 50% à l'horizon 2015.

A l'échelle de la région, cet objectif est environ de 500 000 personnes. Le taux de couverture (IPM, assurances privées, communautaire) étant actuellement estimé à 10%, il convient d'enrôler en plus de l'existant 375 000 personnes soit, 125 000 individus par an.

Comme partout dans le Sénégal, les personnes âgées de plus de 60 ans, à travers le Plan SESAME initié par l'Etat, accédaient gratuitement à une couverture médicale, ce qui contribuait de 7 points sur le taux formel régional. Malheureusement, ce système n'est plus fonctionnel depuis deux ans en raison de contraintes financières.

Il convient de valoriser les initiatives du Conseil régional, qui, à travers sa commission « Solidarité et groupes vulnérables », a organisé de larges concertations avec les acteurs locaux en collaboration étroite avec le Ministère du Développement social, permettant ainsi d'élaborer un projet de document cadre de la politique régionale en faveur des groupes vulnérables.

Avec la stratégie d'extension de la couverture maladie (DECAM), le département de Saint-Louis a été sélectionné avec 4 autres dans le Sénégal comme site pilote pour la mise en œuvre de cette politique. Il s'agira sur une période de 2 ans, d'étendre la couverture maladie au moins à 40% de la population départementale, soit environ 140 000 personnes.

#### **2.2.2.4. Situation épidémiologique**

La situation épidémiologique de la région est caractérisée par la présence de maladies hydriques et la fréquence de maladies endémiques et chroniques.

La bilharziose, le paludisme et les diarrhées constituent les maladies hydriques les plus courantes et sont favorisées par l'impact négatif des barrages et des aménagements hydro agricoles. Malgré l'absence de données due à la rétention d'information observée ces dernières années dans les structures sanitaires, force est de constater que le paludisme et les diarrhées demeurent les principales causes de mortalité infanto-juvénile.

Les maladies chroniques telles que le diabète, la drépanocytose, les infections respiratoires aiguës, l'hypertension artérielle et les maladies cardiovasculaires sont les pathologies les plus fréquentes dans la région.

Les résultats de l'EDS V révèlent que dans la région de Saint-Louis, 20,3% des femmes et 15,6% des hommes souffrent d'une maladie chronique. La lutte contre ces maladies devrait être alors une priorité pour la région d'autant qu'elles impactent sur la mortalité maternelle et infantile.

Les principaux déterminants de ces maladies chroniques dans la région sont liés aux nuisances environnementales d'origine diverse (ordures ménagères, déchets biomédicaux, péril fécal, eaux usées, pollutions des eaux et de l'air par les produits chimiques et les pesticides utilisés dans l'agro-industrie, etc.).

Sur le plan de la santé maternelle et infantile, la situation reste préoccupante malgré les résultats positifs obtenus au cours des dernières années au niveau de la région. Il en est de même pour la mortalité maternelle où la situation régionale ne serait pas loin de la moyenne nationale qui est de 392 décès pour 100 000 naissances vivantes (l'EDS 5). Par contre, les taux de mortalité néonatale et infantile sont de loin supérieurs à la moyenne nationale déjà très élevée. Le taux de mortalité néonatale est de 39/1000 pour la région contre 29/1000 pour le niveau national et le taux de mortalité infantile également se situe à 59/1000 pour la région contre 47/1000 pour le niveau national.

La pratique contraceptive, située à 17% contre 13,1 pour la moyenne nationale, a connu des progrès certains dans la région. Cependant, les taux restent encore relativement faibles au niveau des districts de Podor (4,7%) et de Pété (2,6%).

Les déterminants de la santé maternelle et infantile sont liés aux difficultés d'accès aux soins particulièrement en milieu rural, à la pauvreté des familles et à des obstacles relatifs à l'utilisation de la planification familiale.

Le taux d'utilisation des services de CPN est de 95% en 2010 tandis que le taux d'accouchement assisté, estimé à 43%, est de loin inférieur à l'objectif national fixé à 80%.

#### **2.2.2.5. Gestion des structures sanitaires**

En dehors des hôpitaux, les organes de gestion des structures sanitaires sont constitués de comités de santé et de comités de gestion. A travers ces instances, l'on doit particulièrement veiller à la bonne articulation entre l'offre et la demande de soins tout en s'assurant de la fonctionnalité de la structure au plan physique, matériel et des ressources humaines et financières.

Parmi les 116 comités de santé existants dans la région, 93 (80%) ont procédé à leur renouvellement régulier.

Cependant, seuls 2 comités de gestion (à peine) ont été mis en place dans la région. Les Collectivités locales, à qui est dévolue la responsabilité de présider ces comités de gestion, sont exclues de la gestion des infrastructures sanitaires dans leur territoire. Elles restent confinées à un rôle de simple partenaire sollicité ponctuellement pour des appuis financiers (construction, réhabilitation de bâtiments, achat d'équipements, de médicaments ou d'ambulance, etc.). Des efforts sont attendus des autorités administratives compétentes pour créer et installer tous ces comités de gestion.

Au niveau des centres hospitaliers, il existe à la place de ces comités de gestion un conseil d'administration présidé par le Président du Conseil régional ou son représentant. Avec les 3 centres hospitaliers existants, les conseils d'administration fonctionnent régulièrement.

C'est pourquoi, ces structures bénéficient d'un grand intérêt auprès du Conseil régional qui leur attribue régulièrement et dans les délais des subventions annuelles à partir des fonds de dotation, et leur trouve dans le cadre de la coopération décentralisée, des financements dans divers domaines : équipements, formation des personnels, construction/réhabilitation de bâtiments, recherche, etc.

Par ailleurs, le secteur de la santé bénéficie de plusieurs partenaires dont les plus importants sont : la Coopération luxembourgeoise, l'UNFPA, la CLM/PRN, le PRP, les ONG (Conterpart, Medicos del Mundo, Partenariat, Terre des Hommes, IntraHealth, etc.). Ils interviennent dans la construction et la réhabilitation des infrastructures, l'équipement, les moyens logistiques, la formation, l'achat de médicaments, etc.

Toutefois, l'harmonisation et la mise en synergie des interventions restent un défi majeur pour obtenir toute l'efficacité et l'efficacités requises. Un pas important a été franchi avec la mise en place d'un cadre sectoriel de coordination des interventions et de suivi des indicateurs du secteur. Ce dispositif qui fonctionne régulièrement depuis deux ans, sous le pilotage du Médecin chef de région, demande à être renforcé et mieux articulé aux enjeux et aux priorités locales. Une bonne connexion avec le processus de la conférence régionale d'harmonisation garantirait des réponses opérationnelles à cela.

#### **2.2.2.6. Nutrition**

La prise en charge de la nutrition fait partie des stratégies adoptées par le Sénégal dans le cadre de la poursuite des OMD. La finalité est de contribuer à l'amélioration de la productivité du facteur humain, notamment le développement de ses capacités physiques, en agissant très tôt sur la croissance et le développement de l'enfant mais également en luttant contre les problèmes d'anémie chez les enfants, les femmes et les adolescentes. L'objectif ciblé est de réduire de 25% dans les zones d'intervention la prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans. Les enfants âgés de 0 à 59 mois et les femmes enceintes et allaitantes constituent les cibles de l'intervention de l'Etat. Pour la région de Saint-Louis, l'accent a été particulièrement mis sur la cible enfant de 0 à 59 mois.

Par ailleurs, le profil actuel de la région, selon l'enquête nutritionnelle SMART 2012 ; se présente comme suit :

- Pour la malnutrition aigüe globale déterminée avec l'indice poids-pour-âge
  - malnutrition aigüe globale : 11,8% ;
  - malnutrition aigüe sévère : 1,4%.
- Pour la malnutrition chronique ou retard de croissance déterminée par l'indice Taille (Age)
  - malnutrition chronique globale : 12,6% ;
  - malnutrition sévère : 1,3%.



- Pour l'insuffisance pondérale avec l'indice Poids (Âge)
  - insuffisance pondérale globale : 14.6% ;
  - insuffisance pondérale sévère : 2%.

La Cellule de Lutte contre la Malnutrition (CLM), en partenariat avec les structures étatiques et les collectivités locales, appuie la mise en œuvre des initiatives des acteurs locaux (conseil local, agences d'exécution, OCB, districts sanitaires, ONG, etc.) à partir de financements de la BM, du PAM, du MI, de l'UNICEF, etc.

**Tableau 7 : Synthèse des contraintes du secteur de la santé**

Principales potentialités (opportunités)	Principales contraintes (problèmes)	Solutions envisagées
Existence d'une pyramide complète d'infrastructures sanitaires  Présence de partenaires (ONG, Coopération bilatérale, multilatérale et décentralisée)  Participation des populations locales et des émigrés au financement de la santé	Insuffisance des infrastructures et difficultés d'accès géographique aux structures de santé	Construction d'hôpitaux départementaux de niveau 2 Construction d'un centre de réhabilitation communautaire pour les PH (formation / appareillage)
	Difficultés d'accès des couches vulnérables aux soins de santé	Augmentation des subventions des soins et révision des coûts pour les couches vulnérables
	Vétusté des infrastructures et des équipements	Réhabilitation des infrastructures et renouvellement des équipements existant
	Insuffisance du personnel qualifié dans les structures de santé	recrutement de personnel qualifié
	Insuffisance des équipements dans les structures de santé	Relèvement du plateau technique des structures existantes et
	Ruptures fréquentes des stocks de médicaments	Dotation de structures en moyens financiers et logistiques
	Insuffisance de prise en charge des PH (orthopédie, kiné) et difficulté d'accès des PH dans les structures de santé.	Création d'une structure de santé spécialisée pour personnes en situation d'handicape. Dotation des structures de santé de rampes d'accès pour PH ;
	Pauvreté des populations surtout rurales	Mise en place des initiatives pro-nutrition Développement d'AGR
Inexistence de comités de gestion dans la plupart des CL	Mise en place et dynamisation des CG	

### 2.2.3. Eau potable et assainissement

Dans sa volonté d'offrir à toutes les populations un Plateau Minimum de Services Sociaux de Base, le Gouvernement du Sénégal fait de l'accès à l'eau potable un objectif vital. C'est pourquoi, en s'engageant dans la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement à l'horizon 2015, le Sénégal s'est lancé dans un important programme d'eau potable et d'assainissement (PEPAM) devant lui permettre de réduire de moitié, d'ici à 2015, la proportion de personnes n'ayant pas accès à l'eau potable et à l'assainissement. Cela devrait se traduire dans la région de Saint-Louis, tout en assurant la qualité et la durabilité des services, par l'atteinte des résultats cibles suivants :

- **pour le milieu rural**
  - passer le taux d'accès à l'eau potable de 64% à 82% ;
  - passer le taux d'accès de l'assainissement de 26% à 60% ;

➤ pour le **milieu urbain**

- réaliser l'universalité de l'accès à l'eau potable avec un taux de branchement des ménages à l'eau potable de 79% dans les centres de l'intérieur ;
- passer le taux d'accès de l'assainissement de 72% dans les centres assainis et 68% dans les centres non assainis.

Avec tout le potentiel de ressources en eau de surface et souterraine, ce défi doit être largement à la portée de la région avec une bonne maîtrise de la gouvernance et des systèmes d'exploitation. Ainsi, la région dispose d'un important réseau d'AEP au niveau urbain ainsi que des unités de potabilisation au niveau rural.

### 2.2.3.1. Offre en eau potable

L'approvisionnement en eau potable en milieu urbain est essentiellement assuré par le réseau de la Sénégalaise des Eaux (SDE) alors que le milieu rural est desservi par les forages et les unités de potabilisation. En 2011, on dénombre 107 forages et 29 unités de potabilisation ainsi **répartis** par département :

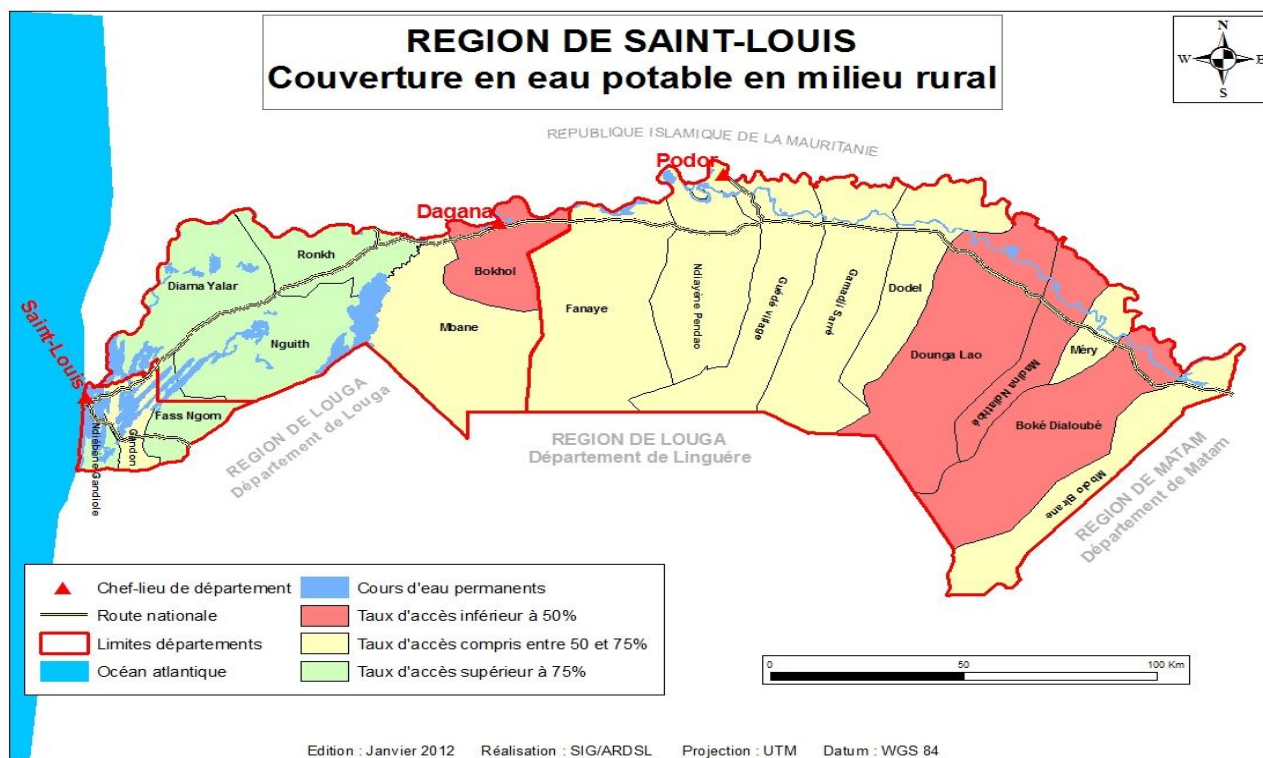
**Tableau 8 : Répartition des infrastructures hydrauliques**

Département	Forage Motorisés	Forages solaires	Forages pastoraux	Station de traitement	Total	%
Dagana	0	0	4	24	28	21%
Podor	27	41	34	2	104	76%
Saint-Louis	1	0	0	3	4	3%
<b>Total</b>	<b>28</b>	<b>41</b>	<b>38</b>	<b>29</b>	<b>136</b>	<b>100%</b>

Source : SRH

Du fait de son étendue et de la faible présence du réseau national de la SDE, le département de Podor concentre 76% des infrastructures contre 21% dans le Dagana et 3% dans le Saint-Louis.

**Carte 5 : Taux de couverture en eau potable des communautés rurales**



Avec ce dispositif, la région réalise un taux d'accès global à l'eau potable de 81% pour 2011 contre 73% en 2009, soit un gain de 8 points en deux ans. Cela se traduit en milieu urbain par un taux d'accès de 98%, soit à moins de 2 points de l'accès universel. En effet, seule la commune de Niandane n'a encore pu accéder à un réseau d'AEP.

En ce qui concerne l'accès des ménages à l'eau potable par branchement particulier à domicile, la région est à un taux de 75% et se trouve ainsi à 4 points de l'objectif 2015.

En milieu rural, le taux d'accès s'est élevé à 73%, soit un gap de 9 points par rapport à la cible de 2015. Parmi les 18 communautés rurales 5 ont déjà dépassé l'objectif 2015 avec des taux d'accès variant entre 84 et 94% (Diama, Fass Ngom, Gnith et Ronkh) ; 5 également sont de loin en deçà de l'objectif avec des taux d'accès se situant entre 39 et 49% (Bokhol, Médina Ndiathbé, Doumga Lao, Mbolo Birane et Boké Dialoubé). Les 8 CR restant sont dans une situation médiane variant entre des taux d'accès de 54% à 72%.

Au plan de l'accessibilité financière, les prix varient selon les types d'AEP. Avec le réseau SDE le prix du m<sup>3</sup> pour les abonnés domestiques est fixé suivant la tranche de consommation : la tranche sociale pour une consommation inférieure à 10 m<sup>3</sup>/mois à 191,32 F Cfa TTC, la tranche pleine comprise entre 10 à 20 m<sup>3</sup>/mois pour 629,88 F Cfa TTC et la dernière tranche dissuasive supérieure à 20m<sup>3</sup>/mois pour 788,67 f Cfa. Ce dernier tarif est appliqué aux abonnés non domestiques constitués des établissements privés. Au niveau des bornes fontaines, le m<sup>3</sup> est facturé 322,31 CFA. Avec les forages et les unités de potabilisation qui alimentent les populations rurales, l'eau potable est vendue à des tarifs variant entre 10 et 20 F Cfa ; le bidon de 20L et le m<sup>3</sup> entre 300 et 400 F Cfa pour les branchements publics et à domicile.

### **2.2.3.2. Qualité du service**

La qualité de l'eau est relativement satisfaisante en milieu urbain et dans les zones rurales alimentées par les forages. C'est avec les unités de potabilisation que la qualité n'est pas toujours assurée en raison du non respect de certaines exigences techniques liées à la production (retard dans le renouvellement des filtres, non application de toutes les règles de maintenance, vétustés des équipements ou matériels). Il s'y ajoute qu'en amont de la ressource se posent des problèmes liés à la pollution de l'eau par l'utilisation abusive de pesticides dans les travaux agricoles (absence de drainage des eaux), à l'ensablement et à l'enherbement de la zone de pompage (réduction de l'hydraulicité des axes), etc.

Par ailleurs, il faut noter que dans les établissements humains rattrapés par une demande exponentielle en eau potable du fait de l'augmentation rapide de la population ou du cheptel, les pénuries sont récurrentes dans l'approvisionnement. La nécessité de renforcer la capacité de production s'impose comme seule solution mais bute à la faible capacité financière des comités de gestion pour supporter ce type d'investissement. Le recours aux Collectivités locales et aux partenaires constitue les seules alternatives pour surmonter ces problèmes. Dès lors, il importe d'ouvrir davantage les instances de gestion des ouvrages AEP aux collectivités locales tout en renforçant leur rôle dans la gouvernance en termes de monitoring et de suivi sur les conditions de production et d'exploitation de la ressource.

### **2.2.3.3. Gestion du service**

Le système d'exploitation est géré par l'Association des Usagers de Forages (ASUFOR) ou l'Association des Usagers du Réseau d'Eau Potable (ASUREP) pour les unités de potabilisation. Les points de distribution sont équipés d'un compteur d'eau et l'exploitation est en général confiée à une femme qui verse les sommes collectées au trésorier du Comité de gestion de l'association des usagers. Ce comité dispose d'un compte en banque permettant une traçabilité des opérations financières en termes d'entrées et de sorties. Les montants collectés sont destinés aux travaux

d'entretien, de maintenance et de renouvellement des équipements et pièces de l'ouvrage. Ils servent également au paiement des frais de fonctionnement courant relatifs aux indemnités des gestionnaires de bornes fontaine, à la tenue de réunion et autres activités diverses.

Par ailleurs, au sein des ASUFOR et ASUREP, au moins deux personnes sont formées pour assurer la réparation, la maintenance et le fonctionnement de l'ouvrage ; mais le défaut de recyclage et de mise à niveau régulier est à l'origine des relâchements observés dans l'application rigoureuse des règles de maintenance. Le travail de supervision et d'accompagnement technique attendu de la brigade de l'hydraulique a du mal à couvrir tous les besoins des ASUFOR et ASUREP du fait des moyens limités mis à leur disposition, notamment au plan humain et logistique. Le service de l'hydraulique compte au total trois techniciens pour le suivi de 136 ouvrages dans toute la région.

Toutefois, dans un souci d'améliorer la qualité de l'exploitation, l'Etat s'est lancé dans une réforme allant dans le sens de privatiser la gestion de ces unités AEP. Ainsi, les ASUFOR et ASUREP seront érigées en Conseil d'administration qui va ensuite contractualiser avec un opérateur privé qui assurera la maintenance et la gestion de l'exploitation (production et distribution).

Une telle réforme constitue une réelle opportunité pour donner aux collectivités la place qui leur revient dans la gouvernance de l'eau potable. Il s'agira d'intégrer désormais dans cette gouvernance une réelle politique d'amélioration de l'accès et d'extension de la couverture en eau potable dans les zones encore très éloignées des points AEP.

Par ailleurs, la gestion durable de la ressource en eau demeure une préoccupation qui nécessite l'instauration d'un mécanisme de concertation permanente autour de la gouvernance de l'eau. C'est dans ce sens qu'il a été mis en œuvre plusieurs initiatives parmi lesquelles figurent : la création de l'Office du Lac de Guiers, la mise en place d'un cadre de concertation sectoriel sur la gouvernance de l'eau, l'adoption d'une approche basée sur la Gestion Intégrée des Ressources en Eaux (GIRE).

Au-delà de ces initiatives, plusieurs programmes sont en train de voir le jour en vue de résorber le gap qu'accuse la région en matière d'accès à l'eau potable. C'est le cas du programme intégré des Collectivités locales pour l'hydraulique et l'assainissement (AICHA), initié par le Conseil régional avec l'appui de ses partenaires de la coopération décentralisée. La première phase est déjà lancée depuis quelques mois pour un montant 1,3 million d'euros devant permettre d'étendre la couverture en eau potable à près de 30 000 personnes vivant en milieu rural.

D'autres programmes sont aussi en perspectives avec le PEPAM-IDA qui prévoit la réalisation de 6 nouveaux forages, 12 unités de potabilisation et 4 châteaux d'eau en remplacement de réservoirs au sol mais également le sous-programme Japon 14 en phase de formulation avec en prévision une centaine de mini stations de traitement dans toute la zone de l'île à Morphil et au niveau des cours d'eaux pérennes. Il s'y ajoute les projets envisagés par les communautés rurales, leurs partenaires et les associations d'émigrés (diaspora) pour satisfaire les demandes pressantes de leurs populations.

#### **2.2.3.4. Situation de l'assainissement**

Les taux d'accès aux latrines modernes estimés à 62% en milieu urbain et à 26% en milieu rural en 2006, n'ont pas tellement évolué en raison de l'absence de programmes spécifiques d'appui au sous-secteur. L'indisponibilité d'informations statistiques fiables à ce sujet, rend difficile la quantification des progrès réalisés par la région.

Malgré cela, l'assainissement demeure à l'heure actuelle l'une des plus grandes préoccupations des collectivités locales. L'absence de systèmes adéquats et de Plans Directeurs d'Assainissement, conjuguée au développement incontrôlé de l'habitat irrégulier rendent encore plus précaire sa prise en charge.

Les difficultés d'accès à des systèmes adéquats d'évacuation des excréta se posent avec acuité aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural. Cela tient surtout à la vétusté ou à l'inexistence d'ouvrages et d'infrastructures adaptés. Saint-Louis reste l'une des rares villes assurant une couverture partielle de ses quartiers par réseau d'assainissement, qui, souvent est mal entretenu. Le nombre de branchements à l'égout était de 5 907 en 2010, soit un taux de couverture d'environ 27%.

**Tableau 9 : Synthèse des atouts et contraintes du secteur de l'eau potable et de l'assainissement**

<b>Atouts</b>	<b>Contraintes/Problèmes</b>	<b>Solutions Préconisées</b>
Potentialité importante en eau de surface et en eau souterraine de bonne qualité  Existence de Comités de Gestion, ASUREP, ASUFOR fonctionnels  Présence de partenaires au développement  Existence d'associations de ressortissants intéressées par la question de l'eau  Existence de barrage et d'infrastructures hydrauliques  Existence de textes réglementaires (codes de l'eau, de l'hygiène et de l'assainissement)	Insuffisance des infrastructures de production d'eau potable surtout en milieu rural	Renforcement des infrastructures et équipements hydrauliques en zone rurale
	Manque d'entretien des ouvrages hydrauliques (stations de traitement)	Renforcement de la maintenance des ouvrages hydrauliques
	Faible niveau de formation des structures de gestion des ouvrages hydrauliques	Renforcement des capacités des comités de gestion
	Difficulté d'implantation des ouvrages hydrauliques et d'assainissement dans certaines zones	Création et extension de réseaux hydrauliques en zone rurale et des réseaux d'égouts en zone urbaine
	Insuffisance des infrastructures et ouvrages d'assainissement (latrines, réseaux d'égouts)	Renforcement des ouvrages et infrastructures d'assainissement
	Inexistence de systèmes de gestion des ordures ménagères en milieu rural	Mise en place de GIE exemple CETOM en milieu rural pour la collecte, le tri et la valorisation des déchets
	Absence de plan directeur d'assainissement et persistance de l'habitat irrégulier	Elaboration et mise en œuvre de plans directeurs d'urbanisme Restructuration de quartiers avec habitations irrégulières
	Insuffisance de partenariats d'appui du secteur	Développement de partenariats en faveur du secteur
	Faiblesse des capacités d'intervention et d'assistance technique des structures en charge de l'assainissement	Renforcement des capacités et des moyens d'action des structures locales

#### **2.2.4. Urbanisme, habitat et cadre de vie**

La concentration de la population et l'occupation rationnelle de l'espace urbain constituent les enjeux majeurs de l'urbanisme, de l'habitat et du cadre de vie. L'Etat s'est engagé en élaborant une lettre de politique sectorielle du secteur.

Au niveau de la région de Saint-Louis, la maîtrise de l'espace rural et urbain ainsi que la création des établissements humains sont des défis à relever. La problématique de l'urbanisme, de l'habitat et du cadre de vie sera traitée sous l'angle territorial à travers les communes, les villages et les hameaux.

### 2.2.4.1. Communes

En 2011, la région de Saint-Louis compte 20 communes dont 2 dans le Département de Saint-Louis, 6 dans le Département de Dagana et 12 dans celui de Podor. Avec 8 communes en 2000, le processus de communalisation s'est accéléré entre 2002 et 2009 pour atteindre le niveau actuel.

Ainsi, en 2011, la population urbaine est estimée à 407 761 habitants, représentant un taux d'urbanisation de 44% contre 47 % pour la moyenne nationale. Ce taux d'urbanisation est de 77% pour le Département de Saint-Louis et respectivement de 45% et de 21% pour les Départements de Dagana et de Podor.

L'armature des centres urbains se caractérise par des écarts très importants sur la taille de la population. En effet, entre la commune de Saint-Louis qui est la plus peuplée (206 879 habitants) et celle de Richard-Toll qui vient en deuxième position (56 116 habitants), l'écart est de 150 763 habitants. Cet écart est de 204 009 habitants par rapport à la commune de Walaldé qui est la moins peuplée (2 870 habitants).

Il apparaît que l'armature des centres urbains de la région est déséquilibrée. Ainsi, 18 communes sur 20 ont moins de 25 000 habitants et seule la capitale régionale Saint-Louis a plus de 100 000 habitants et abrite 51 % de la population totale urbaine. Il s'y ajoute que les communes sont concentrées dans la zone du Walo, particulièrement le long du fleuve Sénégal et de la route nationale N°2.

Le commerce, l'artisanat, le transport et l'industrie, constituent les principales activités exercées dans les centres urbains. Cependant, dans les petites communes, les activités agricoles sont très prépondérantes.

Au plan de l'habitat, les centres urbains, à part les quartiers flottants, sont organisés suivant des zones aménagées au moyen de lotissements et de viabilisation. Les communes bénéficient souvent d'un environnement loti et viabilisé à travers des programmes d'habitat planifié, de Zones d'Aménagement Concertées et des opérations de coopératives d'habitat.

Avec la poussée démographique et l'accentuation de l'exode rural, les grandes villes comme Saint-Louis et Richard-Toll ont vu se développer l'habitat spontané dans leurs zones périphériques, occupant des espaces non viabilisés et souvent non aedificandi.

Par ailleurs, les habitations sont généralement en dur au centre-ville et à la périphérie, alors que dans les quartiers flottants l'habitat est majoritairement précaire.

La maîtrise de l'espace est la principale contrainte de l'habitat nécessitant une politique préventive en la matière notamment l'aménagement d'espaces potentiels de croissance des villes avant l'arrivée des populations pour les occuper.

Au plan du cadre de vie, il faut noter qu'en matière de services sociaux de base, le milieu urbain est relativement mieux loti que le milieu rural avec des taux d'accès globalement satisfaisants, dépassant même les moyennes régionales.

A quelques exceptions près (Walaldé et Démette situées dans l'île à Morphil), les centres urbains de la région se trouvent sur des axes routiers praticables et ne connaissent donc pas de problème d'enclavement. Cependant, ils sont confrontés à de réelles difficultés pour gérer correctement et promouvoir les loisirs, la sécurité, la salubrité et l'hygiène. Aussi, butent-ils souvent à des problèmes d'insalubrité et d'hygiène liés à une mauvaise gestion des inondations, des eaux fluviales, des eaux usées et des ordures ménagères.

Ainsi, devant l'insécurité et l'insalubrité qui caractérisent le cadre de vie, il y a lieu de renforcer les mesures de sécurité et d'assainir durablement l'environnement urbain.

Par ailleurs, la gestion des communes implique plusieurs acteurs : le conseil municipal, le conseil de quartier et le chef de quartier. Le conseil municipal est chargé de gérer le budget et l'espace de la commune et de promouvoir le développement de la localité sur la base d'un outil de planification. Le conseil de quartier est l'organe local de la société civile orienté vers des actions d'utilité publique dans leur quartier. Il a la reconnaissance du conseil municipal. Le chef de quartier est un auxiliaire du conseil municipal chargé de la gestion du quartier.

La plupart des communes de la région sont dotées d'outils de planification urbaine, mais pour certains ils sont obsolètes. Malgré l'existence de ces outils, la gestion spatiale des centres urbains laisse à désirer.

La mise en œuvre des outils de planification et la fonctionnalité des structures des différents acteurs connaissent des difficultés et appellent plus de rigueur de la part des autorités publiques.

#### 2.2.4.2. Villages et hameaux

Le taux de ruralité de la région est de 56% en 2011. Celui des départements de Saint-Louis, Dagana et Podor est respectivement de 23%, 55% et 79%. En 2002, il est dénombré dans la région 1 324 établissements humains en milieu rural dont 638 villages et 686 hameaux.

Ces établissements humains se caractérisent par leur faible taille de population, leur éparpillement et leur éloignement. Ainsi, 9,1% des établissements humains ont moins de 100 habitants, 19,6% moins de 200 habitants, 27,8% moins de 300 habitants et 0,4% ont 5 000 habitants et plus.

Les principales activités menées en milieu rural sont : l'agriculture, l'élevage, la pêche et l'artisanat. L'éloignement et la faible taille de population des établissements humains constituent un handicap pour l'implantation rationnelle des infrastructures sociales de base.

**Tableau 10 : Proportion des villages selon le rang-taille en 2002**

Proportion des villages par rang-taille								
Classe	0-49	50-99	100-199	200-299	300-499	500-999	1000-4999	5000 et +
%	4,8	4,3	10,5	8,2	19,0	25,7	27,0	0,4

Source : ANSD : Population par village et quartier de la région de Saint-Louis 1976, 1988 et 2002

Le type d'habitat traditionnel, construit avec des matériaux locaux (paille et banco), est le plus répandu. Cependant, les constructions en dur pénètrent de plus en plus le milieu rural, suite aux investissements réalisés par les émigrés dans ce domaine et à l'amélioration du niveau de vie des populations grâce au développement de la culture irriguée. La plupart des localités n'est pas lotie ni viabilisée ; ce qui rend difficile la réalisation de voiries et réseaux divers (VRD).

Au plan du cadre de vie, la couverture en services sociaux de base est relativement faible avec des taux d'accès inférieurs à la moyenne régionale.

En matière de loisirs, de sécurité, de salubrité et d'hygiène, les établissements humains du milieu rural sont marqués par l'immobilisme et le manque de mécanismes de prise en charge. Les femmes sont faiblement dotées en équipements d'allègement des travaux féminins, notamment les moulins.

Les villages et les hameaux manquent de voies de communication, particulièrement de routes carrossables. Pendant l'hivernage certaines localités sont complètement inaccessibles par véhicule par manque de routes praticables.

Par ailleurs, la gestion de l'espace rural en général, de la communauté rurale en particulier, est du ressort du conseil rural ; alors que celle des villages est de la responsabilité des chefs de village. Globalement, le conseil rural est chargé du pilotage du développement local et de la gestion du budget de la communauté rurale. Par contre, les chefs de village ont pour mission de collecter la taxe rurale et de régler à l'amiable les conflits dans leur village respectif. Ils sont des représentants du Chef de l'Etat et des Ministres au niveau de leur localité.

Les relations fonctionnelles entre le conseil rural et les chefs de villages peuvent être parfois conflictuelles et nécessitent plus de codification.

**Tableau 11 : Synthèse des atouts et contraintes du secteur Urbanisme et habitat**

<b>Principales potentialités (opportunités)</b>	<b>Principales contraintes (problèmes)</b>	<b>Solutions envisagées</b>
Existence d'outils de planification urbaine : Plan Directeur d'Urbanisme ;	Insuffisance de sites aménagés et viabilisés	Renforcement et création des zones d'habitats aménagés et viabilisés
	Développement anarchique de quartiers flottants	Régularisation et restructuration des quartiers flottants
Disponibilité foncière à l'intérieur de la région ;	Insuffisance de rénovation du patrimoine bâti	Création d'un fond de rénovation urbaine
	Insuffisance et vétusté du réseau d'assainissement en zone urbaine	Extension et réhabilitation du réseau d'évacuation des eaux usées et pluviales
Existence et diversité des coopératives d'habitat ;	Manque d'entretien et de maintenance des ouvrages	Mise en place d'un dispositif de maintenance et d'entretien des ouvrages
	Difficulté de prévention et de gestion des inondations	Mise en place d'un dispositif de prévention et de gestion des inondations Renforcement du niveau d'aménagement des zones inondables
Existence d'opérateurs immobiliers	Manque de système de gestion et de traitement des ordures ménagères,	Sensibilisation des populations Renforcement des systèmes de gestion et de traitement des ordures ménagères
	La disponibilité en espace dans la région	

## 2.2.5. Culture

La culture constitue aujourd'hui un enjeu de développement économique et social. C'est pourquoi, la région de Saint-Louis lui accorde une place importante avec l'élaboration de son plan d'action culturelle de 2012.

La région dispose d'un riche potentiel culturel, fruit de son passé historique et de sa diversité ethnique et linguistique, qui s'appuie sur le patrimoine matériel et immatériel. Cette richesse explique aussi la diversité des activités culturelles notées dans la région.

### 2.2.5.1. Le patrimoine matériel

Le patrimoine matériel de la région est composé de bâtisses architecturales, de vestiges historiques, de monuments, de musées, de sites historiques, etc. Ce patrimoine dont l'inventaire est loin d'être exhaustif, est inégalement réparti sur le territoire de la région comme le montre le tableau qui suit.



**Tableau 12 : répartition du patrimoine matériel par département**

DEPARTEMENT		
Saint-Louis	Dagana	Podor
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Centre des Impôts de Saint-Louis</li> <li>- Palais de justice de Saint-Louis</li> <li>- Gouvernance de Saint-Louis</li> <li>- Pont Faidherbe de Saint-Louis</li> <li>- Ile de Saint-Louis</li> <li>- Musée de l'aéropostal de Saint-Louis</li> <li>- Station de pompage d'eaux de Mbakhana</li> <li>- Réserve spéciale de faune de Geumbeul</li> <li>- Aire du Patrimoine Régional des Trois Marigots</li> <li>- Parc National de la Langue de Barbarie et la Présence de l'embouchure du fleuve Sénégal</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fort du Baron Roger de Richard-Toll</li> <li>- Parc National des oiseaux de Djoudj</li> <li>- Village de Nder lieu historique et de mémoire</li> <li>- Village de Nder lieu historique et de mémoire</li> <li>- Réserve d'avifaune du Ndiaël</li> <li>- Lac de Guiers</li> <li>- Patrimoine architectural des comptoirs fluviaux de Dagana</li> <li>- Aire du Patrimoine Régional des Trois Marigots.</li> <li>- Réserve Naturelle Communautaire de Tocc-Tocc CR Ronkh</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fort Faidherbe</li> <li>- Mosquées omariennes de Donaye, Mboyo, Guédé, Diama Alwaly et Alwar</li> <li>- Fort Faidherbe de Podor</li> <li>- Patrimoine architectural des comptoirs fluviaux de Podor</li> </ul>

Toutefois, malgré sa richesse et son envergure internationale (classement de l'Île de Saint-Louis et du Parc de Djoudj au patrimoine mondial de l'UNESCO), le patrimoine matériel ne fait pas l'objet d'une promotion conséquente et suscite peu d'attention auprès des populations. En plus, avec l'usure du temps, ce patrimoine s'est beaucoup déprécié au point de nécessiter des actions de sauvegarde.

#### 2.2.5.2. Le patrimoine immatériel

Les populations, essentiellement rurales, ont conservé leurs cultures dans ses formes les plus authentiques à travers les rites, séances de lutte, courses de pirogues et de chevaux, chants et danses traditionnels (par exemple le yéla), fanal, légendes, etc.

Malheureusement, il convient de noter que la plupart de ce patrimoine est en voie de disparition et souffre de l'absence d'instrument qui les répertorie. C'est le cas de l'artisanat traditionnel (cordonniers, tisserands, ...) ainsi que des traditions et cérémonies telles que le « pékhane ». Cette situation découle généralement du peu d'intérêt que les collectivités locales de la région et le service régional de la culture accordent à ce genre de travail. Une telle attitude est souvent justifiée par le défaut d'expertise technique appropriée ou des moyens financiers.

Pour remédier à ces manquements, des structures, comme IDD<sup>3</sup>, ont initié des actions pour réaliser l'inventaire d'une partie du patrimoine immatériel de la région. Il faut également signaler qu'en 2010, une mission d'inventaire général du patrimoine culturel de la région a été conduite par la Région Nord Pas de Calais. Cette mission a permis d'élaborer des « fiches patrimoines » sur le terrain portant à la fois sur le patrimoine matériel et immatériel.

Sont également en cours, de nombreuses initiatives d'identification et de valorisation du patrimoine portant, entre autres, sur les contes et légendes et sur les métiers d'Art en danger. A cet effet, une mobilisation de la Direction de la Culture (DCU, Nord pas de Calais) et de son réseau de partenaires de coopération (Belgique, Allemagne, Pologne) pourrait continuer à nourrir cette dynamique.

<sup>3</sup> Initiative pour le Développement Durable

### 2.2.5.3. Activités culturelles

La région de Saint-Louis se caractérise par la diversité des activités culturelles qui y sont pratiquées. Elles sont structurées autour de filières artistiques et se composent : de la danse, de la musique, du théâtre, de la comédie, de la poésie, de la peinture, de la sculpture, etc.

Du point de vue de leur popularité et du volume des prestations, la musique, la danse et le théâtre sont les filières les plus représentatives dans la région.

Toutefois, la région est insuffisamment pourvue en infrastructures culturelles. L'offre existant se situe nettement en deçà des besoins avec une gamme peu fournie pour les départements de Dagana et de Podor. La quasi-totalité des infrastructures reste concentrée dans le département de Saint-Louis, plus particulièrement dans la ville de Saint-Louis. Le tableau, ci-dessous, illustre assez bien cet état de fait.

**Tableau 13 : Situation des infrastructures culturelles par département en 2011**

Désignation	Nombre infrastructures par département			Région
	Saint-Louis	Dagana	Podor	
Centre culturel	2	-	-	2
Centre de documentation, bibliothèques	59	4	5	68
Salles et aires de spectacle	33	6	5	44
Galerie d'art	4	-	-	4

Source : Enquête PRDI

Cette inégale répartition des infrastructures culturelles entre les départements est aussi constatée dans la carte des activités culturelles. En dehors des « Blues du fleuve », des journées culturelles du Walo, de Ndioum de Podor, de Pété, de Mbolo Birane, l'essentiel des activités de l'agenda culturel régional se passe dans la ville de Saint-Louis. Celles-ci se présentent comme indiqué dans le tableau suivant :

**Tableau 14 : Agenda culturel régional**

Agenda culturel régional	Agenda national	Calendrier international
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Festival international de Jazz</li> <li>- 1, 2, 3 musiques</li> <li>- Fanal</li> <li>- Festival de Riti</li> <li>- Bukki Blues, devenu Ndar Festival</li> <li>- Régates de Saint-Louis</li> <li>- Simb</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- FESNAC qui a lieu tous les deux ans impairs dans une région donnée</li> <li>- Biennale des Arts Contemporains organisée tous les deux ans pairs à Dakar</li> <li>- Foire du livre en décembre</li> <li>- Journées philosophiques organisées en début juin dans les régions</li> <li>- Spectacle Son et Lumière, qui est un service du Ministère de la culture, mais peut intervenir dans les régions à leur demande</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Journée mondiale du Théâtre (27 mars)</li> <li>- Fête de la musique (21 juin)</li> <li>- Journée mondiale du Livre (23 août)</li> </ul>

Cet agenda culturel régional met en exergue trois activités culturelles phares que sont : le festival de jazz, le fanal, et les blues du Fleuve, en raison de leur renommée nationale et internationale.

Par ailleurs, il convient de noter que la culture fait intervenir une palette d'acteurs composés de l'Etat, des collectivités locales, des promoteurs culturels, des artistes et des partenaires techniques et financiers, qui jouent des rôles différents.

Les principales associations existant dans la région sont : le cercle des Ecrivains et Poètes de la région de Saint-Louis (CEPS), l'association des artistes plasticiens (CARPLAS), l'association pour la Rénovation et la conservation de l'Architecture de Saint-Louis (ARCAS), etc.

Cependant, malgré cet effort de regroupement, les acteurs culturels souffrent de difficultés liées principalement au déficit de formation en plus de l'insuffisance de matériels pour certaines filières comme la musique, l'absence de ressources destinées au financement de la culture, la faible mise en réseau, la quasi inexistence d'équipements et d'infrastructures culturelles, etc.

Pour faire face à ces contraintes notées, les collectivités locales de la région ont développé des initiatives diverses notamment :

- le Conseil régional de Saint-Louis, avec l'appui de son partenaire de la Région Nord Pas de Calais, a initié une réflexion approfondie à travers l'organisation d'un forum « la culture et la citoyenneté » avec les acteurs culturels.
- C'est dans ce cadre également que s'inscrit l'acquisition par la Région, avec l'aide de la Région Nord Pas de Calais, d'un parc régional de matériel de sonorisation qui constitue un début de réponse au manque d'équipements culturels et à la problématique de l'aménagement des activités culturelles dans la région.
- Les collectivités locales des départements de Dagana et de Podor ont également marqué leur volonté de prise en charge de la culture à travers l'introduction d'un volet culture dans les conventions qu'elles ont respectivement signées avec le département du Nord(France) et avec celui des Yvelines (France).

**Tableau 15 : Synthèse des atouts et contraintes du secteur de la culture**

<b>Principales potentialités (opportunités)</b>	<b>Principales contraintes (problèmes)</b>	<b>Solutions envisagées</b>
Existence d'un patrimoine matériel et immatériel riche et varié	Dégradation des sites et monuments historiques	Réhabilitation et entretien du patrimoine bâti, Promotion des sites historiques
Existence d'un agenda culturel Régional et d'un répertoire des sites et monuments historiques	Déperdition du patrimoine matériel et immatériel et de l'artisanat traditionnel	Sauvegarde et valorisation du patrimoine culturel régional
	Insuffisance des infrastructures et des équipements culturels	Renforcement des infrastructures et équipements culturels
Classement en patrimoine mondial de l'Unesco de l'île de Saint-Louis	Faible professionnalisation des acteurs	Renforcement des capacités et du niveau d'organisation des acteurs culturels

### **2.2.6. Sports et loisirs**

Les sports et les loisirs occupent une place importante dans le développement humain. Si le premier contribue au développement physique de la personne, le second participe à son épanouissement intellectuel, moral et social. Eu égard à ces enjeux, l'Etat du Sénégal en a fait des axes stratégiques de sa politique de développement économique et social.

Les collectivités locales de la région ne semblent pas ignorer non plus de tels enjeux. C'est pourquoi, elles ont placé ces deux sous-secteurs au cœur de leur politique de développement local. Cela d'autant plus que leurs cibles portent en général sur des catégories bien représentées au sein de la population régionale (0-5 ans, 6-12 ans, 13-35 ans, et au-delà de 35 ans).

### 2.2.6.1. Sports

Plusieurs types de sports sont pratiqués dans la région : le football, le basketball, le handball, le cyclisme, l'athlétisme, la lutte, les arts martiaux, etc. Ces disciplines s'exercent dans plus de 73 infrastructures sportives réparties sur le territoire régional, selon les données fournies par le Service régional des sports en 2010. Ces infrastructures sont composées de : stades, terrains et plateaux multifonctionnels, salles de sport, aires de jeu non clôturées, etc.

**Tableau 16 : Répartition des infrastructures sportives par département**

Département	Aires de jeu	Terrains Clôturés	Plateaux multifonctionnels	Salles	Stadium	Stade
Saint Louis	23	06	3	09	00	06
Dagana	11	04	6	03	00	4
Podor	10	05	4	04	02	04
<b>Total</b>	<b>44</b>	<b>15</b>	<b>13</b>	<b>16</b>	<b>02</b>	<b>14</b>

Source : Service Régional des Sports, 2010

Comme il apparaît à travers le tableau ci-dessus, la répartition des infrastructures révèle beaucoup de disparités selon le type et le département. Ainsi, le département de Podor reste le moins desservi avec environ 12% des infrastructures, contre 33% pour Dagana et 55% pour Saint-Louis.

Selon le rapport de 2010 sur la SES de la région, 96 clubs avec 4 684 licenciés ont été recensés et 16 disciplines pratiquées, dont les plus importantes sont le football (27%), les Arts martiaux (15%) et les jeux de l'esprit (13%). Ces disciplines, sauf pour la lutte et la pétanque sont pratiquées à la fois par les hommes et les femmes, avec une prédominance masculine très nette, même si la présence féminine est relativement bonne dans le basketball, l'athlétisme, le handball et le volleyball.

En dehors du football qui s'est déjà professionnalisé au niveau de la ligue 1 avec deux clubs pour la région (Linguère de Saint-Louis et la Compagnie Sucrière de Richard-Toll), les autres disciplines pratiquées sont des sports amateurs.

Du point de vue des performances sportives, le football et le basketball ayant gagné des trophées sur le plan national dominant dans la région. Par ailleurs, le football, le judo, l'athlétisme, la pétanque, le canoë kayak, etc. se sont illustrés sur le plan international à travers la participation des équipes à de hautes compétitions en Afrique ou dans le monde.

D'autres catégories d'acteurs que sont l'Etat, les collectivités locales et les privés interviennent dans le sport.

L'Etat, en plus de la réalisation d'infrastructures et de la mise à disposition de subventions, définit la politique sportive nationale dont l'exécution est assurée par l'Inspection régionale des sports. Cependant, le manque de moyens financiers, logistiques et humains limite considérablement les actions de cette structure.

Quant aux collectivités locales, elles ont, depuis la loi 96-07 du 22 mars 1996 portant transfert de compétences aux régions, aux communes et aux communautés rurales, la responsabilité de définir la politique sportive applicable à l'échelon de leur territoire. Elles appuient aussi les équipes et les ligues sportives, relevant de leur juridiction, dans le financement de leurs activités même si ce dernier reste faible, en raison de la modicité de leur budget. C'est à peu près dans le même esprit aussi que les privés contribuent au financement du sport. Globalement, il faut noter que les contributions financières des acteurs profitent plus au football qu'aux autres disciplines sportives.

Cependant, malgré les nombreux atouts dont dispose la région sur le plan sportif (pluralité et diversités des organisations sportives de jeunes, présence et diversité d'anciens acteurs sportifs qualifiés, présence soutenue dans les hautes compétitions nationales, etc.), le développement du sport dans la région reste confronté à des difficultés liées à l'insuffisance d'infrastructures et d'encadrement, la vétusté et le mauvais entretien des équipements, etc.

Pour y remédier, les solutions suivantes pourraient être envisagées. Il s'agit de :

- l'encouragement des initiatives sportives locales ;
- l'augmentation des infrastructures sportives, des équipements et de l'appui technique ;
- l'entretien et la maintenance des infrastructures sportives ;
- la création d'un fonds régional d'appui au financement du sport.

### **2.2.6.2. Loisirs**

Par loisirs, on entend toute activité qui contribue à l'épanouissement intellectuel, moral et social de l'individu. Généralement, on distingue les spectacles et les loisirs de détente.

Les premiers regroupent les spectacles de loisirs (théâtres, concerts, cinéma), les spectacles sportifs (régate, lutte, sports classiques), et les spectacles culturels (fanal, faux lions, régates et sabar). Ces différentes catégories se retrouvent dans tous les départements et sont souvent organisées par des promoteurs privés ou les populations elles-mêmes, avec comme principales cibles : les enfants, les jeunes et les adultes, sans distinction de sexe.

Ces spectacles s'appuient sur des infrastructures insuffisantes de par leur nombre dont l'essentiel est concentré dans le département de Saint-Louis.

En dehors des populations et des promoteurs privés qui interviennent dans l'organisation de spectacles, l'Etat et les collectivités locales contribuent à la promotion des spectacles à travers un appui financier, technique et politique. Différentes initiatives sont réalisées dans ce cadre par les acteurs locaux à travers l'organisation de journées culturelles et de festivals dont les plus populaires sont les journées culturelles du Walo et celles de Ndioum, le festival de Jazz de Saint-Louis et le festival des blues du fleuve de Podor. Il s'y ajoute les rencontres « Africa docs » organisées chaque année à Saint-Louis par Africa images en relation avec le Conseil régional et d'autres partenaires nationaux et internationaux.

A ce propos, il paraît utile de souligner que le Conseil régional de Saint-Louis a appuyé dans le cadre de sa coopération avec Rhône-Alpes, la création d'un master de réalisation de films documentaires à l'UFR de lettres à l'UGB, contribuant ainsi à la promotion du cinéma au Sénégal et dans la région.

A l'image des autres secteurs, celui des loisirs dispose d'importants atouts qui s'appuient sur :

- un potentiel culturel riche et varié,
- l'existence d'artistes de renommée nationale et internationale,
- un réseau hydrographique dense et varié (mer, fleuves, etc.).

En revanche, les contraintes restent le manque d'infrastructures, une concentration des manifestations à Saint-Louis et le manque de financement et de formation des producteurs de spectacles.

En ce qui concerne les loisirs de détente, on peut distinguer : les randonnées, les sorties à la plage, les ballades, de jardins publics, le sport de maintien (gymnastique, football, natation, jogging, ...), etc. Ils sont pratiqués par toutes les catégories d'âge et de sexe, avec une prédominance des jeunes et des adultes.

Seulement, il faut souligner que le développement des loisirs de détente souffre d'un manque criard d'infrastructures d'appui au niveau de la région, plus particulièrement dans les départements de Dagana et de Podor. L'essentiel des infrastructures existantes, constituées de salles de gymnastique, jardins publics, etc., sont concentrés à Saint-Louis. A contrario, il n'existe ni de parcs d'attraction dans la région, encore moins de parcours sportifs dans les départements. L'absence de parcs d'attraction paraît paradoxal au regard du potentiel faunique, florale et nautique, important dont dispose la région. Le manque d'infrastructures de loisirs, conduit les populations locales, en quête de détente, à se rabattre sur les sorties à la plage et le sport de maintien (football, jogging, natation).

Il faut souligner que le secteur des loisirs ne bénéficie pas de tout l'intérêt qu'il mérite de la part des collectivités locales, des structures de l'Etat et des promoteurs privés. Ce qui se traduit par la faiblesse de l'offre en infrastructures et d'initiatives de promotion.

A l'image de ce qui se fait ailleurs, les Collectivités locales de la région ou les promoteurs privés pourraient valoriser les atouts dont dispose la région dans le domaine des loisirs de détente à travers, par exemple, la création de parcs d'attraction (nautique et naturelle), de parcours sportifs, l'aménagement de jardins publics, etc.

Ainsi, le développement des loisirs dans la région pourrait impacter positivement sur des secteurs comme le tourisme et la culture, bref sur l'économie locale.

**Tableau 17 : Synthèse des atouts et contraintes du secteur du Sport et loisirs**

<b>Principales potentialités (opportunités)</b>	<b>Principales contraintes (problèmes)</b>	<b>Solutions envisagées</b>
Pluralité et diversité des organisations sportives de jeunes ; Présence et diversité d'anciens acteurs sportifs qualifiés ; Présence soutenue dans les hautes compétitions nationales ;	Limitation des initiatives de compétitions intra régionale	Création des initiatives sportives locales
	Insuffisance d'infrastructures sportives, de détente et d'équipements adaptés	Augmentations des infrastructures sportives, de détente et des équipements et de l'Appui techniques
	Etat vétuste des infrastructures	Création de fonds pour l'entretien et la maintenance des infrastructures de la jeunesse,
	Désœuvrement des jeunes	Création de projets porteurs d'emplois
	Insuffisance de la qualification des jeunes	Renforcement des capacités des jeunes et réalisation de formations professionnelles porteuses d'emploi ; Recrutement de personnels encadreurs

### **2.2.6.3. Genre et protection sociale**

Si la protection sociale renvoie à l'organisation de la solidarité professionnelle, communautaire ou nationale dans le but de garantir l'accès aux biens et services essentiels, de se prémunir contre les risques sociaux et naturels, la politique centrée sur le genre cherche à promouvoir les capacités et les potentiels de chaque individu tout en veillant à l'égalité entre les sexes mais également à l'équité en faveur des personnes vulnérables.

Dès lors, pour l'Etat du Sénégal, la stratégie de protection sociale, loin de se confiner à des mécanismes de réaction aux situations créées par des changements économiques ou des catastrophes naturels, se fonde sur des services et prestations, notamment publics, qui favorisent la sécurité économique, la croissance et la solidarité nationale face aux risques affectant le bien être des individus et ménages et l'économie nationale. En cela, la protection sociale s'érige désormais

comme une condition nécessaire pour une croissance durable et devient ainsi un moyen efficace de lutte contre la pauvreté et de redistribution des fruits de la croissance.

Dans la région de Saint-Louis cette problématique se pose particulièrement sous l'angle du développement inclusif visant à offrir à toute la population les pré-requis nécessaires à leur participation dans le processus de développement. Sous ce registre, l'amélioration de la situation des groupes vulnérables est placée au cœur des préoccupations de la région du fait surtout de la forte représentation de cette catégorie dans la population (enfants 0-5 ans : 20%, jeunes de moins de 20 ans : 57%, femmes en âge de procréer : 23%, personnes âgées de plus de 60 ans : 6%), mais également de sa position frontalière à la République Islamique de Mauritanie et sa grande réputation de terre d'accueil pour beaucoup de migrants venant des autres régions du pays et de la sous-région.

#### **2.2.6.4. Offre de structures et équipements sociaux**

Hormis l'existence d'un Centre Départemental d'Assistance et de Formation (CDAF), de quelques Cases foyer dans les Départements de Saint-Louis et de Dagana, la région est totalement dépourvue d'infrastructures adaptées pour l'assistance sociale et la prise en charge des couches vulnérables. Néanmoins, on note du côté des services techniques déconcentrés l'existence d'un service chargé du développement communautaire présent au niveau régional et départemental avec comme cibles principales la femme et la famille. Il en est de même pour le service chargé de l'action sociale dont la cible reste les indigents, certains groupes spécifiques (personnes en situation de handicap) et les cas sociaux ; idem pour celui chargé de la jeunesse. Cependant, une telle offre est loin de couvrir les besoins de la région en raison de la faiblesse des ressources et des moyens qui caractérise ces structures au plan financier, logistique et du personnel (quantité et qualité).

Par ailleurs, il faut souligner que depuis quelque temps des efforts sont faits pour intégrer les besoins spécifiques de certaines couches vulnérables dans la construction des infrastructures à caractère public (rampes, bloc sanitaires réservés aux filles dans les écoles, etc.). Par exemple, plus d'une centaine de salles de classe réalisées par les Collectivités locales dans le cadre du PNDL ont été pourvues en rampes pour handicapé moteur.

#### **2.2.6.5. Prise en charge des groupes vulnérables**

La politique de protection sociale prend en charge les groupes vulnérables qui comprennent les personnes en situation de handicap, les enfants en situation difficile, les femmes veuves à faible revenu et sans soutien familial, les personnes âgées sans ressources ni soutien, les talibés-mendiants, les personnes vivant avec le VIH, les orphelins et enfants vulnérables (OEV) par rapport au VIH-Sida, les victimes de sinistres, etc. En plus de ces groupes, s'ajoute une couche vulnérable constituée de réfugiés principalement mauritaniens qui sont assistés par la communauté internationale.

##### **▪ Les personnes en situation de handicap**

Elles représentent 1,8% de la population régionale selon le dernier RGPH de 2002. L'application de ce pourcentage dans la population actuelle donne environ 16 700 comme population potentielle cible. On note des disparités entre les départements où les proportions de personnes en situation de handicap sont respectivement de 2,1% à Podor, 1,7% à Dagana et 1,3% à Saint-Louis.

Toutefois, ces personnes se sont regroupées dans une association régionale avec des démembrements aux niveaux départemental et local.

Celles qui se sont déclarées auprès des services de l'action sociale à travers cette association s'élèvent à 4 463 dont 1 403 dans le Département de Dagana, 1102 dans Podor et 1959 dans le Département de Saint-Louis. Le département de Saint-Louis concentre ainsi 44% des associations

contre 31% pour Dagana et 25% pour Podor. Ce qui dénote un paradoxe car Podor étant la zone la plus concernée par cette catégorie d'après le recensement de 2002.

En 2010, les Collectivités locales à travers les Fonds de dotations ont contribué à hauteur de 43 449 000 F Cfa pour la prise en charge de 3 504 personnes en situation de handicap.

▪ **Les enfants en situation difficile**

On constate d'une manière générale que les talibés mendiants constituent le groupe le plus préoccupant. Ce sont particulièrement des enfants originaires du monde rural, qui souvent n'ont pas fréquenté l'école, et risquent d'être en marge de l'objectif visant l'éducation universelle pour tous en 2015, et de ne jamais avoir une opportunité de bénéficier de formation professionnelle adéquate. Ils atterrissent naturellement dans les « Daaras », structures d'éducation religieuse de tradition musulmane dont 605 unités ont été recensées dans la région en 2010 par le SRAS. Au plan des effectifs, le nombre de pensionnaires ("talibés") est estimé en 2010 à 45 706.

**Tableau 18 : Situation des « Daaras » et des effectifs selon le Département**

Département	Nombre de Daaras			Effectifs talibés		
	2009	2010	% Daaras	2009	2010	% talibés
Dagana	111	115	19,0%	-	7 330	16,0%
Podor	164	164	27,1%	13 470	13 470	29,5%
Saint-Louis	326	326	53,9%	9 000	24 906	54,5%
Région	<b>601</b>	<b>605</b>	<b>100,0%</b>	<b>22 470</b>	<b>45 706</b>	<b>100,0%</b>

Source : SRAS, 2010

Malgré les initiatives récentes visant la modernisation des "Daaras", la santé et les conditions de vie des enfants sont souvent très précaires. Parfois, la recherche de revenus monétaires conduit certains maîtres de "Daaras" aux pires formes d'exploitation des enfants. Compte tenu de l'ampleur du phénomène et des enjeux de développement humain durable qui s'y attachent, la région doit élaborer et mettre en œuvre une politique à court, moyen et long terme pour une meilleure prise en charge de cette cible.

▪ **Les personnes du troisième âge**

Pour les personnes du troisième âge, ou encore les aînés, leur nombre est estimé à 55 000 en 2011, soit 6% de la population totale de la région. L'état fragile de leur santé et la dégradation de leur pouvoir économique les rendent davantage vulnérables face aux nombreuses difficultés d'accès aux services et soins spécialisés (hypertension, diabète, insuffisance rénale, cataracte) relativement onéreux.

Pour pallier cette situation, l'Etat a initié une politique de prise en charge à travers le plan SESAME, qui vise à assurer la gratuité des soins pour cette catégorie de personnes. Mais, compte tenu de plusieurs facteurs comme la rupture de médicaments, la non fonctionnalité de certains services spécialisés, l'insuffisance de personnel qualifié en gériatrie et les difficultés de recouvrement des exonérations auprès de l'Etat, ce plan n'a pas donné les résultats escomptés et se trouve non opérationnel depuis 2010.



- **Les femmes**

Le nombre d'organisations de femmes recensées par les services du développement communautaire s'est établi à 2 767 en 2010 contre 2 631 en 2009 soit un accroissement de 5,2%.

Il apparaît que 35% de ces organisations se trouvent dans le département de Dagana, 40% dans le département de Podor et 25% dans celui de Saint Louis. Au plan institutionnel, on note l'existence de la fédération régionale des groupements de promotion féminine avec ces différents démembrements au niveau des départements, des arrondissements et au niveau des communautés rurales ainsi que la cellule de la Fédération des Associations Féminines du Sénégal (FAFS). Ces fédérations sont regroupées au sein du conseil consultatif des femmes.

En termes de prise en charge, le programme d'appui à la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté (PRP) a mis en place d'importantes lignes de crédit logées dans des mutuelles d'épargne et de crédit. Dans ce cadre il a été déjà financé en 2010 plus de 521 microprojets d'AGR (activités génératrices de revenus) pour un montant total 69 406 000FCfa, soit une moyenne d'environ 133 000FCfa par micro projet. Il s'agit des projets de transformation des fruits et légumes, de transformation des produits halieutiques, d'unités de transformation du lait, de maraichages, de restaurations, etc.

Les organisations féminines ont également bénéficié du soutien de l'Etat et des partenaires sous forme de dotation en matériels d'allègement des travaux féminins.

Toutefois, les femmes restent caractérisées par une faible autonomie financière. Elles sont les plus touchées par l'analphabétisme et la pauvreté et se montrent également très vulnérables à la mortalité maternelle, au VIH-Sida, aux IST, aux mutilations génitales et aux violences basées sur le genre telles que les mariages forcés et les viols entre autres.

Malgré ces difficultés qui les assaillent quotidiennement, les femmes restent des acteurs économiques potentiellement importants de par leur dynamisme dans tous les secteurs du développement économique local : commerce, services, artisanat, agriculture, élevage, transformation des produits, etc.

En définitive, l'Etat joue un rôle important dans l'encadrement et le suivi des groupes vulnérables. Son intervention s'opère à travers les Services de l'Action sociale, les Centres de Promotion et de Réinsertion sociale (CPRS), les Services du Développement Communautaire (SDC) et l'Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO) qui butent malheureusement à l'insuffisance d'infrastructures adéquates et de moyens logistiques pour mener à bien leurs missions.

D'un autre côté, les collectivités locales se sont le plus fait remarquées par des actions d'assistance ponctuelle sous forme de subvention à leurs groupes cibles. Néanmoins, et particulièrement dans le domaine de la santé, se signale une tendance vers la mise en place de mécanismes pérennes pour l'extension de la couverture maladie à certaines personnes vulnérables (enfants talibés, indigents, cas sociaux, etc.). La commune de Saint-Louis a déjà donné le ton en mettant en place un fonds d'équité santé qui a atteint les 8 millions en 2011.

D'autres intervenants comme le PRP, l'ONG Le Partenariat, le Plan Sénégal, entre autres, se sont distingués dans la mise en œuvre d'initiatives en faveur des groupes vulnérables : financement des projets des femmes en situation de vulnérabilités (habitant des quartiers défavorisés, handicapées, PV/VIH), projets d'insertion des jeunes sortants des écoles de formation professionnelle, construction d'infrastructures dans les zones non pourvues (santé/éducation/eau potable),

équipements de points de prestation de soins (cases de santé), formation du personnel communautaire de santé et dotation initiale en médicaments, etc.

- **Réfugiés**

Lors des événements Sénégal - Mauritanien, intervenus en 1989, qui ont occasionné la déportation de plus 60 000 négro-africains mauritaniens vers le Sénégal et le Mali, la vallée du fleuve Sénégal a accueilli environ 50 000 réfugiés, installés dans plus 208 sites de recasement.

Depuis la survenue des événements, la Communauté Internationale, avec comme tête de file l'UNHCR, a assisté les réfugiés sur le plan de l'intégration socioculturelle (éducation, santé, hydraulique, etc.) et économique (activités génératrices de revenus, insertion socioprofessionnelle, sécurité alimentaire, renforcement de capacités) ainsi que dans le domaine du rapatriement volontaire.

Après les opérations de rapatriement volontaire, arrêtées depuis le 25 mars 2012, on dénombre dans la vallée du fleuve Sénégal 214 sites abritant 14 000 réfugiés dont 53% de femmes et 56% de personnes de moins de 18 ans. La région de Saint-Louis compte 9 609 réfugiés, représentant 69% du total, établis dans 121 sites, avec 70% des réfugiés établis dans le département de Podor sur 85 sites, 29% dans le département de Dagana sur 34 sites et 1% dans celui de Saint-Louis sur 2 sites.

Aujourd'hui, l'objectif de la représentation régionale de l'UNHCR c'est l'intégration locale des 14 000 réfugiés avec 3 composantes.

- **composante juridique** : enregistrement et délivrance de documents d'Etat civil et des cartes d'identité aux réfugiés ;
- **composante économique** : financement et mise en œuvre d'activités génératrices de revenus et de moyens de subsistance (agriculture, élevage et pêche), la formation, l'emploi et l'auto emploi ;
- **composante socioculturelle** : accès à la santé, à l'éducation, à l'eau potable, à l'hygiène, et au logement avec des actions liées à l'insertion dans la communauté, l'adhésion aux organisations à la base et la participation à la vie communautaire.

**Tableau 19 : Synthèse des atouts et contraintes du secteur genre et protection sociale**

Principales potentialités (opportunités)	Principales contraintes (problèmes)	Solutions envisagées
Bonne organisation des cibles femmes et personnes en situation de handicap  Existence d'une loi d'orientation sociale	Faible impact des interventions en matière d'action sociale	Renforcement de la logistique, des mécanismes et cadres d'Harmonisation des interventions des SRAS et CPRS
	Faiblesse niveau d'alphabétisation et des capacités des groupes vulnérables	Renforcement des programmes d'alphabétisation et de formations professionnelles des groupes vulnérables
	Absence de politique d'autonomisation des groupes vulnérables dans les CL	Financement des projets production pour groupes vulnérables pour accroître leurs autonomies
	Insuffisance des infrastructures de prise en charge des groupes vulnérables	Renforcement des infrastructures et Création de centres au niveau régional et départemental de réadaptation sociale
	Inexistence de Fonds de secours rapide	Création de fonds locaux de solidarité
	Manque de mobilisation de ressources propre par les CL	Augmentation des ressources des CL pour la prise en charge des groupes vulnérables

## 2.3. ENVIRONNEMENT ET RESSOURCES NATURELLES

L'environnement et les ressources naturelles constituent des défis majeurs qui interpellent l'humanité toute entière. Face à l'ampleur des menaces et des dégâts qu'ils subissent, la communauté internationale à travers les Etats, les organismes internationaux et les organisations non étatiques, s'est engagée à trouver des réponses appropriées basées sur des stratégies harmonisées.

Le Sénégal, dans ce contexte, s'est associé à la communauté internationale au titre d'accords de coopération bilatérale et multilatérale. Il a ainsi signé et ratifié la quasi-totalité des conventions internationales.

Il a par ailleurs souscrit à tous les cadres sous régionaux (CILSS, CEDEAO, etc.) dans la perspective d'un développement durable.

Consciente que les problèmes liés à l'environnement et aux ressources naturelles se posent le plus à l'échelle locale qu'ailleurs, la région de Saint-Louis, dans sa dynamique, a inscrit ces problématiques au cœur de ses préoccupations de développement.

### 2.3.1. Environnement

La région est marquée ces dernières années par la dégradation progressive de son environnement. L'avant-projet du Plan d'Action Environnemental Régional (PAER) de Saint-Louis (2007) a identifié des problèmes environnementaux majeurs consécutifs à des phénomènes naturels, à certaines pratiques ou à des choix de politiques de développement.

Il s'agit principalement de:

- l'avancée de la mer et l'érosion côtière ;
- les inondations et érosions des berges;
- la gestion des déchets solides et liquides ;
- l'ouverture de la brèche ;
- l'extraction du sable marin ;
- les impacts des aménagements hydro-agricoles ;
- la pollution de l'eau (Lac de Giers, le fleuve) ;
- l'invasion acridienne et aviaire ;
- l'invasion des plans d'eau par les végétaux aquatiques ;
- la salinisation du sol ;
- la forte pression sur les zones humides ;
- les feux de brousse.

Ces problèmes environnementaux ont des impacts considérables qui se manifestent principalement à travers :

- **la dégradation des terres** due à plusieurs facteurs tels que les érosions hydriques et éoliennes, la salinité, l'acidité, la surexploitation, les pratiques culturales inappropriées et les causes naturelles (sécheresse). Cette dégradation entraîne une baisse continue de la fertilité des sols et contribue à l'augmentation de la pression humaine sur les ressources forestières en général par le défrichement de nouvelles terres.
- **la réduction des espaces boisés au profit des espaces agricoles** qui a entraîné une diminution des forêts et la réduction de la faune. Cette perte de ressources forestière est passée en moyenne de 45.000 ha par an pour la décennie 1990-2000 à 40.000 ha par an pour la décennie 2000-2010. Le déboisement expose le sol et le rend vulnérable à l'érosion. Le ruissellement qui augmente avec les pluies se traduit dans certains cas par le dépôt dans le

cours du fleuve du matériel solide transporté. Ainsi le déboisement participe à l'ensablement des cours et à la dégradation des berges.

- **la gestion des déchets solides et liquides caractérisée par un déficit en infrastructures d'assainissement qui expose** les populations à différents risques de maladies (paludisme, choléra typhoïde). Les villes n'étaient pas pour la plupart dotées d'un système d'évacuation des eaux usées et des eaux pluviales performants. Quant au système de gestion des déchets solides, il demeure peu efficient malgré les efforts des pouvoirs publics et la forte implication des communautés de base appuyés et soutenus par des partenaires au développement. Les eaux usées et les déchets solides sont déversés dans la voie publique pendant que les eaux pluviales stagnent dans les quartiers.

Une très forte majorité de la population fait recours à l'assainissement individuel (latrines et fosses septiques). Ces ouvrages souvent mal conçus, mal aménagés deviennent des sources de contamination des eaux souterraines et de proliférations de maladies.

La ville de Saint-Louis dispose présentement d'un centre technique d'enfouissement mais qui n'arrive pas à jouer son plein rôle par manque de fonctionnalité.

La gestion des déchets liquides connaît une nette évolution avec la réalisation de plusieurs projets d'assainissements des eaux pluviales et des eaux usées. L'assainissement (eau usée) de la ville de Saint-Louis a connu beaucoup d'amélioration durant ces dernières années à l'exception toutefois de certains quartiers.

- **l'érosion côtière est un phénomène** qui entraîne la détérioration d'écosystèmes particuliers comme les mangroves qui ne jouent plus leurs fonctions de tampon et de régulation ; ce phénomène a aussi des effets négatifs sur le tourisme, et les autres activités s'exerçant sur le littoral (à cause de l'avancée de la mer qui détruit les équipements et réduit les superficies exploitables).
- **l'invasion des plans d'eau par les végétaux aquatiques envahissants en particulier dans le Delta**, contribuant à la destruction de la faune aquatique et à la perturbation des équilibres écologiques et socioéconomiques des sites concernés.
- **la forte pression sur les zones humides** entraîne leur fragilisation ; laquelle se répercute sur les ressources aquatiques et constitue une menace réelle sur l'avifaune.

En définitive, ces problèmes environnementaux entraînent des phénomènes qui impactent négativement le développement des secteurs comme l'agriculture, la pêche, l'habitat, l'élevage, le tourisme, etc. ; ce qui n'est pas sans augmenter le niveau de pauvreté des populations locales.

Fort de cela, l'Etat, les Collectivités locales, et les partenaires techniques en relation avec les populations, ont mis en place des programmes tels que :

- Le programme INTAC, initié par le Ministère de l'Ecologie (Ex Ministère de l'Environnement), qui concerne les 14 régions du Sénégal dont Saint-Louis.
- La création de l'entente inter régionale pour la gestion de la zone sylvo pastorale. C'est un comité régional sur les changements climatiques initié par le Conseil régional de Saint-Louis et les régions de Louga, Matam, Tambacounda, Kaffrine et Fatick. Ce volet a conduit à l'élaboration du programme TACC, appuyé essentiellement par la région Rhône Alpes (France) qui intervient dans l'espace de l'entente.

Cependant, la mise en œuvre de ces initiatives parmi d'autres bute sur :

- le manque de compréhension des acteurs sur les problématiques des changements climatiques ;
- le manque de formations des acteurs sur les changements climatiques ;
- la faible capacité des populations dans la prise en charge des effets des changements climatiques ;
- le problème de financement des initiatives et projets en matière de changements climatiques.

Face à cela, il conviendra de développer des activités d'information, d'éducation, de formation et de communication sur les changements climatiques à l'endroit des acteurs ; mais également de mettre en place un fonds d'appui pour le financement de projets et initiatives sur les changements climatiques.

### 2.3.2. Ressources naturelles

La région dispose d'un important potentiel en ressources naturelles, réparties en ressources végétales et fauniques.

#### 2.3.2.1. Ressources végétales

Dans la région, on note la présence d'écosystèmes arides et semi-arides avec une végétation assez spécifique dans les sous zones éco géographiques. La densité moyenne est de 153 tiges/ha pour un volume moyen de 17,34 m<sup>3</sup>/ha. Cependant, suivant les zones éco géographiques, la végétation est de type steppe arbustive ou savane arbustive.

Ainsi, on a :

**La Haute Vallée du Fleuve Sénégal**, qui est caractérisée d'une part par la Gonakeraie (*Acacia nilotica variété tom*) qui constituait autrefois un couvert dense sur les berges du Fleuve, ce qui a favorisé le classement de beaucoup de massifs ; d'autre part par *Acacia nilotica var tomentosa*, espèce la plus représentative sur les sols argileux lourds. Sur les parties intermédiaires, elle est associée à *Acacia albida*.

Dans certaines zones dégradées et partiellement inondées, on rencontre : *Indigofera oblongifolia* et *Borreria verticillata* avec quelques jeunes pousses de Gonakiers.

Sur les versants et les hautes levées, s'étendent des peuplements clairs de *Balanites aegyptiaca* avec la présence de quelques pieds isolés de *Bauhinia rufescens*.

La zone de transition est dominée par *Acacia raddiana*, *Zizyphus mauritiana*, *Balanites aegyptiaca* et *Acacia senegal* ;

**La Moyenne Vallée du Fleuve Sénégal** dans laquelle est concentré l'essentiel des massifs classés (21 des 25 Forêts classées) de Gonakiers de la partie Walo. Les massifs forestiers de la Moyenne Vallée sont les plus touchés par la sécheresse, le surpâturage et la surexploitation. C'est ce qui explique son niveau de dégradation avancée ;

**La Basse Vallée du Fleuve Sénégal** qui se résume aux districts écologiques du Delta et du Lac de Guiers. On y distingue les principales formations forestières suivantes :

- la Rôneraie (très dégradée) associée à la gonakeraie et quelques sujets de *Faidherbia albida* dans la Forêt Classée de Goumel (département de Dagana) ;
- La Steppe arbustive à *Acacia raddiana* sur les dunes vives.

On y remarque également la prolifération de *Prosopis juliflora* devenu spontané, avec une distribution par zoochorie dans le Delta, de même que la présence de sols salés envahis par *Typha*

*domingensis* ou *Typha australis*, *Phragmites vulgaris*, *Azola africana*, *Pistia stratiote* et *Cyperus articulatus*.

Un peuplement relique de mangrove à *Avicennia africana* et *Rhizophora racemosa* subsiste sur les berges du fleuve et dans les estuaires ;

**Les Niayes** où différentes espèces sont rencontrées : *Tamarix senegalensis* dans les bas-fonds et au niveau des dunes, *Maytenus senegalensis*, *Acacia adansonii*, *Bauhinia rufescens* et *Zizyphus mauritiana* ;

**Le Ferlo Sableux**, zone qui subit une forte dégradation du couvert végétal suite au piétinement du bétail, à la sécheresse et aux feux de brousse. La végétation est diversifiée et composée à majorité d'épineux. Les principales espèces sont: *Balanites aegyptiaca*, *Zizyphus mauritiana*, *Boscia senegalensis*, *Acacia raddiana*, etc. Il y existe un réseau de pare-feux entretenu annuellement.

### **2.3.2.2. Ressources fauniques**

La région de Saint-Louis compte des aires protégées stratégiques pour la conservation de l'avifaune notamment le Parc National des Oiseaux du Djoudj (PNOD), classé site du patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1981, qui est par ailleurs inscrit sur la liste des zones humides d'importance internationale consacrée par la convention de Ramsar de même que les Réserves Spéciales de Faune de Gueumbeul et d'Avifaune de Ndiael.

Le PNOD à lui seul accueille, chaque année près de 365 espèces d'oiseaux pour un effectif total estimé à plus de 3.000.000 d'individus au plus fort de la saison (décembre) avec 90% d'oiseaux d'eau sans compter les autres sites de la Réserve de Biosphère Transfrontalière du delta du fleuve Sénégal (rive gauche).

Un programme de restauration de la faune mammalienne, à travers la réintroduction d'antilopes saharo-sahéliennes, a été entrepris au niveau de la Réserve Spéciale de Faune de Gueumbeul, qui a connu un succès notoire, au vu de l'évolution de l'effectif des animaux introduits, comme la Gazelle Ndama Mhorr, l'Oryx, l'Addax et la Gazelle dorcas. Une population rélictuelle de Gazelles rufifrons est également à signaler.

Les reptiles font l'objet d'une attention particulière au niveau de certains sites, notamment le crocodile du Nil et le boa au Parc de Djoudj.

La tortue terrestre est recensée au niveau de la Réserve Spéciale de Faune de Gueumbeul (RSFG), la tortue lacustre à la Réserve Naturelle Communautaire (RNC) de Tocc-Tocc et la tortue marine au Parc National de la Langue de Barbarie (PNLB).

La présence du Lamantin est signalée au niveau de la RNC de Tocc-Tocc (Lac de Guiers).

La faune de la région a fortement régressé, consécutivement à la dégradation de son habitat et au braconnage. La dégradation de l'habitat est essentiellement liée à la sécheresse, aux défrichements à des fins agricoles et aux feux de brousse.

### **2.3.2.3. Mode de gestion des ressources naturelles**

L'Etat, les collectivités locales et les populations locales ont développé différents modes de gestion des ressources naturelles à travers les aires protégées et zones aménagées, le reboisement et la conservation des sols, la lutte contre les feux de brousse.

**Les Aires Protégées et Zones Aménagées** couvrent une superficie de 821 023,87 ha, soit un taux de classement de 42%. Le taux de classement du département de Podor se situe à 32% et ceux des départements de Dagana et de Saint-Louis respectivement 67% et 27%.

La région de Saint-Louis compte 37 forêts classées d'une superficie de 69 237 ha dont 23 dans le département de Podor, 12 à Dagana et 2 à Saint Louis.

Les Parcs Nationaux sont présents dans les Départements de Saint-Louis et Dagana avec respectivement le Parc National de la Langue de Barbarie (2000 ha) et le Parc National des Oiseaux du Djoudj (16 000 ha), la Réserve Spéciale de Faune de Gueumbeul (720 ha) et la Réserve Spéciale d'Avifaune de Ndiael (46 550 ha avant déclassement).

Sur les 4 sites Ramsar que compte le Sénégal, 3 sont situés dans la région de Saint-Louis (Parc National des Oiseaux du Djoudj, Réserve Spéciale de Faune de Gueumbeul, Réserve Spéciale d'Avifaune de Ndiael). Cela constitue une opportunité à valoriser par la région sur le plan touristique pour vendre davantage la destination Saint-Louis.

L'Aire Marine Protégée de Saint-Louis (49 600 ha) a été créée par décret n°2004-1408 du 4 novembre 2004 (la plus grande AMP du Sénégal), l'objectif de création poursuivi est de régénérer les ressources halieutiques au profit du secteur de la pêche à travers les objectifs visés à savoir :

- Protéger les espèces et les habitats vulnérables (la biodiversité et les écosystèmes) ;
- Protéger les stades biologiques fragiles (lieu de ponte et d'alevinage) ;
- Améliorer la productivité de la pêche dans la région et les retombées socio-économiques pour les communautés locales.

La région abrite également d'autres Aires Protégées créées par les Collectivités locales :

- l'Aire du Patrimoine Régional des Trois Marigots (APR/3M) d'une superficie de 30 000 ha à cheval sur les communautés rurales de Gandon, Fass Ngom et Diama,
- la Réserve Naturelle Communautaire (RNC) de Gandon ;
- la Réserve Naturelle Communautaire de Tocc-Tocc dans la Communauté Rurale de Ronkh (270 ha) constitue un lieu de reproduction et d'alimentation d'espèces caractéristiques tel que le lamantin d'Afrique (*Trichechus senegalensis*), mais aussi de nidification de tortues d'eau douce principalement la Péluse d'Adanson (*Pelusios adansonii*) et d'oiseaux d'eau.

Enfin, la Réserve Biosphère Transfrontalière du Delta du Fleuve Sénégal créée le 28 juin 2005, constitue un instrument de coopération et d'harmonisation des politiques environnementales et de gestion des ressources naturelles entre le Sénégal et la Mauritanie. Elle couvre une superficie totale de 641 768 ha dont 562 470 ha en zone continentale et 79 298 ha en zone maritime.

Le concept de réserve de biosphère de l'UNESCO est utilisé comme un cadre conciliant des intérêts différents de tous les utilisateurs de l'écosystème transfrontalier, dans les domaines notamment de la protection de l'environnement, de l'amélioration du cadre de vie des habitants ainsi que de la recherche scientifique et de l'enseignement.

Les fonctions des réserves biosphères sont :

- la conservation de la biodiversité;
- le développement durable
- l'éducation, et la recherche scientifique.

**Tableau 20 : Situation des aires protégées et zones aménagées par département en 2010**

Aires protégées et zones aménagées	DEPARTEMENTS						Région 2010	
	Dagana		Saint Louis		Podor		Nb	Sup (ha)
	Nb	Sup (ha)	Nb	Sup (ha)	Nb	Sup (ha)		
Forêts Classées	12	35 978	2	3 502	23	29 756	37	69 236
Parcs Nationaux	1	16 000	1	2 000	-	-	2	18 000
Parc Forestier	1	20	-	-	-	-	1	20
Réserves spéciales de Faune	-	-	1	720	-	-	1	720
Réserve d'Avifaune	1	46 550	-	-	-	-	1	46 550
Réserve naturelle communautaire	-	-	1	2 000			1	2 000
Réserves - Sylvo Pastorales	3	107 000	1	5 600	3	382 400	7	495 000
Site conservation Biodiversité	1	36 000	1	9 620	1	6 850	3	52 470
Zones d'Intérêts Cynégétiques	3	107 000	-	-	-	-	3	107 000
Réserve naturelle intégrale	1	3	-	-	-	-	1	3
Parc Forestier	1	20	-	-	-	-	1	20
Périmètre de restauration	-	-	1	4	-	-	1	4
<b>Total superficie classée</b>	<b>24</b>	<b>348 571</b>	<b>9</b>	<b>23 446</b>	<b>27</b>	<b>419 006</b>	<b>60</b>	<b>791 024</b>
<b>Taux de classement</b>	<b>67%</b>		<b>27%</b>		<b>32%</b>		<b>42%</b>	

Source : IREF

**Les actions de reboisement et de conservation des sols** ont permis de produire en 2011, 536 452 plants dans la région, contre 2 319 102 plants par rapport à 2007. Selon le service des Eaux et Forêts, 65% des plants produits sont concentrés dans le Département de Saint-Louis, 30% à Podor et 5% seulement à Dagana.

Le reboisement consiste à la réalisation de plantations massives (63,75 ha en 2011) et des plantations linéaires (116 km en 2011).

Les différentes actions de conservation et de restauration des sols réalisées s'articulent autour de la mise en défens, de la régénération naturelle assistée, de l'enrichissement et de la restauration de mangrove.

On constate que les superficies réalisées entre 2007 et 2011 ont beaucoup régressé, passant de 1 115 ha en 2007 à 149 ha en 2011. Mais d'une manière générale, les superficies réalisées en mises en défens sont plus importantes durant la période 2011 où elles représentent 80% des réalisations.

**La lutte contre les feux de brousse :** la région dispose de 5 unités de lutte contre les feux de brousse dont 4 fonctionnelles : 1 à Mbiddi, Namarel et Yaré Lao, l'unité de Saint – Louis est un Unimog AD 2394 en mauvais état. Celle de Tatqui est en panne.

En 2010/2011, 35 feux de brousse ont été recensés par les services des Eaux et Forêts pour une superficie totale de 17 500 hectares dévastés avec des pertes évaluées à plus de 19 861 Tonnes de matières sèches/an, une ressource nécessaire pour l'alimentation de plus de 8706 UBT (Unité Bétail Tropical).

La plupart des cas de feux de brousse a été déclarée dans le département de Podor, mais les superficies ravagées ont été plus importantes dans le département de Dagana. Ces feux de brousses sont accompagnés de dégâts souvent importants : végétation calcinée, bétails tués (vaches, moutons, chèvres, etc.), bien matériels détruits (cases, villages, et denrées alimentaires). Ainsi, l'IREF a entrepris plusieurs actions de lutte préventives contre les feux de brousse à travers :

- La création et la redynamisation de 95 comités de lutte contre les feux de brousses ;
- L'ouverture et la réhabilitation de 143,6 km de pare feux ont été renforcé ;
- La réhabilitation et l'entretien de 688 km de pare feux ;



- La tenue de rencontres d'information et de sensibilisation sur la lutte contre les feux de brousse.

Du point de vue de la dynamique des acteurs dans la gestion des RN, la région reste caractérisée par la présence de l'Etat, des Collectivités locales, des associations, des ONG des programmes, etc., intervenant dans la Conservation de la Biodiversité, la régénération du couvert végétal, la conservation des sols, la gestion durable des forêts, les changements climatiques, les eaux Internationales, etc. Parmi les intervenants les plus remarquables figurent :

- les projets : PGIES, Projet PGIAPAO ;
- les ONG : Wetlands International, UICN, WWF, Green Sénégal, Plan Sénégal, CARITAS,
- les Privées : Socas GDS, SCL, etc. ;
- la Direction des Parcs Nationaux (les Parcs de la Langue de Barbarie, de Djoudj, la Réserve de Guembeul) ;
- la Direction des Aires Marines Protégées Communautaires (AMP de Saint-Louis) ;
- les Collectivités locales (la réserve communautaire de tocc-tocc, RNC Gandon, l'aire du patrimoine régional des 3 marigots) ;
- les associations inter villageoises de Rao, du Ndiael, de Mbane et de Diarra (Podor), CIV Djoudj, GIE écogardes PNLB et de la RSFG, réseau OCB du programme Compact ;
- les organisations communautaires de bases : Association pour le Développement des Trois Marigots (APD-3M), le comité inter villageois de Gandon ;
- les élèves et étudiants des écoles et université (UGB et UCAD) dans le cadre des vacances citoyennes ;
- le PNUD et FEM (COMPACT) dans l'appui aux OCB situés au niveau de la Réserve de Biosphère Transfrontalière du Delta du fleuve Sénégal (RBTDFS) riverains des aires protégées pour leur préservation et restauration.

A l'actif de ces acteurs, on peut noter quelques initiatives importantes donnant lieu :

- à un Projet de Gestion Intégrée des Adventices Aquatiques Proliférantes en Afrique de l'Ouest(PGIAPAO) orienté vers la lutte contre les plantes aquatiques (exemple typha), la mise en synergie des interventions des acteurs (populations locales, services des pêches, de l'hydraulique, des eaux et forêts, du district sanitaire de Richard Toll) à travers des conventions ;
- à un Projet d'Amélioration et de Valorisation des services des Ecosystèmes forestiers : élaboration de la situation de références, diagnostics des services fournis par les écosystèmes et évolution des services dans la réserve naturelle communautaire de Gandon et le Parc de Djoudj ;
- au programme COMPACT portant sur la réhabilitation et la restauration des forêts classées qui constituent les zones tampon au niveau de la RBTDFS mais aussi au niveau des Parcs et réserves des Départements de Saint-Louis et Dagana (FC Ndiaye, Thilène, Maka Diama, Goumel, Rao, Mpal, réserves de Ndiaël et de Gueumbeul, du PNOD et du PNLB) ;
- à la mise en place avec les AGROBUSINESS de plantations d'alignement, de délimitation pour renforcer le couvert végétal et atténuer les effets des vents et des températures (cas de SCL, GDS, STS et d'individuels installés dans la vallée et le Delta) ;
- à la création de l'Association pour le Développement de l'Aire du Patrimoine Régional des Trois Marigots à travers la mise en place de bois villageois, de mis en défens, etc.
- à des actions d'appui aux populations pour la réalisation de pépinières villageoises, la plantation, la régénération naturelle assistée, la formation et le suivi avec les ONG comme

CounterPart international (dans le Podor), CARITAS, GREEN Sénégal (dans le Rao), Le Partenariat (dans la région au niveau des écoles et dans la mangrove), Le Plan Sénégal (éducation environnementale et la foresterie scolaire), Wetlands international (foresterie villageoise dans les 3 Marigots), et ASESCAW dans la zone du Delta.

Avec la diversité de l'accompagnement technique et financier durant ces 20 dernières années, les acteurs locaux ont pu éprouver les techniques agro forestières (brise vent, cultures en couloirs, association arbres culture/élevage, etc.), intégrer l'arbre dans certaines parcelles agricoles et hydro agricoles (surtout avec l'expérience du PREMINA dans le Podor), démarrer un processus de restauration des forêts de gonakiers et enfin stabiliser les dunes vives dans la zone des Niayes permettant ainsi la sécurisation des cuvettes maraichères et des vergers.

L'implication de certaines Collectivités locales et principalement le Conseil régional a permis de renforcer l'efficacité dans la prévention des feux de brousse et la lutte active.

**Tableau 21 : Synthèse des atouts et contraintes du secteur de l'environnement et GRN**

<b>Atouts/opportunités</b>	<b>Contraintes/Problèmes</b>	<b>Solutions</b>
Ressources fauniques et végétales abondantes et diversifiées	Dégradation du couvert végétal ;	Restauration du couvert végétal
	Fréquence des feux de brousse	Renforcement des comités de luttés contre les feux de brousse
Multiplicité des partenaires	Empiètements et dégradation des aires protégées aux profits des cultures	Aménagement de parcours de bétails et de zones de pâturage Création d'un mécanisme de veille à l'application des POAS
Existence d'aires protégées dans les zones vulnérables	Disparition d'espèces fauniques	Appui à la mise en œuvre des programmes de promotion d'Aires Protégées
	Exploitation forestière clandestine	Renforcement des moyens techniques, financiers, matériels et logistiques du Service régional des Eaux et Forêts
	Salinisation des plantes aquatiques envahissantes	Développement d'actions de lutte contre la salinisation et les plantes aquatiques envahissantes
<b>▲ Atouts/opportunités</b>	<b>▲ Contraintes/Problèmes</b>	<b>Solutions ▲</b>

## **2.4. SECTEURS D'APPUI A LA PRODUCTION**

### **2.4.1. Poste et télécommunications**

Faire de la poste un support moteur de l'économie nationale et résorber la fracture numérique en arrimant le Sénégal à la société de l'information sont les enjeux de la poste et des télécommunications. Conscient de cela, l'Etat a mis en place des politiques sectorielles en vue de booster le secteur dans le respect des engagements internationaux.

Au niveau de la région de Saint-Louis les enjeux sont à fois économique et social. En effet, relever les défis de la performance économique et de la participation des émigrés au développement de leur terroir passe par l'utilisation des services des TIC et de la poste.

#### **2.4.1.1. Poste**

En matière d'infrastructures, la région de Saint-Louis dispose de 19 bureaux de poste dont 2 sont dans le département de Saint-Louis, 4 dans le département de Dagana et 13 dans celui de Podor, représentant 68% des bureaux de poste. Sur le plan de leur répartition spatiale, les bureaux de poste

sont localisés dans la zone du Walo, dont 74% sont sur la route Nationale N°2. La zone sylvo-pastorale qui couvre plus de 70% du territoire régional est dépourvue de bureau de poste. Les services offerts par la Société Nationale La Poste sont liés aux activités suivantes:

- la poste aux lettres ;
- la messagerie comprenant les paquets et les colis ;
- les mandats postaux et les transferts rapides de fonds ;
- les services financiers : chèques postaux et caisse d'épargne, paiement ;
- les autres services postaux à valeur ajoutée développés sur la base des technologies de l'information (gestion des adresses, publipostage, gestion du courrier des grands clients, Internet, échange électronique de données – EDI, e-commerce,...).

Les activités postales sont aujourd'hui réalisées par plusieurs acteurs privés nationaux et étrangers parmi lesquels : les intégrateurs internationaux, les sociétés de transit, les sociétés d'envoi express, les banques et le secteur informel. Pour faire face à la concurrence, la Société Nationale La Poste a initié de nouveaux produits comme Post one, Call Money.

#### 2.4.1.1.1. Mouvements financiers

Entre 2007 et 2011, les mouvements financiers au titre des mandats émis et payés ont évolué en dents de scie. Dans la même période, les mandats émis et les mandats payés ont respectivement baissé de 30% et 35%. Cette tendance baissière est probablement liée à la récession économique et à la concurrence qui sévit dans le secteur. Les mandats émis ont pour principale destination la France, l'Italie, les USA, le Togo, le Burkina Faso et le Gabon. Pour les mandats reçus, leur origine est l'Europe, les USA, l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique de l'Est.

Le mouvement financier montre l'importance des émigrés dans le transfert de l'argent. Les mandats proviennent généralement de l'Europe, d'Amérique et d'Afrique.

**Tableau 22 : Evolution des mandats émis et reçus**

Année	Emis	Payés
2007	3 967 569 275	17 337 236 285
2008	4 882 048 804	12 533 840 331
2009	5 738 140 845	15 655 584 466
2010	5 629 724 020	15 716 673 224
2011	3 062 836 688	12 887 966 837
<b>TOTAL</b>	<b>23 280 319 632</b>	<b>74 131 301 143</b>

*Source : Direction Régionale La Poste, Saint-Louis*

Par ailleurs, la poste contribue à l'accroissement du taux de bancarisation des populations, au renforcement de la collecte de l'épargne domestique à destination de l'investissement, et offre un support de consolidation des activités des institutions financières mutualistes. Les activités postales facilitent la création d'emplois et participent au développement du transport, de l'imprimerie et à la circulation de l'information.

#### 2.4.1.1.2. Stratégies de positionnement face à la concurrence

La libéralisation du secteur a conduit la Société Nationale « La Poste » à opérer des réformes structurelles pour s'adapter au nouveau contexte. Ce contexte se caractérise particulièrement par une concurrence rude sur les services financiers et les activités d'express, une diversification des produits, des services, et des innovations dans l'offre. Cela est à lier avec l'introduction des nouvelles technologies dans le marché postal qui ont affecté les modes de production, de distribution et d'organisation des entreprises postales.

Dans le souci d'améliorer sa performance globale et de réduire le coût de la fourniture du service postal universel, la Société Nationale La Poste a mis en œuvre un plan stratégique afin d'accroître

sa productivité et d'adapter la qualité de ses services aux normes internationales et aux besoins de la clientèle. Ce plan est articulé autour de :

- la restructuration financière ;
- la modernisation de l'équipement et du fonctionnement du réseau ;
- l'adaptation de l'offre de services à l'évolution de la demande ;
- la filialisation des services soumis à la concurrence, en particulier les services financiers et les activités d'express.

En plus, la Société Nationale La Poste a intégré dans sa stratégie les objectifs du projet de la Banque centrale relatifs au développement des relations interbancaires, des services monétiques et des services de paiement basés sur les nouvelles technologies.

L'Etat et les populations sont les principaux acteurs qui interviennent dans le secteur à travers la mise en place des infrastructures, notamment la construction de bureaux de poste.

Les opportunités et atouts de développement du secteur reposent principalement sur l'adoption de la poste par les populations. Cependant, les difficultés d'accès aux infrastructures par les populations se posent notamment dans les zones rurales. Cela tient du faible maillage sur le territoire régional qui appelle la densification du réseau des bureaux de poste ou alors le développement de mécanismes innovants plus adaptés aux activités socio-économiques (services de proximité itinérants).

#### **2.4.1.2. Télécommunications**

Les télécommunications englobent la téléphonie, l'internet, la télévision, la radio et la presse écrite.

##### **2.4.1.2.1. Téléphonie**

En matière de téléphonie, notamment la téléphonie mobile, les trois opérateurs installés au Sénégal interviennent dans la région. Il s'agit de la SONATEL (Orange) SENTEL (Tigo) SUDATEL (Expresso). Sonatel est actif dans la téléphonie fixe et mobile et dans l'internet ; quant à TIGO, son activité se limite au mobile. La Soudanaise des Télécommunications avec « Expresso » est le troisième et dernier opérateur venu dans le marché.

Au plan de la couverture, aucun des opérateurs ne couvre entièrement le territoire régional. Cependant, la présence de la SONATEL est plus marquée dans tous les départements, avec quelques zones de silence, particulièrement dans le Jeeri.

La zone urbaine est entièrement couverte par les réseaux téléphoniques fixes et mobiles. En milieu rural, la couverture des villages en téléphone mobile est plus importante. Elle est de 88% contre 24% pour le téléphone fixe. La proportion des villages couverts par le réseau de téléphone fixe est plus élevée dans le département de Dagana (25%). Les départements de Podor et de Saint-Louis ont des taux de couverture respectifs de 24% et 23%. Pour le téléphone mobile, le département de Dagana a le taux de couverture plus important (95%), suivi du département de Saint-Louis (93%) et de celui de Podor (79%).

Dans les zones couvertes par chaque opérateur, la qualité du service est relativement bonne.

**Tableau 23 : Taux de Couverture des villages officiels en téléphone par département en 2010**

<b>Département</b>	<b>Dagana</b>	<b>Podor</b>	<b>Saint-Louis</b>	<b>Région</b>
Réseau téléphonique fixe	25%	24%	23%	<b>24%</b>
Réseau téléphonique mobile	95%	79%	93%	<b>88%</b>

Source : Antenne régionale SONATEL, 2010

Le téléphone est un outil de communication qui a largement contribué au désenclavement de la région. Il participe au développement du commerce et d'une manière générale des affaires. Il s'y ajoute la création d'emplois dans le domaine de la maintenance et de la vente des équipements et des cartes de crédit.

L'existence d'opérateurs, la démocratisation du mobile et les perspectives de développement de la région constituent des opportunités et atouts pour le secteur. Toutefois, il se pose des problèmes liés aux coûts relativement élevés des communications et au manque de couverture ou mauvais confort d'écoute dans certaines zones. La résolution de ces contraintes passe par l'extension du réseau et la réduction des coûts des communications.

#### **2.4.1.2.2. Internet**

Dans le domaine de l'Internet, on note la présence de deux opérateurs. Il s'agit de la SONATEL avec sa bande passante ADSL à haut débit et de SENTEL équipé d'une bande passante pour les réseaux GSM. Leur présence a permis le développement des TIC notamment celui des télé-services. La SONATEL qui est le premier opérateur à s'investir dans l'Internet est très active dans ce domaine.

Le taux de pénétration de l'Internet dans la région reste encore faible ; il est presque nul en milieu rural. Cependant, on trouve l'Internet dans tous les grands centres urbains des départements. Aujourd'hui, plusieurs établissements scolaires et services publics et privés sont équipés d'ordinateurs et de leurs accessoires, de fax, de photocopieuses et d'abonnement à Internet. La qualité du service est relativement bonne.

Les TIC participent au développement économique et social de la région à travers leur contribution et appui aux secteurs sociaux et de production. La volonté des pouvoirs publics de résorber la fracture numérique est une opportunité à saisir pour le développement de l'Internet dans la région.

Le coût élevé des équipements et des services ainsi que le manque d'électricité constituent les principales contraintes du secteur. Pour lever ces contraintes, il faut réduire le coût des équipements et des services et promouvoir l'électrification de la région.

#### **2.4.1.2.3. Radio**

Il existe dans la région 9 stations de radios et 3 correspondants. Les stations de radios sont composées de 5 radios communautaires, une radio locale et de 3 antennes régionales de radios nationales.

Les radios communautaires sont localisées dans les départements de Dagana et de Podor alors que les antennes régionales se trouvent dans les départements de Saint-Louis et de Dagana. Elles se caractérisent par leur implantation dans la zone Walo.

Concernant la couverture et la qualité du service, seule la chaîne de la RTS est audible sur presque l'ensemble du territoire régional. Les départements de Saint-Louis et de Dagana sont relativement bien couverts par la presque totalité des chaînes ayant des antennes régionales ou des correspondants locaux. La couverture de la zone du Jeeri est mal assurée ainsi que le département de Podor où les populations sont plus tournées vers la chaîne mauritanienne. Pour les radios communautaires, leur rayon d'écoute dépasse rarement 15 km.

**Tableau 24 : Situation des organes radiophoniques et localisation des radios et correspondants**

Organe	Localisation	
	Localité	Département
<b>Radios communautaires</b>		
SEDOR/FM	Bokhol	Dagana
FM/Dagana	Dagana	Dagana
SOOPI/FM	Richard Toll	Dagana
FM/Pété	Pété	Podor
FM/Cas-Cas	Cas-Cas	Podor
<b>Radios locales</b>		
Téranga FM	Saint-Louis	Saint-Louis
<b>Antennes régionales</b>		
RTS	Saint-Louis	Saint-Louis
Dunya	Saint-Louis	Saint-Louis
	Richard Toll	Dagana
Sud FM	Saint-Louis	Saint-Louis
	Richard Toll	Dagana
<b>Correspondants</b>		
RFM	Saint-Louis-Podor	
RTS	Dagana-Podor	
Zik FM	Saint-Louis	

La radiophonie, notamment les radios communautaires jouent un rôle important dans la circulation de l'information et constituent des outils de promotion de la démocratie locale. Elles demeurent ainsi de véritables relais entre les autorités locales et les populations. Le secteur est toutefois, confronté à des problèmes liés au sous équipement, au manque de ressources humaines de qualité. Il est nécessaire de renforcer les équipements et la formation du personnel.

#### 2.4.1.2.4. Télévisions

La région de Saint-Louis abrite 7 organes nationales d'émission télévisuelle dont 7 stations relais sont installées à Saint-Louis, 3 à Dagana et 2 à Podor. On constate que le plus grand nombre et la plus grande diversification des stations relais se trouvent dans la commune de Saint-Louis. En outre, toutes les stations relais sont implantées dans le Walo.

La couverture du territoire régional est relativement correcte. Dans les zones où la couverture n'est pas parfaite, le problème est réglé par un équipement adéquat en parabole.

La télévision joue un rôle important dans le domaine social, culturel et de l'information. Elle participe à la démocratie locale et à la cohésion sociale. L'existence d'équipements et d'opérateurs, la propension des émigrés à s'équiper et les perspectives de développement de la région constituent des opportunités pour le développement du secteur. Cependant, les problèmes soulevés sont identiques à ceux évoqués pour la radiophonie.

**Tableau 25 : Situation des organes de télévision et des correspondants**

Organe	Localité
Walf TV	Saint-Louis-Podor
2STV	Saint-Louis
RTS	Saint-Louis
TFM	Saint-Louis
RDV	Saint-Louis-Dagana
TSL	Saint-Louis-Dagana
SenTV	Saint-Louis-Dagana-Podor

#### 2.4.1.2.5. Presse écrite

La région reçoit de la presse nationale 49 titres de journaux dont 19 quotidiens, 17 hebdomadaires et 13 mensuels. Certains organes de presse éditant des quotidiens ont des correspondants locaux. Il s'agit de l'Observateur, L'As, Walf Quotidien, Le Pays et Le Soleil. A part Le soleil qui a un

correspondant à Saint –Louis et à Podor, les correspondants des autres organes résident à Saint –Louis. Ces correspondants sont chargés de relayer les informations locales au niveau national.

**Tableau 26 : Situation des organes de la presse écrite**

ORGANES DE PRESSE		
QUOTIDIENS	HEBDOMADAIRES	MENSUELS
1. L'OBSERVATEUR	1. JEUNE AFRIQUE	1. SCIENCE & VIE
2. LE POPULAIRE	2. LA GAZETTE	2. MANAGEMENT
3. LE SOLEIL	3. EXCLUSIF	3. LIFFA
4. L'ENQUETE	4. CONFIDENCE	4. DEBO
5. REWMI	5. ALLO DAKAR	5. FEMME AFRICAINE
6. WALF QUOTIDIEN	6. LES OPINIONS	6. ENVOGUE
7. SUNU LAMB	7. LE TEMOIN	7. DIASPORA
8. LIBERATION	8. FACE DAKAR	8. GUELEWAR
9. SPORT	9. EXPRESSE	9. AMINA
10. SUD	10. COURRIER INTERNATIONAL	10. AFRICAINE BISNESS
11. PARIEUR	11. VOICI	11. SALLI
12. TIERCE MAGOR	12. NOUVEL OBSERVATEUR	12. THIOF
13. LE PAYS	13. MARIANE	13. NEW AFRICAIN WOMEN
14. DIRECT	14. FEMME ACTUELLE	
15. STADE	15. VSD	
16. LE QUOTIDIEN	16. FRANCE FOOTBALL	
17. WALF GRAND PLACE	17. PARIS MATCH	
18. L'AS		
19. OFFICE		

L'Agence de Distribution de la Presse (ADP) est l'organe qui collecte à Dakar tous les journaux, sauf l'Observateur, pour les acheminer sur Saint-Louis par ses propres moyens.

Ces journaux sont destinés aux représentants locaux de l'agence qui, sont chargés de leur distribution auprès des abonnés et des vendeurs agréés de leur localité. L'agence a un représentant à Saint-Louis, Rosso Sénégal, Richard –Toll et à Dagana.

Les journaux destinés aux représentants de Rosso Sénégal, Richard –Toll et Dagana sont acheminés par le transport en commun. Il est à noter que l'organe de presse l'Observateur fait parvenir son journal par ses propres moyens. Par ailleurs, les vendeurs agréés ont une commission de 10% sur les journaux vendus.

La réception tardive ainsi que l'indisponibilité des journaux sont monnaies courantes dans la distribution, affectant la qualité du service. Cela est lié à des retards occasionnés dans l'apparition des journaux. Ainsi, un retard généralisé dans l'apparition des journaux entraîne leur réception tardive. Par contre, une apparition tardive de quelques journaux entraîne leur indisponibilité sur le marché le jour même d'autant plus que l'acheminement des colis est journalier et fait fi des retards isolés. C'est la raison pour laquelle certains journaux parviennent 24 heures ou 48 heures après et d'une façon irrégulière.

Compte tenu du nombre restreint des points de distribution et de leur éloignement, l'accès des populations aux journaux est quelque peu limité. Par ailleurs, le département de Podor, ne disposant pas de représentant de l'Agence de Distribution de la Presse, n'a presque pas accès aux journaux. Il faut noter l'importance des méventes qui se manifestent généralement dans la deuxième quinzaine du mois.

Par ailleurs, le journal est un moyen de diffusion des informations et de création d'emplois dans le segment de la distribution. Il a une portée scientifique, culturelle et sociale importante au sein de la population à travers la publication d'articles spécialisés. L'évolution positive du taux de scolarisation, conduisant vers la scolarisation universelle et les perspectives de développement de la région sont des opportunités d'expansion du secteur.

Toutefois, l'apparition irrégulière des journaux, le taux élevé des méventes, le nombre restreint des points de distribution constituent les principaux problèmes notés. Les solutions consisteraient à améliorer le système de distribution en élargissant le nombre de représentants de l'Agence de Distribution de la Presse et en rendant performant le mécanisme d'acheminement et de distribution des journaux.

**Tableau 27 : Synthèse des atouts et contraintes du secteur Poste et Télécommunications**

Atouts	Contraintes	Hypothèses de solution
Offre de plusieurs gammes de produits de Télécommunications	Accès déséquilibré entre le Walo et le Diéri d'une part et entre le Delta et la Vallée du fleuve d'autre part	Renforcement et diversification des infrastructures Réduction du déséquilibre entre les zones
	Limitation de l'accès aux postes, téléphone fixe et internet des populations péri urbaines et rurales	Réduction des coûts de communication
Facilitation de la communication et des échanges	Manque de couverture téléphonique ou du mauvais confort d'écoute dans certaines zones à cause	Amélioration de la couverture téléphonique
Existence d'opérateurs téléphoniques	Faible accès aux Boîtes postale et aux journaux par les populations surtout en milieu rural	Création et diversification des Boites Postales et circuits de distribution des produits de la presse

## 2.4.2. Transports

La mauvaise intégration des différents modes de transport, l'inadéquation des ressources pour la maintenance des infrastructures et le manque de passages pour les deux roues ainsi que les personnes handicapées et l'absence d'approche intégrée dans la planification et le développement du transport constituent les principaux défis du secteur des transports.

En matière de politique des transports, les objectifs déclinés par les autorités consistent de faire du Sénégal ; (i) un hub de transport pour l'Afrique de l'Ouest, (ii) une meilleure intégration du transport dans le système économique de production de biens et services.

Les infrastructures de transports ont une place stratégique dans le développement de la région de Saint-Louis. En effet, elles constituent des éléments structurants sans lesquels il sera difficile de mettre en valeur les énormes potentialités économiques et naturelles de la région dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et du tourisme. Avec l'enclavement qui freine le développement des territoires de l'intérieur comme l'île à Morphil et le Jeeri, elles deviennent un enjeu de premier ordre pour la région.

Les infrastructures et voies de transport de la région sont constituées du réseau routier, aéroportuaire, fluviomaritime et ferroviaire.

### 2.4.2.1.1.1. Réseau routier

Le réseau routier du Sénégal est réparti en réseau classé et en réseau non classé. Le réseau routier classé est placé sous la gestion de l'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE).

La classification du réseau routier national actuellement en vigueur est définie par la Loi n°74-20 du 24 janvier 1974 en son décret d'application n° 74-718 et distingue :



- les *Routes Nationales* qui assurent les liaisons à grande distance entre plusieurs régions administratives ou avec les Etats limitrophes ;
- les *Routes Régionales* qui assurent la liaison entre différents chefs-lieux de Départements d'une même région ;
- les *Routes Départementales* qui assurent la desserte des chefs-lieux de communauté rurale à l'intérieur d'un même département ;
- les *Pistes répertoriées* qui relient les routes départementales aux centres de production agricole ;
- et les *Voiries Urbaines* qui assurent les liaisons à l'intérieur des centres urbains.

Ainsi, le linéaire du réseau routier classé de la région de Saint-Louis est évalué à 1162 km représentant 7,8% du réseau national estimé à 14 900 km. La longueur du réseau est constituée à 46,5% de routes nationales, 18,5% de routes régionales, 12,6% de routes départementales, 20,9% de pistes répertoriées et à 1,5% de voiries urbaines. Le réseau revêtu représente 40% de la longueur totale, dont 83% de routes nationales. Pour le réseau non revêtu, les pistes répertoriées représentent 34% de la longueur, les routes régionales 30%, les routes nationales 22% et les routes départementales 14%.

**Tableau 28 : Répartition du réseau routier (Km) en 2010**

Désignation	Route Nationale	Route Régionale	Route Départementale	Piste Répertoriée	Voirie Urbaine	Total
Revêtu	384,6	3	56,7	3	17,7	465
Non revêtu	154,8	212	90,1	240,1	0	697
Ensemble	539,4	215	146,8	243,1	17,7	1162
Pourcentage	46,5%	18,5%	12,6%	20,9%	1,5%	

Source : AATR, 2010

Compte tenu de la présence de nombreux cours d'eau, la région est dotée d'infrastructures et équipements de franchissement comme les ponts et les bacs. On dénombre 10 grands ponts dont 2 dans le Département de Saint-Louis (pont Moustapha Malick Guèye, pont Faidherbe), 4 dans le département de Dagana (pont barrage de Diama, pont de Richard Toll, Ponts barrage de Ndiol et Mboubène) et 4 dans celui de Podor (ponts de Madina Ndiatbé, Seydou Nourou Tall de Podor, de Ngouye, de Mboyo). Concernant les bacs, il en existe 7 qui sont localisés dans le Département de Podor, reliant l'île à Morphil et le Jeeri. Ces infrastructures et équipements de franchissement ont une grande importance pour la mobilité des populations et l'exploitation de l'énorme potentiel agricole de l'île à Morphil.

Du point de vue de la densité, le réseau routier classé de la région est faiblement pourvu. Il est articulé autour de la route nationale N°2 qui traverse la région d'Ouest en Est en longeant le fleuve Sénégal et constituant la seule voie fiable d'accès à la région. Ramenée à la superficie de la région, la densité des routes nationales, régionales et départementales est de 4 km pour 100km<sup>2</sup>, contre 5 km pour le niveau national. En y associant les pistes répertoriées, la densité (6 km pour 100 km<sup>2</sup>) est en deçà de la moyenne nationale (7 km pour 100 km<sup>2</sup>).

L'état du réseau routier de la région de Saint-Louis est classé à un niveau moyen du point de vue de la qualité par l'Antenne Régionale de l'AGERROUTE qui a en charge la gestion. Ainsi, chaque année, il est établi un programme d'entretien courant du réseau soumis à la tutelle pour financement. Mais les fonds alloués sont toujours nettement en deçà des besoins.

La région de Saint-Louis regorge de matériaux de construction de routes, ce qui constitue un atout non négligeable pour le secteur. Cependant, le manque de moyens financiers pour l'entretien du réseau constitue la principale contrainte du secteur. Cela ne manque pas d'avoir des conséquences sur le niveau de dégradation du réseau. La dotation en moyens suffisants d'entretien permettrait d'avoir un réseau en meilleur état.

Par ailleurs, il faut noter que des projets importants sont en vue dont certains ont déjà démarré : la construction du pont de Fanaye, la réhabilitation du tronçon de la RN2 Richard-Toll / Ndioum et la construction du pont de Ndioum.

#### 2.4.2.2. Réseau aéroportuaire

La région compte un aéroport international à Saint-Louis et de 2 aérodromes (Podor et Richard-Toll). L'aéroport de Saint-Louis dispose des équipements nécessaires pour accueillir de gros porteurs et recevoir les vols de nuit. Cependant, il manque de sécurité avec l'absence de clôture. Par contre, les aérodromes de Richard-Toll et de Podor ont une envergure et une capacité d'accueil très limitées. Cela est lié à la longueur réduite des pistes d'envol, à l'inexistence d'aérogares, à la non protection des installations aéroportuaires et à l'absence de sécurité autour des pistes (divagation des animaux).

Au plan de la fréquentation, seul l'aéroport de Saint-Louis fait l'objet d'une exploitation. Les aérodromes de Richard-Toll et de Podor sont fréquentés occasionnellement par les avions militaires ou par les avions empruntés par les autorités gouvernementales lors de leurs tournées.

Au niveau de l'aéroport de Saint-Louis, la rotation des avions (vol arrivée et vol départ) est passée de 824 en 2006 à 724 en 2010, soit une baisse de 14% liée à la crise traversée par le secteur touristique suite au relèvement de la taxation sur les billets d'avion. En 2010, les privés ont réalisé 35% des vols, l'aéroclub 26%, les militaires 20%, les commerciaux 14% et les divers 5%. Sur le plan du trafic des aéronefs, l'aéroport de Saint-Louis occupe la 4<sup>ème</sup> position après l'aéroport de Dakar, Ziguinchor et du Cap Skiring.

**Tableau 29 : Evolution des rotations globales (vols-arrivée et vols-départ) de 2006 à 2010**

Type de vol	2006	2007	2008	2009	2010	Ensemble
Commerciaux	119	165	154	140	101	679
Privés	281	357	304	287	251	1480
Aéroclub	90	172	127	160	187	736
Militaires	156	111	138	180	147	732
Divers	178	28	52	2	38	298
<b>Total</b>	<b>824</b>	<b>833</b>	<b>775</b>	<b>769</b>	<b>724</b>	<b>3925</b>

Source : ASECNA- Saint-Louis, 2010

Concernant les mouvements des passagers (embarquements, débarquements et transits), ils sont passés de 6 298 en 2008 à 5 574 en 2010, soit une baisse de 13%. En 2010, les voyageurs en transit ont représenté 38% du total et les embarquements et débarquements pour respectivement 32% et 30%.

**Tableau 30 : Evolution du trafic des passagers entre 2008 et 2010**

Désignation	2008			2009			2010		
	Embqt	Débqt	Transit	Embqt	Débt	Transit	Embqt	Débqt	Transit
Commerciaux	1272	1356	1720	235	262	226	612	515	1024
Privés	150	144	258	179	163	228	201	181	253
Aéroclub	41	37	114	89	93	116	99	99	110
Militaires	174	185	697	437	442	677	842	801	632
Divers	69	70	11	1	27	3	16	16	73
<b>Total</b>	<b>1706</b>	<b>1792</b>	<b>2800</b>	<b>941</b>	<b>987</b>	<b>1250</b>	<b>1770</b>	<b>1612</b>	<b>2092</b>

Source : ASECNA- Saint-Louis, 2010

Par ailleurs, l'avenir prometteur du tourisme et de l'agro-industrie tourné vers l'exportation ainsi que la position géographique de l'aéroport de Saint-Louis par rapport à l'Europe et aux Amériques devraient offrir de réelles opportunités pour l'expansion du secteur. Toutefois, l'inexistence de lignes régulières constitue un handicap pour permettre à l'aéroport International de Saint-Louis de jouer pleinement son rôle dans le développement économique et social de la région. A cela s'ajoute le manque de sécurité lié à l'absence de clôture. La réduction des coûts du transport et le renforcement de la sécurité de l'aéroport par une clôture pourraient être envisagés parmi les solutions prioritaires.

#### 2.4.2.3. Réseau fluviomaritime

La région dispose d'un port à Saint-Louis et de 2 quais à Dagana et Podor qui sont vétustes. Le fleuve Sénégal est la voie d'eau navigable dont la partie comprise dans la région est d'une longueur de 450 km environ. Le tirant d'eau du fleuve Sénégal est relativement faible pour accueillir des bateaux d'une grande capacité. D'ailleurs, le trafic fluviomaritime n'est plus fonctionnel depuis longtemps avec l'avènement des infrastructures routières.

Seules des croisières touristiques sont organisées avec le bateau BOU EL MOGDAD tous les 15 jours entre Décembre et Juillet sur le trajet Saint-Louis /Matam, en passant par Dagana et Podor.

Il est à noter que des pirogues sont utilisées sur le fleuve Sénégal et ses défluent pour le transport des personnes, des marchandises et des produits agricoles. Avec l'expansion de la culture irriguée le long du fleuve Sénégal, ce type de transport pourrait trouver de nouvelles opportunités en jouant son rôle dans le transport des marchandises et des personnes grâce à la relance du trafic fluviomaritime.

Toutefois, le faible tirant du fleuve Sénégal et la vétusté des infrastructures sont les principales contraintes pour le développement du trafic fluviomaritime. La solution réside dans la réhabilitation des infrastructures et le dragage du fleuve Sénégal.

Ainsi, dans le cadre de l'OMVS, il est prévu la réhabilitation du port de Saint-Louis et des quais de Dagana et de Podor mais également le dragage du fleuve Sénégal pour augmenter le tirant d'eau et le rendre navigable jusqu'à Kayes.

#### 2.4.2.4. Réseau ferroviaire

La ligne de chemin de fer Saint-Louis/Thiès n'est plus fonctionnelle et les rails sont actuellement démantelés. Le linéaire du tronçon de la ligne ferroviaire compris dans la région de Saint-Louis est de 33 km. Les raisons qui ont prévalu à la suppression du trafic ferroviaire sur le tronçon Thiès/Saint-Louis sont liées à la vétusté de la voie et du matériel roulant, l'absence d'une politique de promotion du transport ferroviaire et à la forte concurrence du transport routier, rendant le transport par train peu rentable.

Le transport ferroviaire joue une fonction économique et sociale très importante dans le processus de développement. Dès lors, les perspectives de développement de la région militent aujourd'hui pour sa réhabilitation.

**Tableau 31 : Synthèse des principaux atouts et contraintes du secteur Transports**

<b>Atouts</b>	<b>Contraintes</b>	<b>Hypothèses de solution</b>
Existence de matériaux de construction de routes	Vétusté du parc automobile et prédominance de l'informel	Renforcement et renouvellement du parc automobile ; Promotion d'entreprise moderne de transport
Diversité de types de transports (routier, fluvial, Aérien,....)	Difficulté d'accès au crédit d'équipement en moyens de transport	Facilitation de l'accès au crédit d'équipement en moyens de transport
	Risques élevés d'accidents (routier, fluviale)	Renforcement du dispositif sécuritaire
Existence d'un aéroport international	Insécurité de l'aéroport et des aérodromes	Sécurisation des zones aéroportuaires
	Irrégularité et difficultés d'accès au transport aérien	Promotion de la destination St- louis diversification de l'offre.

### 2.4.3. Système financier

Le développement ne peut se faire sans moyens financiers. Le souci de promouvoir l'épargne et de disposer de crédits adaptés pour la création d'entreprises et l'accès aux facteurs de production fondent l'enjeu du système financier dans le processus de développement. Pour le promouvoir et le rendre accessible à tous, l'Etat s'est engagé dans la mise en place de fonds concessionnels et la création d'institutions et d'agences en vue de faciliter l'accès aux financements.

La région de Saint-Louis ne saurait être en marge au regard de ses énormes ressources agricoles dont la mise en valeur nécessite d'importants moyens financiers. A cet égard, le développement de services financiers pour répondre à la demande importante de crédits devient une préoccupation capitale pour les acteurs du développement régional.

Les composantes du système financier : sont les institutions bancaires et le système financier décentralisé.

#### 2.4.3.1. Offre de services financiers

Sont représentées dans la région de Saint-Louis 7 banques nationales avec un réseau régional de 18 agences. Les banques nationales présentes dans la région sont : BICIS, CBAO, SGBS, Atlantique, CITIBANK, BSIC, CNCAS.

Le réseau d'agences est mal réparti entre les départements avec 61% de ces agences dans le département de Saint-Louis, 22% dans le département de Dagana et 17% dans celui de Podor. La CBAO a le réseau d'agences le plus dense (39%), suivie de la BICIS (17%) et de la CNCAS (17%).

Le système financier décentralisé est représenté dans la région par le Crédit Mutuel du Sénégal (CMS) et l'Alliance de Crédit et d'Épargne pour la Production (ACEP). Le CMS compte dans la région 13 agences dont 4 dans le département de Saint-Louis, 4 dans le département de Dagana et 5 dans celui de Podor. De son côté, ACEP dispose de 3 agences dans le département de Saint-Louis et une agence dans celui de Dagana. La presque totalité des agences bancaires du CMS et de l'ACEP est implantée sur la route nationale N°2.

Les crédits octroyés en 2011 au niveau du système financier décentralisé s'élèvent à 5,3 milliards de FCFA tandis que le montant de l'épargne est d'environ 3,2 milliards de FCFA. Les crédits en souffrances se chiffrent à 86,6 millions de FCFA.

Les perspectives de développement de la région constituent un atout pour la densification du réseau des institutions financières. Les principales contraintes sont l'éloignement des institutions financières des populations (particulièrement des populations rurales) et la pénibilité des conditions d'accès au crédit. Pour ce faire, il est nécessaire d'instaurer des institutions de proximité et alléger les conditions d'accès au crédit.

C'est dans ce sens qu'on a noté l'émergence d'institutions de micro-finance ayant pour vocation d'offrir des services de proximité, plus adaptés aux spécificités de l'économie populaire, et donc moins contraignantes que le système classique. Elles se sont surtout positionnées comme instrument de soutien au développement des secteurs de l'économie dite informelle grâce à la mobilisation de l'épargne populaire et des ressources nécessaires à leur financement.

Mais si ces institutions ont connu une forte expansion et ont développé des produits financiers pour leurs clients, elles n'en demeurent pas moins fragiles du point de vue organisationnel, institutionnel, financier et environnemental. Ainsi, les dysfonctionnements et des handicaps apparus sont préjudiciables à la dynamique de développement qu'elles ont insufflé posant même le problème de leur pérennité.

Par ailleurs, l'état des lieux réalisé par l'ARD et l'ONG AQUADEV en 2005, dénombrait 62 institutions de micro-finance (IMF) dont 24 dans le département de Podor et le même nombre dans celui de Dagana contre 14 dans le Département de Saint-Louis.

En termes de sociétariat, ces IMF comptaient près de 30 000 membres composées de femmes à 70% contre 21% d'hommes et 9% de groupements. Elles ont pu octroyer près de 900 millions en crédits et mobiliser environ 460 millions en épargne.

Ces résultats encourageants ont poussé le Conseil régional à s'engager dans la promotion du sous secteur, ce qui a abouti à la mise en réseau des IMF à travers l'Association Régionale des Institutions de Micro Finance (ARIMF). Avec la coopération décentralisée (Régions Nord- Pas de Calais, Rhône-Alpes et Midi Pyrénées), l'association a bénéficié d'une subvention de près de 500 millions de FCFA en vue de renforcer sa capacité financière pour couvrir la demande de crédits, notamment des femmes et des jeunes porteurs de projets. Cependant, après quelques années de fonctionnement, il faut bien reconnaître que les performances et résultats escomptés n'ont pas été toujours au rendez-vous du fait des insuffisances notées dans le suivi des projets financés, du non respect des délais de remboursement, du déficit d'accompagnement technique dans la gestion du réseau, des retards dans la mobilisation des subventions, de la faible appropriation des enjeux du projet par les cibles bénéficiaires, etc.

#### **2.4.3.2. Qualité des services**

Compte tenu des difficultés d'accès aux crédits que rencontrent les populations, d'une manière générale, les besoins en financement ne sont pas satisfaits. En effet, les producteurs de la vallée éprouvent d'énormes difficultés pour obtenir des crédits de campagne ceci, malgré l'implication de la CNCAS. La lenteur des procédures d'octroi de crédit et le coût élevé des frais de dossier sont souvent décriés par les clients.

Malgré tout, le taux de remboursement est relativement correct dans l'ensemble. Par exemple, au niveau des systèmes financiers décentralisés ce taux se situe entre 95% et 97% avec un taux d'intérêt variant entre 12% à 13%.

L'Etat, les partenaires techniques financiers, les populations sont les principaux intervenants dans le système financier. L'Etat a une mission d'appui et de contrôle ; les partenaires techniques financiers fournissent des fonds et une assistance technique. Les populations sont chargées de souscrire à l'épargne et aux crédits.

Les banques et les institutions du système financier décentralisé ont des directions régionales qui ont une certaine autonomie avec un personnel qualifié.

Le manque de concertation entre les différents acteurs est la principale contrainte. Il est nécessaire de constituer un cadre de concertation réunissant tous les intervenants.

**Tableau 32 : Synthèse des principales contraintes du secteur finance**

Atouts	Contraintes	Hypothèses de solution
Diversification des activités économiques,	Difficulté de recouvrement des crédits en souffrances	Renforcement des mécanismes de recouvrement des crédits
Possibilité de collaboration entre les différentes catégories d'institutions financières,	Faiblesse du niveau d'épargne et de garanties des populations	Allègement des conditions d'adhésion aux institutions financières,
	Manque de maîtrise des produits financiers par les populations	Information et sensibilisation des populations sur les produits financiers,
Présence de partenaires techniques et financiers et de programmes/projets	Difficulté d'extension du réseau des établissements financiers sur le territoire régional	Implantation de structures (caisses) légères sur le territoire.

#### 2.4.4. Energie

L'énergie est un facteur de production critique pour le développement d'un pays de par son impact sur la vie économique et sociale. Compte tenu de son importance, l'Etat a défini une politique énergétique à travers une Lettre de Politique de Développement du Secteur. Cette politique vise à rendre durable la performance du secteur pour mieux soutenir le développement du pays. A cet égard, l'Etat s'est engagé à :

- assurer l'approvisionnement en énergie du pays en quantité suffisante, dans les meilleures conditions de qualité et de durabilité et au moindre coût ;
- élargir l'accès des populations aux services modernes de l'énergie ;
- réduire la vulnérabilité du pays aux aléas exogènes, notamment ceux du marché mondial du pétrole.

Pour la région de Saint-Louis, la disponibilité de l'énergie, particulièrement de l'énergie non ligneuse, constitue un enjeu pour la mise en valeur de ses énormes ressources.

Les différents types d'énergies utilisés dans la région sont : l'électricité, le carburant, le gaz et les ligneux.

##### 2.4.4.1. Electricité

La SENELEC est l'opérateur qui fournit de l'électricité dans la région, à partir du réseau national. En effet, la région de Saint-Louis est connectée au réseau national depuis la mise en service du projet Basse Vallée avec un réseau d'une capacité 30 000 volt qui part de Sakal à Aéré Lao.

L'électricité est la source d'énergie la plus développée, malgré l'existence de potentialités sur le solaire et l'éolienne qui sont quasi inexploitées. Entre 2009 et 2010, le nombre d'abonnés de la SENELEC est passé de 50 007 à 60 036, soit un accroissement de 20%. Le département de Saint-

Louis détient 54% des abonnés, alors que Dagana abrite les 41% (avec 34% pour la seule ville de Richard-Toll) et 5% seulement pour Podor.

Dans le cadre de l'électrification rurale, COMASEL a électrifié 27 villages pour 1 973 foyers dont 72% pour le département de Podor et respectivement pour les départements de Saint-Louis et Dagana 26% et 2%.

Concernant le taux d'accès des ménages à l'électricité, entre 2002 et 2006, le taux régional est passé de 33% à 35,7%. En milieu urbain c'est de 72,1% à 79,3% et en milieu rural 9,3% et 9,2%. Il apparaît des disparités énormes entre milieu rural et le milieu urbain.

Le niveau de la qualité du service n'est pas de façon générale satisfaisant à cause de coupures intempestives. L'électricité occupe une place prépondérante dans la politique de développement économique et social de la région. A cet effet, elle a un impact très important sur l'expansion de tous les secteurs qui l'utilisent exclusivement comme source d'énergie.

L'Etat a initié un vaste programme d'électrification rurale en vue de relever substantiellement le taux d'accès en milieu rural. Il a aussi mis en place un programme de développement des biocarburants à partir du Jatropha et de l'éthanol afin d'alléger la facture pétrolière. Les populations, les sociétés de développement et les privés devraient participer à la production du Jatropha et de l'éthanol.

Au niveau des privés, la compagnie Sucrière du Sénégal produit de l'électricité pour sa propre consommation, à partir de la mélasse issue de son exploitation agricole. Il est à noter que cette production d'électricité dépasse les besoins de la société.

Dans le cadre de l'électrification rurale, la Compagnie Maroco-Sénégalaise d'Electricité qui a la concession dans la région a des projets en cours concernant l'électrification de 117 villages pour 10 902 foyers.

Toutefois, le sous-secteur de l'électricité est principalement confronté à des problèmes d'approvisionnement en combustibles, de vétusté du parc de production et de transport de l'électricité. Les coupures intempestives sont liées à ces contraintes. La maîtrise des approvisionnements en combustibles et la modernisation du parc de production et de transport en plus de la diversification des sources (éolienne, solaire, etc.) sont nécessaires pour résoudre ces problèmes.

#### **2.4.4.2. Carburant**

Les infrastructures de distribution du carburant dans la région sont principalement des stations-service qui sont implantées dans les différents départements, essentiellement au niveau des centres urbains au nombre de 27.

Le carburant est utilisé dans plusieurs activités, notamment le transport (terrestre, aérien, maritime), la pêche, l'agriculture et l'industrie. La satisfaction de la demande ne souffre pas d'une entrave majeure. Le carburant est disponible à travers le territoire régional mais des ruptures de stocks peuvent être parfois notées dans les zones éloignées particulièrement celles du département de Podor. Grâce à la diversité des opérateurs, la qualité du service n'est pas à déplorer. Concernant le prix, il est jugé très élevé et très instable.

Le carburant a un très grand impact sur le développement de l'économie de la région en général, plus particulièrement sur le développement des secteurs qui en font une source d'énergie (transport, agriculture, industrie, artisanat, hydraulique etc.).

### 2.4.4.3. Gaz

A Saint-Louis, il existait une unité de remplissage des bouteilles de gaz qui n'est plus fonctionnelle. Sa production couvrait les besoins du marché régional et assurait le ravitaillement des régions limitrophes en gaz. Actuellement, les dépôts de gaz qui existent s'approvisionnent à Dakar.

**Tableau 33 : Situation des prix du gaz selon la gamme de bouteilles**

Type de bouteille	Prix aux $\frac{1}{2}$ grossistes	Prix aux consommateurs
2,7 kg	1 780	1 820
6,0 kg	3 805	3 805
12,0 kg	8 585	8 930

Source : Enquête PRDI

L'importation du gaz dans la région est détenue par trois concessionnaires : Total gaz, Vito gaz et Touba gaz qui organisent la distribution du produit dans la région à partir de leurs dépôts. Total gaz dispose de 2 dépôts à Saint-Louis et d'1 à Richard Toll ; Vito gaz et Touba gaz détiennent respectivement 1 et 2 dépôts de gaz à Saint-Louis. La gamme de bouteilles disponible concerne les bouteilles de 2,7 kg, 6 Kg et 12 Kg, couramment utilisées par les ménages. Il existe des bouteilles de 32 Kg et 38 Kg dont la disponibilité est assujettie à une commande. Il ressort par ailleurs, une concentration des dépôts de gaz dans la ville de Saint-Louis.

La chaîne de distribution dans la région est constituée par un réseau de demi-grossistes agréés par les concessionnaires et de petits commerçants. Pour être un demi-grossiste agréé, il faut verser une caution dont le montant est équivalent à la valeur du quota attribué et avoir un lieu de stockage conforme à la règle.

La distribution du gaz et son accès ne posent pas de problèmes particuliers, sauf le prix qui n'est pas à la portée du grand nombre et sa variabilité. Il est à noter que le gaz est principalement consommé en milieu urbain.

Le prix du gaz est homologué par l'Etat. Donc les prix sont identiques sur l'ensemble du territoire régional. Des ruptures de stock surviennent de temps en temps liées au manque de production à Dakar.

Le gaz a un impact social très important au niveau des ménages dans la cuisson des aliments, surtout des ménages urbains. Etant un produit de substitution de l'énergie d'origine ligneuse, il contribue à la préservation des ressources forestières de la région et à réduire la vulnérabilité de l'environnement sans compter les effets bénéfiques sur l'allègement des corvées de la femme ménagère.

Au plan des initiatives, l'Etat a adopté une Lettre de Politique de Développement du secteur de l'Energie visant, dans le domaine du gaz, à rendre le produit disponible dans les meilleures conditions de qualité et de durabilité et accessible à moindre coût. La stratégie a consisté à pérenniser les approvisionnements pour éviter des ruptures et des tensions et à subventionner les prix pour élargir l'accès.

### 2.4.4.4. Ligneux

L'énergie d'origine ligneuse se compose du bois de chauffe et du charbon de bois. La région de Saint-Louis est exclue à l'exploitation commerciale de ce type d'énergie domestique. Cependant, en milieu rural, il est autorisé de collecter le bois mort pour la consommation domestique.

En 2006 et 2010, la quantité de bois mort collectée pour la consommation domestique est passée de 2 141 stères à 5 304 stères, soit une augmentation de 148%. L'offre moyenne annuelle est estimée à environ 3 168 stères.

La région de Saint-Louis est aujourd'hui confrontée à des problèmes environnementaux aigus, caractérisés, entre autres, par des formations forestières fortement éprouvées dans lesquelles la



végétation arborée, déjà pauvre, régresse d'une manière drastique. Dans ce contexte, la capacité de production des forêts ne peut satisfaire les besoins de la population en combustible ligneux.

Ainsi, dans certaines zones rurales, face à la rareté du bois de chauffe, des stratégies d'adaptation sont développées en utilisant la bouse de vache comme combustible pour la cuisson des aliments ou les foyers améliorés (*ban ak suuf*) pour économiser l'énergie.

Toutefois, malgré leur insuffisance, les combustibles ligneux jouent un rôle social très important par rapport à la cuisson des aliments des ménages. Le prélèvement du bois mort est un facteur de lutte contre la violence des feux de brousse.

L'Etat, les Collectivités locales, les ONG et les populations sont les principaux acteurs qui ont pris des initiatives. L'Etat a initié des programmes de reboisement, des politiques de promotion des énergies de substitution et des foyers améliorés en vue d'économiser l'énergie à travers le *ban ak suuf*. Du côté des Collectivités locales et des ONG, des actions de reboisement et de constitution de bois villageois sont entreprises avec l'implication des populations pour lutter contre la désertification et réduire la vulnérabilité de la région et concomitamment, augmenter la capacité de production des formations forestières.

Mais, il faut reconnaître que les résultats obtenus sont nettement en deçà des espérances et des enjeux.

La principale contrainte relevée reste la régression drastique et continue des formations forestières, entraînant la raréfaction des combustibles ligneux dont la conséquence à moyen terme est la tension énergétique. Le reboisement massif en général, la constitution de bois de village en particulier ainsi que la promotion des foyers améliorés et des énergies de substitution semblent être la solution.

**Tableau 34 : Synthèse des atouts et contraintes du secteur de l'Energie**

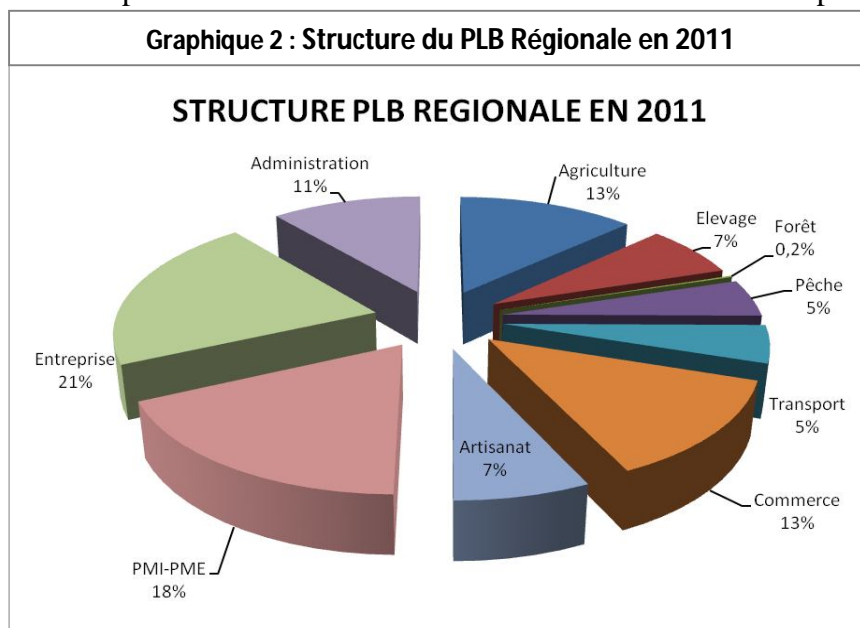
Atouts	Contraintes	Hypothèses de solution
Présence d'opérateurs divers : SENELEC, ASER, COMASEL, COSELEC	Insuffisance et irrégularité dans la fourniture d'énergie	Augmentation de la capacité de production énergétique Renforcement de la production des énergétiques renouvelables
	Infrastructures et équipement insuffisant et vétustes	Renforcement et réhabilitation des infrastructures énergétiques et équipements
Existence d'un potentiel solaire et éolien important	Déficit de la couverture de la demande en énergie	Investissement dans l'énergie renouvelable
	Difficultés d'implantation et la rentabilisation des infrastructures électriques dans certaines zones	Promotion d'autres sources d'énergie
Volonté politique de l'Etat à travers la lettre de politique sectorielle de l'énergie	Manque de bois de chauffe	Réalisation de reboisements
	Difficulté d'accès au carburant, au gaz butane et au pétrole lampant	Amélioration du pouvoir d'achat des ménages Promotion du biogaz, du bio charbon, du solaire et de l'éolienne
Potentialités de développement des énergies renouvelables		

## 2.5. SECTEURS ECONOMIQUES

Le produit local brut régional correspondant à l'ensemble des richesses créées sur le territoire est estimée en 2011 à 370 milliards soit 5,6% du PIB du Sénégal évalué à 6 564 milliards de FCFA. Cela confère à la région une productivité par habitant de 400 000 FCFA contre 511 000 FCFA pour la moyenne nationale.

Avec 183,2 milliards, le secteur moderne contribue pour près de la moitié de ces richesses grâce aux apports des Grandes entreprises, des PMI-PME et de l'Administration.

Le secteur primaire pour sa part génère 93,2 milliards, soit 25,2% du total. L'agriculture est comptable de 54,4% de ces richesses, suivie de l'élevage 27,8%, de la pêche pour 17,4% et du sous-secteur forestier pour 0,4%.



Le secteur informel représente 25,3% du PLB régional avec ses 93,6 milliards qui proviennent du commerce (51%), de l'artisanat (28%) et du transport (21%)

### 2.5.1. Agriculture

L'agriculture, particulièrement la culture irriguée, occupe une place prépondérante dans l'économie régionale, par-delà, elle est appelée à relever le défi de l'autosuffisance alimentaire au niveau régional et national. Ainsi, la valorisation de ses atouts et potentialités constitue un enjeu fondamental que la politique nationale a intégré dans ses préoccupations.

La culture irriguée, de décrue et sous pluie sont les différents systèmes de production qui existent dans la région de Saint-Louis.

#### 2.5.1.1. Culture irriguée

Le potentiel en terres irrigables de la région est évalué à 172 800 ha. Ce potentiel est inégalement réparti entre les départements. Le Département de Dagana détient 56% du potentiel et les départements de Podor et Saint-Louis abritent respectivement 33% et 11% du potentiel.

L'évaluation ne prend pas en compte les dunes aux sols brun rouge, situées aux abords du Walo et dans la zone du Jeeri, qui sont aujourd'hui exploitées en irrigation par Grand Domaine du Sénégal (GDS) et Société des Cultures Légumières (SCL). Cette expérience montre qu'avec la recherche et la disponibilité de l'eau, le potentiel en terres irrigables de la région peut être plus important.

Entre l'année agricole 2005/2006 et l'année agricole 2009/2010, l'aménagement du potentiel en terres irrigables est passé de 93 018 ha à 108 121 ha, soit un accroissement de 16%.

En 2009/2010, le niveau d'aménagement du potentiel régional en terres irrigables a atteint 63%.

Le département de Dagana a aménagé 86% de son potentiel en terres irrigables et les départements de Podor et de Saint-Louis ont respectivement aménagé 38% et 17% de leur potentiel.

Par ailleurs, 77% des terres aménagées se trouvent dans le département de Dagana, 20% dans le département de Podor et 3% dans celui de Saint-Louis.

Dans la réalisation des aménagements interviennent la SAED et des privés. En 2009/2010, les privés ont réalisé près de 60% des aménagements dont 87% se trouvent dans le département de Dagana. L'arrivée d'opérateurs privés dans le secteur est consécutive au désengagement de la SAED intervenu dans les années 80 et ceci a largement contribué à l'accroissement des superficies aménagées.

**Tableau 35 : Potentiel en terres irrigables et évolution des superficies aménagées**

Département	Potentiel en ha	Nature	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10
Dagana	97 001	Superficies aménagées en ha	71 061	71 141	72 337	73 440	83 147
		Taux réalisation	73	73	75	76	86
Podor	57 600	Superficies aménagées en ha	21 191	22 600	22 600	21 557	21 925
		Taux réalisation	37	39	39	37	38
Saint-Louis	18 199	Superficies aménagées en ha	766	898	921	2 242	3 049
		Taux réalisation	4	5	5	12	17
Région	<b>172 800</b>	Superficies aménagées en ha	<b>93 018</b>	<b>94 639</b>	<b>95 858</b>	<b>97 239</b>	<b>108 121</b>
		Taux réalisation	<b>54</b>	<b>55</b>	<b>55</b>	<b>56</b>	<b>63</b>

Source : SAED

De 48 300 ha à l'année agricole 2005/2006, les superficies exploitées sont passées à 71 863 ha à l'année agricole 2009/2010, soit une hausse 49%.

A l'année agricole 2009/2010, il apparaît que les superficies exploitées sont inégalement réparties entre les départements. En effet, 74% des superficies sont localisées dans le département de Dagana contre 22% et 4%, respectivement dans les départements de Podor et de Saint-Louis. Dans la même période, 88% des superficies exploitées sont occupées par le riz, la tomate et l'oignon dont 77% par le riz.

Entre l'année agricole 2005/2006 et l'année agricole 2009/2010, les superficies exploitées dans le département de Dagana ont augmenté de 40%. Le département de Podor a enregistré une croissance de 26% des superficies exploitées et pour le département de Saint-Louis, les superficies exploitées ont plus que triplé.

Par rapport aux superficies aménagées, leur taux d'exploitation au niveau régional se situe autour de 66% pour l'année agricole 2009/2010. Le taux d'exploitation du département de Dagana (64%) est inférieur à la moyenne régionale. Les départements de Saint-Louis et de Podor ont des taux respectifs de 95% et 73%. Le décalage entre les superficies aménagées et les superficies exploitées est essentiellement lié au manque de moyens financiers de campagne. Il est constaté que l'intensité culturale qui se situe à 0,77, est faible par rapport à l'objectif 1,6.

**Tableau 36 : Superficies exploitées par département**

Département	Nature	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10
Dagana	Superficies aménagées en ha	71 061	71 141	72 337	73 440	83 147
	Superficies exploitées en ha	34 978	35 058	41 931	57 016	52 928
	Taux d'exploitation en %	49	49	58	78	64
Podor	Superficies aménagées en ha	21 191	22 600	22 600	21 557	21 925
	Superficies exploitées en ha	12 682	10 958	13 354	18 232	16 028
	Taux d'exploitation en %	60	48	62	85	73
Saint-Louis	Superficies aménagées en ha	766	898	921	2 242	3 049
	Superficies exploitées en ha	640	772	898	2 150	2 907
	Taux d'exploitation en %	84	86	96	96	95
Région	Superficies aménagées en ha	93 018	94 639	95 858	97 239	108121
	Superficies exploitées en ha	48 300	46 788	56 183	77 398	71 863
	Taux d'exploitation en %	52	49	59	80	66

Source SAED

### 2.5.1.1.1. Analyse des spéculations

#### 2.5.1.1.1.1. Riz

De 2006 à 2010, les superficies cultivées en riz sont passées de 28 375 à 47 933 ha, soit une augmentation de 69%. Le département de Dagana, en 2010, a abrité 77% des superficies exploitées en riz, le département de Podor 20% et celui de Saint-Louis 3%. La région détient 47% des superficies cultivées en riz au niveau national en 2010.

La production a progressé de 63% entre 2006 et 2010, passant de 156 à 254 milles tonnes. Le département de Dagana est comptable des 74% de la production, Podor 22% et Saint-Louis 4%. La production de riz de la région représente 74% de la production nationale.

Les rendements dans les départements de Dagana et de Saint-Louis ont varié entre 5 et 7 T/ha avec des pics respectifs de 10,4 T/ha et de 12,8 T/ha en 2008/2009. Pour le Département de Podor, ils sont presque constants, oscillants entre 5,6 et 6,3 T/ha. Les pics relevés dans les départements de Dagana et de Saint-Louis indiquent bien qu'il est possible d'accroître substantiellement les rendements. Les rendements obtenus dans la région sont supérieurs à la moyenne nationale (4,1 T/ha). Le prix au producteur se situe à 100 F CFA/kg en 2010, après un pic de 138 F CFA/kg en 2009. La prise en charge de la commercialisation est désormais du ressort de la Société de Promotion et de Commercialisation du Riz Sénégalais (SPCRS) qui regroupe commerçants, producteurs et riziers.

La filière riz a une organisation (CIRIZ) regroupant la plupart des acteurs qui gravitent autour de cette activité et leurs partenaires, depuis la fourniture de services (intrants, façons culturales et récoltes) jusqu'à la commercialisation en passant par la production.

A travers le compte d'exploitation, il est établi que la culture du riz dans la vallée est rentable. En faisant la double culture, le producteur peut gagner jusqu'à 250 000 FCFA/ha par an et en valorisant la paille, la marge pourrait atteindre 400 000 FCFA. La double culture avec une intensité culturale de 1,6 et un accroissement des rendements à l'hectare peut permettre des marges atteignant 670 000 FCFA/an.

**Tableau 37 : Superficies, rendements et production du riz de 2006 à 2010**

Années agricoles	Départements									Prod. région (T)
	Saint-Louis			Dagana			Podor			
	Sup (ha)	Rend. (T/ha)	Prod. (T)	Sup (ha)	Rend. (T/ha)	Prod. (T)	Sup (ha)	Rend. (T/ha)	Prod. (T)	
2005/06	288	5,38	1 549	21735	5,38	116 934	6352	5,91	37 543	156 026
2006/07	305	4,93	1 504	20227	4,93	99 720	5477	5,64	30 890	132 114
2007/08	484	7,89	3 819	25344	6,36	161 439	10018	6,22	62 313	227 571
2008/09	1146	12,85	14 730	24371	10,44	254 430	11604	6,29	73 104	342 264
2009/010	1596	5,50	8 778	36885	5,12	188 852	9452	5,94	56 143	253 773

Source : SAED, 2011

#### 2.5.1.1.1.2. Tomate

De 2006 à 2010, les superficies cultivées en tomate sont passées de 3 541 à 3 332 ha, soit une baisse de 6%. En 2010, le département de Dagana a exploité 46% des superficies, celui de Podor 40% et le département de Saint-Louis 14%. La région de Saint-Louis est la seule région du pays qui cultive la tomate industrielle.

Les rendements ont oscillé entre 20,7 et 37,5 T/ha. Le pic de 37,5 T/ha a été atteint en 2006 dans le département de Dagana.

Entre 2006 et 2010, la production a baissé de 28%, passant de près de 130 à 93 milles tonnes. Le département de Dagana détient 47% de la production, Podor 39% et Saint-Louis 14%. La production est collectée auprès des producteurs par des industriels (SOCAS, AGROLINE et TAKAMOUL) pour être transformée en concentré sur la base de contrats de culture définis en début de campagne. L'usine de la SOCAS a une capacité de traitement de plus de 100 000 T de tomates fraîches, correspondant à 18 000 tonnes de concentré. Il est à noter que la société des Grands Domaines du Sénégal (GDS) développe la culture sous serre de tomate pour l'exportation et la production annuelle est d'environ 10 000 tonnes. GDS (Grands Domaines du Sénégal) et STS (Société de Tomate Séchée) valorisent le surplus de production en tomates séchées destinées à l'exportation. En 2010, le prix au producteur est de 51 F CFA/kg après une stagnation à 49 F CFA/kg entre 2006 et 2008.

La tomate est organisée autour du Comité National d'Interprofession de la Filière Tomate Industrielle(CNFTI) regroupant la plupart des acteurs.

Par rapport au compte d'exploitation, les charges de production pour 1 ha de culture de tomate varient de 582 à 822 milles FCFA en fonction de l'option choisie par l'exploitant pour une valeur de production variant également de 1,3 à 1,5 million FCFA sur la base d'un rendement moyen de 25 à 30T/ha et un prix de cession de 52F le kilo bord champ depuis 2011.

**Tableau 38 : Superficies, rendements et production de la tonne de 2006 à 2010**

Années agricoles	Départements									Prod région (T)
	Saint-Louis			Dagana			Podor			
	Sup (ha)	Rdt. (T/ha)	Prod (T)	Sup (ha)	Rdt. (T/ha)	Prod (T)	Sup (ha)	Rdt. (T/ha)	Prod (T)	
2005/06	146	35,00	5110	1973	37,56	75110	1422	35,00	49776	<b>129 996</b>
2006/07	123	33,00	4059	1604	36,00	54756	930	34,99	32543	<b>91 358</b>
2007/08	98	20,70	2029	1844	20,70	38179	1321	21,50	28406	<b>69 614</b>
2008/09	330	30,04	9913	1390	30,00	41700	827	30,00	24810	<b>76 423</b>
2009/010	471	28,38	13450	1540	28,40	43736	1321	27,50	36334	<b>93 520</b>

Source : SAED, 2011

### 2.5.1.1.1.3. Oignon

Les superficies cultivées sont passées de 2044 à 3110 ha entre 2006 et 2010, soit un accroissement de 52%. Ces superficies représentent 54% des superficies cultivées au niveau national. Le département de Podor concentre 73% des superficies cultivées et les départements de Dagana et de Saint-Louis abritent respectivement 16% et 11% des superficies. Les rendements oscillent entre 17 et 26,80 T et le pic a été atteint en 2010 dans le département de Podor.

Entre 2006 et 2010, la production a augmenté de 81%, passant de 44 à 80 milles tonnes avec un pic de 98,6 milles tonnes en 2007. Le département de Podor détient 75% de la production totale en 2010. Les départements de Dagana et de Saint-Louis ont respectivement 15% et 10% de la production. La production de la région de Saint-Louis représente 65% de la production nationale.

La filière oignon est organisée en « Association des Producteurs d'Oignon de la Vallée (APOV) qui travaille de concert avec l'Association des Unions Maraîchères des Niayes (AUMN) et l'Association Nationale pour le Développement de l'Horticulture (ANDH). Cette association regroupe des producteurs, commerçants, transporteurs, fournisseurs etc.

La marge bénéficiaire d'un hectare exploité est de 500 000 F CFA.

**Tableau 39 : Superficies, rendements et production de l'oignon de 2006 à 2010**

Années agricoles	Départements									Prod région (T)
	Saint-Louis			Dagana			Podor			
	Sup en ha	Rdt. T/ha	Prod en T	Sup.en ha	Rdt. T/ha	Prod en T	Sup.en ha	Rdt. T/ha	Prod en T	
2005/06	78	20,00	1560	439	20,00	8780	1527	22,30	34056	44396
2006/07	342	23,00	7866	638	25,00	15950	2905	25,75	74797	98613
2007/08	95	25,00	2375	914	24,62	22506	2968	17,00	50448	75329
2008/09	223	20,00	4460	330	20,00	6600	2558	20,00	51160	62220
2009/010	353	23,44	8274	500	23,39	11696	2257	26,80	60495	80465

Source : SAED, 2011

#### 2.5.1.1.4. Canne à sucre

La canne à sucre est exclusivement cultivée par la Compagnie Sucrière Sénégalaise (CSS) qui possède un casier de 8 800 hectares. De 2006 à 2010, les superficies cultivées ont augmenté de 18%, passant de 7 390 à 8 700 ha.

Dans la même période, les rendements ont oscillé entre 114 à 130 T avec des fluctuations assez importantes, surtout en 2007 et en 2008. La production est passée de 922,8 milles tonnes en 2006 à 1,1 million de tonnes en 2010, soit un accroissement de 23%. Les productions de plus de 1 million de tonnes ont été réalisées à partir de 2008.

La production de la canne à sucre de la CSS est entièrement transformée en sucre sur place par son unité industrielle dont la capacité de production est supérieure à 100 000 tonnes de sucre par an. En 2010, la CSS a vendu dans le pays 102 milles tonnes de sucre pour une valeur de 43 milliards de francs CFA environ.

Il est à noter que la CSS a un impact réel sur la balance commerciale, l'emploi et le développement de la ville de Richard-Toll sans compter les effets induits liés à la création d'activités connexes (commerce, services, artisanat, transport etc.). Cependant, sur le plan environnemental, les activités de la CSS engendrent des nuisances et des pollutions diverses.

**Tableau 40 : Superficies, rendements et production de la canne à sucre de 2006 à 2010**

Année agricole	Superficies (ha)	Rendements (T)	Production (T)
2005/2006	7389,81	124,8	922882
2003/2007	7839,50	117,5	921145
2007/2008	8121,03	124,1	1007924
2008/2009	8323,79	125,07	1041057
2009/2010	8700,00	130,00	1131000

Source : SAED, 2011

#### 2.5.1.1.5. Maïs

Les superficies cultivées sont passées de 962 ha en 2006 à 1077 ha en 2010, soit une hausse de 1%. Le département de Podor détient 75% des superficies cultivées et Dagana 25% ; cette culture étant presque nulle dans le département de Saint-Louis.

Dans la même période, la production a baissé de 0,7% et le département de Podor concentre 71% de la production, celui de Dagana 29%. Les rendements varient entre 2,9 et 3,5 T/ha. Entre 2006 et 2010, le prix au producteur qui est de 125 F CFA est resté constant.

**Tableau 41 : Superficies, rendements et production de maïs de 2006 à 2010**

Années agricoles	Départements									Prod région (T)
	Saint-Louis			Dagana			Podor			
	Sup (ha)	Rdt. (T/ha)	Prod (T)	Sup (ha)	Rdt. (T/ha)	Prod (T)	Sup (ha)	Rdt. (T/ha)	Prod (T)	
2005/06	-	-	-	263	3,50	921	699	3,50	2447	3368
2006/07	46	3,50	161	63	3,51	221	699	3,50	2447	2829
2007/08	26	3,54	92	94	3,49	328	835	3,50	2922	3342
2008/09	21	0,52	11	346	3,49	1208	1362	3,20	4357	5576
2009/010	-	-	-	273	3,50	956	804	2,97	2388	3344

Source : SAED, 2011

#### 2.5.1.1.6. Sorgho

Le sorgho est essentiellement cultivé dans le Département de Podor. Entre 2006 et 2010, les superficies cultivées ont baissé de 24% et la production de 87%. Les rendements varient entre 0,12 et 4,28 T/ha avec une pointe exceptionnelle de 4,28 T/ha en 2009. On constate que les rendements sont supérieurs à ceux de la culture sous pluie. Le prix au producteur est de 125 F CFA et il est resté constant entre 2006 et 2010.

**Tableau 42 : Superficies, rendements et production de sorgho de 2006 à 2010**

Années agricoles	Départements									Production régionale (T)
	Saint-Louis			Dagana			Podor			
	Sup (ha)	Rdt. (T/ha)	Prod (T)	Sup (ha)	Rdt. (T/ha)	Prod (T)	Sup. (ha)	Rdt. (T/ha)	Prod (T)	
2005/06	-	-	-	-	-	-	5566	0,70	3896	3896
2006/07	-	-	-	-	-	-	5523	0,69	3811	3811
2007/08	720	0,40	288	-	-	-	39	2,46	96	384
2008/09	331	2,50	828	6	2,57	18	614	4,28	2630	3476
2009/010	15	0,40	6	-	-	-	4225	0,12	507	513

Source : SAED, 2011

#### 2.5.1.1.7. Patate douce

La patate douce est cultivée dans les départements de Dagana et de Podor avec une prédominance dans celui de Dagana où cette culture est assez développée autour du Lac de Guiers. En outre, la patate douce n'est presque exclusivement cultivée que dans la région de Saint-Louis.

De 2008 à 2010, les superficies emblavées sont passées de 1 634 à 1 523 ha, soit une baisse de 7%. En 2010, le département de Dagana a abrité 99% des superficies totales cultivées et la même proportion pour la production. Consécutivement à la régression des superficies, la production a connu une baisse de 25% entre 2008 et 2010.

Les rendements ont évolué en dent de scie entre 2008 et 2010 dans les deux départements. Ils varient entre 20 et 25 T/ha. Le prix au producteur était constant à 110 F CFA entre 2006 et 2008 pour remonter à 150 F CFA à partir de 2009.

A l'instar des autres spéculations, les producteurs ont mis en place une association qui regroupe tous les acteurs intervenant dans la filière. A travers cette organisation, un partenariat très bénéfique a été développé avec des instituts de recherche tels que l'ITA et l'ISRA.

Ainsi, des variétés plus rentables et plus adaptées au type de sol ont été trouvées et vulgarisées avec succès. A ce jour, la réflexion est assez avancée sur les possibilités d'utilisation de la farine de patate douce dans la fabrication du pain, ceci dans le sens de réduire le niveau de dépendance du pays en consommation de farine de blé qui devient de moins en moins accessible sur le marché mondial. Dès lors, il sera possible d'opérer une réduction de 20% sur la part de la farine de blé dans la fabrication du pain. A ce sujet, la recherche avec l'ITA a donné des résultats très concluants, il reste maintenant à mobiliser tous les acteurs concernés à travers l'interprofession pour s'accorder sur les stratégies adéquates de développement optimal de la chaîne de valeur de la patate douce. Dans cette perspective, la création d'unité industrielle de transformation de la patate et la sécurisation du système de production constitueront des éléments essentiels pour relever le défi.

**Tableau 43 : Superficies, rendements et production de la patate douce de 2008 à 2010**

Années agricoles	Départements									Prod région (T)
	Saint-Louis			Dagana			Podor			
	Sup (ha)	Rdt. (T/ha)	Prod (T)	Sup (ha)	Rdt. (T/ha)	Prod (T)	Sup (ha)	Rdt. (T/ha)	Prod (T)	
2005/06	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2006/07	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2007/08	-	-	-	1629	25,00	40725	5	21,00	105	40830
2008/09	-	-	-	1405	24,73	34746	5	20,00	100	34846
2009/010	-	-	-	1513	20,00	30253	10	25,00	250	30503

Source : SAED, 2011

#### 2.5.1.1.8. Gombo

La culture du gombo est pratiquée dans les départements de Podor et de Dagana. Cependant, le département de Podor occupe une place prépondérante. Les superficies cultivées entre 2008 et 2010 ont connu une hausse de 28%, passant de 878 à 1 223 ha. Environ 86% des superficies emblavées en 2010 sont localisées dans le département de Podor. La région de Saint-Louis détient 33% des superficies cultivées en gombo au niveau national.

Dans la même période la production est passée de 30 à 40 milles tonnes, soit une augmentation de 47%. En 2010, la production du département de Podor a représenté 90% de la production totale. La production régionale représente 48% de la production nationale.

Concernant les rendements, on note qu'ils sont plus stables dans le département de Podor avec des variations de 10 à 12 T/ha. Dans le département de Dagana, malgré le pic de 13 T/ha en 2008, les rendements ont chuté les années suivantes pour se situer à 8 t/ha.

**Tableau 44 : Superficies, rendements et production de gombo de 2008 à 2010**

Années agricoles	Départements									Prod région (T)
	Saint-Louis			Dagana			Podor			
	Sup (ha)	Rdt. (T/ha)	Prod (T)	Sup. (ha)	Rdt. (T/ha)	Prod (T)	Sup. (ha)	Rdt. (T/ha)	Prod (T)	
2005/06	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2006/07	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2007/08	-	-	-	238	13,00	3094	640	10,00	6400	9494
2008/09	-	-	-	189	8,00	1512	1018	12,00	12216	13728
2009/010	-	-	-	177	8,00	1416	1046	12,00	12551	13967

Source : SAED, 2011



### 2.5.1.1.9. Arachide

L'arachide est cultivée dans les départements de Dagana et de Podor. Les superficies cultivées sont passées de 665 en 2008 à 775 ha en 2010, soit un accroissement de 17%. La culture de l'arachide prédomine dans le département de Dagana où 96% des superficies totales cultivées en 2010 sont dans ce département.

De 2008 à 2010 la production a connu une hausse de 18%, passant de 1 967 à 2 324 T. Le département de Dagana détient 97% de la production en 2010. Les rendements se situent entre 2,5 et 3,0 T/ha au niveau des deux départements. Il est à noter que les rendements de l'arachide en culture irriguée sont nettement plus intéressants que ceux obtenus en culture sous pluie. De 2006 à 2010, le prix au producteur est resté constant à 300 F CFA.

**Tableau 45 : Superficies, rendements et production d'arachide de 2008 à 2010**

Années agricoles	Départements									Prod région (T)
	Saint-Louis			Dagana			Podor			
	Sup (ha)	Rdt. (T/ha)	Prod (T)	Sup. (ha)	Rdt. (T/ha)	Prod (T)	Sup. (ha)	Rdt. (T/ha)	Prod (T)	
2005/06	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2006/07	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2007/08	-	-	-	608	3,00	1824	57	2,50	143	1967
2008/09	-	-	-	720	2,50	1800	116	3,00	348	2148
2009/010	-	-	-	711	3,00	2133	64	3,00	191	2324

Source : SAED, 2011

### 2.5.1.1.10. Pastèques

La culture de pastèques est pratiquée dans les départements de Dagana et de Podor. Entre 2008 et 2010, les superficies cultivées sont passées de 331 à 595 ha, soit un accroissement de 80%. Cette hausse est principalement liée à l'augmentation importante des superficies dans le département de Dagana. En 2010, on note que 96% des superficies cultivées sont localisées dans le département de Dagana.

La production a progressé de 93% entre 2006 et 2010, passant de 8 269 à 15 947 T et le département de Dagana détient 97% de la production en 2010. Les rendements oscillent entre 20 et 27 T/ha. Cependant, les rendements sont meilleurs dans le département de Dagana et progressent d'une année à une autre.

**Tableau 46 : Superficies, rendements et production de pastèques de 2008 à 2010**

Années agricoles	Départements									Prod. région (T)
	Saint-Louis			Dagana			Podor			
	Sup. (ha)	Rdt. (T/ha)	Prod. (T)	Sup. (ha)	Rdt. (T/ha)	Prod. (T)	Sup. (ha)	Rdt. (T/ha)	Prod. (T)	
2005/06	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2006/07	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2007/08	-	-	-	325	25,00	8125	6	24,00	144	8269
2008/09	-	-	-	418	26,30	10993	1	25,00	25	11018
2009/010	-	-	-	571	27,00	15412	24	20,00	535	15947

Source : SAED, 2011

### **2.5.1.1.2. Impacts de la culture irriguée**

La culture irriguée s'est développée ces dernières années grâce à la maîtrise de l'eau à travers les barrages et la valorisation des terres irrigables par des aménagements qui ont eu des impacts sur l'environnement. Ce développement s'accompagne inéluctablement de mutations qui, si elles ne sont pas maîtrisées, deviennent de sources de dangers pour l'environnement et les populations.

#### **2.5.1.1.2.1. Impacts des barrages et de l'exploitation des ressources hydriques**

La maîtrise de l'eau par les barrages de Diama et de Manantali a fortement modifié le régime du fleuve. En effet, le barrage de Diama, par ses effets de blocage de la remontée de la langue salée et de l'écoulement de l'eau douce vers l'embouchure en période de crue, a créé un nouveau système écologique dans la zone. Ainsi, d'un environnement aquatique salé et saumâtre avec des changements saisonniers marqués, on a une écologie d'eau douce à flux modéré continu, favorable au développement des plantes envahissantes. Quant au barrage de Manantali, par l'écêtement des crues qu'il engendre, contribue à une baisse des superficies cultivées en décrue dans les cuvettes et sur les berges du fleuve.

Les principaux impacts engendrés par les barrages et l'exploitation des ressources hydriques sur l'environnement se résument comme suit :

- perte de terres de décrue et des zones de reproduction du poisson, liée à la réduction de l'ampleur et de la durée de la crue et appauvrissement des sols Walo du fait de l'inexistence d'apport de limon par les crues ;
- modification du gradient de salinité dans le delta (effet barrage Diama) et diminution du potentiel ichthyologiques ;
- développement des maladies hydriques comme la bilharziose, la prolifération de plantes aquatiques envahissantes comme le typha et le salvinia, la forte réduction de la capacité de reproduction de certaines espèces, la disparition des certaines espèces végétales et fauniques, découlant de la modification de la qualité des eaux, de l'altération du régime hydrologique et de la modification des écosystèmes suite au blocage des mouvements entre les eaux douces et les eaux saumâtres à hauteur de Diama. Le développement des plantes envahissantes entraîne l'obstruction, concomitamment l'envasement des cours d'eau. Il a un impact négatif sur l'activité de pêche et constitue des gîtes favorables au développement de l'anophèle responsable du paludisme et du mollusque hôte intermédiaire du parasite responsable de la bilharziose ;
- risques d'inondation de la ville de Saint-Louis et d'autres agglomérations le long du fleuve Sénégal ;
- réduction de la recharge des nappes phréatiques ;
- salinisation des sols
- etc.

#### **2.5.1.1.2.2. Impacts des aménagements hydro-agricoles**

La mise en valeur agricole et son corollaire l'extension et l'intensification de la culture irriguée ont principalement engendré :

- la pollution chimique des eaux et des sols liée à l'utilisation des engrais et des pesticides associée à un mauvais drainage des eaux (pratiques culturelles inappropriées). Avec leurs charges en résidus de pesticides et d'engrais, les eaux de drainage peuvent affecter considérablement la qualité des eaux de surface et souterraines, constituant ainsi un risque pour la santé des populations et du cheptel mais aussi une menace pour les écosystèmes.

D'ailleurs, l'absence d'un système efficace de drainage est l'une des causes d'abandon de terres, en particulier dans le Delta où la pente est quasi nulle ;

- la réduction des formations forestières par des défrichements à des fins agricoles. Ces déboisements favorisent l'érosion et participent à l'ensablement des cours d'eau et à la dégradation des berges ;
- la remontée piézométrique de la nappe à cause de l'extension et l'intensification de la culture irriguée en particulier dans le Delta. Les eaux de la nappe sont devenues fortement minéralisées une concentration en solides totaux dissous supérieure à 10000 mg/l et un faciès hydro-géo-chimique chloruré, sodique et potassique, les rendant inaptes à l'irrigation. Dans le Delta, l'eau souterraine est plus salée que l'eau de mer, constituant un frein majeur à la diversification des cultures.

En définitive, on peut dire que la culture irriguée a un impact sur l'environnement avec des effets négatifs sur la préservation des ressources naturelles et sur la durabilité des performances des exploitations agricoles.

Concernant l'adaptation aux changements climatiques, les innovations apportées reposent sur la recherche de variétés performantes et de techniques d'irrigation économes en eau.

### **2.5.1.1.3. Les acteurs**

Plusieurs acteurs interviennent dans la culture irriguée. Il s'agit des producteurs, des prestataires de services, des structures d'appui-conseil et de recherche ainsi que les partenaires techniques et financiers.

**Les producteurs** de la région comptent 3 849 organisations dont 73% sont dans le département de Dagana. Ces organisations regroupent 133 311 membres comprenant 97 495 hommes et 35 816 femmes représentant 26% du total. Le département de Podor détient 61% de l'effectif total de membres et 55% de l'effectif féminin.

Ces organisations ont une bonne dynamique et bénéficient du soutien de l'Etat, des partenaires institutionnels, techniques et financiers. Cependant, bien qu'organisés en filières, leur capacité organisationnelle est en reste ainsi que leur professionnalisme.

**Les prestataires de services** sont en amont et en aval dans des créneaux se rapportant à la vente d'intrants et du matériel agricole, au transport, à l'aménagement et aux façons culturales, aux crédits, à la commercialisation, à la transformation, etc. Les prestataires de services sont des privés, souvent membres des différentes filières.

**Les structures d'appui-conseil, de recherche et partenaires techniques et financiers** se font remarquer par leur diversité mais également par leur spécialisation dans un domaine déterminé comme le montre le tableau ci-dessous.

**Tableau 47 : Structures d'appui et partenaires techniques**

Partenaires	Domaines d'intervention
Etat (SAED, ANCAR, DRDR)	Aménagements hydro-agricoles Réhabilitation de périmètres agricoles Distribution d'équipements agricoles et d'engrais Appui-Conseil Agricole et Rural Appui institutionnel et Assistance
AFD, BOAD, BAD, JICA, MCA-Sénégal (MCC, USAID, Banque mondiale (PDMAS), KOIKA, Coopération Chinoise, Union Européenne, OMVS	Aménagements hydro-agricoles Réhabilitation de périmètres agricoles Financement activités agricoles Curage et endiguements d'axes hydrauliques Magasins de stockage Fournitures d'équipements agricoles
ISRA, Africa Rice (ex ADRAO), CIFA	Recherche-Développement Formation
Sicoval, RADI, PIDEL,	Encadrement Appui à la mise en valeur
CSS, SOCAS	Irrigation gratuite de périmètres agricoles Prêt de terres (casiers sucriers en jachère) aux populations autochtones pour la riziculture Conseil agricole
Institutions de financement (CNCAS, ACEP, Mutuelles d'Epargne et de Crédit,...)	Financement de la production (crédits de campagne)

**Tableau 48 : Principales contraintes et solutions de l'agriculture irriguée**

Principales contraintes	Solutions envisagées
Coût élevé de l'énergie,	Subvention de l'énergie et recours à l'énergie renouvelable (solaire, éolienne)
Abandon des périmètres irrigués lié au défaut d'entretien des aménagements	Sensibilisation des producteurs pour leur participation aux fonds mis en place destinés à l'entretien des aménagements
Accès difficile au crédit pour le préfinancement de la campagne agricole	Facilitation de l'accès au crédit
Dégâts sur les cultures, les récoltes et les stocks causés par les rongeurs, les oiseaux granivores et le péril acridien	Renforcement de la lutte contre les déprédateurs
Dégradation des sols et baisse de la fertilité des terres	Amendement des sols
Dysfonctionnements fréquents des aménagements par déficience du planage et des réseaux d'irrigation et de drainage	Respect des normes techniques d'aménagement
Salinisation et l'alcalinisation des sols	Amélioration de la gestion du système d'irrigation et de drainage

### 2.5.1.2. Culture de décrue

Les cuvettes de décantation, régulièrement ou occasionnellement inondées par la crue du fleuve Sénégal et ses défluent, sont le potentiel de la culture de décrue. Une inondation suffisante permettant de cultiver le plus de terres, une durée de submersion suffisance et une possibilité de retrait de l'eau sont les exigences de cette culture.

La culture de décrue ne demande aucun investissement et l'apport de fertilisants est constitué par les dépôts de limons de la décrue. Ces cultures revêtent une importance capitale pour la régulation du déficit alimentaire.

Entre l'année agricole 2005/2006 et l'année agricole 2009/2010, les superficies emblavées sont passées de 9 874 à 12 425 ha, soit une progression de 26%.

Après une évolution en dent de scie en l'année agricole 2005/2006, les superficies cultivées ont connu une progression régulière à partir de l'année agricole 2007/2008.

La répartition des superficies entre les départements est très déséquilibrée. Le département de Podor a concentré à lui seul 99,8% des superficies au courant de l'année agricole 2009/2010. Cette situation est principalement liée au fait que une grande partie des cuvettes n'est pas encore aménagée.

La faiblesse constatée sur ces superficies découlerait de l'irrégularité et de l'insuffisance de la crue, de l'occupation des cuvettes de décantation par des aménagements destinés aux cultures irriguées et des pertes de terres suite à l'érosion des berges.

Le sorgho, le maïs, les melons, les pastèques, les courgettes, le niébé et la patate douce sont les principales spéculations exploitées. Les rendements sont généralement faibles et ceux du sorgho se situent habituellement autour de 500 kg/ha.

Il est à noter que les terres de décrue font l'objet d'une appropriation ancestrale et exigent souvent des migrations temporaires de la part des exploitants.

La culture de décrue est principalement confrontée à des problèmes de dégradation des berges du fleuve liées à des actions anthropiques et à l'irrégularité de la crue. Pour ce faire, il faut une gestion rationnelle des berges du fleuve et instaurer un système d'information à l'endroit des producteurs sur les variations de la crue.

### **2.5.1.3. Culture sous pluie**

La culture pluviale devient de plus en plus aléatoire à cause de la diminution persistante des niveaux de la pluviométrie qui varient entre 118 mm en 9 jours et 593,6 mm en 33 jours. C'est une agriculture extensive qui se pratique dans le Jeeri où les sols sont favorables à ce type de culture.

De la campagne agricole 2006/2007 à la campagne agricole 2010/2011, les superficies totales cultivées sont passées de 28 453 à 43 193 ha, soit un accroissement de 52%. A l'année agricole 2010/2011, le département de Dagana a abrité 52% des superficies emblavées. Dans les départements de Podor et de Saint-Louis sont respectivement localisées 30% et 18% des superficies. La superficie la plus importante est occupée par le niébé (10 557 ha), suivi de l'arachide d'huilerie (10 404 ha) et du mil (9 906 ha).

Les principales espèces cultivées sont : le mil, le sorgho, le maïs, l'arachide d'huilerie, le niébé, le béréf, la pastèque, le bissap, le gombo et le manioc.

Entre la campagne agricole 2006/2007 à la campagne agricole 2010/2011, la production, toutes espèces confondues, est passée de 12 584 à 53 531 tonnes, soit un accroissement de 325%.

La campagne agricole 2010/2011 laisse apparaître que le département de Dagana détient 52% de la production, suivi du département de Podor 43%. Dans la même période, les productions les plus importantes sont celles : de la pastèque (40 802 T) ; de l'arachide d'huilerie (4 408 T) ; du manioc (2 931 T) ; du mil (2 285 T) et du niébé (2 234 T).

La culture sous pluie est confrontée à son caractère aléatoire lié aux péjorations climatiques et à la divagation des animaux nécessitant la clôture des champs et ceci, malgré l'existence des Plans d'Occupation et Aménagement des Sols (POAS) dans la plupart des communautés rurales de la région. Le caractère aléatoire de ce système de culture fait que certaines spéculations ne sont plus adaptées au milieu justifiant leur abandon progressif par les producteurs au profit de la culture

irriguée. La recherche de variétés adaptées et l'application des POAS sont des solutions envisageables.

**Tableau 49 : Synthèse des principaux atouts et contraintes du secteur de l'agriculture**

Atouts/opportunités	Problèmes/Contraintes	Hypothèses de solution
Existence de trois systèmes de cultures (cultures sous pluie, irriguées et de décrue)	Difficultés d'accès aux crédits	Allègement des procédures de financements
	Difficultés de promotion et d'écoulement de la production agricole,	Renforcement de l'organisation des filières ; Formation en commercialisation des produits agricoles ;
Disponibilité de ressources en eau en permanence,	Insuffisance des unités de transformation et de conservation de la production.	Création d'unités modernes de transformations et de conservation de différentes productions
Existence d'un potentiel de terres irrigables,	Aménagements hydro agricoles et équipement insuffisants et vétustes	Augmentations des aménagements Réhabilitation des aménagements hydro agricoles défectueux
Existence d'organisations structurées de producteurs (filiales, etc.)	Manque d'entretien des ouvrages hydrauliques et des aménagements	Renforcement de l'entretien et Modernisation du matériel agricole
Existence de structures d'encadrement,	Salinité et acidification des sols et de la nappe phréatique	Renforcement des systèmes de drainage
	Ensablement des cuvettes maraîchères	Renforcement du reboisement autour des cuvettes maraîchères
Présence de grands aménagements hydro-agricoles réalisés par la SAED et les privés,	Difficulté d'accès à la terre aux jeunes et aux femmes	Facilitation de l'accès à la terre aux jeunes et aux femmes
	Manque d'efficacité des apports d'eau	Réduction des VAE sur les plans d'eau
Présence de partenaires financiers	Non disponibilité des intrants et matériel agricole adéquats	Multiplication des points de vente des intrants et matériel agricoles
	Conflits Agriculteurs Eleveurs	Création des couloirs de passage du bétail et des abreuvoirs, Application de la charte du domaine irrigué
	Insuffisance de l'organisation et de la formation des acteurs	Renforcement des capacités des acteurs agricoles

### 2.5.2. Elevage

L'Etat du Sénégal vise à favoriser l'augmentation des productions animales et l'amélioration de leur qualité par la modernisation des pratiques pour contribuer à la sécurité alimentaire et à la création de richesses. Le secteur contribue à environ 4% du PIB et à 0,3% pour sa croissance en 2010.

Avec une grande marge de progression, l'élevage constitue un pilier important dans l'économie régionale. Il est principalement axé sur l'élevage des ruminants et l'aviculture, mais de plus en plus, d'autres formes comme l'apiculture et la cuniculture entre autres commencent à marquer leur existence dans le département de Saint-Louis.

#### 2.5.2.1. Potentialités et infrastructures d'appui à l'élevage

La région dispose d'une vaste zone de pâturages dans le Diéri, de nombreux cours d'eau et d'une bonne disponibilité de sous-produits agricoles, lui conférant une vocation d'élevage par excellence.

**Tableau 50 : Infrastructures d'appui à l'élevage en 2011**

Infrastructures	St-Louis	Dagana	Podor	Région
Forages pastoraux	-	4	114	118
Parcs à vaccination	8	43	59	109
Cliniques et cabinets vétérinaires	4	5	5	14
Centre d'impulsion pour la modernisation de l'élevage (CIMEL)	1	0	0	1
Abattoirs	3	2	3	8
Ecole de formation des Agents techniques élevage	1	-	-	1
Fabrique d'aliments de bétail	-	-	1	1

Source : service régional de l'élevage/St-L

Les infrastructures de soutien à l'élevage dans la région, sont constituées de : 118 forages pastoraux, 109 parcs à vaccination, 14 cliniques et cabinets vétérinaires, 8 abattoirs, 1 école nationale de formation d'agents techniques de l'élevage et d'1 fabrique d'aliments de bétail.

Les forages pastoraux, essentiellement localisés dans le Diéri du département de Podor, sont pour la plupart équipés de bassins pour l'abreuvement du bétail. Ils subissent des pannes très préjudiciables par manque d'entretien régulier et certains sont souvent envahis par la salinisation de la nappe.

Les parcs à vaccination sont concentrés dans les départements de Podor (54%) et de Dagana (39%). Ils sont en métallique (60%), en semi métallique (3%) et en zériba (32%).

Les efforts conjugués de l'Etat et des privés ont abouti à la mise en place de 14 cabinets et cliniques vétérinaires quasi équitablement répartis entre les trois départements de la région.

Il faut noter l'existence dans le département de Saint-Louis (Mbakhana), d'un centre d'impulsion pour la modernisation de l'élevage disposant de métisses pour faire de l'insémination et la promotion de l'élevage de canards et de coqs raceurs.

Pour les infrastructures d'abattage disponibles dans la région, on compte l'agropole de Mpal financé par la coopération espagnole à hauteur de 7,5 milliards FCFA, mais non encore mis en service, l'abattoir (SOGAS) de Saint-Louis et 6 aires d'abattage.

Avec l'appui financier et technique du Programme de réduction de la pauvreté (PRP) et de Counterpart International Sénégal, une PME de fabrique d'aliments de bétail est réalisée à Ndioum (Podor) par les éleveurs. Deux ans après sa mise en service, elle fait face à des difficultés liées à la qualité des produits et de leur adéquation avec la demande des éleveurs.

### 2.5.2.2. Cheptel

L'élevage des ruminants est pratiqué à plus de 95% sous la forme extensive avec un troupeau transhumant à la recherche de points d'eau ou de pâturages. Toutefois, on note l'émergence de quelques initiatives d'élevage semi intensif dans la zone du Walo avec l'expérimentation d'une intégration Agriculture-Elevage-Agro industrie.

**Tableau 51 : Evolution des effectifs au cours des 3 dernières années**

Espèces	2009	2010	2011	var moy / an
Bovins	301 300	306 150	307 670	<b>1%</b>
Ovins	336 750	348 520	358 270	<b>3%</b>
Caprins	313 030	323 770	332 700	<b>3%</b>
Camelins	1 480	1 480	1 500	<b>0,7%</b>
Equins	12 120	12 280	12 300	<b>0,7%</b>
Asins	39 720	40 130	40 370	<b>0,8%</b>

Source : Situation économique de la région de Saint-Louis : ANSD

Les ruminants connaissent un taux de croissance moyen annuel de 2,3%. Cette croissance assez forte est à mettre à l'actif des ovins et des caprins qui constituent une bonne partie des ruminants. Les équins et les asins, animaux de transport, ainsi que les camelins sont par contre crédités d'un taux de croissance inférieur à 1% sur la période 2009-2011.

**Tableau 52 : Répartition des effectifs par département en 2011**

Espèces	Saint-Louis		Dagana		Podor		Région
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre
<b>Bovins</b>	12 490	4	78 420	25	216 760	71	307 670
<b>Ovins</b>	12 670	4	43 900	12	301 700	84	358 270
<b>Caprins</b>	24 900	7	74 500	22	233 300	71	332 700
<b>Camelin</b>	440	29	590	40	470	31	1 500
<b>Equins</b>	300	2	1 200	10	10 800	88	12 300
<b>Asins</b>	3 770	9	15 450	38	21 150	53	40 370

Source : Situation économique 2011 de la région de Saint-Louis : ANSD

Le département de Podor concentre à lui seul 75% des ruminants (71% des bovins et des caprins et 84% des ovins), ce qui conforte sa place prépondérante en matière d'élevage.

Le département de Dagana est crédité d'un stock animal important avec 25% des bovins, 12% des ovins et 22% des caprins. Il abrite les fermes pilotes modernes.

Le département de Saint-Louis est remarqué dans l'élevage de moutons (foire du mouton) et de l'embouche bovine sur de faibles effectifs.

### 2.5.2.3. Production animale

#### 2.5.2.3.1. Production de viande

Par rapport à 2010, les abattages contrôlés en 2011 ont augmenté de 8% en volume passant de 1 736 000 à 1 886 000 tonnes. Cette augmentation est essentiellement portée par les bovins et les caprins. L'on note aussi un nombre plus important de dromadaires abattus du fait des cérémonies religieuses.



**Tableau 53 : Répartition des abattages contrôlés selon l'espèce par département (en tonnes)**

Années	Département	Bovins		Ovins		Caprins		Camelins	
		Nombre	Poids	Nombre	Poids	Nombre	Poids	Nombre	Poids
2010	Dagana	3533	427	8296	133	6650	98	4	1
	St Louis	4355	615	6923	111	5778	57	21	4
	Podor	1654	151	2449	39	11284	97	11	3
	<b>TOTAL</b>	<b>9542</b>	<b>1193</b>	<b>17668</b>	<b>283</b>	<b>23712</b>	<b>252</b>	<b>36</b>	<b>8</b>
2011	Dagana	3483	413	7883	126	7309	88	19	5
	St Louis	5377	783	6828	109	6754	64	144	29
	Podor	1383	137	1791	29	11251	99	14	4
	<b>TOTAL</b>	<b>10243</b>	<b>1333</b>	<b>16502</b>	<b>264</b>	<b>25314</b>	<b>251</b>	<b>177</b>	<b>38</b>

Source : SREL de Saint-Louis

### 2.5.2.3.2. Production des peaux et cuirs

En 2011, la production régionale de peaux est de 13 338 unités et celle des cuirs se situe à 46 133 pièces. La filière de cuirs et peaux est très timide par manque de débouchés. Seules quelques mauritaniennes s'y emploient. Les peaux et cuirs sont traités à hauteur de 68% en boucherie salée vert (BSV) et pour 32% en boucherie sec. (BS)

Il convient de noter que dans le département de Dagana, d'importantes entrées de peaux et cuirs provenant de la République Islamique de Mauritanie y sont traitées.

**Tableau 54 : Production de peaux et cuirs par département en 2011**

Départements	Cuirs		Peaux d'ovins		Peaux de caprins		Peaux camelin
	BSV	BS	BSV	BS	BSV	BS	BSV
Saint-Louis	5 377	-	6 828	-	6 754	-	144
Dagana	-	6 796	-	10 713	-	9 070	-
Podor	-	1 165	-	1 632	-	10 992	-
<b>Région</b>	<b>5 377</b>	<b>7 961</b>	<b>6 828</b>	<b>12 345</b>	<b>6 754</b>	<b>20 062</b>	<b>144</b>

Source : SREL de Saint-Louis

### 2.5.2.3.3. Production de lait

A cause principalement du caractère extensif de l'élevage, le rendement du bétail en matière de production de lait est bas avec en moyenne 1,5 litre par jour pour les vaches et moins de 0,5 litre pour les petits ruminants. Néanmoins, pendant l'hivernage qui amène de bonnes conditions d'alimentation du bétail, la production de lait dépasse rapidement la demande et les capacités de transformation et de conservation locales.

La filière lait prend forme peu à peu dans la région. Quelques éleveurs marquent leur intérêt à la modernisation des pratiques d'élevage et à l'amélioration génétique de leurs sujets et déjà 18 petites et moyennes laiteries sont mises en service. Trois sont implantées dans le département de Saint-Louis, sept à Dagana et huit à Podor et les plus distinguées sont :

- la laiterie du Berger qui collecte et traite 4 000 à 5 000 litres de lait par jour,
- la ferme de Mbilor qui avec 120 femelles allaitantes, produit par jour 3600 à 6800 litres,
- la laiterie de Namarel (Gamadji Saré) qui dispose de deux unités de transformation du lait dont la petite déjà fonctionnelle, traite environ 80 litres par jour,
- la ferme Nguiguelakh qui, avec des chèvres importées (Belgique et Espagne), produit du fromage pour les hôtels de Saint-Louis et même de Dakar.

#### **2.5.2.4. Santé animale**

Avec la pollution des eaux de surface et même souterraines par les résidus de pesticides et d'engrais, le passage des troupeaux des pays limitrophes et l'importance des croisements effectués par les éleveurs pour améliorer la productivité, on note une résurgence des foyers et la prolifération de certaines maladies souvent très mortelles pour le bétail.

Malgré les campagnes de vaccination, la surveillance épidémiologique montre qu'en 2011, il a été recensé 104 foyers pour 3 848 cas de morbidité. Le département de Podor est concerné pour 91% des foyers, 78% des sujets atteints et 55% des décès.

Les principales causes de morbidité dans la région sont par ordre d'importance : la fièvre aphteuse (49%), les entérotoxémies (37%), la pasteurellose ovine (8%), la pasteurellose des petits ruminants (3%) et la clavelée (2%). L'on note d'autres maladies moins courantes comme l'hémo-parasitose, les bronchites, les affections respiratoires, le parasitisme gastro-intestinal et le parasitisme externe. La surveillance de la grippe aviaire se poursuit encore et les résultats obtenus montrent que la région est encore indemne de cette épizootie.

#### **2.5.2.5. Mouvements de commercialisation du bétail**

Le cheptel ainsi que la volaille et les produits dérivés sont principalement vendus au niveau des foirails qui existent en permanence dans les grands centres urbains et à travers les marchés hebdomadaires dont les principaux dans la région de Saint-Louis sont : Mpal, tous les lundis et vendredis ; Niassanté, tous les mercredis ; Thillé Boubacar, tous les jeudis ; Galoya, tous les vendredis ; Médina Ndiatbé, tous les samedis ; Golléré, tous les lundis ; Yaré Lao, tous les vendredis ; et Aéré Lao, tous les jeudis.

Sur le plan des mouvements du bétail, la région en 2011, a enregistré en entrée 37 031 bovins, 185 481 ovins et 19 968 caprins et en sortie du territoire 47 192 bovins, 18 1 021 ovins et 37 273 caprins.

Les entrées en provenance de Louga sont évaluées à 2 771 bovins, 33 845 ovins et 1 902 caprins en 2011 et celles en provenance de la République Islamique de Mauritanie s'établissent à 34 260 bovins, 151 636 ovins et 18 066 caprins.

Les effectifs en transit, relevés concernent : 8 998 bovins, 35 834 ovins, 1 845 caprins, 228 chevaux et 25 ânes.

Dans le cadre de la transhumance transfrontalière, il a été noté le passage de 10 463 bovins, 545 ovins, 756 caprins et 200 dromadaires au niveau des postes de Rosso et Diama.

Au plan mercuriale, les prix du bétail sont déterminés par rapport à l'approche de l'hivernage en fonction de leur poids. Pour les bovins, le prix courant est de 215 000 FCFA, mais il oscille entre 70 000 à 350 000 FCFA. Les ovins ont un prix courant de 25 000 FCFA, variant entre 12 000 à 120 000 FCFA. Chez les caprins le prix courant est de 17 000 FCFA avec un minimum de 7 000 FCFA et un maximum de 42 500 FCFA.

#### **2.5.2.6. Aviculture**

Avec une abondance sur tous les produits entrant dans l'alimentation de la volaille (céréales, coquillage, poisson, etc.), un climat favorable et des espaces appropriés, la région de Saint-Louis dispose de tous les atouts pour la promotion de l'aviculture sur son territoire.

**Tableau 55 : Evolution de l'aviculture par département**

Départements	2010	2011		Variation 2010-2011
	effectifs	effectifs	%	
<b>Saint Louis</b>	248 400	255 850	15%	3%
<b>Dagana</b>	860 050	885 800	50%	3%
<b>Podor</b>	598 700	616 600	35%	3%
<b>Région</b>	<b>1 707 150</b>	<b>1 758 250</b>	<b>100%</b>	<b>3%</b>

*Source : Situation économique de la région de Saint-Louis, ANSD*

La production avicole traditionnelle s'établit à 1 758 250 unités en 2011, avec une croissance régulière d'environ 3% l'an. Elle constitue une occupation principalement réservée aux femmes et aux jeunes, surtout dans les départements de Dagana et de Podor, avec respectivement une part de 50 et 35% des effectifs de 2011.

Le département de Saint-Louis se singularise par la concentration des initiatives tournées vers une aviculture moderne mais sa production est très limitée devant la demande croissante du marché régional.

Saint-Louis fait le bonheur des aviculteurs des autres régions du pays, particulièrement ceux de Dakar qui y écoulent leurs productions d'aliments de volaille, de poussins, d'œufs et même de poulets de chair.

#### **2.5.2.7. Acteurs**

Jadis, domaine réservé aux peulhs, l'élevage est aujourd'hui pratiqué par tous les groupes socio économiques. Les éleveurs ne disposent en général d'aucune formation classique, mais gèrent leurs troupeaux et fermes grâce à une capitalisation d'expériences vécues.

De plus en plus, ils s'ouvrent à la modernisation de l'élevage et beaucoup d'entre eux adhèrent aux programmes d'amélioration génétique et font recours aux aliments concentrés surtout quand ils sont appuyés par l'Etat.

Avec l'appui du Ministère de l'élevage, il a été mis en place une organisation faitière dénommée "Maison des Eleveurs" traduit par "Gallé Aynabé" en Pulaar. Elle est structurée suivant les différents échelons administratifs : région, département, arrondissement, voire collectivité locale. Cette association était très représentative et réalisait des programmes de coopération décentralisée axés sur le savoir faire, la gestion des infrastructures d'appui à l'élevage, l'alimentation du bétail, l'implantation de petites laiteries et le financement de la modernisation de l'élevage.

Pour les femmes, il existe une structure spécifique dénommée "Directoire Régional des Femmes en Elevage" (DIRFEL). Cette organisation est surtout active dans l'implantation de petites laiteries. Les éleveurs doivent toutes ces actions menées au Conseil régional qui leur a ouvert la voie en positionnant leurs structures dans la mise en œuvre de ses coopérations avec Rhône-Alpes et Midi Pyrénées.

Le Conseil régional a aussi réalisé beaucoup de points d'eau pastoraux (Aïcha) et les communautés rurales sont relativement actives dans la création des parcs à vaccination et de bassins pour l'abreuvement du bétail.

D'autres partenaires, en fonction de leurs moyens, contribuent à la promotion de l'élevage dans la région de Saint-Louis.

**Tableau 56 : Synthèse des principaux atouts et contraintes du secteur de l'élevage**

<b>Atouts</b>	<b>Contraintes</b>	<b>Hypothèses de solution</b>
Existence de zones favorables à l'élevage extensif (Diéri) et à l'élevage intensif (walo)	Faible productivité de l'élevage	Amélioration de la productivité de l'élevage
	Difficultés pour abreuver le cheptel dans le Diéri	Renforcement des forages pastoraux
	Pannes fréquentes des forages pastoraux	Renforcement de l'entretien des forages pastoraux
Existence d'un cheptel adapté aux conditions écologiques	Difficultés d'accès aux plans d'eau (Fleuve, défluent, lac de Guiers.)	Délimitation de couloirs de passage pour l'abreuvement du bétail
	Faible productivité de l'élevage liée au mode d'élevage itinérant et extensif dominant	Renforcement de la lutte contre les feux de brousse
Existence de sous-produits agricoles et agro-industriels	Sous utilisation des sous produits agricoles	Facilitation de l'accès du bétail aux pâturages post récoltes, Développement de la culture fourragère
	Difficulté pour écouler les productions (animaux et produits dérivés)	Organisation de circuits de commercialisation
Existence d'organisations de producteurs	Difficulté pour le financement du secteur	Renforcement des systèmes de crédit adaptés aux éleveurs
	Manque de qualification des éleveurs par défaut de formation	Renforcement des capacités des éleveurs
Présence de services d'encadrements et de partenaires	Manque d'encadrement des éleveurs et d'assistance sanitaire et des moyens logistiques	Recrutement du personnel d'élevage et dotation de moyens logistiques
	Recrudescence des parasitoses animales	Renforcement du suivi sanitaire du cheptel (construction et/ou réhabilitation de parcs à vaccination)
	Difficultés d'accès aux aliments concentrés	Création de points de vente de proximité
	Manque de prise en compte de l'élevage dans l'aménagement du territoire	Sécurisation du foncier pastoral par le respect des POAS ; Création d'unités pastorales pour un aménagement et gestion des zones de parcours
	Divagation du bétail dans les Aires Protégées et les aménagements hydro agricoles	

### 2.5.3. Pêche

Avec une contribution de 12% dans le PIB du secteur primaire, la pêche bénéficie d'une attention particulière dans les stratégies nationales de développement économique et sociale. Ainsi, l'Etat s'est engagé dans la réalisation des 5 objectifs stratégiques : (i) satisfaire la demande nationale en produits de pêche, (ii) valoriser les ressources halieutiques et moderniser la pêche artisanale, (iii) promouvoir la professionnalisation et la qualification accrue des acteurs du secteur de la pêche et de la transformation, (iv) améliorer le système de financement des activités de la pêche et de l'aquaculture, et enfin (v) renforcer la coopération régionale et sous régionale des pêches.

La région de Saint-Louis classée au 2<sup>ème</sup> rang en matière de pêche après celle de Thiès est fortement attendue pour une contribution substantielle dans l'atteinte de ces objectifs. Cela devrait-il justifier toute la grande importance qu'il convient d'accorder aux activités de pêche et toute sa chaîne de valeur, dans le processus de développement local.

On distingue ainsi, trois types de pêche pratiqués dans la région : la pêche maritime, la pêche continentale et l'aquaculture.

### **2.5.3.1. Pêche maritime**

#### **2.5.3.1.1. Potentialités et infrastructures d'appui**

La pêche maritime est pratiquée dans la zone côtière du département de Saint-Louis, frontalière entre les eaux mauritaniennes et sénégalaises sur une distance de 70km. Nonobstant la raréfaction des ressources halieutiques observée au cours de ces dernières années, c'est une zone connue pour ses importantes réserves en poissons, particulièrement en espèces pélagiques, tels que les sardinelles et les mullets entre autres.

La région de Saint-Louis dispose d'une aire marine protégée (AMP), créée par décret n°2004-1408 du 4 novembre 2004, d'une superficie de 49 600 ha (la plus grande AMP du Sénégal) dont l'objectif est de régénérer les ressources halieutiques au profit du secteur de la pêche.

Le comité de gestion regroupe l'ensemble des parties prenantes, à savoir les organisations de pêcheurs, de mareyeurs et de femmes transformatrices ainsi que les services techniques présents dans la région. Dans le cadre de la mise en œuvre de son Plan d'Aménagement et de Gestion un certain nombre d'activités ont été menées à savoir la réalisation d'une situation de référence pour un suivi écologique, le zonage participatif, le pancartage et le balisage d'une partie de l'AMP (matériel de fortune) ainsi que l'immersion de récifs artificiels.

A terme, l'AMP devrait permettre de :

- protéger les espèces et les habitats vulnérables (la biodiversité et les écosystèmes) ;
- protéger les stades biologiques fragiles (lieu de ponte et d'alevinage) ;
- améliorer la productivité de la pêche dans la région et les retombées socio-économiques pour les communautés locales.

Au plan des infrastructures, la région dispose de 2 quais de pêche localisés dans la langue de barbarie dans la ville de Saint-Louis. Cette même zone abrite aussi : 07 fabriques de glace, 01 complexe frigorifique, et 06 Stations d'essence.

Concernant les équipements, le recensement de 2011 fait état d'un parc régional de 3100 pirogues. Parmi celles-ci, on note, entre autres, 70 pirogues de la pêche à la ligne simple, 98 pirogues de lignes glacières, 110 de sennes tournantes, 640 de filets maillants et 133 de filets dormants. Ces statistiques ne comptabilisent pas les pirogues présentes dans les pays limitrophes.

La population de pêcheurs est estimée à 11 000 personnes selon le type de pêche, on dénombre : 1650 pêcheurs de sennes tournantes, 280 pêcheurs à la ligne simple et 686 de lignes glacières, 532 pêcheurs de filets dormants, 3200 pêcheurs de filets maillants, etc. D'un autre côté, les bateaux ramasseurs (coréens) embarquent en moyenne 1000 pêcheurs par an. Il s'y ajoute les contrats d'affrètement entre les industriels mauritaniens et les pêcheurs locaux.

En 2011, par l'intermédiaire de la direction des pêches ces derniers ont établis des contrats annuels avec environ 40 pirogues artisanales pour un total de 800 pêcheurs à bord. Les principales destinations de ces bateaux sont le Gabon, la Guinée Bissau ou le Togo.

Parallèlement aux licences de pêches octroyées aux pêcheurs artisanaux, des promoteurs Mauritaniens propriétaires d'usines, pour les besoins d'approvisionnement viennent établir des contrats d'affrètements avec les pêcheurs saint louisiens qui leur fournissent la production. En 2011, on estime à 68 contrats d'affrètements établis avec ces promoteurs avec un total de 136 pirogues.

### 2.5.3.1.2. Débarquements

De 2006 à 2010, la production se caractérise par une évolution en dents de scie, traduisant plus une tendance à la diminution des mises à terre. En effet, la production est passée de 51,2 milles tonnes en 2006 à 38,5 milles tonnes en 2010, après des pics de 60,1 et 59,6 milles tonnes pour respectivement 2008 et 2009. En 2011, on note une reprise de la production qui a atteint 59,1 milles tonnes. Cette chute spectaculaire en 2010, au-delà des raisons relatives à une mauvaise gestion des ressources entraînant une diminution du potentiel, est à lier à la fermeture des eaux mauritaniennes à une bonne partie des pêcheurs sénégalais, suite à des tensions sur les modes d'exploitation de la ressource. Ainsi, beaucoup de pêcheurs se sont vus refuser le renouvellement de leur licence de pêche dans ces zones sous souveraineté mauritanienne.

**Tableau 57 : Evolution des mises à terre de 2006 à 2010**

Désignation	Poisson		Crustacés		Mollusques		Total	
	Poids (Million T)	Valeur (Million FCFA)	Poids (Million T)	Valeur (Million FCFA)	Poids (Million T)	Valeur (Million FCFA)	Poids (million T)	Valeur (Million FCFA)
<b>2006</b>	51 218	6 823	41	179	43	30	51 302	7 031
<b>2007</b>	46 978	6 248	49	99	49	54	47 076	6 401
<b>2008</b>	66 022	5 340	27	52	87	114	60 136	5 596
<b>2009</b>	59 204	6 024	38	70	369	257	59 611	6 351
<b>2010</b>	38 552	4 615	31	63	40	19	38 623	4 571

Source : SRPM Saint-Louis

Depuis 2006, on constate une diminution progressive de la valeur commerciale des mises à terres. Diminution due à la forte réduction des ressources, notamment les espèces nobles (crustacés Mollusques). En 2011, la sardinelle (ronde et plate) occupe une part importante de cette mise à terre (70%) avec 59 milles tonnes pour une valeur commerciale estimée (VCE) à 6,3 milliards de FCFA.

D'une manière générale, cette tendance irrégulière du rythme de progression de la production halieutique observée au cours des six dernières années s'explique essentiellement par une surexploitation de la ressource qui n'intègre pas dans les pratiques le respect du repos biologique.

Les débarquements sont répartis en trois parties : une pour le mareyage, une autre pour la transformation et le reste pour la consommation locale. En 2010, le mareyage a absorbé 68% des mises à terre, la transformation 25% et la consommation locale 7%.

### 2.5.3.1.3. Mareyage des produits frais et transformation

#### 2.5.3.1.3.1. Mareyage

Classée deuxième en terme de débarquements, la région de Saint-Louis alimente en produits halieutiques les autres régions du Sénégal et certains pays limitrophes tels que la Mauritanie, le Mali et la Gambie. En 2010, le tonnage global destiné au mareyage est estimé à 24 589 tonnes, soit une baisse de 43% par rapport à 2009. La région de Dakar a absorbé 26,2% du tonnage, la région de Matam 24,3% et celle de Diourbel 15,7%.

Le secteur de la pêche maritime est caractérisé par une forte motricité avec l'existence d'activités connexes constituées :

- du commerce de l'essence : au nombre de 06 stations essence avec en 2011 une consommation de carburant de la pêche piroguière estimée à 5 187 975 litres pour une valeur commerciale estimée (VCE) de 3,3 milliards de F CFA,
- des unités de fabriques de glace au nombre de 07 pour une production en moyenne de 50 tonnes par jour,

- des Mareyeurs de poisson frais qui sont au nombre 450 environ comprenant 50 gros mareyeurs à long rayon d'action (> 100 km) et 400 mareyeurs grossistes de plage constitués d'hommes et de femmes. On note la présence aussi de distributeurs de détail (micro-mareyage) constitués exclusivement de femmes dont le nombre n'est pas déterminé. Dans les années 95 à 2000, il existait 3 entreprises agréées d'exportation de poissons frais à destination de l'Europe à partir de l'aéroport de Saint-Louis,
- des mécaniciens hors-bord ainsi que des charpentiers installés de façon anarchique dans la langue de barbarie qui servent d'appui au maintien des engins de pêches et des pirogues. Ces acteurs mènent des activités privés. Ils ne sont pas structurés ni organisés et leurs activités dépendent fortement du niveau de production de la pêche.

On note par ailleurs l'existence dans la Langue de barbarie de petits fournisseurs spécialisés dans la distribution de matériels et d'équipement de pêche.

Malgré cette diversité d'activités connexes, il n'existe pas encore d'industrie agroalimentaire dans le secteur de la pêche, ce qui est pourtant nécessaire pour absorber la surproduction de sardinelles à certaines périodes de l'année.

Au plan du financement, il n'existe pas de structures de financement adaptées au secteur de la pêche à l'exception de la mutuelle d'épargne et de crédits, dénommée « MECPROPAS » qui appuie les initiatives des professionnelles de la pêche. Cela s'explique par les coûts élevés de financement d'une unité de pêche artisanale (environ 30 millions) et des risques élevés de l'activité.

#### **2.5.3.1.3.2. Transformation**

La transformation artisanale des produits de la pêche est essentiellement pratiquée par les femmes. C'est une vieille tradition des femmes de la Langue de barbarie en particulier du quartier de Guet-Ndar, qui sont connues pour leur longue expérience et leur savoir-faire dans cette profession.

Elles bénéficient de 3 sites de transformation : 2 à Guet Ndar et 1 autre à Goxu mbacc. Dans ces sites on distingue une seule infrastructure de transformation moderne d'une capacité d'accueil de 380 femmes transformatrices avec un équipement constitué de : de masques, gants, râteaux, seaux, couteaux, blouses, 2 bascules, 768 claies de séchage, 500 bacs de salage, 88 fours modernes avec 176 foyers et 2 charrettes d'approvisionnement équipées de chevaux. En dehors de ce centre moderne, les autres sites de transformation sont caractérisés par l'absence d'équipements et d'infrastructures appropriés (toilettes, magasin de stockage, etc.).

En 2011, près de 1 200 femmes sont recensées dans le secteur de la transformation des produits halieutiques et s'activent essentiellement dans la Langue de Barbarie.

Au plan des produits transformés, on relève une production moyenne annuelle de 6 400 tonnes pour différents variétés de produits constitués de poissons séchés, fermentés, salés, braisés et fumés : *guedj*, *kéthiakh*, *tambadiang*, *sali*, *ailerons de requin*, *yet*, etc. En 2011, le tonnage sec obtenu est estimé à 3,6 milles pour une VCE de 1,3 milliard de franc FCFA.

Par ailleurs, il faut souligner que le système actuel de la commercialisation des produits transformés de la pêche, profite plus aux « bana bana » et commerçants étrangers, qu'aux femmes transformatrices elles-mêmes. Les destinations principales de ces produits au niveau national sont : Touba, Kébémér, Linguère, Dahra, Ngaye Mékhé, Fouta au nord de Saint Louis (Podor, Matam, etc.) et Dakar.

Au niveau de la sous-région, il existe une demande spécifique exprimée par les commerçants étrangers portant sur : le « kéthiakh » fumé sans sel pour les burkinabés, le « Sali » (requins et/ou raies) pour les ghanéens, « kéthiakh » pour les guinéens.

Les prix de ventes ne sont pas uniformes et sont fixés librement par les femmes sans aucune contrainte émanant de leurs groupements respectifs. Chaque femme transformatrice est libre de vendre au prix qu'elle juge intéressant. Toutefois, avec l'avènement du projet de la CDIG, des efforts d'uniformisation et de standardisation des prix sont faits et les mesures appliquées. De même, l'usage de la bascule qui n'était pas aussi de mise dans l'achat des produits par les « *baana bana* », est actuellement appliqué à tous les produits.

Les transformatrices éprouvent des besoins financiers lors de l'approvisionnement en produits frais, C'est pourquoi avec l'appui des projets de l'AECID des fonds d'un montant d'environ 25 millions sont placés en ressources affectées au niveau de la MECPROPAS où sont sociétaires 745 femmes transformatrices.

Les transformatrices sont réparties en 2 GIE affiliés à l'Union des Femmes Transformatrices qui gère une centrale d'achat/vente des produits transformés afin de réduire les intermédiaires intervenant dans le circuit de la commercialisation. Le dynamisme de ces organisations a permis de nouer des partenariats avec la Mairie de Saint-Louis et les partenaires. Cela a donné lieu à la réalisation du centre de transformation des produits halieutiques où s'activent 380 transformatrices avec l'appui financier de l'ONG Habitafrica ; mais également à la mise en place du Projet de Renforcement des Capacités des Femmes et Enfants de Guet-Ndar financé par la coopération japonaise (JICA).

Malgré tout, le sous-secteur reste confronté à des contraintes d'ordre environnemental et socio-économique. Elles sont relatives au caractère encore très artisanal de certaines techniques de transformation avec l'utilisation exclusive et abusive de bois de chauffe et de certains combustibles nocifs d'une part, et au faible niveau d'aménagement des aires de transformation avec des conditions d'hygiène et de salubrité précaires, d'autre part. Cela nécessite le renforcement des infrastructures de base dans les centres de pêche (aires de transformation, magasin de stockage de la production, unité de froid) et du financement adaptés au sous-secteur.

#### **2.5.3.1.4. Acteurs**

Le secteur compte une multitude d'organisations de pêcheurs se distinguant par leur faible capacité au plan organisationnel et du leadership. On note, cependant, une bonne dynamique avec le GIE interprofessionnel en charge de la gestion du quai de pêche.

On dénombre 15 organisations professionnelles de pêcheurs dans la Langue de Barbarie dont le taux d'affiliation à la FENAGIE-pêche (fédération nationale des pêcheurs) ne dépasse pas 0,6% des organisations. L'informel prédomine dans le mode de fonctionnement avec des rivalités croissantes entre les organisations. Pourtant, l'effectif des pêcheurs de la pêche artisanale est l'un des plus importants du pays et les pêcheurs disposent d'une solide formation de marin acquise au contact de la barre.

Dans le sous-secteur de la transformation, les projets initiés pour le renforcement de la capacité organisationnelle ont permis la création de l'union des femmes transformatrices qui fédèrent tous les GIE de transformatrices. Dans ce sous-secteur, des subventions de l'AECID, sous forme de fonds de crédit, sont placées en ressources affectées à la MECPROPAS. En 2011, cette mutuelle affiche un sociétariat de 2 230 professionnelles de la pêche.



En définitive, malgré le nombre important de GIE de pêcheurs, de mareyeurs, de transformatrices et de plusieurs regroupements associatifs, le niveau d'organisation des acteurs de la filière pose plus de problèmes qu'il n'en résout. Ces organisations ont plus que jamais besoin d'accompagnement et de renforcement de capacités.

Ainsi, l'Etat du Sénégal, à travers ses services déconcentrés, a initié plusieurs projets pour appuyer le développement du secteur dont figurent entre autres :

- le Projet Régional des Pêches en Afrique de l'Ouest (PRAO) ;
- le Projet de Gestion des Petits Pélagiques ;
- le Projet de Gestion Intégrée des Adventices Aquatiques Proliférantes en Afrique de l'Ouest (PGIAAPO) ;
- les Protocoles de pêche pour l'octroi de licences de pêche pélagique par la République Islamique de la Mauritanie.

Au niveau communal, la Mairie de Saint-Louis appuie la mise en place du Comité Local de Pêche Artisanale (CLPA) sous la problématique de la cogestion et gouvernance locale des pêches. Les autres initiatives sont notées avec la coopération espagnole avec :

- Le projet de la Convention pour le Développement Intégré de Guet-Ndar (CDIG) financé par l'AECID : "renforcement des capacités de production, d'organisation, d'hygiène, de commercialisation et d'accès au financement des acteurs intervenant dans le secteur de la pêche" ;
- Le Projet de renouvellement des pirogues traditionnelles à Podor.

### **2.5.3.2. Pêche continentale**

La pêche continentale recèle d'énormes potentialités constituées par des plans d'eau (fleuve Sénégal et ses défluent et le Lac de Guiers), qui sont essentiellement localisées dans les départements de Dagana et de Podor.

La population de pêcheurs recensée est de 3 949 dont 2 055 dans le département de Dagana et 1 894 dans le département de Podor.

La pêche continentale dispose d'un armement composé de 1 115 pirogues dont 685 pour le département de Dagana et 430 pour Podor. Au plan des infrastructures, on note l'existence d'un complexe frigorifique à Dagana et 179 points de débarquement le long du fleuve.

Du fait de la cherté des équipements et de la faible rentabilité de l'activité de pêche continentale, les investissements sont fortement ralentis. Cependant, on note une diversité des engins utilisés : filets maillants, filets dormants, filets dérivants, filets éperviers ou dolinkés, etc. On estime à 20 712 engins de pêche dont 386 goubols, 10 861 filets maillants, 6164 dolinkés et 3 301 engins divers.

Les débarquements de 2011 sont estimés à Dagana à 4 030 tonnes pour une VCE de 685 millions de FCFA contre 134 tonnes à Podor pour une VCE de 92,6 millions de FCFA.

Dans le département de Dagana, 2 700 tonnes des mises à terre sont destinées au mareyage, 1 100 tonnes à la transformation et 230 tonnes à la Consommation locale. Dans le département de Podor, 147 tonnes de la production sont transformées. Cependant, on y note des apports extérieurs de sardinelles de 2 374 tonnes pour une VCE de 1,3 milliards de FCFA.

Sur le plan des capacités des acteurs, on constate la faible capacité institutionnelle aussi bien des acteurs directs (pêcheurs, micro mareyeuses) que des structures d'encadrement (le service des pêches) et de gestion (conseils de pêche).

Cette situation confine la pêche continentale et la pisciculture dans un rôle marginal et accessoire. Il existe 16 conseils de pêche mis en place pour la pêche continentale dont le fonctionnement est handicapé par une faible connaissance des textes par leurs membres et par le non renouvellement périodique des instances.

En définitive, malgré l'existence d'un réseau hydrographique assez important constitué du fleuve Sénégal, de ses défluent et du Lac de Guiers, la pêche continentale fait face à certaines contraintes relatives à la modification des régimes des cours d'eau, due à la construction des barrages (Diama et Manantali) et aux aménagements hydro agricoles, l'absence d'appuis destinés aux professionnels de la pêche continentale, la reconversion temporaire ou permanente des pêcheurs en éleveurs ou cultivateurs et enfin l'obsolescence des textes qui régissent la réglementation de la pêche continentale.

Au plan environnemental, la pollution par les pesticides en certains endroits du fleuve, la modification de la qualité physico-chimique des eaux (sursalure en amont de Diama) ainsi que la forte colonisation des plans d'eau par des plantes aquatiques constituent de sérieuses menaces pour la ressource. Quant aux activités de transformation, elles demeurent marginales.

### **2.5.3.3. Aquaculture**

La région de Saint-Louis regorge d'importantes potentialités aquacoles dont l'exploitation optimale peut contribuer de manière significative à son développement socio-économique. En effet, les atouts de l'aquaculture, dans le département de Podor en particulier, sont fondés sur :

- les conditions climatiques et météorologiques favorables ;
- l'existence d'un réseau hydrographique très dense ;
- l'existence de terres disponibles pour l'implantation de fermes aquacoles ;
- l'existence au plan local de sous-produits agricoles et d'intrants essentiels.

La disponibilité d'espèces halieutiques locales rustiques et adaptées à l'environnement dont les techniques d'élevage sont maîtrisées constitue aussi un atout de taille.

L'aquaculture est une activité récente et peu développée mais semble avoir de beaux jours devant elle, en regard de ces potentialités. On dénombre dans la région 23 fermes communautaires et privées abritant 46 étangs piscicoles et 66 cages d'élevage pour une superficie totale de 34 390,5 m<sup>2</sup>/ volume de m<sup>3</sup>. Ces sites sont localisés pour la plupart à Ross Béthio, Lac de Guiers, Mbane et Richard-Toll. La production est estimée à environ 115 000 kg de poisson par cycle.

Des progrès significatifs sont en train d'être réalisés sur le terrain par l'ANA avec la mise en place d'infrastructures de base notamment, la réhabilitation de deux (02) stations de production de semences de poissons et l'installation d'un laboratoire d'analyse et de suivi environnemental. En termes de projets, l'ANA a également réalisé quinze (15) fermes communautaires en cages et en étangs qui produisent annuellement chacune 2 à 4 tonnes de tilapia de taille marchande selon la dimension de la ferme. Il s'y ajoute l'appui à la mise en place de huit (08) fermes privées en étangs qui produisent annuellement chacune 4 à 6 tonnes de tilapia de taille marchande.

Par ailleurs, le département de Podor abrite 5 projets d'élevage du Tilapia en cages flottantes (à Diomandou, Aram, Niandane, Ndiayène-Pendao et à Fanaye) et 2 projets d'élevage du Tilapia en étangs (à Gamadji-Saré et Guédé-Chantier) qui sont financés par Counterpart International Sénégal (CPI).

Les structures d'encadrement du sous-secteur sont constituées d'une antenne aquacole de la zone Nord basée à Saint-Louis et couvrant les régions de Saint-Louis, Louga et Matam, d'un bureau à Richard-Toll qui assure la mise en œuvre du programme de production en masse d'alevins de

qualité avec l'exploitation de deux (02) stations piscicoles, d'un bureau à Ross Béthio qui assure le suivi technique des fermes installées dans la zone.

Cependant, en marge des résultats obtenus, l'aquaculture fait face à des difficultés liées à la complexité des techniques et pratique aquacole, à la disponibilité limitée et / ou l'accès difficile aux capitaux d'investissements et de gestion des fermes aquacoles qui résultent notamment du niveau très bas d'épargne des aquaculteurs potentiels, du manque de confiance des institutions financières locales à l'aquaculture comme une activité potentiellement commerciale, économiquement et financièrement rentable.

Pour booster l'aquaculture dans la région, quelques projets sont en vue notamment :

- le Programme de Promotion de Petites, Moyennes et Grandes Fermes Commerciales Comme Entreprises Aquacoles Durables à travers le développement de pôles aquacoles. Ce programme va non seulement faciliter l'accès au foncier mais aussi l'accès aux capitaux d'investissement avec le fonds de garantie et le fonds de bonification de prêts;
- le Projet de reconversion des pêcheurs artisans vers l'aquaculture.

Avec une bonne mise à profit de ses atouts, le sous-secteur pourrait contribuer de manière significative au développement local. Toutefois, il importe de souligner qu'au plan environnemental l'activité aquacole est menacée par la forte turbidité d'origine terrigène des eaux du fleuve Sénégal durant au moins les trois mois de la saison des pluies (juillet – octobre). Cette turbidité a un impact négatif sur la croissance des poissons et les larves.

Entre autres contraintes, on retient la disponibilité limitée d'espaces aménageables pour l'aquaculture en étangs du fait de la concurrence dans l'occupation de l'espace liée aux grands aménagements hydro agricoles et à la concentration de la population dans ces zones ; la disponibilité limitée et l'accès difficile aux semences de bonne qualité et en quantité suffisante, conséquence des méthodes rudimentaires et inefficaces d'alevinage et enfin la quasi absence de recherche d'accompagnement et l'insuffisance de connaissances pratiques sur les nouveaux systèmes viables.

La levée de ces contraintes nécessitera l'amélioration de l'efficacité des systèmes de production (promotion des PME piscicoles, etc.), l'amélioration des services d'appui (mise en place des services d'appui, une ligne de crédit) et la professionnalisation de la filière aquacole.

**Tableau 58 : Synthèse des principaux atouts et contraintes du secteur de la Pêche**

Atouts	Contraintes	Hypothèses de solution
Existence d'une frange maritime assez large	Rareté des captures et des ressources nobles	Rationalisation de l'exploitation des ressources par l'Observation du repos biologique
Présence d'un cours d'eau fluviale	Manque d'aménagements de quais, d'infrastructures de conservation d'équipements de navigation, de transformation et de sécurité	Renforcement des infrastructures de conservation, et équipements de navigation et de sécurité
Existence de sites de débarquement et de sites d'aquaculture	Difficulté d'accès au crédit	Augmentation des lignes de crédits adaptées
Existence de conditions climatiques et météorologiques favorables à l'aquaculture	Faible structuration des organisations professionnelles chargées de la gestion des pêcheries	Dotation des structures d'encadrement de moyens matériels, humains et financiers
	Vétusté des infrastructures, du parc piroguiers et des équipements	Modernisation des infrastructures, du parc piroguier et des équipements
	Disponibilité limitée d'espaces aménageables pour l'aquaculture en étangs	Création des espaces aménageables
Existence d'Aire Marine Protégée	Manque d'unités de fabrication d'aliments pour poissons	Renforcement des unités de fabrication d'aliments pour poissons
	Faiblesse des étangs et équipements aquacoles	Renforcement des capitaux d'investissement et de gestion des fermes aquacoles
	Insuffisance de conservation et de gestion des ressources halieutiques et de la biodiversité marine et côtière	Appui à la mise en œuvre du Plan d'Aménagement et de Gestion de l'AMP

#### 2.5.4. Artisanat

Le Gouvernement a toujours accordé une importance capitale à ce secteur en raison de sa forte propension à utiliser de la main d'œuvre, mais également en tant que secteur pourvoyeur de biens et services à la portée des couches sociales les plus défavorisées. L'artisanat contribue ainsi à près de 12% dans la production nationale et absorbe 30 à 60% de la main d'œuvre urbaine.

Dans le but de lui faire jouer son rôle de levier dans la création de Micro et Petites Entreprises pour l'émergence des pôles économiques territoriaux, l'Etat s'est engagé à mettre en œuvre des programmes spéciaux dont l'artisanat constitue l'une des cibles prioritaires. Il s'agira de promouvoir de nouveaux types d'entreprises orientées vers la valorisation des ressources locales et la satisfaction des besoins des consommateurs et des autres entreprises créatrices d'emplois (*business to consumer & business to business*).

Dans la région de Saint-Louis, comme du reste dans les autres régions du Sénégal, l'artisanat est largement dominé par l'informel. Bien que l'artisanat d'art soit très développé à Saint-Louis du fait de son potentiel touristique, on y retrouve aussi l'artisanat de production et de services.

##### 2.5.4.1. Infrastructures et services d'encadrement

Dans la mouvance du désengagement de l'Etat, il fut alors décidé de responsabiliser progressivement les artisans à travers la création des Chambres de Métiers et leur Union qui sont des établissements publics à caractère professionnel.

Les infrastructures et équipements artisanaux de la région de Saint-Louis sont nettement en deçà des besoins au regard des opportunités dont bénéficient ces artisans.

La Région compte une chambre des métiers, 2 villages artisanaux (Saint-Louis et Podor) et une maison de l'apprenti. Dans le village artisanal de Saint-Louis, l'équipement est constitué de cases rondes où sont installés les artisans. Le cadre est loin d'être attractif dans un état actuel relativement délabré. Il s'y ajoute le niveau de sous équipement et son enclavement relatif qui limite le niveau de fréquentation par la clientèle cible (éloignement des sites hôteliers et des grandes infrastructures marchandes).

Par ailleurs, avec la dynamique du secteur touristique, on note l'existence de galeries d'arts notamment dans la ville de Saint-Louis où se développe un véritable marché de promotion de l'artisanat. En effet, certains grands événements comme le Festival de Jazz, le Magal annuel des deux Raakas, la Foire artisanale organisée annuellement, les fêtes religieuses, etc., sont mis à profit pour promouvoir les produits artisanaux de la région.

En plus de ces infrastructures, il existe au niveau régional, des établissements publics de formation professionnelle tels que le Lycée Technique André Peytavin et trois centres de formation professionnelle (CRFP, CDFP, CRETEF), qui offrent diverses filières de formation (génie civil, productions et services divers). Chaque Département compte un CFPEFS et un CDFP.

#### 2.5.4.2. Profil de l'artisanat

A l'instar de la tendance nationale qui montre une prédominance de l'artisanat de production (62% du total), cette catégorie concentre 61% des unités artisanales contre 20% pour l'art et 19% pour les services. Elle est dominée par les corps de métiers du textile (couture), de la boulangerie, de la bijouterie, de la menuiserie (bois, métalliques), du tissage (tisserands), de la forge, de la tapisserie, de la teinturerie/batik, de la poterie, de la maçonnerie, de la machinerie/outillage agricole, etc.

**Tableau 59 : Répartition des entreprises artisanales selon le type en 2010**

Département	Nombre par type			Ensemble
	Production	Art	Service	
Saint-Louis	878	183	296	<b>1 357</b>
Dagana	78	40	14	<b>132</b>
Podor	121	138	27	<b>286</b>
<b>Ensemble</b>	<b>1 077</b>	<b>361</b>	<b>337</b>	<b>1 775</b>

Source : Chambre des métiers

Au niveau de la répartition spatiale, le département de Saint-Louis abrite 77% des entreprises artisanales, le département de Podor 16% et celui de Dagana 7%.

Pour le département de Saint-Louis, 81% des entreprises de production, 51 % d'art et 88% de services sont concentrées dans la ville de Saint-Louis, faisant d'elle un centre de consommation et de distribution d'une large gamme de produits et de services. Elle a aussi une fonction administrative, touristique et sociale.

L'activité de production est dominée par le textile, notamment : la couture, la teinture et le tricotage, avec ses métiers de coupe et confection, de teinture, de tissage et filature, de tricotage, de sérigraphie, de broderie à la main. Ces unités sont logées généralement dans de petits ateliers de quartier, dans les marchés et dans certaines zones industrielles dédiées (village artisanal), etc.

De plus, dans la plupart des autres villes se développent des ateliers de menuiseries métalliques et de bois, qui mènent des activités de réparation ou de modification aussi bien des parcs roulant que les mobiliers.

Dans le processus de développement de l'agriculture irriguée, émerge aussi un artisanat informel exerçant dans la réparation et la fabrication des équipements agricoles. En effet, devant le vide laissé par l'industrie, l'offre artisanale constitue l'alternative pour répondre aux besoins spécifiques de ce type d'agriculture. Ces artisans procèdent surtout à l'adaptation des modèles industriels en les rendant plus accessibles aux producteurs locaux. On peut citer dans ce sens AGRITEC, Entreprise DIENG et frères, GIE FARLU, Atelier Baba MAR. Ces ateliers réalisent des batteuses, décortiqueuses, moulins, charrette asine, charrette équine et autres.

La région compte également 44 boulangeries constituées de petites unités industrielles dont le nombre d'employés varie entre 10 à 15 personnes. Ces unités sont équipées de moyens de transport pour la distribution de la production à travers les boutiques de différentes localités ou dans des kiosques à pain, souvent tenus par des femmes.

Dans le domaine du textile artisanal, les produits sont constitués de nappes de table, vêtements en tissus teints, lingerie de maison à base de broderie à la main, etc. En général, les périodes de fêtes sont les moments de grandes productions de vêtements. Ce sont également des occasions de renouvellement, de fabrication et de réparation des mobiliers de salons. Mais cet artisanat est aujourd'hui très concurrencé par le développement de la friperie ainsi que les mobiliers importés en provenance surtout de la Chine.

De son côté, l'artisanat de service comprend : les corps de métiers constitués des mécaniciens, électriciens, frigoristes, réparateurs de matériels TIC, les chauffeurs, etc. La plupart des unités répertoriées dans le registre de la chambre des métiers sont concentrées dans le département de Saint-Louis (88%).

Pour l'artisanat d'art, on distingue les sculpteurs, les artistes plasticiens, les décorateurs, les peintres, les fabricants de nattes décoratives, les tapissiers, etc. L'essentiel des effectifs affiliés à la Chambre des Métiers est localisé dans le département de Saint-Louis (75%), en particulier dans la ville. Le département de Podor compte 16% de ces effectifs et le département de Dagana 9%. En raison de son impact considérable sur le secteur du tourisme et vis-versa, on note la présence de galeristes, de plasticiens ou même de décorateurs dans l'association du Syndicat d'initiative du tourisme. Ce qui a contribué à donner un coup de pouce à l'artisanat d'art.

Par ailleurs, on note l'existence d'organisations professionnelles surtout dans la composante production. Ces artisans se regroupent par corps de métiers ou par filière associant plusieurs corps de métiers ayant en commun des similitudes de production, de marché, ou de fonctionnement. Créées pour la plupart de façon informelle, ces organisations sont animées par une rivalité interne entre dirigeants du fait de l'absence de concertation et de transparence dans leur fonctionnement. L'analphabétisme, le manque de formation et d'encadrement sont les causes essentielles de la déstructuration de ces organisations.

Au plan du financement, l'artisanat ayant été classé secteur à haut risque, n'a pas pu profiter des financements du système bancaire classique. Cependant, diverses structures ou partenaires techniques financiers sont intervenus et continuent à financer le secteur artisanal sous diverses formes.

Au titre des projets de développement favorisés par la présence de l'APIX, 18 projets avaient été agréés dans la région de Saint-Louis dans les domaines de l'agro-industrie, de la menuiserie métallique, de l'assemblage de matériels agricoles, la fabrication de poteaux et transformateurs électriques, etc. De plus, pour la promotion du secteur, la Chambre des Métiers bénéficie de l'appui des Collectivités locales (Conseil régional en particulier) en partenariat avec la coopération décentralisée pour organiser annuellement une foire régionale de l'artisanat d'envergure sous régionale.

**Tableau 60 : Synthèse des principaux atouts et contraintes du secteur de l'Artisanat**

Atouts	Contraintes	Hypothèses de solution
Diversité des corps de métier	Insuffisance des inscriptions des artisans à la chambre des métiers	Sensibilisation des artisans à s'inscrire à la chambre de commerce
Appui des partenaires financiers (PAMECAS, Fonds de la BOAD, La Mutuelle des Artisans)	Infrastructures insuffisantes et vétustes	Renforcement et réhabilitation des infrastructures régionales
	Faible niveau d'équipement des artisans	Renforcement de l'équipement des acteurs
Existence de centres de formation	Faible fonctionnalité des antennes départementales de la Chambre des Métiers	Renforcement des antennes départementales de moyens humains, financiers et matériels
Appui des partenaires techniques	Vétusté du village artisanal de Saint-Louis et inexistence d'espaces artisanaux départementaux	Réhabilitation du village artisanal de Saint-Louis et création des espaces artisanaux départementaux
	Difficulté d'écoulement des produits artisanaux des départements de Dagana et de Podor en particulier	Organisation des circuits de commercialisation des produits artisanaux Systématisation d'une foire artisanale régionale
	Faible capacité organisationnelle des professionnels du secteur	Renforcement des capacités organisationnelles des artisans
	Difficulté d'approvisionnement en matières premières	Création de centres d'approvisionnement en matières premières et de comptoirs de vente
	Inadéquation entre offre de formation et opportunités locales en matière d'artisanat	Adaptation de la formation aux opportunités locales

### 2.5.5. Commerce

Activité la plus pourvoyeuse d'emplois dans l'économie urbaine, le commerce revêt un caractère très stratégique dans le développement des échanges entre les régions au plan national mais également entre le pays et le reste du monde. Le défi de l'Etat du Sénégal c'est de lui faire jouer une fonction structurante dans le processus de construction d'une économie nationale intégrée et performante.

Dans la région, le secteur participe pour plus de 20% au produit local brut régional et emploie près du ¼ de la population active. Il repose sur le commerce informel et le commerce formel.

#### 2.5.5.1. Offre d'infrastructures

Les infrastructures relatives au commerce sont constituées essentiellement des marchés permanents et des marchés hebdomadaires. En 2010, on dénombre 12 marchés permanents et 27 marchés hebdomadaires ainsi répartis dans la région :

**Tableau 61 : Situation des marchés**

Type de marché	Marchés de 2010			
	Saint Louis	Dagana	Podor	Total
Marché permanent	3	4	5	12
Marché hebdomadaire	2	6	19	27

Source : Service Régional du Commerce

Sur le plan du nombre, le département de Podor devance légèrement ceux de Dagana et de Saint-Louis avec 5 marchés permanents. Mais sous l'angle de l'accès au marché permanent par collectivité locale, celui-ci reste loin derrière avec un taux d'accès de 23%. Pour les départements de Dagana et de Saint-Louis, ce taux se situe respectivement à 40% et à 60%. Ce qui s'explique par le nombre plus important de collectivités locales dans les départements de Podor et de Dagana.

Par contre, concernant les marchés hebdomadaires communément appelés « Louma », c'est le département de Podor qui surclasse largement les autres départements. Il abrite en effet, plus des 2/3 de ces marchés et se retrouve avec un taux d'accès de 86% contre 60% pour Dagana et 40% pour Saint-Louis.

La plupart des loumas dans le Podor sont établis de part et d'autre de la route nationale et selon l'importance des affluences, ceux de Thilé Boubacar, Ndioum, Aéré Lao, Galoya, Fanaye Tarédji ont acquis une grande réputation faisant partie des plus connus dans le département et de la région.

Dans le département de Saint-Louis, le Louma de Mpal demeure le plus important et polarise principalement l'arrondissement de Rao, les autres localités du département de Saint-Louis et une bonne partie de la région de Louga. Au niveau du département de Dagana, les marchés les plus réputés restent ceux de Ross Béthio, Ngnith et de Bokhol.

Les marchés hebdomadaires sont des carrefours et des lieux de transactions, de négociation, d'échange, de brassage des populations et de communication, fréquentés par différentes catégories d'acteurs : paysans, éleveurs, commerçants, artisans, guérisseurs traditionnels, transporteurs, restaurateurs, etc. Ils permettent l'écoulement des produits manufacturés, alimentaires, forestiers, d'élevage, halieutiques, les productions agricoles, du bétail entre autres.

Particulièrement, pour les populations rurales, ces loumas offrent de réelles opportunités pour vendre leurs produits et s'approvisionner en produits de consommations de premières nécessités, d'intrants, de matériels et d'équipements requis dans le cadre des activités de production agricole au sens large.

Les vendeurs professionnels sont constitués principalement de « *baana bana* », venus des autres régions, sillonnant tour à tour les loumas pour s'approvisionner en produits de la zone tels que les céréales et leurs dérivés (riz, mil, maïs, sons de riz ...), les légumes (gombo, patate, oignon, tomate,...), le bétail (ovins, caprins, bovins, volaille,...). En retour, ils approvisionnent la zone en produits d'ailleurs comme les denrées de consommation courante (sucre, huile, savon, arachide,...), les produits cosmétiques et manufacturés (tissus, articles ménagers, lait de beauté,...), les produits de BTP et artisanaux (outils, matériels agricoles, et divers).

Par ailleurs, les espaces abritant ces loumas sont, pour la plupart, sommairement aménagés et dépourvus d'un minimum de commodités qui garantissent les conditions requises en matière d'hygiène, de salubrité et de sécurité. Ils ne disposent ni de blocs sanitaires, ni de points d'eau encore moins de mécanismes adéquats pour la collecte et l'évacuation des ordures. Les activités de restauration qui y sont pratiquées sont dépourvues d'abris appropriés et s'exercent à découvert avec tous les risques de contamination auxquels s'exposent les clients en cas d'épidémie (choléra, grippe, tuberculose, etc.).

Avec l'option prise récemment par les collectivités locales d'investir le champ du développement économique local, une nouvelle dynamique de partenariat commence à voir le jour entre celles-ci et les acteurs économiques à travers notamment la création d'espaces de dialogue et de concertation. Cela a engendré la réalisation de projets destinés à améliorer l'environnement et le cadre physique des loumas et des marchés permanents. Ainsi, dans le cadre de leur convention avec le PNDL et l'ADM, 5 communes du département de Podor, 3 du département de Dagana et 1 du département de



Saint-Louis, ont construit chacune une infrastructure marchande (hangar, souks, cantines, etc.). En outre, les espaces de solidarité intercommunautaires tels que les GIC sont également mis à profit pour trouver des solutions collectives sur la gestion des déchets dans les marchés. De même, dans le cadre de la réalisation de la RN2, Tronçon Richard-Toll – Ndioum, le MCA, en relation avec les collectivités locales concernées, s’est engagé à aménager et à réaliser les commodités nécessaires pour les nouveaux sites de loumas déplacés.

Au plan interne, les marchés permanents sont dotés chacun d’un comité de gestion dont les membres sont élus démocratiquement par les acteurs qui y exercent leurs activités. Ce comité est le cadre de réflexion sur les problèmes touchant à l’organisation des activités par secteur ou espace, l’entretien de l’infrastructure, la sécurité des lieux, etc. En cas de besoin, les membres du comité servent d’interlocuteurs vis-à-vis des autorités locales.

### 2.5.5.2. Profil des unités de commerce

Elles sont classées dans deux grandes catégories : l’informel et le formel.

**Les pratiques dites informelles** renvoient au commerce de détail pratiqué dans les marchés, quartiers ou autres espaces marchands à travers des boutiques, cantines, étales, etc. Cette activité emploie près du ¼ de la population active de la région. Grâce à son accessibilité facile, elle constitue le recours favori, surtout pour les femmes et les jeunes en quête de revenus de subsistance. Parmi les unités concernées, seules les boutiques font l’objet de suivi statistique régulier. Ainsi, en 2010, le nombre de boutiques enregistrées dans la région est de 1 968, soit 95% des entreprises commerciales recensées. Le département de Saint-Louis abrite 1 205 unités, soit 61% du total contre 413 unités pour Podor et 350 unités pour Dagana, soit respectivement 21% et 18%.

**Les unités de commerce classées dans le formel** concernent les grossistes et demi-grossistes, les pharmacies et les stations services. Elles représentent 5% des entreprises commerciales et se répartissent comme suit :

**Tableau 62 : Entreprises commerciales par département entre 2009 et 2010**

Catégories	Entreprises de 2010 par département							
	Saint – Louis		Dagana		Podor		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nbre	%
Grossistes et Demi grossistes	21	45	12	26	14	30	<b>47</b>	<b>41</b>
Pharmacies	25	60	9	21	8	19	<b>42</b>	<b>36</b>
Stations services	11	40	8	30	8	30	<b>27</b>	<b>23</b>
<b>Total</b>	<b>57</b>	<b>49</b>	<b>29</b>	<b>25</b>	<b>30</b>	<b>26</b>	<b>116</b>	<b>100</b>

Source : Service Régional du Commerce

Dans les 116 unités recensées en 2010 dans le formel, les grossistes et demi-grossistes sont dominants avec 41% du total, suivis des pharmacies 36% et des stations services 23%. On note une concentration des grossistes et demi-grossistes dans le département de Saint-Louis qui abrite les 45% contre 30% dans le département de Podor et 26% dans celui de Dagana.

Cette même tendance est observée concernant les pharmacies avec les 60% établies dans le département de Saint-Louis, les 21% dans le Dagana et les 19% dans le Podor. Cependant, la répartition reste plus équilibrée pour les stations services avec 40% à Saint-Louis. Les départements de Dagana et de Podor s’attribuent chacun 30% des unités.

**Tableau 63 : Principaux atouts et contraintes du secteur**

<b>Atouts</b>	<b>Contraintes</b>	<b>Hypothèses de solution</b>
Existence d'infrastructures marchandes	Occupation anarchique de l'espace	Harmonisation et Organisation de l'occupation de l'espace
	Diversité des produits locaux	Infrastructures marchandes et commerciales insuffisantes et vétustes
Maillage correct du territoire régional en marchés hebdomadaires		Difficulté d'écoulement des productions agricoles et d'approvisionnement en denrées
Proximité du marché mauritanien	Difficulté de conserver des produits périssables	Construction d'infrastructures de conservation des produits locaux
	Secteur propice à l'initiative privée et pourvoyeur d'emplois	Concurrence déloyale des produits de contrebande
Existence de services financiers	Faible structuration des acteurs	Renforcement des capacités et structuration des acteurs du commerce

### 2.5.6. Transports

Le transport joue un rôle prépondérant dans le processus du développement en constituant un support indispensable aux autres secteurs. Ainsi, l'enjeu principal est de relever le défi de la croissance. Conscient de cet enjeu, l'Etat s'est investi dans la construction d'infrastructures routières afin de créer les conditions de développement du transport.

Le développement des productions agricoles requiert un système de transport performant. La place du transport dans l'économie régionale est incontournable

Les différents types de transport pratiqués dans la région sont : le transport automobile, hippomobile, fluviomaritime et aérien.

#### 2.5.6.1. Transport automobile

La longueur du réseau routier classé de la région de Saint-Louis est évalué à 1162 km (non compris les voies urbaines) dont 40% de routes revêtues. On dénombre dans la région 14 gares routières et 27 stations essence.

Le transport routier est organisé autour des gares routières où les départs se font d'une gare à une autre. Ainsi, au niveau de chaque gare il y a des directions vers les autres gares.

La situation du parc automobile affiche une certaine vieillesse au regard du tableau ci-après.

**Tableau 64 : Répartition des véhicules selon l'âge et le genre en 2010 et en 2008**

Groupe d'âge	VP	Camionnette	Autocar	Camion	Tracteur	Semi remorque	Deux roues	Total
<b>Année 2010</b>								
0-5 ans	27	50	3	10	11	0	144	<b>245</b>
6-10 ans	41	8	3	4	0	1	16	<b>73</b>
plus 10 ans	212	17	19	10	6	6	14	<b>284</b>
<b>Total</b>	<b>280</b>	<b>75</b>	<b>25</b>	<b>24</b>	<b>17</b>	<b>7</b>	<b>174</b>	<b>602</b>
<b>Année 2008</b>								
0-5 ans	33	42	3	3	2	0	30	<b>113</b>
6-10 ans	19	11	3	2	7	0	4	<b>46</b>
plus 10 ans	218	17	7	9	5	10	14	<b>280</b>
<b>Total</b>	<b>270</b>	<b>70</b>	<b>13</b>	<b>14</b>	<b>14</b>	<b>10</b>	<b>48</b>	<b>439</b>

Source: DRTT Saint-Louis

Le transport de personnes comporte les types de véhicules suivants : 7 places, minicar de 19 places, bus de 65 places, car de 40 places et car de 35 places. Les directions desservies dans la région sont essentiellement situées sur la route nationale N°2. Concernant le coût du transport, à titre d'exemple Saint-Louis /Podor : minicar = 3 500 F CFA, 7 places = 5 000 F CFA, car = 3 000 F CFA.

De 432 accidents en 2009, le nombre d'accidents est passé à 451 en 2010 soit une hausse de 4%. La qualité du service est médiocre pour toutes les catégories de transport par manque de professionnalisme et de modernisation, malgré l'existence d'organisations professionnelles au niveau des transporteurs et des chauffeurs.

**Tableau 65 : Répartition des causes d'accidents de la circulation**

CAUSES	2009	2010
Imprudence conducteur	149	157
Imprudence piéton	134	128
Mauvais état de la chaussée	53	50
Défaillance mécanique	6	14
Non respect code de la route	88	102
Etat d'ivresse du conducteur	1	0
Autres	1	0
<b>Total</b>	<b>432</b>	<b>451</b>

Source: DRTT Saint-Louis, 2010

Le transport automobile produit un impact très important sur le développement local en permettant la mobilité des personnes et des biens. L'Etat, les collectivités locales et les privés sont les principaux intervenants dans le transport. L'intervention de l'Etat porte sur la réalisation d'infrastructures routières tandis que les collectivités locales s'investissent dans la construction de gares routières et dans la collecte de taxes. Les privés apportent le matériel roulant et mettent en place des stations-service.

L'Etat a des programmes en cours et en vue de la réhabilitation de routes. Malgré tout, le sous-secteur est limité par la vétusté du parc automobile qu'il est nécessaire de renouveler.

### 2.5.6.2. Transport hippomobile

Le transport hippomobile repose sur les calèches et les charrettes. Les calèches sont essentiellement utilisées dans les centres urbains pour le transport des personnes. Quant aux charrettes, elles assurent à la fois le transport des personnes et des marchandises en milieu urbain et rural.

Ce type de transport est informel par manque d'organisation et de professionnalisme. Toutefois, il contribue au développement local au même titre que le transport moderne. Dans les villes, les charrettes se sont surtout spécialisées dans le transport des marchandises et des matériels de BTP dans le cadre de l'immobilier.

Les marchés hebdomadaires et le développement du tourisme, surtout à Saint-Louis, sont des atouts pour le transport hippomobile. Cependant, l'insécurité constitue la principale contrainte.

### 2.5.6.3. Transport fluviomaritime

Le secteur n'est pas doté de moyens modernes de transport public. Le seul bateau en activité BOU EL MOGDAD, bateau d'hôtel de croisière touristique, fait la navette Saint-Louis - Matam tous les quinze jours, notamment entre novembre et juillet avec des escales à Dagana et à Podor.

Un transport fluviomaritime restreint est réalisé en pirogue au niveau du fleuve Sénégal et de ses défluent les plus importants, particulièrement dans l'île à Morphil. Ce type de transport est surtout utilisé pour l'acheminement des marchandises, des produits agricoles et des personnes.

Le transport par pirogue est une activité informelle qui n'est pas structurée en termes d'organisation ; ce qui fait que les données ne sont souvent pas maîtrisées. Les mesures de sécurité font défaut dans ce type de transport et des accidents par noyade surviennent parfois.

Le manque de sécurité est la principale contrainte du transport en pirogue lié à l'absence de gilets de sauvetage et d'équipements plus modernes.

### 2.5.6.4. Transport aérien

La région dispose d'un aéroport international à Saint-Louis et de 2 aérodromes à Richard-Toll et à Podor. Seul l'aéroport international de Saint-Louis, qui répond aux normes de l'aviation, pratique le trafic commercial.

Entre 2009 et 2010, le nombre de passagers enregistré à l'aéroport de Saint-Louis est passé de 3 178 à 5474, soit une hausse de 72%. En 2010, la part du transit représente 38% des passagers, les départs 32% et les arrivées 30%.

Le principal atout du trafic aérien repose sur les perspectives de développement de la région. Cependant, l'aéroport de Saint-Louis doit résoudre le problème de sécurité lié à l'absence de clôture.

**Tableau 66 : Evolution du trafic des passagers entre 2009 et 2010**

Désignation	2009			2010		
	Embarquement	Débarquement	Transit	Embarquement	Débarquement	Transit
Commerciaux	235	262	226	612	515	1024
Privés	179	163	228	201	181	253
Aéroclub	89	93	116	99	99	110
Militaires	437	442	677	842	801	632
Divers	1	27	3	16	16	73
<b>Total</b>	<b>941</b>	<b>987</b>	<b>1250</b>	<b>1770</b>	<b>1612</b>	<b>2092</b>
<b>Total général</b>	<b>3178</b>			<b>5474</b>		

Source : ASECNA- Saint-Louis

### 2.5.7. Tourisme

Le tourisme est l'un des secteurs clé du développement du Sénégal. Cette importance ressort clairement dans les orientations nationales en matière de développement touristique, définies dans la lettre de politique sectorielle du secteur, horizon 2005/2015. La vision se décline en « *un Tourisme Haut de gamme, Saint et Responsable, Maîtrisé et Profitable à l'Economie Nationale* ».

En d'autres termes, cela consiste à promouvoir le tourisme haut de gamme comme levier de croissance durable avec comme finalité la valorisation rationnelle du potentiel touristique pour faire du secteur un vecteur de croissance. Cette orientation s'inscrit dans le cadre de la Stratégie de Croissance Accélérée, dans laquelle, le tourisme est choisi comme pôle de la grappe « tourisme - industries culturelles -artisanat d'art » parmi les cinq grappes retenues.

A cet égard, la région de Saint-Louis, compte tenu de la place stratégique qu'occupe le tourisme dans l'économie locale, est appelée à jouer un rôle important dans l'atteinte des objectifs définis, en tant que pôle de développement touristique. Ainsi, les potentialités et atouts divers sur lesquels repose le tourisme dans la région sont :

- le patrimoine architectural dans l'île de Saint-Louis qui est classée en 2000 au patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO ;
- le Parc National des Oiseaux du Djoudj, site du Patrimoine naturel de l'UNESCO depuis 1981 ;
- les nombreux Aires Protégées dont certaines font l'objet d'une exploitation écotouristique comme le Parc National de la Langue de Barbarie et la Réserve Spéciale de Faune de Gueumbeul, site Ramsar ;
- l'existence de zones d'intérêt cynégétique pour la chasse ;
- l'existence d'un aéroport international ;
- l'existence des monuments historiques dans les trois départements ;
- les conditions climatiques favorables ;
- la diversité du paysage ;
- la culture de la téranga (hospitalité) ;
- l'agenda culturel riche et varié, etc.

#### 2.5.7.1. Offre en infrastructures et produits touristiques

La région occupe la quatrième place après Saly, Dakar et Ziguinchor en termes de capacité d'accueil.

En effet, elle compte 80 réceptifs hôteliers, soit un total de 1012 chambres et de 1787 lits. Ces établissements touristiques, qui représentent 10% du parc national, sont diversement répartis selon la catégorie (hôtels, auberges, campements) entre les départements de Saint-Louis, Dagana, et Podor. La répartition se présente comme suit :

**Tableau 67 : Répartition des réceptifs hôteliers et de la capacité d'accueil par zone**

ZONES	Hôtels	Auberges	Campements	Chambres	Lits
Saint-Louis	23	29	15	915	1625
Dagana	01	06	00	57	90
Podor	02	03	01	50	72
<b>Totaux</b>	<b>26</b>	<b>38</b>	<b>16</b>	<b>1 012</b>	<b>1 787</b>

Source : Service Régional du Tourisme de Saint-Louis

Il faut noter que l'offre en réceptifs hôteliers et en capacité d'accueil de la région est concentrée dans le département de Saint-Louis. En effet, le département de Saint-Louis abrite 88% des structures et 93% des chambres et des lits. Cet état de fait dénote sa position de leader dans le secteur, en particulier la ville de Saint-Louis, eu égard à la diversité de ses potentialités et surtout de ses avantages naturels comparatifs.

Par ailleurs, il convient de signaler qu'à côté des infrastructures hôtelières classiques, se développe de plus en plus, dans la région, une autre forme d'accueil basée sur la location de chambres ou de maisons pour touristes. Cette pratique illégale de type nouveau, est souvent le fait de particuliers qui, par la modestie des prix proposés, arrivent à concurrencer rudement les professionnels du secteur en leur causant un lourd manque à gagner.

L'offre touristique de la région s'appuie également sur une diversité de produits touristiques constitués par le tourisme balnéaire (peu développé et concentré dans la zone de l'hydrobase), cynégétique (particulièrement localisé dans le département de Dagana), d'affaires (se développe de plus en plus à travers l'organisation de réunions et séminaires à Saint Louis), de découverte (culturel, cultuel, l'écotourisme, localisé dans les départements de Saint-Louis, Dagana et Podor).

La clientèle est principalement composée d'étrangers venus d'Afrique, d'Europe et d'Amérique avec une proportion assez faible de nationaux. Le tableau, ci-contre, illustre bien cette répartition.

Ainsi, de 2009 à 2011, le nombre de touristes a évolué en dents de scie, passant approximativement de 31 808 touristes en 2009 à 54 960 en 2010, pour décliner d'une manière drastique en 2011 à environ 35 106 avec 41 425 nuitées.

La durée moyenne de séjour est de 2 à 2,5 jours, et le taux d'occupation tourne en moyenne autour de 40%. Il est à noter que les grands événements, comme le festival de jazz, permettent aux hôteliers d'améliorer le taux de remplissage des hôtels. Par ailleurs, avec l'organisation de rencontres internationales, de séminaires et de conférences, les nationaux fréquentent de plus en plus les réceptifs de la région.

En 2010, il est observé la baisse des différents indicateurs du tourisme ; et en 2011, le taux d'occupation a régressé de 30% consécutivement à la cherté du transport aérien, à la crise en Espagne et aux manifestations pré électorales dans le pays. C'est à cause de la crise économique et du climat politique très tendu, que beaucoup de touristes, surtout les espagnols, ont annulé leur réservation pendant la haute saison et l'été.

Cette situation, entraînant le repli de la clientèle européenne, constitue un frein majeur au développement du secteur, d'autant plus que l'essentiel des touristes de la région (95%) vient d'Europe.

Toutefois, le tourisme contribue fortement à la croissance économique régionale et à la création d'emplois. On estime à 1 200 les emplois directs dans le secteur, sans compter un nombre important d'emplois indirects. Dans le département de Saint-Louis, il est estimé à 429 le nombre d'emplois dans l'hôtellerie. Le tourisme participe au développement de l'artisanat d'art. C'est ainsi que le village artisanal situé sur la corniche, le marché khelcom et les galeries d'art, implantés en ville, et dont les produits, sont presque exclusivement vendus aux touristes, ont généré plus de 300 emplois permanents.

**Tableau 68 : Répartition des arrivées de touristes à St – louis (en pourcentage)**

Marchés Emetteurs	Pourcentage
France	70 %
Espagne	25 %
Belgique /Italie Amérique/ Afrique /Sénégal	5 %

*Source : Service Régional du Tourisme de Saint-Louis*

L'impact du tourisme sur le transport est important, car nombreux sont les chauffeurs de taxis urbains et interurbains qui, en haute saison, travaillent avec les professionnels du secteur pour le transfert des clients. Dans la grappe TICAA, les secteurs de l'artisanat et de la culture constituent ce qu'on appelle les activités de soutien qui, grâce à une large gamme de produits, permettent aux populations de tirer profit de l'activité touristique.

La coopération décentralisée apporte son appui au secteur en contribuant à la relance économique et touristique de la région. C'est à travers cette coopération développée par le Conseil régional, que des actions de valorisation du patrimoine et de promotion ont été menées par le Syndicat d'Initiative du Tourisme pour améliorer la visibilité de la destination Saint - Louis.

#### **2.5.7.2. Principaux acteurs**

Le secteur du tourisme regroupe plusieurs acteurs. Au plan institutionnel, il y a :

- **le Service régional du tourisme** qui a pour mission principale l'accompagnement des acteurs du secteur dans leurs activités ou professions, tout en veillant au respect de l'application de la réglementation en vigueur.
- **le syndicat d'initiative du tourisme** créé en 1991 et formalisé en 1994 par des opérateurs hôteliers du secteur, cette structure compte 45 membres et s'est élargie aujourd'hui aux aubergistes, galeristes, restauratrices et aux associations sportives et culturelles.

Il se fixe comme objectif d'assurer l'harmonisation des interventions pour la promotion du secteur à travers la diversification des produits touristiques. Au-delà de la promotion du tourisme balnéaire, sa mission consiste également à faciliter la diversification des produits comme le tourisme de nature, le tourisme culturel et le tourisme de fête. L'évènementiel étant très important dans le développement du tourisme, le syndicat joue un rôle central pour sa promotion. A ce titre, il a été prépondérant dans la création et le développement du Festival International de Jazz de Saint-Louis en 1994 avec l'appui de partenaires en particulier, la Région Nord-Pas de Calais.

Au plan de la structuration, le syndicat d'initiative est composé d'un bureau dirigé par un Responsable avec un personnel chargé de l'accueil, un chef de projet et un comptable. Les ressources de l'association sont issues des cotisations des membres et de la vente de divers produits.

Les activités menées sont relatives à l'accueil, l'orientation, l'appui-conseil et la promotion de la destination de la région. Les réalisations phares concernent entre autres : l'édition de brochures, la création d'une gazette mensuelle pour la promotion de Saint-Louis et sa région, la participation à des salons de tourisme pour la vente de la destination avec des supports appropriés, la formation des acteurs (guides touristiques et artisans), la réfection du Fort de Podor, la création d'un site internet et la gestion du musée de l'Aéropostale (gestion confiée par la mairie de Saint-Louis) et le partenariat avec l'association Mémoire d'Aéropostale.

En perspective, le syndicat envisage la création de bureaux d'information du tourisme au niveau des départements, d'un observatoire pour harmoniser les statistiques déclarées et l'appui aux initiatives culturelles régionales.

- **les collectivités locales** : bien que ne disposant pas de compétences transférées en matière de tourisme, les collectivités locales interviennent souvent en appui au développement du secteur à travers surtout la coopération décentralisée. C'est ainsi que le Conseil régional, en relation avec ses partenaires de la coopération décentralisée, s'est illustré dans diverses initiatives telles que : i) l'appui à la stratégie du syndicat d'initiatives MAEE 2010/2012 ;

ii) l'octroi de bourses de mobilité accordée à l'Agence Dailylife basée à LILLE ; iii) une subvention destinée à « Résidence et exposition MAMI » dans le cadre de la présentation de la coopération Nord/ Sud au cours de la saison 1 de Béthune 2011, capitale régionale de la Culture; iv) la mission d'identification du patrimoine matériel et immatériel de la région en 2010, la réalisation de signalétiques pour la découverte du patrimoine à Saint-Louis, etc.

En plus, des acteurs institutionnels, il y a les autres composés essentiellement des privés.

#### ▪ **Les agences de voyages**

Sahel Découvertes, créée en 1997, Saint-Louis Jeunesse Voyages en 1997, et Saint-Louis Vision en 2008, sont les trois agences de voyage existantes dans la région et installées dans la ville de Saint-Louis. Leur mission est d'assurer : la vente des billets d'avion, la réservation d'hôtels, le transport des touristes et l'organisation d'excursions.

Saint-Louis Jeunesse Voyages compte 4 employés et assure des prestations relatives à la billetterie, d'organisation d'excursions, de location de véhicules, de chasse et d'hébergement. En 2011 l'agence a vendu 540 billets tous produits confondus.

Saint-Louis Vision dispose de 9 employés et s'active dans le transport touristique. De son côté, Sahel Découvertes, emploie 22 personnes avec des prestations portant sur : la billetterie, la location de véhicules et l'organisation de circuits et de croisières. En 2011, l'agence a vendu 229 billets contre 436 en 2010, alors qu'en 2007 les ventes étaient de 1 496 billets.

Pour ces agences de voyages, comme pour l'ensemble du secteur hôtelier, les périodes de pic sont d'octobre à mai, de juin à Septembre l'activité est en baisse.

#### ▪ **Les guides touristiques**

Les guides touristiques sont au nombre de 27 agréés par le Ministère du tourisme et opèrent dans le Département de Saint-Louis. Ils ont généralement le niveau universitaire et disposent d'une bonne maîtrise des produits touristiques de la région.

Il est à signaler l'existence de deux corps celui des éco-gardes et des éco-guides au niveau des Parcs Nationaux du Nord participent au guidage et l'organisation des balades.

Par ailleurs, d'autres intervenants sont présents dans le secteur sous forme de projets ou programmes. Il s'agit notamment :

#### ▪ **Le Projet de développement du tourisme communautaire**

Ce projet, destiné aux transformatrices de fruits et légumes, se trouve à Gandon et Saint-Louis. Sa mise en œuvre est en cours avec le Centre de Commerce International de Genève (CCI) comme partenaire. A Saint Louis, l'association des agriculteurs du Walo et le GIE du campement « le Njagaabar à Djoudj », sont accompagnés par ce projet, est en cours d'exécution depuis Décembre 2010.

#### ▪ **Le Projet du plan d'aménagement de la zone Nord**

Il est prévu entre autres, le renforcement de la capacité d'accueil par la réalisation de 400 chambres supplémentaires sur l'île de Saint- Louis, 1000 chambres à Potou sur mer, 120 chambres dans la zone des trois marigots et 80 chambres au parc de Djoudj.



▪ **Le programme de développement touristique de la commune de Saint-Louis**

Ce programme financé par l'Agence Française de Développement (AFD), est un prêt de **22 millions d'euros** à l'Etat du Sénégal et de différentes subventions pour un montant de près de **2 millions d'euros**.

Il repose sur l'appui aux acteurs du tourisme, avec comme sous composantes l'aménagement des espaces publics, la sauvegarde et la valorisation du patrimoine, l'amélioration de la propreté par le renforcement de la gestion et le traitement des déchets, et la modification des conditions de débarquement des produits de la pêche.

Au-delà, il faut compter aussi les partenaires traditionnels qui s'activent auprès des collectivités locales de la région de Saint-Louis, notamment les régions de Rhône Alpes ; de Midi-Pyrénées, du Nord-Pas de Calais ainsi que la coopération Luxembourgeoise à travers Lux-Dev.

**Tableau 69 : Principaux atouts et contraintes du secteur Tourisme**

<b>Atouts</b>	<b>Contraintes</b>	<b>Hypothèses de solution</b>
Situation géographique et conditions climatiques favorables  Existence de diverses formes de tourisme (balnéaire, de vision, de découverte, culturel) et d'infrastructures d'accueilles	Absence de liaison aérienne régulière et insuffisance de la promotion de la destination	Renforcement des moyens de promotion Instauration des liaisons aériennes plus régulières
	Insuffisance de qualification professionnelle pour une partie du personnel touristique	Renforcement des capacités du personnel touristique
	Harcèlement des touristes par les faux guides et les vendeurs à la sauvette	Création d'une police touristique
	Insuffisance d'infrastructures hôtelières de haut standing	Promotion des destinations de la région
Existence de zones d'intérêt cynégétique pour la chasse	Difficulté de conservation du patrimoine bâti, notamment du patrimoine colonial	Réhabilitation et Restauration du patrimoine colonial
	Insalubrité de la ville	Amélioration du cadre de vie
Existence d'un patrimoine naturelle, historique, architectural et culturel riche et varié	Concurrence déloyale qui s'opère dans le secteur	Application de la réglementation
	Insuffisance des aménagements des circuits éco touristiques et détérioration des pistes d'accès	Appui à la mise en place et l'aménagement de circuits écotouristiques pour une exploitation optimale des Parcs Nationaux et Réserves de Faune
Existence d'un aéroport international		

**2.5.8. Industrie et PMI-PME**

La vision du Sénégal dans le secteur est d'asseoir la compétitivité et le développement des Petites et Moyennes Entreprises (PME) dans un cadre institutionnel adéquat et un environnement des affaires favorable, pour une croissance économique forte et soutenue.

En termes d'objectifs, la Lettre de Politique Sectorielle (LPS) dans le domaine des PME œuvre à améliorer la performance, la compétitivité et la promotion des PME en vue d'une croissance économique soutenue.

Il s'agit de la création des conditions d'atteinte des objectifs de croissance soutenue, de création de richesses, d'emplois, de lutte contre la pauvreté sur l'ensemble du territoire national à l'horizon 2015.

La compétitivité des PME, qui en constitue le préalable, est en définitive la finalité de toute la stratégie ainsi que les actions et mesures préconisées par la LPS/PME.

Les PME apparaissent aujourd'hui comme vecteurs importants de la croissance économique. Elles constituent un levier essentiel de lutte contre la précarité, le chômage et le sous-emploi.

Le document de stratégie de la LPS/PME est articulé autour de quatre axes stratégiques suivants :

- amélioration de l'efficacité du dispositif d'appui aux PME ;
- amélioration de l'environnement des affaires ;
- promotion de l'accès pérenne des PME aux services non-financiers adaptés ;
- pérennisation de l'accès des PME aux financements.

La région de Saint-Louis avec ses énormes potentialités dans les domaines agro-pastoral, halieutique et aquacole, offre un cadre d'expression assez favorable pour le développement des PME. Les avantages comparatifs au plan des ressources naturelles se retrouvent rarement ailleurs dans le pays. Pour relever le défi de l'émergence de la région comme pôle économique décisif dans la réalisation des objectifs nationaux de croissance, le développement des PME demeure une condition sine qua none pour conquérir les marges de progression qu'offre le secteur primaire.

### 2.5.8.1. Offre de PMI-PME

Les types d'industries et de PME recensés dans la région embrassent les domaines suivants :

- agro-alimentaire, commerce (pharmacie, librairie)
- BTP (entreprise de terrassement, construction)
- artisanat (boulangerie, restauration, labo photo, menuiserie métallique/bois)
- services (TIC, tourisme : hôtels et campements, Banques et assurances, sécurité, nettoyage/nettoyement, stations essence, autres)

Le tissu de PMI-PME de la région est constitué, d'après le dernier recensement effectué en 2002, de 307 unités. Elles sont localisées pour l'essentiel dans les départements de Saint-Louis (61%) et de Dagana (29%). Cette situation révèle la faible densité de PMI-PME qui contraste paradoxalement avec l'importance et la richesse des ressources naturelles, le potentiel culturel, le patrimoine mobilier et immobilier, la création de l'UGB et les opportunités de partenariats d'horizons divers, qui constituent des conditions propices au développement des PME.

**Tableau 70 : Répartition géographique des industries et des PMI/PME en 2002**

Désignations	Saint-Louis	Dagana	Podor	Région
Agro- Industries	0	3	0	<b>3</b>
Rizeries	0	26	2	<b>28</b>
Agro-services	15	17	2	<b>34</b>
Alimentaires	40	2	2	<b>44</b>
Entreprises de bois	10	2	1	<b>13</b>
B.T.P	25	15	3	<b>43</b>
Grandes surfaces	7	0	0	<b>7</b>
Garages mécaniques	5	1	0	<b>6</b>
Transport	1	0	0	<b>1</b>
Librairies	4	3	2	<b>9</b>
Maintenance Informatiques	3	0	0	<b>3</b>
Imprimeries	3	1	1	<b>5</b>
Stations d'essence	10	5	5	<b>18</b>
Pharmacies	18	6	5	<b>29</b>
Hôtels	16	2	1	<b>19</b>
Auberges et campements	18	3	5	<b>26</b>
Congélation	6	0	0	<b>6</b>
Laboratoires Photo	3	2	1	<b>6</b>
Cybercafés	4	1	0	<b>5</b>
<b>Total</b>	<b>188</b>	<b>89</b>	<b>30</b>	<b>307</b>
<b>Pourcentage</b>	<b>61 %</b>	<b>29%</b>	<b>10%</b>	<b>100%</b>

Source : Service régional de la Statistique, 2002

### **2.5.8.2. Entreprises agroalimentaires**

La culture de la canne à sucre et de la tomate industrielle occupe une place prépondérante dans l'économie régionale. Les productions de ces spéculations sont transformées par les trois grosses unités agro industrielles, notamment : la SOCAS, le GDS et la CSS, implantées dans la région de Saint Louis.

La CSS a une capacité de production de plus de 1 million de tonnes de canne à sucre par an, ce qui lui confère une position de leader dans l'industrie sucrière en Afrique de l'Ouest. Elle dispose d'un casier sucrier de plus de 8 700 hectares déjà exploités pour produire de la canne à sucre. Sur les 8 800 hectares déjà aménagés, 8 600 hectares sont affectés à la production de la canne à sucre, avec des rendements moyens de plus de 130 tonnes à l'hectare ; les surfaces restantes sont réservées aux pépinières. La production finie annuelle de sucre est supérieure à 100 000 tonnes.

En 2010, la production de sucre a permis à la CSS de réaliser une production vendue dans le pays, estimée à 101 917 tonnes de sucre pour une valeur d'environ 43 milliards de francs CFA.

La SOCAS intervient dans l'agro-industrie alimentaire par la transformation de la tomate fraîche en concentré. Elle achète une bonne partie de ses besoins en tomates à des paysans ou groupements indépendants qu'elle a initiés à cette production et avec lesquels elle passe des contrats fermes d'achats. Sa capacité de production est supérieure à 100 000 tonnes de tomates fraîches, ce qui correspond à 18 000 tonnes de concentré.

La quantité collectée de tomates fraîches s'est établie à 63 540 tonnes en 2010, soit une hausse annuelle de 0,5%. Entre 2005 et 2008, cette quantité a connu une évolution à la baisse passant de 76 585 tonnes en 2005 à 50 208 tonnes en 2008. Mais depuis trois ans, la quantité de tomates fraîches collectée reprend une tendance haussière. Par ailleurs, la SOCAS estime qu'environ 10 000 à 15 000 tonnes sont vendues chaque année sur le marché parallèle.

La société des Grands Domaines du Sénégal (GDS) développe la culture sous serre. Environ 10000 tonnes de tomates (cerise, olivette, ...) sont récoltées chaque année. Une station de conditionnement en froid avec calibrage électronique permet de préparer dans les meilleures conditions la commercialisation de ces tomates. Elle cultive également d'autres variétés (maïs doux, asperge, piment) en plein champ, dont une grande partie de la production est destinée au marché européen.

La laiterie du Berger existe depuis 2006, l'unité à une production maximale de 12 tonnes/jr de lait Yaourt à la saturation avec une capacité d'approvisionnement à l'entrée de l'usine qui est variable selon les saisons : haute saison (saison des pluies) avec des Pic de 7 tonnes de lait par jour et en saison sèche 2,5 à 3 tonnes/mois. Actuellement, la production est à une moyenne mensuelle de 7 tonnes par mois de lait Yaourt et Crème. Elle emploie 50 salariés permanents dans l'unité et travaille avec 600 éleveurs fournisseurs. Le chiffre d'affaires est environ d'un milliard de franc Cfa par an.

Les autres PMI-PME sont spécialisées dans le commerce et les services : BTP, restauration, produits alimentaires, médicaments, etc. Elles jouent un rôle important dans l'économie régionale en matière de création d'emplois et de contribution au PIB régional.

Par ailleurs, la restructuration de la SODIDA, qui a conduit à la création de l'Agence de Promotion des Sites Industriels (APROSI), constitue une certaine volonté de décentralisation et de promotion de l'industrie à travers le pays.

La validation de la charte des PME PMI le 02 décembre 2003 par l'Etat, les bailleurs de fonds et le secteur privé entre dans cet esprit de soutien des PME PMI.

Toutes ces initiatives nationales devraient profiter aux PME PMI de la région. Pour se faire, il faudrait qu'il ait une ramification des structures nationales d'appui au plan régional de manière à permettre aux PME de bénéficier d'un encadrement de proximité et d'être informées des opportunités existantes dans le secteur.

**Tableau 71 : Principaux atouts et contraintes du secteur des PMI-PME**

<b>Atouts</b>	<b>Contraintes</b>	<b>Hypothèses de solution</b>
Existence de matières premières pour les industries agro-alimentaires : production du secteur primaire  Existence de partenaires d'appuis : ONUDI, PNUD, APROSI, ADPME	Faible développement des infrastructures industrielles	Promotion du potentiel industriel régional
	Difficulté d'accès au crédit des promoteurs locaux	Facilitation des conditions d'accès au crédit
	Difficultés de transports et d'écoulement de la production industrielles	Renforcement et Diversification des moyens de transports et de communication
	Faible niveau de formation et d'information des acteurs	Renforcement des capacités des promoteurs
	Difficulté relative à la fourniture d'énergie électrique	Renforcement et diversification de la capacité de production en énergie
	Développement de la fraude	Renforcement de la promotion des produits industriels.

### 2.5.9. Mines

Les Mines constituent un enjeu de premier ordre pour le développement économique du Sénégal. Des travaux de cartographie géologique et de prospection minière démontrent l'existence d'un potentiel minier important et assez diversifié reposant sur de nombreux indices de métaux précieux, de métaux de base, de pierres précieuses, de minéraux industriels, de pierres ornementales et de substances énergétiques. De cet important potentiel, seuls les phosphates, l'or, les attapulgites et les matériaux de construction font l'objet d'une exploitation significative.

La région de Saint offre différents types de ressources minières constituées essentiellement de matériaux de construction et du sel de cuisine. Leur mise en valeur requiert une gestion rationnelle apte à accompagner le processus de développement local.

#### 2.5.9.1. Potentialités en matériaux de construction

Les matériaux de construction sont composés principalement : du sable (sable de dune et sable de mer), des latérites, du banco, des argiles et des dépôts coquilliers. On retrouve le sable de dune dans tous les départements de la région. L'argile se retrouve dans les importantes cuvettes situées le long du fleuve Sénégal. Il s'agit d'une argile brune dont l'épaisseur peut atteindre 1 à 2 m au centre des cuvettes et 0,5 à 1 m sur les bords. Le long du fleuve Sénégal, en aval de Bakel, s'étalent différentes cuvettes argileuses :

- argile de Bopu Thior (Saint Louis) vasière récente, vestige de l'ancienne briqueterie de St Louis ;
- argile de Mbakhana petite cuvettes de part et d'autre de la route nationale à 11 km ;
- argile de Ndiawdoune à 16 km de Saint Louis ;
- argile de Rao Peul (18 km de Saint Louis) ;
- argile de NDiaw à 105 km de Saint Louis ;
- argile de Ndiangué et Ndombo à Richard-Toll.

Tandis que le sable de mer et les latérites sont respectivement localisés à Saint-Louis et Dagana. Ces ressources font généralement l'objet d'une exploitation abusive, anarchique et parfois clandestine par les privés.

Durant ces dernières années, au moins 15 399 200 F CFA, issus de taxes sur les produits d'exploitation minière, sont versés au Trésor Régional, comme le montre le tableau ci-après.

**Tableau 72 : Evolution de l'exploitation minière par département**

ANNEE	PRODUCTIONS EN M3				TOTAL
	Sable	Latérite	Banco coquillé	Argile	
<b>2008</b>	31 510	1 175	9 330	ND	42 015
<b>2009</b>	28 060	3 575	10 100	ND	41 735
<b>2010</b>	14 312	3 300	12 575	ND	30 187
<b>TOTAL</b>	73 882	8 050	32 005	ND	113 937
<b>VALEUR (F.CFA)</b>	<b>7 388 200</b>	<b>1 610 000</b>	<b>6 401 000</b>	ND	-

*Source : Service régional des Mines, de l'Industrie, de l'Agro-industrie et des PME*

Le tableau révèle une prédominance de l'exploitation du sable par rapport aux autres ressources minières.

Cette situation s'explique par la présence plus répandue de cette ressource dans la région et le boom de l'immobilier, secteur où le sable constitue avec le ciment les principaux matériaux de construction. Cependant, une infime partie des recettes d'exploitation induites en termes de redevances, s'il en existe, est versée aux collectivités locales concernées.

C'est pour cette raison que les collectivités locales qui abritent les gisements exploités déplorent non seulement l'absence de retombées financières sur leur budget mais aussi les impacts néfastes sur l'environnement par une défiguration du paysage. C'est le cas par exemple de l'érosion côtière, et de la dégradation des sols ainsi que la forte diminution du couvert végétal. En effet, la plupart des carrières sont exploitées sans respect des principes édictés dans les arrêtés d'autorisation, qui conditionnent l'exploitation au paiement préalable des taxes de reboisement et de remise en état des lieux.

Les villes côtières de la région sont dangereusement exposées à l'avancée de la mer sur le continent et au délitement du fleuve Sénégal et ses défluent du fait de l'extraction abusive des sables de mer et fluvial.

En ce qui concerne l'argile, l'absence de données chiffrées sur son exploitation et la production de briques est révélatrice du caractère informel de la gestion du secteur. Pourtant, utilisée en terre cuite sous forme de briques d'argiles de pierres et autres silicates, c'est un matériau prêt à construire et disponible en de nombreux endroits de la région. Par ailleurs, elle constitue une des alternatives les plus viables pour répondre, en partie, à la demande croissante en matériaux de construction de logement.

Les premières expériences de construction de bâtiments en briques d'argiles (terre cuite) remontent du temps de la colonisation avec la briqueterie de Bopu Thior (département de Saint-Louis) dont les vestiges sont toujours visibles. Au début des indépendances, il existait dans le pays 9 tuileries-briqueteries installées principalement entre Saint Louis, Dagana et Podor<sup>4</sup> dont les productions de briques d'argile cuite ont servi pour une grande part à la construction du noyau originel de ces villes. Mais face à la concurrence des briques en ciment devenues moins chères, ces unités n'ont pas survécues.

Pour encourager la production de briques d'argile et promouvoir le secteur, les décideurs de la région devraient s'inspirer des expériences comme celles de la briqueterie de Pout qui est exploitée par la SOCOCIM sous le nom de CERASEN avec une capacité de production de 12 000 tonnes par année et de la tuilerie artisanale de Sébikhotane.

Il est à noter que, l'exploitation des matériaux de construction porte souvent préjudice à l'environnement dans la mesure où le préalable posé par le code minier de 2003, à savoir la réalisation d'une étude d'impact environnemental n'est pas respecté.

Les principales contraintes de ce sous-secteur sont relatives à l'exploitation clandestine des matériaux de construction, au défaut de surveillance des carrières, au caractère informel de l'exploitation des matériaux de construction, l'insuffisance des moyens humains et logistiques des services en charge de la gestion de ces ressources, la non réhabilitation des sites exploités.

#### **2.5.9.2. Sel de cuisine**

La région compte différents sites de production de sel de cuisine répartis entre les départements de Dagana et de Saint-Louis.

La ressource est exploitée dans les communautés rurales de Gandon, de Ndiébène Gandiol et de NGnith où on dénombre différents sites d'exploitation qui polarisent généralement plusieurs villages. Bien que faite de façon artisanale, l'exploitation de sel participe fortement au développement de l'économie locale et mobilise des milliers de femmes dans les communautés rurales concernées. Cependant, les statistiques, à l'heure actuelle, ne permettent pas de déterminer les quantités exploitées encore moins la valeur financière correspondante. Toutefois, l'on sait que cette production est destinée à la consommation locale, à la commercialisation au niveau nationale (dans les marchés permanents et les marchés hebdomadaires) et à l'exportation vers la Mauritanie et le Mali.

Le prélèvement de sel effectué par les femmes productrices se fait de façon très rudimentaire avec des objets divers (plaquettes en tôle métallique, morceau de bois ou en matière plastique, etc.), sans aucun équipement de protection tels que : les gangs, les masques, ... Ainsi, elles sont dans une situation de vulnérabilité les exposant à des maladies de la peau et de la vue liées à la nature corrosive du sel et à ses propriétés réfléchissantes.

Au plan organisationnel et financier, les acteurs principaux du secteur sont les exploitants regroupés en GIE souvent mal équipés et peu solvables. Les ONG interviennent dans le financement de l'exploitation, l'organisation des femmes exploitantes et l'iodation du sel. Dans certaines communautés rurales, les conseils interviennent dans l'appui des exploitants comme c'est le cas à Ndiabène Gandiol et à Gandon. Cependant, il faut encore préciser que cette intervention est très timide. Dans ces communautés rurales, la sous-préfecture intervient pour appuyer les exécutifs locaux d'une part et pour arbitrer les différents et veiller au respect de la réglementation d'autre part.

Même si l'exploitation du sel participe à l'augmentation des revenus locaux, les acteurs considèrent que la valorisation de la ressource n'est pas optimale à cause de manquements impactant négativement sur la chaîne de production. Ces manquements sont relatifs à l'absence de magasins de stockage et d'unités de manutention adaptées aux sites argileux, à l'insuffisance de matériels de protection, d'équipements de transformation du sel (moulins) et d'unités d'iodation ainsi qu'au défaut de partenaires d'appui pour financer le système.

**Tableau 73 : Synthèse des atouts et contraintes du secteur Mines**

<b>Atouts</b>	<b>Contraintes</b>	<b>Hypothèses de solution</b>
Existence de ressources minières (latérite, sable, coquillage, argile céramique)  Présence du Service Régional des Mines et de la Géologie	Insuffisance du contrôle de l'exploitation des ressources minérales	Renforcement du dispositif de contrôle du Service Régional des Mines et de la Géologie
	Cherté du sable et des coquillages	Réduction des coûts de transport
	Extraction frauduleuse des ressources minières	Renforcement et Augmentation des systèmes de contrôle Application du code de l'environnement
	Surexploitation des carrières de sables	Mise en place de comités locaux de veille et de contrôle
	Sous exploitation de l'argile	Promotion de la construction en argile
	Insuffisance de l'équipement et de l'organisation des professionnels du secteur	Renforcement de l'équipement et Structuration des professionnels du secteur
	Faible prise en compte de la promotion des PME/PMI dans la planification du développement local	Promotion des PME/PMI dans la planification du développement local

### 2.5.10. Exploitation forestière

L'objectif global de la politique environnementale du Sénégal est « d'assurer une gestion rationnelle de l'environnement et des ressources naturelles pour contribuer à la réduction de la pauvreté dans une perspective de développement durable ». C'est dans cette perspective que la Lettre de Politique du secteur de l'environnement et des ressources naturelles (LPSE) ambitionne de répondre, de façon efficace et efficiente, à la nécessité d'un développement durable en recherchant les synergies entre tous les acteurs étatiques et non étatiques.

Les orientations stratégiques et les axes d'intervention dégagés par la LPSE résument l'apport du secteur de l'environnement et des ressources naturelles à la mise en oeuvre de la politique gouvernementale (OMD, SCA,...) à travers cinq axes d'intervention : (i) l'utilisation durable des ressources forestières et fauniques, (ii) la conservation de la biodiversité biologique, (iii) l'amélioration de la qualité de vie en milieu urbain et rural, (iv) le renforcement des capacités de gestion des ressources naturelles et (v) la gestion communautaire des aires protégées.

Les enjeux du secteur des forêts et de la chasse se mesurent à sa contribution à l'économie nationale par le biais des recettes liées aux tarifs de visite des parcs et réserves, et indirectement des permis de chasse et des droits d'amodiation et des taxes sur les produits forestiers versés au Trésor public. Ces redevances ne doivent toutefois pas occulter les entrées de devises uniquement liées au tourisme de vision dans les aires protégées. Il convient d'ajouter à ces avantages économiques les emplois créés et les activités d'écodéveloppement mises en oeuvre par la Direction des Parcs Nationaux à la périphérie des aires protégées au profit des populations locales. Enfin, les aires protégées offrent une multitude de produits et de services qui méritent d'être évalués. Le manque d'évaluation de la valeur économique et écologique de ces services est de nature à masquer le caractère modeste des investissements consentis par l'État pour la gestion des aires protégées.

Au niveau régional, l'importance du potentiel en ressources naturelles et fauniques représente un enjeu économique stratégique du développement local durable. Les aires protégées contribuent à la lutte contre la pauvreté, notamment dans les terroirs qui leur sont adjacents. En effet, les populations des terroirs autour des aires protégées tirent des revenus, relativement importants, à partir d'activités liées directement ou indirectement à la conservation de la biodiversité. Il s'agit d'une part des activités à haute intensité de main d'œuvre telles que l'ouverture de pistes et de pare-feux et d'autre part d'activités de valorisation comme l'exploitation touristique à travers des

campements et boutiques villageois installés dans les parcs ou réserves, l'organisation des ballades fluviales, le guidage de touristes, etc.

L'intérêt suscité par les aires protégées pour les populations s'est traduit par l'émergence de volontaires appelés écogardes ou écoguides. Ces derniers, dont la plupart sont organisés sous forme de Groupements d'Intérêts Économiques (GIE), tirent une bonne partie de leurs revenus des activités de conservation et de valorisation de la biodiversité et représentent une illustration parfaite du mode participatif de gestion des aires protégées. Cette approche novatrice a permis d'intégrer harmonieusement les aires protégées dans leur environnement et d'en faire ainsi de véritables leviers pour le développement économique et social des communautés périphériques.

#### **2.5.10.1. Exploitation des ressources forestières**

Les principaux produits forestiers exploités par les populations pour améliorer et diversifier leur revenu concernent : le bois, les fruits et gousses, la gomme, les résines et les produits de matière première pour l'artisanat.

Dans la région, seule l'exploitation des produits forestiers non ligneux (fruits, gousses, racines, écorces, feuilles, etc.), le ramassage du bois mort pour les usages domestiques sont autorisés. Mais les coupes abusives et clandestines causent beaucoup de dommages au couvert végétal. En effet, l'exploitation des produits forestiers procure d'importants revenus aux populations.

De 2003 à 2010, les recettes forestières cumulées se sont élevées à 116 millions de FCFA. Les fruits et gousses et les produits en bois constituent l'essentiel des recettes soit, 98,5% du montant total.

De 2008 à 2010, la production de bois dans la région est évaluée à 20 012 stères pour un montant total de 10,8 millions de FCFA, soit en moyenne 3,6 millions de FCFA par an. L'essentiel de cette concerne le bois mort (stères) à hauteur de 96% et les 4% restant proviennent des zones aménagées. L'exploitation du charbon de bois est interdite dans la région.

La production de cueillette (fruits et gousses) concerne principalement les espèces suivant : jujub (45%), *soump* (20%) et *diguidjé* (20%). Dans une moindre mesure, la région produit de la gomme arabique, du gowé, du pain de singe, etc. La production régionale, sur la période 2008-2010, est estimée à 6 905 tonnes de fruits pour une valeur de 103 millions de FCFA, soit en moyenne 34 millions de FCFA par an.

Au-delà des productions de cueillette, il y a une importante production artisanale constituée: de lits tara, de balais, de crinting, de natte, de tamis et de divers autres objets artisanaux fabriqués à partir de végétaux aquatiques. Ces produits, de grande consommation pour les populations, sont commercialisés dans les marchés hebdomadaires et les grands centres urbains.

#### **2.5.10.2. Exploitation des ressources cynégétiques**

En 2010, la région de Saint-Louis compte 18 zones amodiées couvrant une superficie totale de 257 944 ha soit 14% du territoire régional. Le département de Dagana concentre 14 zones amodiées couvrant une superficie de 202 000 ha, tandis que celui de Podor abrite 3 zones amodiées pour une superficie de 45 000 ha alors que Saint-Louis dispose d'une seule zone amodiée de 10 944 ha (dont une partie se trouve dans le département de Dagana).

L'amodiation encourage le développement du tourisme dans la région. C'est pourquoi, entre les campagnes 2007/2008 et 2010/2011, le nombre de touristes chasseurs a connu une augmentation de 47% en passant de 279 à 409 visiteurs.



Par ailleurs, la pratique de la chasse dans les zones amodiées a favorisé la création d'emplois comme les pisteurs (29 recensés en 2011) et l'implantation de 10 campements touristiques fonctionnels. Toutefois, les communautés rurales ne perçoivent pas de recettes issues des activités cynégétiques.

Les recettes tirées de l'activité cynégétique, compte non tenu des permis, sont relativement importantes. En effet, pour la campagne 2011, elles s'élèvent à 22,6 millions de FCFA contre 20,7 millions de FCFA en 2010, soit une hausse de 1 890 000 FCFA. En tenant compte des recettes de permis évaluées à 58,6%, les rentrées globales de l'activité cynégétique pour la période considérée sont estimées à 54,6 millions de FCFA. On note que les taxes d'abattage et les licences d'exploitation couvrent 53% de ces recettes pour un effectif de 74 727 gibiers abattus.

### **2.5.10.3. Acteurs**

Les exploitants qui s'activent dans le secteur des forêts sont essentiellement les populations des villages riverains des aires protégées qui s'organisent en fonction du type de produit. Généralement, les activités de cueillette sont réservées aux femmes qui développent un petit commerce de subsistance, mais aujourd'hui, compte tenu de la pauvreté généralisée, les hommes font leur apparition dans le secteur.

Le développement de petits métiers connexes de transformations artisanales (tissage, tressage, balais, nattes, tamis, etc.) constitue une forme de valorisation de ces produits locaux, qui mobilise surtout les femmes en milieu rural.

En dehors des exploitants, on note une présence timide des collectivités locales, de l'Etat et des privés.

### **2.5.10.4. Gestion des ressources**

En dépit des efforts déployés pour la préservation des ressources naturelles, les phénomènes de dégradation de l'environnement, liés aux effets naturels et anthropiques, demeurent des préoccupations majeures et constituent toujours des menaces pour la région.

A cet effet, une grande attention doit être prêtée à la gestion des ressources naturelles et aux changements climatiques, mais aussi aux autres grands enjeux écologiques tels que la biodiversité, la désertification, la gestion des zones humides, la maîtrise des eaux de ruissellement, la dégradation des terres et la lutte contre les feux de brousse. Pour assurer une exploitation judicieuse et durable dans les secteurs forêts et chasse, les perspectives de développement doivent tenir compte des stratégies suivantes :

- mettre en œuvre de projets et programmes d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques ;
- lutter contre les érosions et les dégradations des sols ;
- renforcer les capacités des producteurs ;
- promouvoir la valorisation des produits locaux.

**Tableau 74 : Synthèse des atouts et des contraintes du secteur de l'exploitation forestière**

Atouts	Contraintes	Hypothèses de solution
Disponibilité de l'eau en permanence dans la partie Walo	Dégradation et perte de biodiversité	Réhabilitation et Conservation des ressources naturelles
Présence de massifs forestiers et d'aires protégées (forêts classées, réserves et sites biodiversité),	Manque de moyens humains et matériels du service régional des Eaux et Forêts	Renforcement des moyens du service régional des Eaux et forêts
Présence d'écosystèmes arides et semi-arides avec une végétation assez spécifique	Exploitation forestière clandestine et frauduleuse de bois et de charbon de bois	Sensibilisation Application de la loi
Présence de réserves communautaires et de zones humides assez importantes		

## 2.6. DECENTRALISATION, GOUVERNANCE LOCALE ET TERRITORIALE

Pour l'Etat du Sénégal, l'enjeu de la gouvernance locale et territoriale est de réussir le développement socio-économique des terroirs en partant des acquis institutionnels de la décentralisation de manière à susciter une dynamique de retour vers les campagnes. Ainsi, l'efficacité des collectivités locales se mesurera par leur capacité à prendre en charge leur territoire pour y impulser des dynamiques de développement durable tirées par une politique d'aménagement viable du territoire et de développement communautaire intégré et inclusif.

En cela, la gouvernance locale s'assignera une double finalité, corriger les disparités locales mais également, promouvoir la participation et la démocratie inclusive ; celle-ci se traduisant par la participation des citoyens et de leurs organisations à la vie de leur localité, le développement d'initiatives de promotion économique et de réduction de la pauvreté.

Dans cette option pour des territoires émergents et bien intégrés dans le national, les élus locaux constituent des acteurs cruciaux qui doivent s'affirmer par un leadership proactif, volontariste et efficace pour prendre en charge le destin des populations et de leur territoire.

### 2.6.1. Profil des conseils élus

#### ➤ *Un leadership féminin encore à la traîne dans les conseils élus*

Avec ses 39 collectivités locales, la région de Saint-Louis compte 1700 conseillers élus composés de 827 conseillers municipaux soit 49%, de 813 conseillers ruraux, soit 48% et 60 conseillers régionaux, soit 3%. Les femmes représentent 14% des effectifs malgré leur supériorité numérique dans la population régionale (51%).

Cette faible présence des femmes est plus accentuée en milieu rural où le taux de représentativité se situe à 9% contre 20% dans les communes. La même tendance est également notée dans le Conseil régional avec une représentation des femmes qui est légèrement au-dessus de la moyenne globale de la région soit 16%.

Le partage des postes de responsabilité reste aussi plus favorable aux hommes qui ne cèdent aux femmes qu'environ 11% des fonctions relatives pour l'essentiel à la présidence des commissions. Dans toute la région, on dénombre une seule femme Maire et près d'une dizaine de femmes membres de bureau des conseils comme adjointe au maire ou vice présidente. Ce leadership féminin se montre davantage plus affirmé dans le champ municipal où l'on retrouve 80% de ces femmes responsables.

Avec la loi sur parité homme/femme dans les instances de représentation politique récemment entrée en vigueur, cette faible présence des femmes ne sera qu'un vieux souvenir à partir des prochains renouvellements des conseils.

**Tableau 75 : Effectif des élus par ordre de collectivité locale**

Collectivités Locales	Sexe		Total	Représentativité des femmes
	Masculin	Féminin		
Communes	665	162	827	20%
Communautés rurales	738	75	813	9%
Conseil régional	51	9	60	15%
<b>Total Région</b>	<b>1454</b>	<b>246</b>	<b>1700</b>	<b>14%</b>

Source : Enquête PRDI/ARD

Par ailleurs, avec 43% de la population régional, le département de Podor concentre 56% des conseillers. Il est suivi par le département de Dagana qui abrite 27% des conseillers conformément à son poids démographique dans la région (27%). Le département de Saint-Louis se retrouve avec seulement 14% des conseillers, ce qui contraste avec son poids démographique important représentant 30% de la population régionale.

➤ **Plus de la moitié des conseillers n'a pas été à l'école**

Avec un niveau d'instruction des conseillers très contrasté selon les ordres de collectivité locale, la région compte 52% de conseillers non instruits. Ce taux atteint 59 % en milieu rural contre 49% en milieu urbain. Le département de Dagana reste le plus frappé par le manque d'instruction des conseillers avec un taux de 69% chez les conseillers municipaux et 66% chez les conseillers ruraux.

Parmi les conseillers instruits, 45% ont le niveau moyen et secondaire, 30% le niveau élémentaire et 25% le niveau supérieur (BAC+). Les conseillers avec le niveau moyen/secondaire ou supérieur sont plus présents dans les conseils municipaux avec des taux respectifs de 51% et de 25% contre 46% et 16% chez les conseils ruraux.

Sous l'angle départemental, les collectivités locales du département de Dagana surclassent celles des autres départements avec en milieu urbain des taux de 47% pour le niveau supérieur et 30% pour le niveau moyen secondaire. En milieu rural ces mêmes taux se situent respectivement à 33% et à 29%.

Par ailleurs, le conseil régional se distingue par son profil exceptionnel avec 80% des élus ayant atteint le niveau supérieur contre un seul conseiller non instruit.

Avec plus de la moitié des conseillers sans aucune instruction (52%), la région montre des limites pour atteindre sa vitesse de croisière en matière de fonctionnement optimal des conseils élus. Le niveau d'analphabétisme, qui touche le plus les femmes, constitue un frein par rapport à l'accès équitable à l'information stratégique relative à la vie des collectivités locales. Malgré les efforts faits pour communiquer en langue locale lors des séances de délibération, l'utilisation des supports en langue française exclut de ce fait les non instruits qui doivent se contenter de traductions résumé à l'oral.

Cette même difficulté se pose lorsqu'il s'agit de sessions de renforcement de capacités sur des aspects hautement stratégiques concernant l'ingénierie du développement local (formation sur les passations de marchés, les compétences transférées, la planification, la maîtrise d'ouvrage, la gestion foncière, etc.). Les concepts de base et les outils de travail qui y sont partagés, sont tous produits en français, ce qui rend difficile la mise à niveau sur la culture démocratique, de transparence devant sous-tendre les pratiques à tous les niveaux de la gouvernance locale.

En dehors de l'exécutif (Maire ou PCR) et de quelques-uns des conseillers qui leur sont très proches, l'activité de la plupart des élus reste confinée à la participation aux réunions du Conseil pour délibération. Les activités d'animation du développement local en vue de susciter des synergies, mobiliser les populations sur des actions d'intérêt communautaire ou public, éduquer les populations, promouvoir des changements de comportements, etc., sont rarement entreprises par l'initiative propre des élus. C'est souvent le fait d'un partenaire (ONG, projet/programmes) ou de structures techniques de l'Etat. L' élu est là pour accompagner les partenaires et non l'inverse.

Tel phénomène observé dans la plupart des collectivités locales de base suscite des interrogations quant à la nécessité de repenser le profil de l' élu. En effet, l'éligibilité au statut d' élu ne doit-elle pas être conditionnée à un minimum de pré-requis en matière de formation de base ?

Toutefois, il convient de souligner que malgré ces faiblesses, les collectivités locales parviennent à assurer, de façon relativement correcte, la conduite des affaires locales grâce au dynamisme des exécutifs locaux assistés par leur personnel technique (Assistant communautaire & Secrétaire municipal), leur bras technique qui est l'ARD, les STD, et leurs partenaires locaux.

En vue d'améliorer le fonctionnement des institutions, il y'a lieu de dédoubler les efforts dans le renforcement de leurs capacités en termes d'outils de gestion, de planification, de moyens logistiques, financiers et humains, etc.

## 2.6.2. Budget des collectivités locales

### ➤ *Des budgets qui basculent dans le fonctionnement pour l'essentiel*

Le montant global des budgets des collectivités locales de la région est passé de 5,4 milliards en 2008 à 6,9 milliards en 2010, soit une hausse relative de 28%. Ces budgets qui correspondent à un taux de réalisation de 66% en 2008 et de 55% en 2010 par rapport aux prévisions, sont dans une tendance plus favorable aux dépenses de fonctionnement qui représentent respectivement 49% et 56% pour 2008 et 2010.

**Tableau 76 : Evolution des Budgets des CL de la région de 2008 à 2010**

RECETTES (en millions)		ANNEE		
		2008	2009	2010
<b>Fonctionnement</b>	Prévisions	4 277	4 873	6 236
	Réalisations	2 892	3 856	4 242
	Taux de réalisation	68%	79%	68%
<b>Investissement</b>	Prévisions	3 913	4 697	6 415
	Réalisations	2 513	2 635	2 659
	Taux de réalisation	64%	56%	41%
<b>Total recettes</b>	Prévisions	8 190	9 570	12 651
	Réalisations	5 405	6 491	6 901
	Taux de réalisation	66%	68%	55%

Source : ARD/Trésor

Toutefois, il faut noter que dans les communes, les écarts entre les prévisions et les réalisations de recettes sont moins accentués avec des taux de réalisation de 67% en 2008, 90% en 2009 et 68% en 2010.

### ➤ *Une fiscalité locale encore insuffisante malgré les acquis*

Les recettes tirées de la fiscalité locale sont passées de 1,9 milliard en 2008, soit 37% des ressources budgétaires, à 2,9 milliards en 2010, soit 43%.

Malgré cette évolution croissante dans la structure des recettes, cette fiscalité correspond à seulement 1% du PLB de la région estimé à 300 milliards en 2010. Ainsi, au-delà du poids relativement faible de ces ressources dans les budgets, l'on dénote une forte dépendance des collectivités aux recettes non endogènes ou extraterritoriales qui représentent près de 60% des recettes globales. Elles sont constituées pour l'essentiel des fonds de dotations et fonds de concours de l'Etat et des appuis budgétaires de la part de partenaires (projets et programmes et autres acteurs non étatiques).

Les recettes tirées de la fiscalité locale sont principalement constituées des produits domaniaux, des produits d'exploitation, des taxes et impôts locaux. L'analyse de la répartition de l'enveloppe réalisée sur ces recettes montre que celles-ci sont partagées entre les communes à des niveaux variant entre 92% (2008) et 84% (2010), les communautés rurales se répartissant le reste. Toutefois, cette tendance générale cache d'énormes disparités entre les communes. En effet, plus de 60% de l'enveloppe des communes reviennent à celles de Saint-Louis et Richard-Toll. Par exemple en 2010, sur les 2,9 milliards mobilisés, le montant dévolu à Saint-Louis était de 1,1 milliards tandis que Richard-Toll se taillait 728 millions.

L'amélioration du niveau de mobilisation des recettes provenant de la fiscalité locale s'opère à un taux de croissance relatif global de 49% dans la période 2008-2010. En ce qui concerne les communautés rurales, ce taux a été plus que doublé soit 223%. Ainsi, l'enveloppe moyenne par communauté rurale est passée de 9,2 millions environ en 2008 à 26 millions en 2010.

**Tableau 778 : Evolution de la fiscalité locale**

COLLECTIVITES LOCALES	MONTANT PAR ANNEE (en millions)		
	2008	2009	2010
Communes	1 842	2 345	2 490
Communautés rurales	1 47	314	478
<b>TOTAL</b>	<b>1 989</b>	<b>2 659</b>	<b>2 968</b>

Source : ARD/Trésor

#### ➤ *Des contreperformances dans l'exécution des budgets d'investissement*

Le taux d'exécution des budgets se situe en moyenne à 75% par rapport aux dépenses prévues. Toutefois, il faut noter les disparités criardes entre les dépenses de fonctionnement et celles relatives aux investissements. En effet, si dans le premier cas, les performances varient entre un taux d'exécution global de 86% et 91%, dans le second cas ce taux reste en deçà des 60%.

En dehors du Conseil régional qui est la seule collectivité locale qui a dépassé la barre des 95% de taux d'exécution en investissement, le problème frappe la plupart des communes et des communautés rurales. En 2010, par exemple, les communautés rurales se sont montrées très peu performantes en matière d'investissement avec un taux d'exécution qui est tombé à 35% contre 53% pour les communes.

**Tableau 78 : Evolution de l'exécution des budgets**

BUDGET		MONTANT PAR ANNEE (en millions)		
		2008	2009	2010
Fonctionnement	Recettes	2 892	3 856	4 242
	Dépenses	2 631	3 301	3 854
	Taux d'exécution	91%	86%	91%
Investissement	Recettes	2 512	2 635	2 659
	Dépenses	1 491	1 524	1 254
	Taux d'exécution	59%	58%	47%
Total	Recettes	5 404	6 491	6 901
	Dépenses	4 122	4 825	5 108
	Taux d'exécution	76%	74%	74%

Source : ARD/Trésor

➤ *Une prise en charge encore insuffisante des compétences transférées*

La prise en charge des compétences transférées est encore insuffisante dans la région. Leur part dans les dépenses des collectivités locales se situe à 46% pour le département de Dagana, 62% pour le département de Podor et 41% pour celui de Saint-Louis.

Ce taux assez important du département de Podor peut s'expliquer par la volonté politique des collectivités locales à résorber le gap en matière d'accès aux services sociaux de base vu que la plupart des communes du département sont nées de la dernière réforme administrative et territoriale de 2008 et se trouvaient dans une situation assez alarmante dans le domaine de l'accès aux services sociaux de base.

Cependant, il faut noter certaines disparités entre les différents ordres de collectivités locales (Conseil régional, communes et CR). En effet, si dans les communautés rurales, la part des compétences transférées dans les dépenses dépassent les 50%, dans les communes et le conseil régional, cette part se situe respectivement à 44% et 37%. Cette situation peut s'expliquer par la volonté que les communautés rurales ont pour satisfaire en priorité l'accès aux services sociaux de base à travers la construction d'écoles, de cases de santé et de bornes fontaine.

**Tableau 79 : Situation des dépenses selon les ordres de collectivités locales**

Département	Commune		CR		Total	
	Dépense	%	Dépense	%	Dépense	%
Dagana	635 272 580	45	156 057 989	51	791 330 569	46
Podor	312 964 827	55	295 803 934	70	608 768 761	62
Saint-Louis	533 638 947	38	175 535 807	52	709 174 754	41
Conseil Régional					249 807 452	37

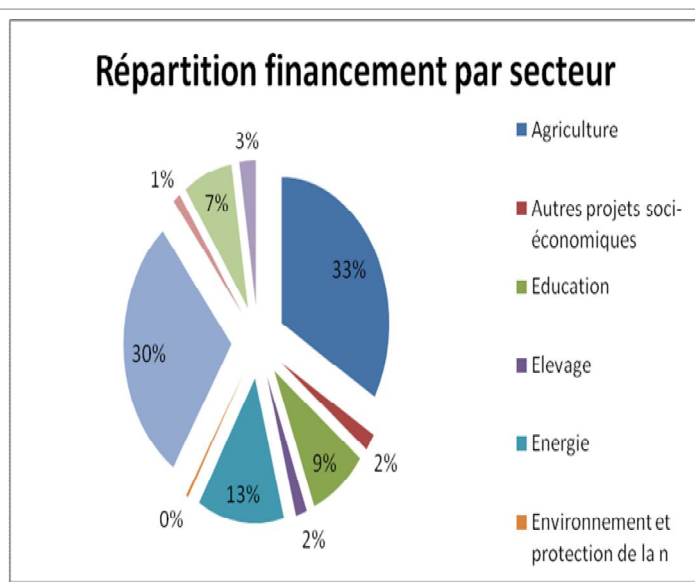
Source : ARD-Trésor

### 2.6.3. Financement du développement local

Les ressources mobilisées pour financer le développement régional sont évaluées entre 2009 et 2011 à un peu plus de 81 milliards. Elles concernent essentiellement les 12 secteurs stratégiques couverts par la conférence régionale d'harmonisation que sont : l'éducation, la santé, l'eau potable et l'assainissement, la protection sociale, l'environnement, l'agriculture, l'élevage, la pêche et l'énergie.

Graphique 3 : Répartition financement par secteur

Secteur	Montant ( en millions)	%
Agriculture	27 105	33,4%
Autres projets socio-économiques	1 575	1,9%
Education	7 016	8,6%
Elevage	1 371	1,7%
Energie	10 613	13,1%
Environnement	273	0,3%
Eau potable et assainissement	24 338	30,0%
Protection sociale	913	1,1%
Santé	6 000	7,4%
Pêche	2 015	2,5%
<b>Total général</b>	<b>81 219</b>	<b>100%</b>



Source : Conférence d'harmonisation

L'agriculture est concernée par 33% de ces ressources, suivi du secteur de l'eau potable (30%), de l'énergie (13%), de l'éducation (8,6%) et de la santé (7,4%). Les autres secteurs restent loin derrière à un niveau qui est en deçà de 3% chacun. L'essentiel de ces financements provient de l'Etat et de ses partenaires pour 68% contre 7% sur l'initiative des collectivités et leurs partenaires de la coopération décentralisée. Les ONG et les associations de la société civile ont apporté les 25% de ces financements.

Cela démontre tout le poids de l'Etat dans le financement du développement local avec un positionnement assez net sur les investissements lourds de portée nationale. C'est le cas dans les secteurs de l'agriculture où l'essentiel des aménagements hydro-agricoles sont assurés à travers ses programmes ministériels avec le concours de partenaires comme la BAD, la Banque mondiale, l'USAID, l'union européenne, les coopérations bilatérales avec le Japon, l'Espagne, la France, le Canada, le Luxembourg, la Belgique, etc. Il en est de même dans les secteurs de l'eau potable, l'éducation et la santé qui sont les cibles essentielles des OMD.

Les collectivités locales sont également dans une posture de prolongement de l'action centrale avec une mise en relief des préoccupations spécifiques de leur territoire, en termes de correction des disparités criardes en matière d'offre de services essentiels de base. En cela, elles ont su développer des coopérations fructueuses avec les collectivités locales du Nord, notamment françaises pour l'essentiel. C'est dans ce même élan que s'inscrit l'action des ONG et des autres organisations de la société civile.

**Tableau 80 : Synthèse des principales contraintes de la décentralisation, gouvernance locale et territoriale**

<b>Atouts</b>	<b>Contraintes</b>	<b>Hypothèses de solution</b>
Autonomie des Collectivités Locales  Existence de sources budgétaires  Présence des partenaires techniques et financiers (coopération décentralisée et bilatérale)	Difficultés d'extension du périmètre de certaines communes	Renforcement de la coopération entre collectivités locales
	Faible implication des populations et de la société civile dans la gestion des collectivités locales	Renforcement de la concertation au niveau régional et local
	Faible représentativité des femmes au sein des instances de décision	Application de la loi de la parité
	Faiblesse du leadership politique dans la gouvernance des secteurs de développement	Renforcement des capacités des élus locaux
	Absence de transfert concomitant de ressources à certaines compétences	Améliorer l'accompagnement des domaines transférés
	Faible capacité financière et retard de la mise en place des fonds de dotation de l'Etat	Augmenter les fonds de dotation et diligenter les procédures administratives
	Insuffisance des ressources humaines qualifiées pour l'administration et l'animation du développement local	Renforcement du personnel qualifié Dynamisation des dispositifs locaux d'animation du développement local



## **ANNEXES**

1. Bibliographie
2. Arrêté portant création de la commission régionale
3. Arrêté portant création du Comité Restreint
4. Termes de références portant élaboration du PRDI
5. Délibération du Conseil régional portant adoption du PRDI
6. Décision du Gouverneur portant approbation du PRDI

## BIBLIOGRAPHIE

- 1- Direction de la Prévision et de la Statistique, Rapport de synthèse de la deuxième enquête sénégalaise auprès des ménages (ESAM-II) –juillet 2004, 260p ;
- 2- OMVS, Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du Fleuve Sénégal –Phase 3- Version définitive-Février 2011, 138p ;
- 3- Agence Régionale de Développement de Saint – Louis :
  - Plan Régional de Développement Intégré (2003-2008) Tome 1 : Diagnostic socio-économique, 183p ;
  - Plan Régional de Développement Intégré (2003-2008) Tome 2 : Perspectives et Stratégies de développement, 37p ;
  - Les Plans de Développement local des communautés rurales de la région de Saint – Louis ;
  - Les Plans d'Investissements Communaux, des communes de la région de Saint - Louis ;
- 4- Direction Générale du Plan-Direction des Statistiques de Développement, Etude Prospective « SENEGAL 2035 » Rapport final – Juin 2011, 185p ;
- 5- Direction Générale du Plan-Direction de la Planification Nationale, XIème Plan d'Orientation pour le Développement Economique et Social (PODES 2011-2016) –Rapport du diagnostic – Mars 2011, 58p ;
- 6- Service Régional de la Statistique et de la Démographie de Saint-Louis, Situation Economique et Sociale de la Région de Saint-Louis –Edition 2010- Août 2010, 240p
- 7- Gouvernement du Sénégal, Lettre de Politique de Développement de la Nutrition, Avril 2001, 21p
- 8- République du Sénégal :
  - Loi N°2004-16 portant loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale –adoptée le 25 Mai 2004 -26p
  - Lettre de Politique de Développement de l'Elevage (LPDE) Période 2009-2015 – 16 p ;
  - Lettre de Politique Générale pour le Secteur de l'Education et de la Formation- Période 2008-2015 – Avril 2009, 14 p
  - Lettre de Politique du Secteur de l'Environnement et des Ressources Naturelles (LPVERN) période 2009-2015-Janvier 2009, 17 p ;
  - Lettre de Politique Sectorielle des PME –Période 2009-2015-Mai 2009, 40 p ;
  - Lettre de Politique Sectorielle pour les Transports – Période 2010-2015, 22 p ;
  - Lettre de Politique Sectorielle de développement du Tourisme-période 2005-2015 –Avril 2005, 38 p ;
  - Lettre de Politique Sectorielle de la santé et de l'action sociale, 10 p ;
  - Lettre de Politique Sectorielle de l'hydraulique et de l'assainissement en milieu urbain et rural -29p
  - Rapport de Suivi des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)-Situation des OMD en 2008 et Orientations stratégiques pour 2015 –Version finale –Nov 2009, 42p ;
  - Stratégie Nationale de Protection Sociale, 28p ;
  - Stratégie Nationale de Développement Economique et Sociale 2013-2017, 67p ;
- 9- Revue annuelle d'avancement du DSPR2 de la région de Saint-Louis pour 2008, 33 p ;
- 10- Ministère de l'Energie, Lettre de Politique de Développement du Secteur de l'Energie- Période 2008-2015, 22 p
- 11- Ministère de l'Economie et des Finances, Déclaration de la Politique de Population – Adoptée le 5 Mars 2002, 91 p ;
- 12- Agence Nationale de la Statistique et de la Démographique, Situation Economique et Sociale du Sénégal en 2010, 358p ;
- 13- Agence Régionale de Développement de Saint-Louis, Rapport de synthèse de la conférence régionale d'harmonisation de Saint-Louis 2<sup>ème</sup> Edition - 35 pages
- 14- Ministère de la femme, de la Famille et du Développement Social, Stratégie Nationale pour l'Egalité et l'Equité pour le Genre -2015 – 117p ;
- 15- Service Régional de la statistique et de la Démographie de Saint-Louis, Population par village et quartier de la région de Saint-Louis en 1976,1988 et 2002 –Mars 2010, 35p ;

ANALYSE :

Arrêté portant création de la Commission Régionale d'Aménagement du Territoire et de réactualisation du PRDI

**LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL DE SAINT LOUIS**

- Vu** la Constitution ;  
**Vu** la Loi n°72-02 du 1<sup>er</sup> février 1972, relative à l'organisation de l'Administration Territoriale et Locale, modifiée ;  
**Vu** la Loi n°96-06 du 22 mars 1996 portant code des collectivités locales ;  
**Vu** la Loi n°96-07 du 22 mars 1996 portant transfert de compétences aux régions, communes et communautés rurales ;  
**Vu** le Décret n°96-1123 du 27 décembre 1996 relatif à l'utilisation par les collectivités locales des services extérieurs de l'Etat dans la région ;  
**Vu** le Décret n°96-1132 du 27 décembre 1996 portant application de la loi de transfert de compétences aux régions, communes et communautés rurales en matière d'aménagement du territoire ;  
**Vu** le Décret n°96-1133 du 27 décembre 1996 portant application de la loi de transfert de compétences aux régions, aux communes et aux communautés rurales en matière de planification ;  
**Vu** le Décret n° 2006-201 abrogeant et remplaçant le décret 98-399 du 05 mai 1998 fixant les modalités de création, d'organisation et de fonctionnement des Agences Régionales de Développement ;  
**Vu** le Procès-verbal n° 1 en date du 06 avril 2009 portant élection et à installation du Président du Conseil Régional de Saint-Louis ;

*Sur proposition du Directeur de l'Agence Régionale de Développement,*

**A R R E T E**

**Article premier :** Il est créé dans la Région de Saint Louis une Commission Régionale d'Aménagement du Territoire et de réactualisation du PRDI.

**Article 2 :** La Commission Régionale est composée ainsi qu'il suit :

- ◊ Président : Le Premier Vice-président du Conseil Régional ;
- ◊ Coordonnateur : Le Directeur de l'Agence Régionale de Développement ;
- ◊ Rapporteurs : Le Chef du Service Régional de l'Aménagement du Territoire et Chef du Service Régional de la Planification ;
- ◊ Membres :
  - Les Maires ;
  - Les Présidents de Conseil Rural ;
  - Le Président de la Commission des Affaires Administratives et du Règlement Intérieur du Conseil Régional ;
  - Le Président de la Commission de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire, des Domaines, de l'Urbanisme et de l'Habitat du Conseil Régional ;
  - Le Président de la Commission des Finances, du Plan et du Développement Economique du Conseil Régional ;
  - Le Président de la Commission des Infrastructures et des Transports du Conseil Régional ;
  - Le Chef du Service Régional d'Appui au Développement Local ;
  - Le Chef du Service Régional des Services Vétérinaires ;

- Le Chef du Service Régional des Mines et de la Géologie ;
- Le Chef de la Division Régionale de l'Hydraulique ;
- Le Chef de l'Agence des Travaux Routiers ;
- Le Chef de la Division Régionale de l'Urbanisme et de l'Habitat ;
- Le Chef du Centre des Services Fiscaux ;
- Le Chef de la Brigade Régionale de l'Hygiène ;
- Le Chef du Service de l'ONAS ;
- Le Chef du Service Régional de l'Assainissement ;
- Le Chef de la Division Régionale des Transports Terrestres ;
- Le Chef du Service Régional de l'Agence Nationale de la Démographie et de la Statistique ;
- Le Chef du Service Régional du Développement Communautaire ;
- Le Chef de la Division Régionale de l'Environnement et des Etablissements Classés ;
- Le Chef du Bureau d'Information des Parcs, Réserves et Aires Marines Protégées ;
- Le Chef du Service Régional de la Famille et de la Solidarité Nationale ;
- Le Directeur Régional du Développement Rural ;
- Le Directeur du Centre Culturel Régional ;
- L'Inspecteur Régional des Eaux et Forêts ;
- Le Chef du Service Régional de l'Agence nationale d'aquaculture ;
- L'Inspecteur d'Académie ;
- L'Inspecteur Régional de la Jeunesse ;
- L'Inspecteur Régional des Sports ;
- Le Chef du Service Régional du Tourisme ;
- L'Inspecteur Régional de la Surveillance et des Pêches ;
- Le Coordonnateur du CONGAD ;
- Le Coordonnateur de la FONGS ;
- Le Capitaine du Port ;
- L'Agence Nationale de l'Aquaculture ;
- Le Médecin-chef de Région ;
- Le Président du Syndicat d'Initiative et de Tourisme ;
- Le Président du Conseil Régional de la Jeunesse ;
- Le Président de la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture ;
- Le Président de la Chambre des Métiers ;
- Le Représentant du Conseil National de Concertation des Ruraux ;
- La Présidente Régionale du Conseil consultatif des femmes ;
- Le Directeur Régional de l'ANCAR ;
- Le Directeur Général de la SAED ;
- Le Directeur Régional de la Société des Eaux ;
- Le Directeur de l'Office du Lac du Guier ;
- Le Directeur Régional de la SBNELIC ;
- Le Coordonnateur du Cadre Régional de Concertation des Ruraux (CRCR) ;
- Les Présidents des filières riz, tomate, patate et oignon ;
- Le Président de la Maison des Elevours ;
- Le Directeur Régional de la de la SONATEL ;
- Le Coordonnateur de Laboratoire GIRARDEL (UGB) ;
- Le Coordonnateur du Laboratoire CRMURS (UGB) ;
- Le Directeur du GDS ;
- Le Directeur de la SOCAS ;
- Le Directeur de la CSS ;
- Le Coordonnateur de l'Arteme NPC ;
- Le Coordonnateur de l'Arteme Rhône-Alpes ;
- Le Chef de la Section Géographie de l'Université Gaston Berger ;
- Les Coordonnateurs des Projets et programmes intervenant dans la région (PRP, Lux-Dév, PACR-VTS, Coopération Espagnole, Counterpart, plan Saint-Louis, Projet Biodiversité ; partenaires de la coopération décentralisée, etc.).

**Article 3 :** La Commission Régionale est chargée du suivi et de l'élaboration du Schéma Régional d'Aménagement du Territoire et de la réactualisation du PRDI tout en veillant à leur cohérence avec les Plans Nationaux et à la prise en compte des réalités et spécificités locales, tels que spécifiées dans les termes de référence.

**Article 4 :** La Commission Régionale peut créer en son sein une Commission Réduite et un Comité Technique Restreint, dont la composition et les attributions seront définies par celle-ci.

**Article 5 :** La Commission Régionale se réunit sur convocation de son Président.

**Article 6 :** Elle peut s'adjoindre toute personne physique ou morale dont les compétences s'avèrent nécessaires.

**Article 7 :** Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

*Fait à Saint-Louis, le 08 avril 2010*

*Le Président du Conseil Régional*



**Ampliations :**

- M.D.C.L.
- M.A.T.C.C.D.
- Gouvernance
- Tous les membres
- Chrono-archives

ANALYSE : Arrêté portant création du Comité  
Technique Restreint

**LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL DE SAINT LOUIS**

- Vu** la Constitution ;  
**Vu** la Loi n° 96-06 du 22 mars 1996 portant code des collectivités locales ;  
**Vu** la Loi n° 96-07 du 22 mars 1996 portant transfert de compétences aux régions, communes et communautés rurales ;  
**Vu** le Décret n° 96- 1123 du 27 décembre 1996 relatif à l'utilisation par les collectivités locales des services extérieurs de l'Etat dans la région ;  
**Vu** le Décret n° 96- 1132 du 27 décembre 1996 portant application de la loi de transfert de compétences aux régions, communes et communautés rurales en matière d'aménagement du territoire ;  
**Vu** le Décret n° 96- 1133 du 27 décembre 1996 portant application de la loi de transfert de compétences aux régions, communes et communautés rurales en matière de planification ;  
**Vu** le Décret n° 2006-201 abrogeant et remplaçant le décret n° 98-399 du 5 mai 1998 fixant les modalités de création, d'organisation et de fonctionnement des Agences Régionales de Développement ;  
**Vu** le Procès-verbal n° 1 en date du 6 avril 2009 portant élection et installation du Président du Conseil Régional ;  
**Vu** l'Arrêté n° 012/CRSL/PR/SG du 08 avril 2010 portant création de la Commission Régionale d'Aménagement du Territoire et de Réactualisation du PRDI.

*Sur proposition du Président de la Commission Régionale d'Aménagement du Territoire et de Réactualisation du PRDI et en application de l'article 4 de l'arrêté créant ladite commission ;*

**A R R E T E**

**Article premier :** Il est créé un Comité Technique Restreint dans le cadre de l'élaboration du Schéma Régional d'Aménagement du Territoire et du Plan Régional de Développement Intégré.

**Article 2 :** Le Comité Restreint est composé ainsi qu'il suit :

**Président :** Le Directeur de l'Agence Régionale de Développement ;

**Coordonnateur :**

**Rapporteur :**

**Membres :**

- Le Secrétaire Général du Conseil Régional ;
- Le Chef du Service Régional de la Planification ;
- Le Chef du service Régional de l'Aménagement du Territoire ;
- Le Responsable de la Division Planification, Renforcement de Capacités et Bonne Gouvernance de l'ARD ;
- Le Responsable de la Division Suivi/Evaluation de l'ARD ;
- Les Consultants ;
- Deux Représentants de la SAED (2) ;

- Le Coordonnateur du laboratoire ERMURS (UGB) ;
- Le Chef du Service Régional de la Démographie et des Statistiques ou son représentant ;
- Le Chef du Service Régional de l'Environnement et des Etablissements Classés.

**Article 3 :** Le Comité Technique Restreint a pour mandat :

- préparer les réunions de la Commission Régionale d'Aménagement du Territoire et de Réactualisation de PRDI ;
- assurer le suivi et l'exécution du chronogramme des travaux ;
- assurer le suivi des recommandations de la Commission Régionale d'Aménagement du Territoire et de Réactualisation de PRDI ;
- centraliser et traiter les données ;
- appuyer les consultants dans leurs tâches ;
- organiser les différentes consultations.

**Article 4 :** Le Comité Technique se réunit sur convocation de son Président.

**Article 5 :** Il peut s'adjoindre toute personne physique ou morale dont les compétences s'avèrent nécessaires.

**Article 6 :** Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera

Fait à Saint-Louis, le 06 AVR 2012

Le Président du Conseil Régional



**Ampliations :**

- MDCL
- MAT
- Gouvernance
- Chrono-archives